LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: neige en matinée; dégagement en fin de journée. Maximum près de 20. Aperçu pour demain: ciel variable et plus froid. Détails en page 6.

25 CENTS

VOL. LXVII - No 32 | Montréal, samedi 8 février 1975 | S. Jérôme-Émilien

En vertu de la Loi de la législature

Morin n'avait pas droit au chèque

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le Vérificateur général du Québec, dans une lettre adressée à M. Jacques-Yvan Morin, exprime l'avis que la somme d'argent versée au chef de l'Opposition pour l'indemniser des frais d'un voyage officiel en Belgique en septembre dernier "n'a pas été dépensée pour les fins auxquelles la Loi de la législature avait affecté des crédits, l'affectation de crédits aux frais que vous avez encourus... étant spécifiquement prohibée par le paragraphe 2 de l'article 96 de la Loi de la Législature".

Bien loin de résoudre le litige, cet avis concernant le chèque de $1,796 que M. Morin a touché, a jeté de l'huile sur le feu.

Toute l'affaire devra donc faire l'objet d'un examen par la commission parlementaire de l'Assemblée nationale, dont la première réunion pourrait avoir lieu au cours de la dernière semaine de ce mois.

Aux yeux de M. Jacques-Yvan Morin, l'avis de M. Gérard Larose conclut qu'il avait droit à une allocation de dépenses pour une mission officielle en Belgique, en septembre dernier, mais que ces frais auraient dû être affectés aux crédits de l'Assemblée nationale et non au fonds consolidé. L'erreur n'est pas la sienne, dit le chef de l'Opposition, mais celle du président de l'Assemblée nationale.

Le premier ministre n'est pas du tout d'accord avec cette interprétation du député péquiste de Sauvé. Selon M. Robert Bourassa, l'avis du vérificateur est clair et net: M. Morin a touché un chèque auquel il n'avait pas droit et c'est lui qui a commis la faute en l'endossant.

Quant à la phrase de M. Larose sur laquelle M. Morin se fonde pour prétendre que l'affaire est close. M. Bourassa souligne qu'elle est remplie de conditionnels et d'hypothèses qui ne changent rien au fond de l'affaire.

■ Texte intégral de l'avis du Vérificateur général — page 4

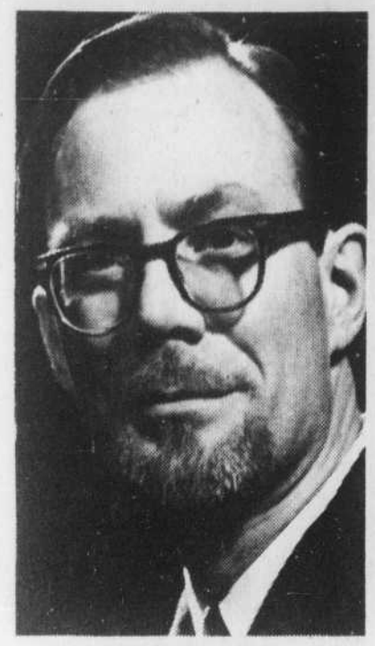
S'empressant de rendre public l'avis du vérificateur, M. Morin demande au président Jean-Noël Lavoie de "faire immédiatement les corrections administratives qui s'imposent pour que le chèque qui m'a été versé soit imputé au programme budgétaire approprié, de façon à corriger les erreurs qui ont été faites dans le processus qui a conduit à son émission."

De plus, le chef de l'aile parlementaire du Parti québécois estime que son accusateur, le ministre Jean Bienvenue, lui doit à tout le moins des excuses, et qu'il devrait même démissionner, s'il a quelque "décence".

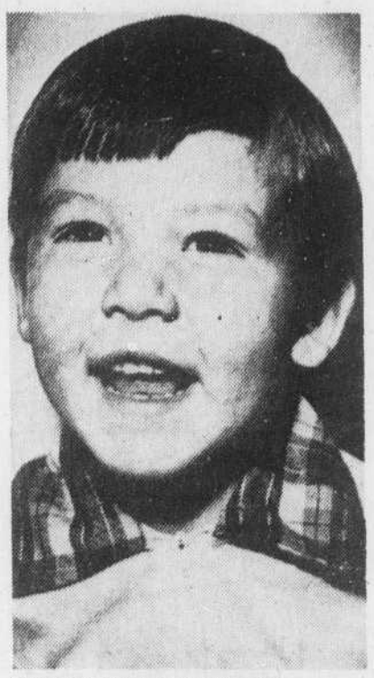
Au téléphone, M. Bourassa bondit: "M. Morin fait preuve d'un culot incroyable. Il n'est sûrement pas question que M. Bienvenue démissionne, c'est lui qui a raison, et la commission devrait se réunir une première fois vers la fin du mois."

Pour le premier ministre, le cas Morin ressemble à celui de l'ex-député Jean-Claude Boutin, à qui des chèques avaient été émis alors qu'il n'y avait pas droit. Accusé par le PQ, M. Boutin a préféré démissionner et faire face à une élection partielle au cours de laquelle il a été défait par M. Maurice Bellemare. Dans les deux cas, selon le gouvernement, il s'agit

Voir page 6 : Morin



Jacques-Yvan Morin



L'innocente victime, brûlée à 40%.

(Téléphoto CP)

2 dirigeants de la Commission de formation professionnelle de Montréal-Nord sont démis

Le sous-ministre adjoint du Travail, M. Claude Mérineau, à la suite d'une enquête effectuée par le Service de la gestion financière du ministère et des révélations faites devant la commission Cliche, a exigé que la Commission de formation professionnelle de Montréal-Nord relève immédiatement de leurs fonctions M. Gilles Varin, directeur général et M. André Simard, chef de section de la commission.

Rejoint au téléphone, par M. Mérineau, le président de la Commission de formation professionnelle de Montréal-Nord, M. Claude Lamy, a acquiescé à la demande du sous-ministre adjoint du Travail.

De plus, M. Mérineau a annoncé qu'il demandera lundi matin au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, de nommer un enquêteur pour faire toute la lumière sur l'administration et le fonctionnement de cet organisme gouvernemental de Montréal-Nord.

Hier, devant la commission Cliche, un entrepreneur en construction de Saint-Donat, M. Armand Prévost, avait affirmé qu'il avait personnellement versé un pot-de-vin de plus de $1,000 (entre $1,000 et $1,500 au dire du témoin) à M. Gilles Varin.

Ce montant aurait été versé à M. Varin au début de 1973, en échange de la location d'équipement par la CFP de Montréal-Nord pour servir à un cours d'entraînement.

Appelé à la barre des témoins, M. Gilles Varin a nié avoir jamais reçu ce pot-de-vin. Mais le président de la commission, le juge Robert Cliche, lui a sèchement répliqué que d'autres témoins viendraient sous peu corroborer le témoignage de M. Armand Prévost. "M. Prévost je vous crois, a affirmé le juge Cliche, ce qui implique que je ne crois pas Varin".

L'équipement loué par l'entreprise de M. Prévost à la CFP était destiné aux cours d'entraînement organisés par la CFP à l'intention des opérateurs en machinerie lourde.

M. Gilles Varin était "subitement tombé malade" jeudi, et le président de la commission avait clairement signifié son intention d'aller recueillir son témoignage chez lui, s'il le fallait. Hier, M. Varin a choisi de venir témoigner, mais il a nié avoir touché le moindre pot-de-vin depuis qu'il a été nommé président de la CFP en 1969, après l'adoption du bill 49, puis directeur général du même organisme en 1973.

A en juger par la réplique du juge Cliche aux dénégations de Varin, ce dernier sera amené dans les prochains jours à remettre en question son témoignage ou à être contredit par plusieurs témoins.

M. Gilles Varin était le directeur de la campagne électorale de M. Marcel Masse, lors des élections fédérales de juillet 1974. M. Masse briguait alors les suffrages dans le comté de Labelle sous la bannière du Parti progressiste-conservateur. De 1966 à 1970, M. Masse a été successivement ministre d'Etat à l'Education et ministre de la Fonction publique, sous les gouvernements Johnson et Bertrand.

La commission Cliche a entendu hier les témoignages de quatre autres entre-

Voir page 6 : Cliche

Un détraqué transforme un enfant en torche vivante

OTTAWA (d'après CP) — L'odieux individu qui a mis le feu aux vêtements d'un garçonnet de 4 ans, Michael Demers, le brûlant à 40%, sera accusé de tentative de meurtre, pour peu que la police municipale d'Ottawa le rattrape.

Le garçonnet est dans un piteux état, à l'hôpital pour enfants. Il fut trouvé dans un champ, brûlant comme une torche, non loin de la demeure de ses parents, dans la partie sud d'Ottawa. Mme Louise Demers a rapporté que son enfant lui avait dit qu'un "grand gars" avait mis le feu à ses vêtements.

Le grand gars, selon la mère, aurait demandé de l'argent au garçonnet, qui n'en avait pas. Alors il mit le feu aux vêtements de l'enfant, qui sentaient la gazoline d'après Mme Demers.

Michael fut sauvé par Wayne Lambert, âgé de 18 ans, qui avait aperçu un "petit feu" non loin de la patinoire près de laquelle il passait en prenant un raccourci

Voir page 6 : Détraqué

L'Opposition doute de la valeur de l'indice des prix

OTTAWA (CP) — En janvier, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que d'un demi d'un pour cent, la plus faible hausse mensuelle depuis l'automne de 1973.

Néanmoins, les députés conservateurs s'en sont pris au gouvernement, aux Communes, en soulignant que cet indice ne reflétait pas vraiment le coût de la vie.

Les principales causes de la hausse du coût de la vie en janvier ont été l'augmentation du prix des automobiles, de l'électricité, du gaz et de la nourriture.

Le coût de la vie a augmenté de 12.1% depuis janvier 1974 (176.6) ce qui représente une légère diminution quand on fait la comparaison entre l'indice de décembre 1974 (175.8) qui indiquait une hausse de 12.4% par rapport à l'année précédente.

Aux Communes, le critique conserva-

Voir page 6 : L'indice

LE DEVOIR cahier des arts et lettres

Claude Gosselin s'interroge sur la véritable vocation du Musée des Beaux-Arts de Montréal. Institution semi-publique



en vertu des dispositions prises par le ministère des affaires culturelles québécois, est-il vraiment au service du... public?

Jean-Marie Poupart regrette, mais il n'a rien trouvé de québécois chez Jack Kérouac.

Jean Basile décrit les efforts malheureux d'une nouvelliste qui n'a peut-être pas choisi le bon métier.

André Leroux a vu les "Contes Immoraux" de Walerian Borowczyck.

Gilles Potvin commente la saison 1975-76 de l'OSM, "prudente" mais substantielle.

Jean-Claude Marsan donne suite à sa dernière chronique, et indique comment les démolitions déplorables au centre-ville peuvent être



empêchées, surtout lorsqu'elles sont inutiles et que les statistiques ne révèlent aucune carence de terrains libres à l'heure actuelle.

sommaire

■ Loto-Québec s'associe volontiers aux concours des deux tabloids du matin — page 2

■ Autrement, ils sont perdus: un éditorial de J.-C. Leclerc

■ Le dernier mot de l'affaire Morin ? un commentaire de Claude Ryan — page 4

■ L'OPEP financera la défense des prix des matières premières — page 11

■ La Fédération des Co-op songe à acquérir Marché Union — page 14

■ Un front commun syndical sonne le réveil à Thetford-Mines

La Maison-Blanche réviserait son programme

7.5 millions d'Américains sont sans emploi

WASHINGTON (d'après Reuter et l'AFP) — Sept millions et demi d'Américains étaient sans emploi le mois dernier et le taux de chômage a atteint 8.2%, alors que la pression s'accentue sur le gouvernement pour que des décisions soient prises pour une relance de l'économie.

Le chômage a ainsi atteint un niveau record depuis 33 ans; il s'est étendu avec une grande rapidité, puisque le taux officiel a fait en un seul mois un bond d'un point. Il était en effet de 7.2 pour cent en décembre 1974. Une telle augmentation du nombre de licenciements ne s'était pas vue depuis décembre 1953, lorsque le pourcentage était passé de 3,5 à 4,5 pour cent.

Devant cette brusque montée du chômage, la Maison-Blanche envisage déjà de réviser une nouvelle fois sa politique économique.

Le président Ford n'hésitera pas à prendre de nouvelles mesures, en vertu de ses pouvoirs exécutifs, si la situation économique des Etats-Unis empire encore plus que prévu, a déclaré le porte-parole Ronald Nessen. M. Ford a passé la plus grande partie de la matinée à examiner avec ses conseillers les mesures qu'il pourrait prendre si le ralentissement des affaires et le chômage continuent de s'aggraver.

L'augmentation du chômage "inquiète" le président qui y voit des raisons encore plus impérieuses que jamais pour le Congrès d'adopter le plus rapidement possible ses programmes économique et énergétique, a souligné le porte-parole. M. Ford estime en effet qu'il est urgent que les contribuables américains puissent recevoir au plus tard le 1er mai un remboursement d'impôt qui devrait contribuer à relancer l'économie.

Cette nouvelle a provoqué de vigoureuses réactions au Congrès, tant du côté démocrate que républicain, où la stratégie économique du président Ford ne manquera pas de faire l'objet de nouvelles attaques.

Le sénateur Edward Kennedy a déclaré: "Cette consternante augmentation du taux de chômage constitue une nouvelle démonstration choquante de la banqueroute totale de la politique économique de l'administration Ford. Le pays fait maintenant l'expérience d'une grave période d'abdication du leadership économique national". Le sénateur Henry Jackson a déclaré pour sa part que le taux de

Voir page 6 : Américains

au gré du temps

Monsieur est servi !

M. Giscard d'Estaing, toujours plein d'idées nouvelles, a imaginé de s'inviter à souper chez des Français moyens tout heureux d'avoir comme convive inopiné un président de la République et sa femme.

Le fait que ces rencontres soient claironnées par les services spécialisés de l'Elysée et largement commentées par la radio, la télévision et les journaux qui interwievent les héros de ces repas inoubliables, fait penser qu'il s'agit d'adroites opérations de relations publiques.

Après tout si VGE veut se rendre populaire, au moins en prend-il les moyens.

On ne savait guère où dormait le président mais désormais personne n'ignore où il mange.

Louis-Martin TARD

L'AIE s'accorde sur les réductions concertées, non sur le prix-plancher

PARIS (d'après Reuter, AFP et AP) — Les 18 pays participant à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) n'ont pu s'entendre que sur une réduction concertée de leurs importations de pétrole, repoussant l'élément essentiel du plan-Kissinger qui consistait à établir un prix-plancher de l'or noir.

Plusieurs pays, dont le Japon et l'Italie, ont fermement refusé de donner leur accord "immédiat" — ces pays dépendent essentiellement de leurs importations — mais il semble néanmoins que des "progrès sensibles" ont été faits pour que s'ouvre le mois prochain la conférence préparatoire au dialogue avec les pays producteurs.

Ces progrès, présentés comme d'indispensables "précautions", assureront un minimum de solidarité entre les dix-huit, ce qui a fait dire au président du comité directeur de l'AIE, le belge Etienne Davignon, que "les perspectives à long terme entre pays consommateurs et pays producteurs de pétrole sont bonnes".

Les résultats les plus spectaculaires de ces trois jours et, par contre-coup, ceux qui vont entraîner les réactions les plus vives des pays de l'OPEP, concernent les économies d'énergie. En 1975, selon ce qu'a déclaré M. Étienne Davignon, les pays adhérents à l'Agence réduiront leurs importations annuelles de pétrole de 100 millions de tonnes, pour les ramener au niveau de 1973. En plus, l'Agence s'est en-

Voir page 6 : L'AIE

mini-loto — Vendredi 7 février 75

TIRAGE: 45 - 31 Séries émises – 90,000 chacune

25812	possibilité de :	
5812	31 gagnants de	$5,000.
812	248 gagnants de	$500.
	2511 gagnants de	$100.

inter-loto — Tirage: 7 février 1975

1.374,861 billets vendus — 4,108 gagnants — $857,450.00 en prix

Case postale 908, Place d'Armes
Montréal 126, Qué. Tél: 873-5350-53

1er NO. COMPLET	2	8	3	5	0	2	9	GAGNE	$125,000.
14 BILLETS SE TERMINANT PAR			3	5	0	2	9	GAGNENT	$5,000.
120 BILLETS SE TERMINANT PAR				5	0	2	9	GAGNENT	$1,000.
1224 BILLETS SE TERMINANT PAR					0	2	9	GAGNENT	$250.

2e NO. COMPLET	3	8	7	4	7	0	5	GAGNE	$50,000.
12 BILLETS SE TERMINANT PAR			7	4	7	0	5	GAGNENT	$500.
126 BILLETS SE TERMINANT PAR				4	7	0	5	GAGNENT	$100.
1245 BILLETS SE TERMINANT PAR					7	0	5	GAGNENT	$50.

3e NO. COMPLET	2	7	1	7	4	3	9	GAGNE	$25,000.
14 BILLETS SE TERMINANT PAR			1	7	4	3	9	GAGNENT	$500.
122 BILLETS SE TERMINANT PAR				7	4	3	9	GAGNENT	$100.
1228 BILLETS SE TERMINANT PAR					4	3	9	GAGNENT	$50.

Hochelaga-Maisonneuve refuse la décision de la CECM

par Lise Bissonnette

"Deux, deux", scandaient les quelque 500 à 600 citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve venus répéter jeudi soir à la CECM leurs voeux et leur détermination: obtenir sur leur territoire deux petites polyvalentes d'une capacité de 1,200 élèves, à chaque pôle du quartier.

"Une", ont répondu les commissaires cependant divisés, (onze contre sept) après avoir essuyé le chahut de la foule réunie à l'école Saint-Emile, et s'être retirés vers les deux heures du matin, dans leur salle de délibération habituelle, plus confortable et plus intime.

Le résultat s'exprime sur un air et un modèle récemment expérimenté à Outremont, avec succès faut-il dire. Hier, après-midi les étudiants de l'école Rouen-Desjardins, étaient en assemblée générale sur place, avec les porte-parole du Regroupement scolaire Hochelaga-Maisonneuve pour lesquels "ce n'est qu'un début", avec deux des sept commissaires solidaires, MM. Légaré et Lacoste, avec les enseignants, avec le député péquiste Robert Burns, qui la veille avait défendu avec véhémence le dossier devant la Commission, en compagnie du député libéral de Sainte-Marie, André Malépart. M. Burns a salué là la constitution d'un "front commun".

Tout ce monde réclame une enquête publique de la part du ministère de l'Education, car on se prend à soupçonner autre chose que le langage neutre de la démographie et de l'économie derrière les délais, détours, et revirements constants que connaît l'organisation de la polyvalence dans ce quartier, depuis dix ans.

L'école Rouen-Desjardins, une location, qui abrite 1,700 élèves de deuxième cycle sans leur offrir de services polyvalents, pourrait bien connaître quelque débrayage ou occupation dès la semaine prochaine, même si ce n'est encore que rumeur.

Les citoyens refusent donc manifestement la résolution adoptée par la CECM tard dans la nuit, sur proposition du commissaire Larivée. Il s'agit d'un compromis: construction d'une polyvalente de deuxième cycle, d'une capacité de 1,200 élèves, en agrandissant l'école Eulalie-Durocher, et aménagement à partir de l'école Saint-Emile d'une école secondaire traditionnelle, offrant un enseignement général des deux cycles à 800 élèves. L'Office de planification de la CECM recommandait plutôt l'aménagement d'une polyvalente flanquée de deux petites écoles de premier cycle du secondaire. Les parents réclament deux polyvalentes des deux cycles.

Habituellement envahie chez elle par les protestataires, la CECM prenait à l'école Saint-Emile un premier bain de foule volontaire dont la stratégie n'était pas très heureuse. Elle a en effet étudié pouce par pouce l'ensemble de son rapport de planification, chaque iota de chaque construction ou aménagement de chaque région, sachant fort bien que l'assistance nombreuse, même remarquablement patiente, n'était venue là que pour entendre sa décision à propos du quartier Hochelaga-Maisonneuve. La Commission a ainsi eu raison à l'usure de près de la moitié des présents, au moment du vote, vers 1h30 du matin. Mais la réaction des persévérants n'en a été que plus violente et plus déçue.

Entre commissaires, la discusion tournait à la valse de chiffres, tous plus ou moins certains. Ainsi les planificateurs estiment que le quartier ne comptera plus que 2,100 jeunes de niveau secondaire en 1983, soit 3,815 de moins qu'aujourd'hui, et qu'on n'en retrouvera que 1,815 dans les écoles.

Le commissaire Légaré trouve ces prévisions exagérément pessimistes. Elles ne concordent pas avec celles du secteur élémentaire, dit-il, et de plus, elles prennent pour acquis que les quelque 940 étudiants qui fréquentent actuellement les écoles secondaires situées à l'extérieur du quartier demeureront de proportion aussi importante (16 pour cent) au cours des années. Cet exode est dû à l'absence de services, dit-il avec les citoyens, alors que les démographes le croient "libre", les élèves cherchant ailleurs certaines options plus spécialisées ou plus exotiques.

C'est avec l'intervention du public dans le débat que celui-ci s'est dramatisé. Tour à tour citoyens, enseignants, députés, sont venus réclamer qu'on se préoccupe de facteurs humains, qu'on songe au rôle communautaire de l'école en particulier en milieu défavorisé. Devant des données sur lesquelles "on peut encore se tromper comme en 1971", et qui n'ont pas changé depuis mars dernier quand la CECM avait accepté le principe de deux polyvalentes, devant deux alternatives peut-être égales, "la voix de la population ne devrait-elle pas être déterminante?", demande l'un d'eux.

Les commissaires Lacoste et Bouchard ont alors annoncé qu'ils se rendaient à ces raisons après avoir envisagé de voter pour la solution des planificateurs. "J'étais entré ici en raisonnant abstraitement", a affirmé M. Lacoste, "je me dis désormais que nous devons peut-être sortir de cette période où toute l'éducation n'a été fonction que de rationalité, de chiffres, de normes".

Les commissaires qui ont maintenu la position de la Commission, comme M. Larivée et la présidente Mme Lavoie-Roux l'ont fait au nom de la qualité des services à offrir dans huit ans à une population largement décimée; d'autres, tel le commissaire Tadeo et Laplante ne voient que gaspillage dans le taux fortement décroissant d'occupation des écoles.

Plusieurs remettent en question le concept rigide de la "place-élève", tel qu'utilisé par les services de la CECM. S'il y a moins d'élèves dans les polyvalentes, on leur offrira de meilleurs services, prévoient-ils. Et si les locaux sont libres, nombre d'organismes communautaires du quartier seraient sur la liste d'attente pour les occuper au lieu de se disperser dans des locations plus ou moins adéquates.

A utiliser le langage des places-élèves, le tableau de planification de la CECM devient en tout cas assez effarant. Les habits polyvalents rêvés dans la grande crise de croissance de 1966 se révèlent si amples et peut-être démesurés qu'on peut presque comprendre qu'en retour de balancier, la Commission ait envie de s'en commander de quasi étriqués.

Le plan quinquennal de 1971-76 prévoyait 34 polyvalentes, on en aura 20 dont la majorité sont construites ou en voie de l'être. Selon le plan adopté, il n'en reste que deux à aménager et encore seront-elles des agrandissements d'institutions existantes.

Dans la région I, au sud-ouest (Pointe Saint-Charles et Saint-Henri), les places-élèves seront deux fois trop nombreuses dans les polyvalentes en 1983. Il y aurait là, à voir les choses brutalement, une école de 2,000 élèves de trop. Il n'est donc plus question de rendre l'école Saint-Luc polyvalente, on lui ajoutera simplement des services.

La région II (centre-sud), déjà pourvue de polyvalentes, absorbera d'ici dix ans tous les élèves du secondaire du quartier, amenant ainsi la fermeture des petites écoles secondaires "traditionnelles", dont le célèbre Plateau qui recevra dès l'année prochaine l'école expérimentale mi temps-musique, mi-temps pédagogique. Et encore, les polyvalentes seront un peu vastes pour les élèves qu'elles abriteront.

Au centre-nord, du côté de Rosemont et Saint-Michel, la région IV a abandonné un des cinq projets de polyvalentes de 1971. Elle a trois polyvalentes, on lui en aménagera une autre vers l'est, à partir de l'actuelle école secondaire Louis-Hébert. Et sauf pour celle-ci, le taux d'occupation tombera à environ 60 pour cent en 1983.

La région V, à l'extrême-nord du territoire de la CECM, fait l'objet de maintes spéculations démographiques à cause de certains projets d'habitations nouvelles du côté de Rivière-des-Prairies. Mais la prudence règne tout de même; on prévoit ajouter des ateliers à certaines écoles existantes et, au fur et à mesure que les écoles polyvalentes de deuxième cycle se vident, y intégrer dans certains cas des élèves de premier cycle.

Le principe de la séparation des cycles du secondaire devrait pourtant soustendre les décisions de la CECM, selon ses propres déclarations qui s'appuient sur les nombreuses dénonciations du gigantisme des premières polyvalentes. Mais économie oblige...

Quant au réseau anglais, divisé en région A et B, il a toutes les polyvalentes qu'il lui faut, et la population accepte mieux le transport scolaire.

Certains commissaires aimeraient que les francophones en fassent autant, arguant, comme M. Laplante le faisait, qu'avec les seuls intérêts des prochains aménagements, on pourrait transporter toute la population scolaire qui en aurait besoin pour fréquenter le réseau déjà en place et théoriquement suffisant. Le "péril jaune" qui sévit en province ne plaît guère aux urbains et le commissaire Michaud a rétorqué qu'il préférait encore "dépenser 60 millions pour les besoins d'une majorité pendant des années, plutôt que 700 millions pour les besoins d'une élite pendant 15 jours."

Le CN applique des tarifs d'incitation

Le Canadien National vient de mettre en vigueur, à titre d'essai, un programme de tarifs d'incitation qui réduira jusqu'à 33% les tarifs aller et reour sur certaines liaisons entre les heures de pointe.

Le nouveau programme s'appliquera d'abord aux trains circulant dans le territoire compris entre Mont-Joli, au Québec, et Windsor, Ontario, soit aux liaisons entre Toronto et Windsor, Sarnia, Niagara Falls, Ottawa et Montréal. Tous les trains prenant le départ de Montréal pour Ottawa, Québec et Mont-Joli tombent sous le nouveau programme, tout comme les points intermédiaires, à condition que le tarif aller régulier d'un jour rouge soir de cinq dollars ou plus.

Le voyageur bénéficiera des réductions s'il achète un billet aller et retour et s'il effectue son voyage à l'intérieur d'une période de quatre jours. Plutôt que de payer le tarif complet pour un aller et retour, il ne paiera qu'un aller pour un jour bleu entre les deux villes, plus un tiers. De même, les trains dans lesquels on voyage ne doivent pas partir entre 16 heure et 18:30.

Les voyageurs qui désirent se déplacer vers d'autres villes situées à l'extérieur de la région décrite ci-dessus, ou dans la direction inverse, bénéficieront de la réduction du tarif s'appliquant à la portion du voyage effectuée à l'intérieur du territoire désigné.

Un dernier bastion de résistance chez les camionneurs

Dernier bastion de résistance dans la grève du camionnage, quelque mille employés des sociétés de transport Brazeau, Champlain Express, Magny et les Industries D.C.B. ont rejeté hier à 75% les dernières offres patronales. Celles-ci comportaient des hausses salariales de $1.85 pour les chauffeurs et des hausses de $1.35 à $2.20 de l'heure pour les employés de garage.

Le contrat, d'une durée de trois ans, prévoyait par le biais d'une formule d'indexation, porter le salaire horaire des routiers à $6.41 en 1978. Engagée dans son deuxième mois, cette grève laisse présager, aux dires du porte-parole patronal, M. Jacques Gilbert, une situation des plus alarmante pour ces compagnies. Il faut rappeler que ces transporteurs routiers sont, au niveau des conditions salariales, les locomotives de l'industrie de par leur taille et leur importance économique dans le transport québécois par route.

Fernand Beaudet: l'enquête, le 12

L'enquête préliminaire de Fernand Beaudet, quant à l'incendie du Gargantua et aux treize pertes de vie qui en résultèrent, se tiendra le 12 février 1975 au Palais du Justice de Montréal.

Le prévenu a lui-même demandé au juge Claude Lamoureux, hier, s'il pouvait bénéficier d'un cautionnement. Le juge le référa à la Cour du banc de la Reine qui a juridiction en la matière.

Le procureur de Beaudet est Me Frank Shoofey.

L'enquête préliminaire se tient sur 13 chefs d'accusation de meurtre (articles 214-218 (2) du Code pénal), tous punissables de l'emprisonnement à perpétuité.

Budget accru pour les prêts-bourses

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le ministère de l'Education accordera des budgets considérablement augmentés au régime de prêts et de bourses pour les étudiants, par suite de l'acceptation d'une bonne partie des recommandations du comité spécial.

C'est ce qui ressort de la réponse rendue publique hier par le ministre de l'Education, le Dr François Cloutier. Celui-ci accepte par ailleurs de transformer le comité spécial en comité permanent, ce qui rejoint un voeu qu'il avait lui-même exprimé à plusieurs reprises.

Dans sa missive, le ministre note que l'acceptation intégrale du rapport du comité spécial — formé à la suite de la contestation des étudiants — amènerait le gouvernement à augmenter les budgets des prêts-bourses "dans des proportions qui sont nettement disproportionnées par rapport aux autres programmes d'éducation".

Le ministère a donc fait des choix, en vue d'aider les étudiants dont les ressources financières sont nettement insuffisantes, et prévu des limites pour éviter que l'effort financier de l'Etat soit consacré à ceux dont les ressources personnelles ou familiales rendent déjà possible la poursuite des études. L'objectif est, bien sûr, qu'aucun étudiant ne soit empêché de poursuivre des études post-secondaires pour des raisons financières.

M. Cloutier conclut que pour l'année 1976-77 et les suivantes, "l'effort de transformation du régime devra porter davantage au niveau des concepts et prévoir l'introduction d'éléments ou de mécanismes de stabilisation des coûts d'un tel régime".

Les changements prévus pour 1975-76 portent sur l'établissement du montant de dépenses admises au budget de l'étudiant; la contribution de l'étudiant et de son conjoint; la contribution des parents; l'augmentation des maxima des prêts; et le frein modérateur.

Par exemple, le comité spécial recommande l'abolition de la contribution des parents dans le calcul du prêt. Le ministère est d'accord pour ne tenir compte que du budget des dépenses admises et de la contribution de l'étudiant sans faire intervenir la contribution des parents.

Il semble que les étudiants et les parents fassent bon accueil à la réponse du ministre, tenant compte de contraintes budgétaires inévitables et du fait que l'étude d'un certain nombre de problèmes pourra se poursuivre par le comité permanent.

Les étudiants réunis à Jonquière ce week-end pour jeter les bases de l'Association nationale des étudiants du Québec étudieront sûrement la réponse de M. Cloutier, telle que transmise à M. Yves Therrien, président du comité spécial.

Débrayage à l'urgence de N.-Dame

Le service d'urgence de l'hôpital Notre-Dame est toujours fermé, depuis jeudi, et son personnel a débrayé hier en expliquant qu'il ne servait à rien de revenir au travail, de rouvrir l'urgence pour que les mêmes problèmes qui ont suscité sa fermeture se représentent dans une dizaine de jours.

Des négociations étaient en cours hier entre la direction et le syndicat pour corriger la situation qui se traduit par une surcharge de patients dans les corridors de l'urgence, surtout de cas psychiatriques.

L'urgence de l'hôpital Notre-Dame reçoit en moyenne 210 patients par jour, dont à peine une vingtaine sont hospitalisés. Néanmoins, une forte proportion de ce nombre se compose de cas de psychiatrie, qui doivent demeurer plus longtemps à l'urgence, faute de place au service de psychiatrie, qui ne compte pas assez de lits, et où la durée moyenne de l'hospitalisation est de 55 jours, ce qui signifie une place libérée aux 55 jours.

Depuis jeudi, les cas psychiatriques qui étaient à l'urgence de Notre-Dame ont été acheminés vers d'autres hôpitaux.

Le personnel du service de l'urgence, quant à lui, a débrayé au dernier quart de travail jeudi, dans la nuit de jeudi à vendredi et hier pour appuyer ses revendications, qui portent sur le fardeau de travail, l'insuffisance des moyens mis à sa disposition et l'engorgement du service.

Loto-Québec s'associe volontiers aux concours des deux tabloids du matin

par Michel Roy

Avec l'autorisation explicite du gouvernement, Loto-Québec s'associe volontiers aux grands tabloids populaires du matin qui lancent des concours de promotion à des fins commerciales fondés sur les jeux de hasard.

La Société d'exploitation des loteries et courses du Québec peut en effet, si elle juge que l'opération répond aux besoins publicitaires de Loto-Québec et de Loto-Perfecta, passer des accords avec des entreprises de presse qui, pour accroître leur diffusion, profitent ainsi des avantages de la Loterie de l'Etat sous des formes qui leur conviennent.

C'est exactement ce que la Société a fait pour "Perfecta-matin" à Montréal-Matin et "Loto-Revanche" au Journal de Montréal. C'est encore ce qu'elle s'apprêtait à faire avec le quotidien de Quebecor qui devait s'engager prochainement dans un nouveau concours dont les gagnants auraient reçu en cadeau une automobile neuve par jour durant quelques mois. Ce grand concours, c'est Montréal-Matin qui va maintenant le lancer, ayant pris son rival de vitesse, mais sans la collaboration de Loto-Québec. La direction du Journal de Montréal, victime d'un coup d'espionnage industriel, ne sait pas encore ce qu'elle fera de son projet usurpé.

Me Jean-Marc Lafaille, conseiller juridique de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, a déclaré hier que des ententes de cette nature entre Loto-Québec et une entreprise de presse doivent faire l'objet d'une autorisation par arrêté ministériel. Dans le cas du concours que le Journal de Montréal allait prochainement mettre en marche, Me Lafaille a confirmé qu'une entente avait été passée avec Loto-Québec et que l'arrêté ministériel par lequel le lieutenant-gouverneur en conseil autorise déjà "Loto-Revanche" avait été modifié pour étendre cette autorisation au nouveau concours. Il s'agit d'une promotion particulière, a-t-il dit, à laquelle Loto-Québec jugeait avantageux de s'associer.

M. Lafaille a d'autre part précisé qu'il n'appartient pas à la Société de réglementer, d'autoriser ou d'interdire des concours de promotion réalisés à des fins commerciales et fondés sur des jeux de hasard. Cette responsabilité relève plutôt du ministère de la Justice qui veille à l'application du code criminel, lequel réglemente les jeux et paris (article 186 à 190); ou encore de la Régie des loteries et courses du Québec.

De son côté, le juge Conrad Prénoveau, président de la Régie, a déclaré hier soir que celle-ci n'a aucune compétence à l'égard des concours organisés par des entreprises commerciales, la sienne se limitant à octroyer des permis à des organismes de charité ou à des organismes religieux qui désirent, pour répondre à leurs besoins, conduire ou administrer des loteries ou autres jeux de hasard, en vertu de l'article 190 du Code criminel.

Dans le cas particulier des journaux qui, s'associant à Loto-Québec, s'engagent dans des concours de promotion commerciale et publicitaire, le juge Prénoveau rappelle que l'autorisation est accordée par le gouvernement de la province en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en matière de loterie par le code criminel.

Me Lafaille a d'autre part souligné que les auteurs de certains concours de promotion parviennent à contourner astucieusement la lettre du code en exigeant des gagnants d'un jeu de hasard qu'ils répondent à des questions établissant leur habileté ou leurs aptitudes. Il est certain que des abus peuvent être commis dans ce domaine.

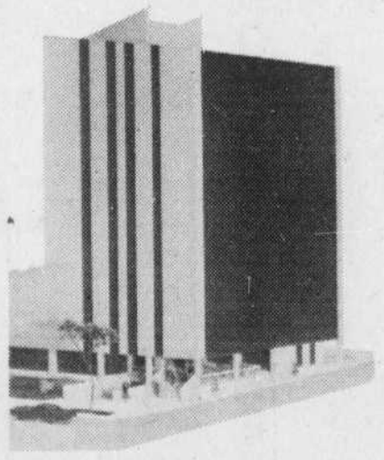
United Aircraft: la médiation se poursuit

La médiation du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, s'est poursuivie hier auprès des dirigeants de la United Aircraft. Il semble que le sprint des pourparlers du ministre avec les parties syndicale et patronale débordera sur la semaine qui vient et que M. Cournoyer devra retarder d'autant le dépôt de ses recommandations auprès de la commission parlementaire du Travail.

On aurait pu croire que la médiation du ministre qui a passé la semaine à faire la navette entre le syndicat et la compagnie s'était soldée par un cuisant échec puisque la FTQ annonçait par communiqué qu'elle accentuait son offensive de piquetage contre la United Aircraft.

Piquetage devant les usines de la United Aircraft à Longueuil, prévenait la FTQ, piquetage devant les résidences ou bureaux de certains députés à l'Assemblée nationale, manifestation au palais de justice de Montréal: telles sont quelques-unes des actions qui seront menées au cours des prochaines semaines par des syndicats de la FTQ dans le cadre de la campagne de solidarité envers les grévistes de la société d'avionnerie.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que ce lundi 10 février, les membres de l'union des artistes (FTQ) manifesteront aux abords du palais de justice de Montréal alors que comparaîtra une dizaine de grévistes de la United Aircraft accusés d'outrage au tribunal. Distribution de tracts, piquetage des syndicats affiliés, etc. Bref, la FTQ lance une offensive générale qui vise à presser le gouvernement d'intervenir.



1851
sherbrooke est
OCCUPATION-MAI 1975
• BUREAUX À LOUER
• PROFESSIONNELS DE LA MÉDECINE
• SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
• Tout à l'électricité
• Air climatisé et humidifié
• Ascenseurs rapides
• 11 étages
• Stationnement

Pour tout renseignement, veuillez communiquer au:

364-3753
Adconex, Société de Gestion Immobilière Inc.

$1,000,000 EN PRIX
SUPER LOTO
TIRAGE: 28 FÉVRIER
QUANTITÉ LIMITÉE

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 8 février 1975

À Outremont

Le pic devance les pétitionnaires

par François Barbeau

C'est tout comme s'il suffisait de parler de protéger une maison du pic des démolisseurs pour que ces derniers s'y acharnent avec entrain.

Hier matin, dans le grondement des pelles mécaniques, les maisons situées au 203 et 205 du chemin de la Côte Sainte-Catherine sont tombées, celles-là même qu'un groupe de citoyens cherchait à protéger.

La veille, un dossier avait été adressé à la fois au ministre des Affaires culturelles, M. Hardy, au président de la Commission des biens culturels, M. Georges-Emile Lapalme, et au directeur-général du Patrimoine, M. Marcel Junius, les priant de classer ces deux maisons en vertu de la loi sur les biens culturels.

Au même moment, la ville d'Outremont émettait un permis de démolition au nom de la compagnie Trans-Circle. Si les trois signataires des lettres adressées à MM. Hardy, Lapalme et Junius avaient tant tardé à formuler leur demande, c'est que, ont-ils expliqué hier, ils avaient espéré jusqu'à la dernière minute qu'Outremont les entende.

Un porte-parole du groupe, M. Ludger Beauregard, disait hier, au moment où il ne restait plus que deux monceaux de pierres et de plâtras de ces deux résidences: "Il ne nous reste plus rien à faire maintenant que de nous opposer à ce que ces démolitions se propagent. Il faut éviter un mur de tours d'habitation sur la Côte Sainte-Catherine".

Pour atteindre cet objectif, il faudra forcer la ville à reviser ses règlements de zonage et à organiser un référendum. M. Beauregard craint que d'autres projets de tour d'habitation ne soient en voie de se concrétiser: à l'angle de la Côte Sainte-Catherine et de la rue Villeneuve, à l'angle du boulevard Saint-Joseph et de la rue McNyder, pour ne donner que deux exemples.

A l'angle de la Côte Sainte-Catherine et de la rue Laurier, devant l'église Saint-Viateur, la scène était triste à voir hier matin: en quelques secondes s'effondraient murs, colonnes, dans un nuage de poussière, pour laisser apparaître à l'intérieur des boiseries, des portes, des armoires, des livres même qui auraent pu être récupérés.

Les fenêtres volaient en éclat, un pan de mur s'écroulait, et l'intimité d'une chambre était violée quelques instants. D'un coup bélier, le plafond s'effondrait ensuite, et des lambeaux de papier peint s'agitaient quelques moments au vent avant de disparaître dans les plâtras.

Quelques curieux regardaient la scène d'un seul oeil, l'autre à l'affut des automobilistes qui les éclaboussaient de neige brunâtre.

Bientôt on érigera à cet endroit une tour de 17 étages comportant 70 appartements de luxe, dont le rapport superficie-terrain sera de 3.9. Les règlements de zonage prévoyaient pour ce secteur un rapport de 4.5, mais ils ont été amendés le 22 janvier.

week-end

SAMEDI

Des étudiants de cégeps et d'universités réunis à Jonquière etudient la constitution de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ).

●

Le séminaire d'hypnose présenté par le Cercle psychoculturel de Montréal se poursuit jusqu'à demain à l'école Marie-Anne, 100 est, rue Sauvé. Thème: "La cybernétique et l'hypnose".

●

Colloque sur le droit familial à l'hôtel Le Baron, à Trois-Rivières. Thème: "Les articles 7 et 8 de la loi du divorce (conciliation et réconciliation) restent-ils à découvrir?"

●

De 10h à 16h30, journée sur la "famille et la société", au sous-sol de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, entrée rue Mansfield.

●

A 20h30, le service d'animation socio-culturelle présente "Les ballets modernes du Québec" à l'auditorium du pavillon Lafontaine. Thèmes: "Pollution" et "La guerre pour la paix".

DIMANCHE

La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal consacre une journée à une "Fête des malades" dans une trentaine d'institutions.

●

A 13h30, visite aux malades organisée par le centre hospitalier Saint-Charles Borromée, 66 est, bd Dorchester.

●

A 14h, ouverture de la 55ème réunion annuelle du Conseil des salaisons du Canada, au Château Frontenac, Québec. Thème: "Les nouveaux défis".

●

A 20h, ouverture officielle de la "Semaine du plan mondial", au pavillon Lafontaine de l'UQAM, 1301 est, rue Sherbrooke. Thème: "Le plein épanouissement du potentiel de la vie humaine".

●

A 20h, au 845 Chemin Tiffin, Longueuil, soirée de danse classique et comtemporaine par la compagnie de Danse Entre-Six sous la direction de M. Lawrence Gladus et Mme Jacqueline Lemieux-Lopez au profit des activités scolaires des étudiants.

Montréal devra verser $14,000 à une infirmière

Il y a trois ans environ, une infirmière faisait une chute rue Beaubien, près Saint-Vallier, à un endroit où une fuite d'eau importante s'était produite quelques jours auparavant. Surface de glace vive, a révélé la preuve. Ni sel ni sable n'ont été épandus et la fuite d'eau avait même empêché que l'on distingue clairement la frontière entre le trottoir et la rue.

Le juge Guy M. Desaulniers vient de décider, en Cour supérieure, que la ville a commis une négligence et qu'elle doit être tenue responsable des dommages qu'a subis Jacqueline Tremblay.

Neuf mois durant, Mlle Tremblay fut affligée d'une incapacité totale. La Cour établit sur ce poste une perte de salaire de $7,351.50 et va jusqu'à accorder des dommages globaux de $14,467.50 que la Ville devra payer "avec intérêts et dépens".

Le Conseil délibère sur le cas Guay

A l'instar des membres de l'état-major senior, le directeur du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, M. René Daigneault, a recommandé le congédiement de son adjoint, M. André Guay.

Les membres du Conseil de sécurité de la CUM, réunis en session spéciale, poursuivent ce matin l'étude entreprise hier du rapport Daigneault et devraient rendre leurs conclusions dans les prochaines heures.

Au terme de cette consultation, les membres du Conseil de sécurité opteront pour l'une des hypothèses suivantes de jugement: a) renverser la recommandation de l'état-major et du directeur Daigneault en exonérant M. André Guay; b) réduire la sentence de congédiement à celle de suspension ou de réprimande; c) maintenir la sentence de congédiement et référer, ce faisant, la cause à la Commission de police du Québec qui se chargera de mener une enquête publique.

Le directeur-adjoint André Guay est suspendu sans solde depuis le 28 janvier après avoir été trouvé coupable par 21 membres de l'état-major senior réunis en conseil de discipline, de deux actes dérogatoires concernant des affaires d'écoute électronique. Plus précisément, M. Guay a été blâmé d'avoir manqué de confiance en son directeur, dans l'enregistrement d'une conversation portant sur le retour éventuel à la police du directeur Jean-Jacques Saulnier.

Policier de 28 ans d'expérience, M. Guay a en outre été trouvé coupable d'avoir utilisé à mauvais escient l'équipement et les fonds de la police en autorisant une opération d'écoute électronique lors d'une réunion, au mois de juillet 1973, qui devait décider du sort des policiers affectés à l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO). L'initiative de cette réunion fut prise à l'époque par Me Paul-Emile L'Écuyer, aujourd'hui président du Conseil de sécurité qui décidera du sort du directeur-adjoint, André Guay. C'est pourquoi, croit-on savoir, Me L'Ecuyer aurait jugé plus convenable d'assister mais sans intervenir, à la session spéciale que le Conseil poursuit aujourd'hui.

Outre Me Paul-Emile L'Ecuyer, désigné par le ministre de la Justice, cinq autres membres composent le Conseil de sécurité de la CUM: M. Yves Ryan, maire de Montréal-Nord, représentant de la banlieue; M. Gérard Niding, représentant de la ville de Montréal; M. Fernand Desjardins, représentant de la ville de Montréal; M. William Grant, nommé par le gouvernement Bourassa; M. Marcel Saint-Aubin, ex-directeur de la police de Montréal, également désigné par le gouvernement du Québec.

Que le Conseil de sécurité décide d'endosser ou de modifier la sentence imposée au directeur-adjoint Guay, le dossier devra quand même être référé à la Commission de police du Québec, seul organisme qui a le pouvoir de congédier, suspendre ou diminuer le salaire d'un officier d'état-major de la CUM.

L'inspecteur Gérald Cholette devra par ailleurs comparaître à son tour devant le Conseil de discipline. Suspendu mardi dernier par le directeur René Daigneault, il répondra la semaine prochaine à l'accusation d'avoir enfreint l'article 6.11 du Code de discipline de la police de Montréal, en participant le 3 novembre dernier aux élections municipales de Boucherville. Il aurait agi à titre de représentant du maire Yvon Julien dans un bureau de scrutin.

Dans l'attente de sa comparution devant le Conseil de discipline, le commandant de l'escouade de la moralité a été mis en congé avec solde. Il y a un an, l'inspecteur Cholette était suspendu une première fois par le directeur Daigneault qui lui reprochait d'avoir illégalement pratiqué l'espionnage électronique au profit d'un ami, Me André Ledoux, alors conseiller juridique de la police. Mais l'inspecteur Cholette devait être lavé de cette accusation, au terme d'audiences de la Commission de police du Québec.

C'est par le journal qu'un témoin apprit qu'il avait pu être intoxiqué

par Gilles Provost

Un employé de la Canadian Copper Refiners, M. Yvon Hémond, a déclaré hier à l'enquête du Coroner que ce sont les journaux du 6 janvier dernier qui lui avaient appris l'existence d'un danger d'intoxication par l'arsenic à son lieu de travail.

Pourtant, le soir fatidique du 3 janvier, ce jeune homme avait lui-même travaillé dans la zone dangereuse. Il avait vraisemblablement été exposé aux gaz toxiques puisqu'il avait été appelé à remplacer pendant trois heures un des employés obligé de quitter à cause de l'empoisonnement.

Bien plus, le lendemain de l'empoisonnement collectif, ce même employé avait été forcé par ses supérieurs à faire du temps supplémentaire malgré un double refus préalable de sa part. A cette occasion on l'a précisément envoyé terminer le travail laissé en plan sur les lieux de l'empoisonnement!

M. Hémond, qui se plaint encore de problèmes digestifs et de maux de dos à la suite de l'accident, a déclaré au coroner, Me Richard Shadley, que c'est à sa propre initiative qu'il avait décidé de se présenter à l'hôpital après avoir lu les journaux, trois jours après le tragique événement.

Les autres témoins entendus hier, au contraire, ont déclaré que c'est le responsable de la sécurité de leur département, M. Soucy, qui leur avait téléphoné dès le 4 janvier pour leur demander de se présenter d'urgence à l'hôpital.

Tous ces témoins ont aussi affirmé que jamais ils n'avaient entendu parler de gaz toxiques à leur travail, qu'ils n'avaient jamais reçu d'instruction à ce sujet et qu'ils avaient finalement été informés d'un danger causé par l'arsenic soit par le téléphone de M. Souci, soit en arrivant à l'hôpital. Un de ces témoins travaille depuis sept ans à la CCR...

Les symptômes décrits par chacun étaient aussi extrêmement semblables: picottements dans le nez (qui coulait comme s'ils avaient eu un rhume), maux de tête (souvent très violents), perte d'appétit, maux de coeur (parfois accompagnés de vomissements), faiblesse (surtout dans les jambes), crampes douloureuses au ventre, frisonnements occasionnels, et, finalement, urine mélangée à du sang au point d'être parfois rouge très foncé.

Dans le cas de M. Gérard Brunet (le seul qui soit encore hospitalisé), un des témoins a même parlé de paralysie: "Vers 19h30, a raconté M. Claude Dupont, j'ai rencontré M. Brunet au vestiaire. Il était seul. Il avait enlevé ses bottes mais il ne pouvait plus bouger les bras et il était incapable de se changer. Il m'a demandé d'aller chercher un gardien... Un gardien est venu l'aider et je suis parti chez moi."

Ce même témoin de 19 ans a raconté qu'il a pris peur lorsque ses malaises ont empiré et qu'il a constaté la couleur rouge de son urine, une heure après son arrivée à la maison. Il a alors appelé l'hôpital où on lui a fixé un rendez-vous pour le lundi suivant (6 janvier). Une heure plus tard, n'y tenant plus, il demandait quand même à sa femme de le conduire à l'hôpital Maisonneuve. Il y est resté deux semaines et on a dû lui faire des transfusions massives pour changer son sang au complet.

L'audition d'hier s'est terminée pendant celle d'un autre jeune témoin dont la vivacité d'esprit et la faculté d'observation a été très remarquées: en huit mois, Renaud Paquette en savait plus sur l'usine que des vieux employés de sept ou huit ans d'expérience!

Ce jeune homme de 19 ans s'est retrouvé à l'hôpital pour avoir simplement fait deux courtes visites de deux ou trois minutes dans le secteur dangereux. (Il faisait partie d'une autre équipe occupée à un travail similaire, a-t-il expliqué, et il voulait deviner quel groupe finirait le premier...)

C'est lui qui a décrit avec le plus de précision comment les gaz nocifs se dégageaient des bassins de purification: il y manquait encore de l'huile même si on en avait versé à deux reprises auparavant pour former une pellicule étanche aux gaz.

Le jeune Paquette a aussi décrit une expérience dont il avait été témoin concernant le procédé expérimental que la compagnie venait d'installer: lorsque les préposés avaient mis l'installation en marche, les tuyaux du système de ventilation avaient aussitôt été attaqués par les gaz produits. Des taches noires y étaient apparues et on avait tout stoppé aussitôt.

Cinq colloques sur des sujets brûlants. Chaque soirée offre: une conférence, deux réactions préparées et les réactions spontanées de l'auditoire.

LA BIBLE: QU'EN RESTE-T-IL?

17 février: Il n'y a plus de miracles? — **Jean Martucci**
24 février: Il n'y a plus ni Diable ni démons? — **André Myre**
3 mars: Il n'y a plus ni péché ni enfer? — **Roland Prouix**
10 mars: Il n'y a plus de péché originel? — **Julien Harvey**
17 mars: Il n'y a plus de naissance merveilleuse de Jésus? — **Jean-Louis D'Aragon**

Les lundis soirs, du 17 février au 17 mars, à 8 heures. Salle Notre-Dame-des-Neiges: 5366, Côte-des-Neiges (angle Lacombe). Entrée: $1.00 - Section réservée pour ceux qui s'inscrivent aux cinq rencontres ($5.00).

Études bibliques — Faculté de théologie — Université de Montréal — Tél.: 343-7024

AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL | *Un sujet dans le vent*

L'AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE TRAVAIL

L'horaire variable et la semaine comprimée

29e congrès des Relations industrielles, 340 pages, $7.00

Des textes clairs et concis rédigés par des spécialistes et présentés par Jean Sexton et Jean Boivin:

- Les formes d'aménagement des temps de travail, Laurent BÉLANGER
- L'horaire variable: anarchie ou désordre organisé, Marie-Claire BOUCHER
- L'horaire variable: quelques conséquences, Jean-Pierre HOGUE
- L'horaire variable: quelques expériences vécues, Gérard LEDUC, Jean-Claude BEAULIEU
- La semaine comprimée de travail: progrès ou anachronisme, Bernard TESSIER
- Les horaires comprimés et l'adaptation du travail à l'homme, Florian OUELLET
- La semaine comprimée: quelques expériences vécues, Paul DEAMEN, Jean MERRILL
- Réactions gouvernementales et syndicales, Jean BEAUDRY, Jean-Louis HARGUINDEGUY, Réal MIREAULT, L.-P. LEVAC
- Prendre le temps de vivre, Jacques DE CHALENDAR

EN ANNEXE:
Terminologie et technique de l'horaire variable - L'enregistrement du temps par la méthode du totalisateur - Mémoire du Congrès du travail du Canada à la Commission d'enquête sur la modification ou la compression de la semaine de travail.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR:

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
Avenue de la Médecine,
Cité universitaire, Sainte-Foy
C.P. 2447, Québec G1K 7R4

BON DE COMMANDE
Veuillez m'envoyer . . . . . exemplaire(s) de L'AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE TRAVAIL.
L'exemplaire, $7.00
Paiement ci-joint ☐ À facturer ☐
Nom .....
.....
Adresse .....
.....
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
C.P. 2447, Québec G1K 7R4



mini-loto

TIRAGE 45
VENDREDI 7 février 1975

31 Séries émises—90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:
25812 — 31 GAGNANTS DE $5,000.
5812 — 248 GAGNANTS DE $500.
812 — 2511 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA

45e COURSE 6 février 1975

		PRIX
ORDRE:	$2,242,90	54
DÉSORDRE:	58.20	2080

VENTES TOTALES: $504,668.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
1	10	9	5

éditorial

Autrement, ils sont perdus

La grève de la United Aircraft vient d'entrer dans son treizième mois. Ce conflit, déjà sérieux au déclenchement de la grève le 7 janvier 1974, n'a pris qu'une plus grande proportion depuis, non seulement en raison du nombre de syndiqués impliqués, mais aussi des questions qui y sont en jeu à la fois pour le syndicat local affilié à la FTQ et pour tout le mouvement syndical au Québec. Il n'est pas exagéré de dire que la grève de la United Aircraft s'inscrit désormais, quelle qu'en soit l'issue, dans l'histoire syndicale et québécoise des conflits de Louiseville, Asbestos, Murdochville. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que plusieurs personnalités syndicales et politiques de ces hautes luttes d'hier, les Jean Marchand, les Gérard Pelletier, les Pierre Trudeau, se retrouvent aujourd'hui parmi les bailleurs de fonds de la puissante firme de Longueuil. Non pas personnellement, certes, mais à leur titre de membres d'un gouvernement qui a versé quelque $73 millions à la United Aircraft à même les impôts des contribuables canadiens.

Aussi, après les échecs répétés de ses fonctionnaires, le ministre québécois du Travail, M. Jean Cournoyer, s'avance-t-il sur une planche bien étroite, au moment où, ce matin, il doit de nouveau rencontrer, à titre de médiateur, les représentants de la United Aircraft.

•

Il y a quelque temps, dans sa publicité aux Etats-Unis, la United Aircraft rassurait ses clients potentiels en leur affirmant que loin de compromettre la production, la grève de Longueuil lui avait finalement permis d'adopter des méthodes encore plus productives. Même en faisant large la part de vantardise d'un employeur qui doit ménager son marché, et large aussi la part de propagande visant à démoraliser les grévistes, il reste qu'après autant de mois les ateliers de Longueuil sont à même de durer suivant leur régime actuel pendant longtemps encore.

A une époque où les gouvernements, redoutant la multiplication des grèves légales ou illégales exacerbées par l'inflation, ne voient pas nécessairement d'un mauvais oeil la "leçon" qui pourrait être infligée aux syndiqués de la United Aircraft, il n'est pas invraisemblable de craindre que les autorités politiques ne se précipiteront pas dans un dernier "sprint" pour mettre un terme raisonnable au conflit. Encore que, dans le cas du ministre du Travail, un règlement honorable à Longueuil ne serait pas une mince plume à son chapeau, au moment où la construction lui fait perdre chaque jour de nouvelles plumes.

Mais même si un gouvernement social-démocrate à Québec ou plus largement libéral à Ottawa tentait par le truchement de subventions ou de contrats de faire entendre raison à la filiale canadienne de cette entreprise américaine, il n'est pas certain qu'il pourrait exercer des pressions efficaces. Les multinationales, en effet, sont placées dans une position qui leur permet d'avoir raison aussi bien des gouvernements que des employés de leurs diverses usines. Détenant la technologie et les marchés, elles ont un atout souvent plus fort que ces fameux "capitaux étrangers" sans lesquels, a-t-on prétendu, nul ne pourrait plus respirer! C'est pourquoi, elles font si facilement monter les enchères entre pays, entre provinces et entre municipalités. C'est à qui leur concéderait les plus hautes subventions ou les plus bas taux de taxes dans l'espoir de donner du travail à la main-d'oeuvre locale.

Quand un gouvernement en est rendu à verser $73 millions de subvention, remboursables ou non, partiellement ou pas, il devrait être en mesure d'exiger non seulement une participation aux bénéfices, mais une voix au conseil d'administration, et une influence importante sur l'insertion de l'entreprise dans les politiques de main-d'oeuvre et de développement régional. C'est tout le contraire qui se produit le plus souvent avec les multinationales. Le ministre ou le député local est tout fier de couper le ruban qui va laisser se répandre quelques centaines d'emplois dans la région. Mais, à l'heure du conflit, l'entreprise géante, "faisant vivre" une partie importante de l'électorat local, est à même de faire plier qui elle veut, ouvrier ou député, en menaçant de fermer ses portes ou tout simplement, comme y a carrément recouru la United Aircraft, de déménager une partie de ses opérations à l'étranger.

Bénéficiant d'une direction ramifiée et d'une stratégie justement multinationale, les firmes géantes sont à même de jouer un pays contre l'autre, une usine ici contre une autre là, alors que les travailleurs même syndiqués et les autorités publiques n'ont aucune puissance parallèle. C'est ce qui s'appelle aliéner sa dignité de travailleur ou son indépendance nationale en retour d'un développement et d'un niveau de vie aussi aléatoires que les intérêts des multinationales. Au Canada, on lancera des injonctions contre les grévistes; en Argentine, on lancera contre eux des chiens policiers; mais la disproportion entre les forces en présence est la même. Les puissants syndicats nord-américains peuvent résister longtemps en puisant dans leurs abondants secours de grève; ils ne peuvent cependant garantir la dignité du travail ni la vie familiale de leurs membres.

Aussi les gars de la United Aircraft font-ils maintenant appel à tous les autres syndiqués de la FTQ et à l'ensemble du mouvement syndical québécois. Cette campagne de solidarité va vraisemblablement remonter le moral des grévistes et faire pression sur les parlementaires. Elle risque toutefois d'être insuffisante. Les gouvernements actuels, pour les raisons expliquées plus haut, ne peuvent exercer à leur tour la pression politique sans laquelle la United Aircraft va maintenir ses positions. Il faut que les politiciens aussi bien que les dirigeants canadiens et américains de la United Aircraft sentent monter la pression de toute la société québécoise. Toute la société québécoise, du reste, va rentrer debout ou à genoux à la United Aircraft le jour où rentreront les grévistes de Longueuil.

Les Québécois ne contrôlent rien ou presque de "leur" économie et encore bien peu des gouvernements qui, à même leurs impôts, subventionnent les multinationales étrangères. En retour, malgré la désorganisation de la société rurale et l'atomisation de la ville industrielle, ils ont conservé, dans les syndicats, les entreprises coopératives, les églises et les mouvements sociaux, un sens de la solidarité qui reste leur plus important levier en période de crise. C'est cette solidarité qui dans la région de Joliette, par exemple, a pu débloquer l'impasse qui, autrement, aurait étouffé les travailleurs de la Firestone. C'est le même esprit communautaire qui, par-delà les inévitables divisions sociales, a rallié tant de gens et d'organisme en Mauricie contre l'expulsion de travailleurs étrangers à la merci d'un autre trafic international. Sans pareil appui, le conflit de "La Presse" n'aurait pas été réglé. Sans une concertation encore plus large, les gars de la United Aircraft sont perdus.

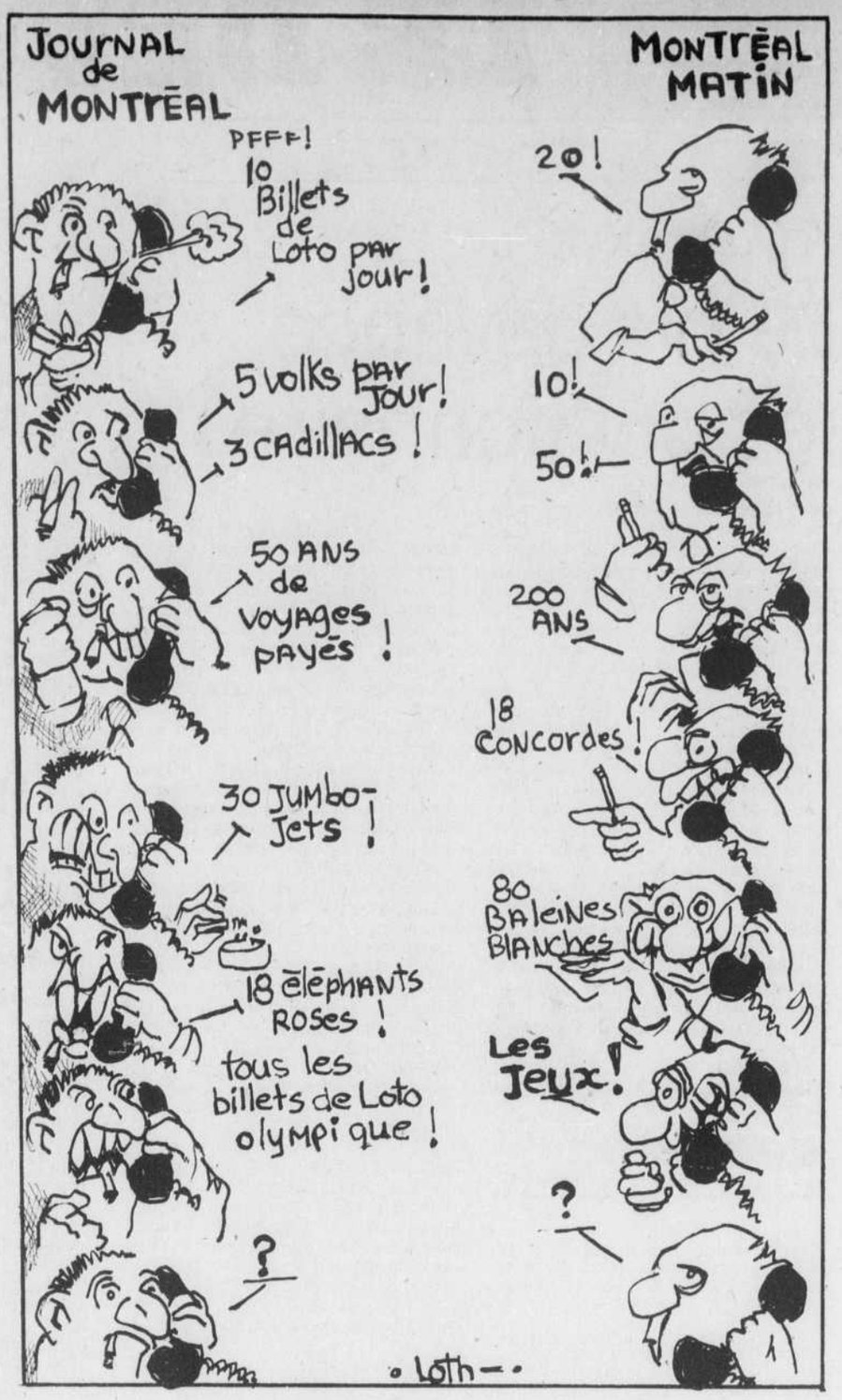
•

Dans des pays qui ont moins réussi que le nôtre à garder ouverte la voie démocratique, c'est à coup de bombes et de kidnappings qu'ont été réglés les conflits avec certaines multinationales. Heureusement, nous n'en sommes pas encore rendus à ces extrémités, et considérables demeurent les ressources proprement politiques du syndicalisme et de le communauté québécoise.

Les syndiqués de la Unitre Aircraft ont dit quel genre de syndicalisme ils veulent avoir et quel régime de travail supplémentaire ils sont prêts à réconcilier avec leur vie familiale. Que la compagnie de Longueil donne du travail et paie de bons salaires à autant de travailleurs ne devrait en rien les obliger à renoncer à leur droits de syndiqués et de simples citoyens. M. Jean Cournoyer trouve inacceptable qu'une entreprise dicte une forme de syndicalisme à ses employés, reliquat du sens de la propriété qui autrefois et encore aujourd'hui parfois fait considérer la main-d'oeuvre comme une catégorie de l'outillage. Un nombre grandissant de Québécois trouvent également scandaleux qu'on en soit encore à négocier les conditions de santé ou de repos dans des usines riches à craquer.

Pierre Trudeau a introduit le célèbre essai sur "la grève de l'amiante"; vingt-cinq plus tard, il est premier ministre, et l'amiante est aussi dur pour les Québécois. Dans vingt-cinq ans, le Canada maîtrisera peut-être son "milieu économique": les Québécois ne doivent pas attendre aussi longtemps, ni à Longueuil, ni ailleurs.

Jean-Claude LECLERC



Le dernier mot de l'affaire Morin?

par CLAUDE RYAN

Devant l'accusation qu'avait formulée contre lui M. Jean Bienvenue en décembre dernier, M. Jacques-Yvan Morin eût mieux fait de se rendre à l'évidence et de rembourser tout de suite la somme de $1,796 qui lui fut versée pour sa participation à la conférence parlementaire de Bruxelles. M. Morin, en remboursant la somme en question, eût fait fondre sur-le-champ la matière qui avait donné lieu à l'intervention du ministre de l'Immigration. Une fois ce geste fait, il n'eût eu aucune peine à établir sa bonne foi aux yeux de ses collègues de l'Assemblée nationale.

Feignant e ne pouvoir interpréter lui-même un loi par ailleurs parfaitement claire sur le sujet précis où on cherchait à l'inculper, M. Morin a préféré s'en remettre au jugement du vérificateur des comptes. L'opinion de celui-ci est maintenant connue. Elle ne laisse place à aucun doute: M. Morin n'avait pas le droit de toucher la somme qui lui fut versée. Il devra donc, conformément à l'engagement qu'il a pris, la rembourser.

On pourra toujours taquiner le chef de l'Opposition en signalant qu'il lui aura fallu l'aide du vérificateur des comptes pour admettre une évidence qui eût dû emporter plus tôt l'adhésion du juriste raffiné que l'on se plaît à reconnaître en lui. La lettre du vérificateur, suivie bientôt, on le présume, du remboursement de M. Morin, devrait néanmoins mettre un terme à cette affaire au fond peu sérieuse. Dès le remboursement de la somme touchée illégalement, le prétexte qui servit de justification à l'intervention de M. Bienvenue aura en effet disparu. Seule une mesquinerie inimaginable pourrait inciter le parti ministériel à vouloir pousser l'histoire plus loin.

Par-delà les désagréments qu'elle a causés à l'intéressé, l'affaire Morin a fait voir le caractère vétuste et dangereusement morcelé de la loi qui régit le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Cette loi est le fruit d'amendements nombreux apportés à diverses époques. Elle a perdu en cours de route le caractère organique, la logique interne sans lesquels sa lettre risque d'être violée à tout instant, pour le plus grand danger tantôt de personnes qui sont généralement de bonne foi, tantôt de l'intérêt public.

M. Jean-Charles Bonenfant a souligné à l'occasion de l'affaire Morin combien il serait urgent de procéder à une refonte complète de la loi de l'Assemblée nationale. Tel devrait être le résultat concret de l'épreuve, somme toute mineure, qui a frappé M. Morin. Cette révision devrait être entreprise sans délai si elle n'est déjà en cours.

Il ne faut pas hésiter enfin à tirer de cet épisode une autre leçon non moins opportune. Il est certes plus grave, quand on gouverne, d'être surpris à violer la lettre de la loi. Et ceux dont c'est la fonction de critiquer les actes des gouvernants doivent être à cet égard continuellement vigilants. Mais la loi est devenue si abondante, si particulière, si difficile d'interprétation, si contradictoire même à certains égards, qu'il faut aussi éviter de crier au scandale à la moindre anicroche. Certains violent les lois ou admettent qu'on les viole quand cela fait l'affaire de groupes amis; mais ils sont les premiers à exiger que, dans d'autres domaines, elles soient appliquées avec la dernière rigueur. Le public n'est heureusement pas dupe de ce pharisaisme. Entre les peccadilles commises de bonne foi et les actes vraiment nuisibles au bien général, il sait faire le partage, avec un sens de la mesure que n'ont pas toujours les hommes politiques.

L'affaire Morin n'aura été, somme toute, qu'un épisode sans conséquence. Beaucoup plus importantes, pour l'intégrité de la vie politique, sont les histoires passablement nombreuses qui touchent directement ou indirectement le parti gouvernemental et ses amis, et sur lesquelles il faut espérer que toute la lumière sera faite au cours des prochaines semaines.

Certains peuvent avoir effectivement fait des actes qui, tout en étant interdits au sens strict, n'avaient aucune gravité. D'autres peuvent, en retour, n'avoir rien fait d'illégal, tout en ayant une conduite qui, à sa face même, justifie les soupçons les plus sérieux. Quand un parti a accès à l'assiette au beurre, ce sont ces derniers cas qui sont les plus préoccupants. C'est malheureusement à leur sujet que le chef du gouvernement québécois manifeste le plus d'opacité.

L'affaire Morin étant close à toutes fins utiles, l'intérêt se portera de nouveau, comme il se doit, du côté du gouvernement. A condition qu'elle ne verse pas dans l'insinuation ou la dénonciation gratuite, nulle vigilance ne sera à cet égard excessive. Tant par la force numérique écrasante dont il dispose que par le laxisme éthique qu'il tolère trop volontiers dans ses rangs, le parti ministériel a en effet mérité d'être suivi et surveillé de très près.

L'avis du vérificateur des comptes

Jacques-Yvan Morin n'avait pas droit au chèque de $1,796

■ Le vérificateur des comptes du Québec, M. Gérard Larose, c.a., a fait tenir hier au leader de l'opposition, M. Jacques-Yvan Morin, l'avis officiel que celui-ci avait sollicité concernant le chèque de $1,796 que M. Bienvenue l'accusait d'avoir touché illégalement pour sa participation à une conférence de parlementaires francophones tenue à Bruxelles l'été dernier. L'avis de M. Larose est négatif: M. Morin n'avait pas droit de toucher la somme qui lui a été versée.

Voici le texte intégral de la lettre que M. Larose a fait parvenir à M. Morin.

Monsieur Jacques-Yvan Morin
M.A.N.
Chef de l'Opposition officielle,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 21 décembre 1974 dans laquelle vous me demandiez de déterminer si la dépense de fonds publics relative à l'allocation de $1,796.00 qui vous a été versée en regard d'un voyage que vous avez effectué en Belgique comme membre d'une délégation de huit parlementaires québécois auprès de l'Association internationale des parlementaires de langue française, a été faite régulièrement ou non.

En vertu de l'article 78 de la Loi de l'administration financière, le vérificateur général doit remettre au ministre des finances un rapport annuel sur le résultat de sa vérification et y indiquer toute irrégularité qu'il a constatée et qui d'après lui, mérite d'être signalée. Je ne vois cependant aucune objection à donner un avis dès maintenant sur le cas précis qui vous concerne personnellement et qui pourrait faire l'objet de commentaires dans mon rapport portant sur l'année financière 1974/75.

Tel que décrit à l'article 77 de la Loi de l'administration financière, le vérificateur général doit rapporter si, à son avis, les sommes d'argent ont été dépensées pour les fins auxquelles la Législature les avaient affectées et les dépenses faites de la façon autorisée.

Je dois d'abord mentionner que le processus administratif habituel d'autorisation et d'approbation des dépenses fut suivi dans le cas des allocations accordées aux membres de l'Assemblée nationale qui furent délégués à Bruxelles.

Quant à savoir si l'allocation de $1,796.00 que vous avez reçue était une somme d'argent dépensée pour les fins auxquelles la Législature avait affecté des crédits, je dois me référer à la Loi de la Législature ainsi qu'à la Loi des subsides 1974/75.

La somme d'argent qui vous fut accordée pour vous indemniser des frais que vous avez encourus à titre de membre de la délégation des huit parlementaires québécois à la Ve Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française fut prise à même les crédits prévus aux articles 96 et 101 de la Loi de la Législature. Toutefois, seul un député qui n'est pas membre du Conseil exécutif ou qui n'occupe pas le poste reconnu de chef de l'opposition officielle peut se prévaloir des dispositions de l'article 96 de la loi précitée pour être indemnisé des dépenses qu'il encourt pour les fins d'une mission officielle qu'il a accepté d'accomplir à la demande du président de l'Assemblée nationale, agissant sur la recommandation des commissaires nommés en vertu de l'article 54 de la Loi de la Législature.

Conséquemment, l'avis que je dois émettre dans les circonstances est à l'effet que la somme d'argent, qui vous a été versée pour vous indemniser des frais relatifs à votre participation à la Ve Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, n'a pas été dépensée pour des fins auxquelles la Loi de la Législature avait affecté des crédits, l'affectation de crédits aux frais que vous avez encourus lors de cette mission officielle étant spécifiquement prohibée par le paragraphe 2 de l'article 96 de la Loi de la Législature.

D'autre part, dans le cadre des programmes budgétaires de l'Assemblée nationale, d'autres crédits, en sus de ceux prévus par la Loi de la Législature, furent mis à la disposition de cette assemblée en vertu de la Loi des subsides 1974/75. Si l'allocation qui vous a été versée vous avait été accordée à même l'un des éléments de programmes votés par la Loi des subsides précitée, après l'obtention de toutes les autorisations et approbations prescrites, dans le respect des règles normales d'admissibilité et dans un cadre administratif autre que celui décrit au paragraphe 2 de l'article 96 de la Loi de la Législature, j'aurais pu, sous réserve de l'examen des faits, conclure qu'elle aurait été dépensée pour des fins auxquelles la Législature avait accordé des crédits.

Je dois enfin préciser que les avis que j'ai donnés dans les paragraphes qui précèdent ne doivent pas être interprétés comme une expression d'opinion concernant le respect ou non des règles prescrites au chapitre de la Loi de la Législature traitant de l'indépendance de ses membres ou députés, cette question n'étant pas de mon ressort.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance des mes sentiments les plus distingués.

Le Vérificateur général
Gérard LAROSE, c'a.

Québec, le 7 février 1975.

L'ancien et le nouveau

Si le sel s'affadit . . .

par JEAN MARTUCCI

Le monde, pour survivre, peut se passer de bien des gens. Mais il y a des êtres sans lesquels l'histoire ne pourrait continuer parce qu'ils sont seuls à poser les vraies questions, faire évoluer les choses, permettre la fécondité humaine et aller jusqu'au bout du possible.

Le monde aurait pu se passer de l'invention de l'écriture, du postulat d'Euclide, de l'avènement de l'imprimerie et de la fissure de l'atome. Il eût été, sans plus, privé de grands bienfaits et soulagé de quelques problèmes. Mais que serait-il arrivé si personne ne s'était interrogé sur le pourquoi de la vie et le sens de la mort? Il faut que parfois se lève un être exceptionnel pour crier, comme Job, son indignation devant la souffrance. Il faut qu'apparaisse un Bouddha pour déplacer le centre de gravité des réflexions humaines et un Socrate pour répéter à chaque homme: "Connais-toi". La science et la technique peuvent bien maîtriser le cosmos, mais, si l'homme échappe à l'homme, tout cela n'est que divertissement.

On peut facilement se passer des réformes superficielles, des contestations sans lendemain, des révolutions de palais et des transferts de pouvoirs. Il faut bien, cependant, qu'arrive à son heure un Mahomet qui ébranle les superstitutions de millions d'humains ou un Luther qui secoue de haut en bas une chrétienté infidèle. S'il n'y avait pas eu quelques audacieux esprits pour faire éclater des systèmes révolus et tracer des voies nouvelles devant des sociétés engourdies, la face du monde n'aurait que quelques rides de plus, sans jamais avoir changé vraiment.

On peut bien inventer le travail à la chaîne, augmenter sans cesse le nombre des articles à vendre et à acheter et se lancer toujours plus avant dans une course folle contre le temps. Mais tout cela ne fait pas produire à l'homme ce qu'il a de meilleur. Il faut, de toute nécessité, un Moïse qui préfère les déserts de la liberté au confort sédentaire d'esclaves bien nourris pour fins de meilleur rendement. Il faut, de temps à autre, un François d'Assise, pauvre et poète, qui parle d'amour et de soleil aux hommes et aux oiseaux. Sinon, le monde s'engraisse, s'ankylose et s'enlise.

On pourrait facilement faire bon marché des enthousiasmes momentanés, des convictions peu profondes et des hommes sans racines. La vie facile serait moins amusante, les exaltations reviendraient moins souvent et les modes n'existeraient pas, mais l'humanité ne s'en porterait ni plus mal ni tellement mieux. Ce qu'il faut, de toute nécessité, c'est que des êtres soient prêts à mourir, comme Gandhi ou Martin Luther King, sous les balles de leurs assassins parce qu'ils ont à donner au monde un témoignage qui ne se taira jamais.

Quand un être comme Jésus a posé les vraies questions, ouvert des voies nouvelles, rendu l'homme plus fécond par l'amour de tous et accepté la mort plutôt que dévier de ses convictions, on peut lui faire dire à juste titre: "Je suis la lumière du monde" (Jean 8,12). Mais à ceux qui veulent le suivre il transmet une terrible responsabilité: "Vous êtes la lumière du monde" (Matthieu 5,14). Et quand ils s'occupent au divertissement, se satisfont de maigres réformes, se laissent happer par le confort ou se contentent de quelques exaltations momentanées, il leur rappelle qu'ils doivent être ou bien indispensables ou bien inutiles: "Vous êtes le sel de la terre. Mais si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les gens" (Matthieu 5, 13).

lettres au DEVOIR

Une profession trop facilement oubliée

Si un événement particulier amène le gouvernement à former une commission d'étude sur les services hospitaliers, la logique démocratique nous dicterait de nommer au moins un médecin sur cette commission. Et une absence de représentation de cette profession ferait douter du sérieux d'une telle commission.

C'est pourtant ce qui vient de se passer avec la nouvelle commission d'étude du ministre Forget sur les Centres d'accueil. En effet, nous ne retrouvons aucun membre de l'Association des psycho-éducateurs. C'est pourtant ces derniers qui travaillent auprès des jeunes dans nombre des Centres d'accueil.

Laisseriez-vous évaluer le système électrique de votre maison par le menuisier qui a fait la finition des portes d'armoire de votre cuisine?... En tant qu'étudiants en psycho-éducation, nous nous opposons catégoriquement à faire évaluer les Centres d'accueil par une commission où les personnes travaillant à la base (psycho-éducateurs, éducateurs spécialisés, etc.) ne sont pas représentées.

Dans un tel contexte, nous envisageons la possibilité, si on se fie à la logique gouvernementale, d'être représentés au sein d'une future commission qui étudierait l'adequacité de l'utilisation des trombones (attaches-feuilles) dans les édifices gouvernementaux.

Dès aujourd'hui disponibles,

L'Association générale des étudiants en Psycho-Education de l'Université de Montréal
François PROVOST, président
Sylvain SIMARD, relations extérieures

Montréal, le 6 février 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. A l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Une grave carence de la science politique au Canada

Plaidoyer pour un examen moins livresque de notre fédéralisme

par GILLES LALANDE

■ *Admis le 7 décembre dernier au sein de la Société royale du Canada, le professeur Gilles Lalande, du département de science politique de l'Université de Montréal, a profité de la circonstance pour revenir sur un thème auquel il consacre une partie importante de ses travaux, soit l'originalité et les vertus du fédéralisme. M. Lalande, dans son discours d'admission à la Société royale, s'est appliqué à faire voir l'optique étroite dans laquelle même les auteurs les plus classiques ont présenté jusqu'à maintenant le fédéralisme canadien. Voici la partie de son allocution qui fut consacrée à ce thème. Une seconde partie esquissait une comparaison entre le mode canadien de gouvernement fédéral et le mode de gouvernement communautaire établi au sein de la Communauté économique européenne.*

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la science politique est l'une des disciplines qui ont le moins contribué au Canada à une juste appréciation de la formule fédérale de gouvernement. Les politologues les plus lucides du Canada anglais n'hésitent d'ailleurs pas à la reconnaître. Pour John Meisel de l'Université Queen's, l'immense majorité des études canadiennes de science politique ont négligé jusqu'ici de tenir compte du degré auquel l'interaction des forces en présence à deux ou à plusieurs niveaux de gouvernement a effectivement une influence sur la vie politique canadienne. Pour Allan C. Cairns de l'Université de Colombie Britannique, la place exclusive occupée depuis vingt-cinq ans par l'ouvrage pourtant remarquable de R. MacGregor Dawson et de Norman Ward intitulé **"The Government of Canada"**, et le mode d'analyse historico-institutionnelle de ce classique, ainsi que de l'ouvrage qui en est le complément, **"The Structure of Canadian Government"**, de James R. Mallory de l'Université McGill, révèlent une faiblesse fondamentale de la science politique canadienne. (Allan C. Cairns, "Alternative Styles in the Study of Canadian Politics", Revue Canadienne de Science Politique, Vol. VII, no. 1, mars 1974, pp. 101-128).

Des perspectives trop juridiques

Il y a d'abord la perspective dans laquelle ces deux ouvrages ont été conçus, une perspective centralisatrice doit-on reconnaître, qui a incontestablement conduit MacGregor Dawson et Mallory à surestimer l'unité canadienne et le degré d'uniformité des institutions politiques à travers le pays. Ces deux auteurs ont en effet choisi de mettre très fortement l'accent sur le gouvernement central, considéré par eux comme étant le gouvernement majeur au Canada, à l'exclusion presque tant des gouvernements des provinces et des municipalités que des politiques provinciales et municipales. Il est vrai que tous deux avaient sans doute été profondément impressionnés par le rôle dominant qui a été celui du gouvernement central durant la crise économique des années '30 et durant la seconde guerre mondiale, et que ce fait peut expliquer la perception quelque peu particulière qu'ils ont eue du système politique canadien. MacGregor Dawson, quant à lui, n'a jamais démordu jusqu'à sa mort en 1958 de son parti pris en faveur du gouvernement central. Et Norman Ward qui a assumé par la suite la responsabilité des rééditions successives de son ouvrage n'a pas cru opportun de modifier cette orientation fondamentale. Le professeur Mallory, pour sa part, a reconnu récemment "qu'il a fallu quelque temps après la seconde guerre mondiale pour que le Canada devienne un Etat vraiment fédératif", et il ajoutait à cette première constatation "qu'il aura fallu encore un peu plus de temps pour que la prise de conscience de ce changement parvienne jusqu'au point où elle ait une influence sur les auteurs."

Il y a en second lieu le mode d'analyse traditionaliste retenu par ces auteurs, qui a eu comme conséquence inéluctable de réduire la part faite au Canada à l'étude des mécanismes et des processus d'action politique au profit de la description souvent détaillée, et au demeurant fort intéressante, voire indispensable, des institutions, de leur rôle et de leur évolution. Il faut souligner à ce propos que les deux premiers ouvrages en langue française portant sur l'ensemble du système politique canadien, celui de Jean-Charles Bonenfant intitulé **les institutions politiques canadiennes,** et celui préparé en 1967-68 sous la direction de Louis Sabourin, **Le système politique du Canada: Institutions fédérales et québécoises,** épousaient à leur face même, à quelques nuances près, un mode d'analyse très proche de celui de leurs prédécesseurs de langue anglaise. L'ouvrage collectif de Sabourin corrigeait certes le préjugé centralisateur de MacGregor Dawson en faisant la part belle aux institutions politiques du Québec, mais il n'en surestimait pas moins, lui aussi, le degré d'uniformité des institutions politiques dans les dix provinces canadiennes.

Il aura fallu attendre jusqu'en 1971 pour que soit enfin publié au Canada un ouvrage qui mette l'accent sur le fonctionnement du système politique canadien. Cet ouvrage de Richard J. Vanloon et Michael S. Whittington de l'Université Carleton, intitulé **The Canadian Political System: Environment, Structure and Process,** a été suivi en 1972 par la publication de la meilleure, sinon la seule étude de science politique portant sur le processus même des négociations fédérales-provinciales, à savoir **Federal-Provincial Dip'omacy: The Making of Recent Policy in Canada,** de Richard Simeon de l'Université Queen's.

Il ne faudrait pas, dans ces conditions, se surprendre de constater que la connaissance qu'on pouvait acquérir jusqu'à très récemment du système politique canadien — et par voie de conséquence de la formule fédérale de gouvernement — ait pu souffrir singulièrement de cette extraordinaire carence de la science politique au Canada. Les anglophones, depuis au moins une génération peut-on dire, ont été initiés au système politique de leur pays par le biais d'un préjugé exagérément favorable au pouvoir central. Les francophones, d'autre part, en grande partie en raison du retard chez eux de l'étude des sciences sociales, sont restés quant à eux dépendants d'une conception du système politique canadien à la fois statique, parce qu'essentiellement juridique, et largement ethnocentrique, parce que trop exclusivement centrée sur le Québec.

Comme nous venons de le remarquer, certains politologues au Canada anglais ont déjà amorcé un travail qui va dans le sens d'un traitement plus équitable des deux principaux niveaux de gouvernement. Au surplus, et fort heureusement d'ailleurs, ces mêmes chercheurs semblent vouloir enfin étudier de façon systématique, d'une part l'action dynamique des mécanismes et des processus qu'on trouve à l'intérieur du système politique canadien et, d'autre part, les politiques qui sont les plus courantes au Canada, à savoir celles qui résultent de l'action non pas à l'un mais à deux ou à plusieurs niveaux de gouvernement.

Trop peu d'études fonctionnelles

Il reste qu'il y a encore, dans le champ d'étude du système politique canadien, trop peu de cas d'application des méthodes modernes d'analyse en science politique. Il est frappant, par exemple, de constater combien rares sont les travaux de politologues canadiens qui utilisent des schémas d'analyse ou des cadres théoriques aussi courants pourtant que ceux de l'intégration, avec ses deux principales variantes, le fonctionnalisme et le néo-fonctionnalisme, ou qui fassent usage de la théorie des conflits qui mobilise pourtant une armée de chercheurs dans des pays comme la Norvège, la Suisse ou les Etats-Unis. Qui, chez nous, songerait seulement à appliquer, dans le champ d'étude du système politique canadien, une technique d'analyse aussi moderne et aussi prometteuse que celle des données événementielles? Que savons-nous, pouvons-nous honnêtement nous demander, en dehors des données tirées des sondages de John Meisel de 1965 et 1968, à propos des perceptions, des niveaux d'information et des attitudes des Canadiens relativement au système politique canadien? Où sont les travaux scientifiques d'envergure qui apportent des données vérifiables sur les cultures politiques au niveau des régions ou des provinces de ce pays? Pourquoi la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, pourtant chargée selon son mandat de recommander les mesures à prendre pour que la fédération canadienne se développe selon le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, et ayant tous les moyens de le faire, n'a-t-elle pas su susciter des travaux comme ceux de Karl Deutsch aux Etats-Unis s'inspirant de la cybernétique ou de la théorie des communications dans le but de mesurer le degré d'intégration, et par voie de conséquence le degré de cohésion du corps politique canadien?

Si l'homme qui se consacre à l'étude des phénomènes politiques ne peut se permettre sur le plan scientifique de donner une vue partiale des choses, il ne peut non plus se satisfaire d'une vue partielle de la réalité. Or la réalité canadienne sur le plan politique est celle d'un ensemble comprenant onze principaux centres de décision, onze gouvernements — le gouvernement central et le gouvernement des dix provinces — ou selon l'expression de Allan C. Cairns, onze arènes politiques à base électorale imbriquée, ce qui les rend indissociables du point de vue de leur fonctionnement. Au demeurant, ces arènes politiques sont toutes soumises individuellement et collectivement à des forces de transformation sur lesquelles on a jusqu'ici peu de connaisances précises. Et leur interaction constante, comme on devrait le savoir, entraîne selon les périodes, et présumément selon les besoins, tantôt l'expansion, tantôt la contraction de l'un ou l'autre des deux principaux niveaux de gouvernement. Or il appert que le modèle le plus commode, sinon le plus adéquat, pour appréhender ce type de réalité politique est celui qu'on a tiré de la théorie générale des systèmes, et plus particulièrement des travaux du sociologue américain, Talcott Parsons, à savoir le modèle systémique. Ce modèle permet en effet de concevoir les onze arènes politiques qui constituent le Canada comme formant un tout, un ensemble, c'est-à-dire un système au sens fort du terme, composé d'éléments qui sont en relation étroite d'interdépendance les uns par rapport aux autres, ou des sous-systèmes, et dont l'existence propre se définit par rapport à un milieu ambiant ou un environnement.

Cette façon délibérément abstraite d'appréhender la réalité politique permet en tout cas de comprendre assez facilement que le système politique canadien et ses composantes fédérale-provinciales ne peuvent être isolés du système international, et par conséquent du système nord-américain, auquel ils appartiennent. Elle permet aussi de pressentir que ce système, au moment d'une crise économique générale ou d'une conflgration mondiale, doit réagir plus à des entrées ou à des inputs provenant du milieu externe ou de l'environnement qu'aux demandes, qu'aux ressources et qu'aux contraintes issues du milieu interne. Ce n'est en tout cas ni le résultat du hasard, ni selon toute évidence, le fruit d'une volonté préméditée de centralisation si le gouvernement fédéral a acquis au Canada l'ascendant que l'on sait entre 1930 et 1945. Et si, au cours de la période troublée que nous traversons présentement qui est caractérisée comme chacun le sait par le déréglement du système économique et monétaire international, l'instabilité du cours des matières premières et la crise de l'énergie, le système politique canadien doit à nouveau réagir nécessairement plus à des impulsions ou à des incitations, donc à des influences d'origine externe, qu'aux demandes ou aux contraintes qui peuvent exister en grand nombre à l'intérieur du Canada.

On peut certes vouloir ignorer cette manière de voir les choses. On peut également préférer accorder toute son attention au jeu intéressé d'acteurs politiques obéissant essentiellement à des raisons propres à leur milieu d'action. On peut enfin continuer à croire, malgré toutes les indications en sens contraire, que les champs de juridiction peuvent être tranchés au couteau. Et à soutenir ad nauseam que chaque gouvernement, au niveau fédéral comme au niveau provincial, devrait pouvoir agir souverainement, c'est-à-dire selon la conception qu'il se fait lui-même, et lui seul, du bien de ses commettants.

Mais on ne saurait comprendre la réalité politique de ce pays si on pratique sur le plan de l'étude et de la recherche la segmentation ou le compartimentage du système politique canadien. Si l'on s'obstine à croire que les décisions ou les politiques qui émanent du système politique canadien résultent des seules conditions qui existent à l'intérieur de ce système ou de ses parties constituantes. Si on ne réussit pas à montrer pourquoi et comment se déterminent les agents politiques à l'intérieur d'arènes politiques provinciales et fédérale partiellement imbriquées ou superposées. Si on n'arrive pas à apprécier le jeu complexe des interactions qui traversent en tous sens le système politique de ce pays. Si on ne peut pas mesurer l'impact du milieu externe sur l'ensemble ou sur l'une ou l'autre des parties composantes du système politique canadien. Bref, si les politologues canadiens ne s'attaquent pas résolument à l'étude systématique du système fédéral canadien. La science politique canadienne doit en effet contribuer à faire comprendre le fonctionnement du système politique canadien. Sa tâche première devrait être, à mon sens, d'analyser les processus d'action, i.e. la dynamique du système fédéral de gouvernement au Canada. C'est là, à n'en pas douter, la première condition à remplir pour un approfondissement de la formule fédérale de gouvernement.

POINT DE VUE

par PAUL-HENRI HUDON

Libérez-nous, Seigneur, de l'histoire obligatoire !

■ **Cet article est tiré du numéro de janvier 1975 du Journal de l'Alliance des professeurs de Montréal. L'auteur enseigne l'histoire à l'Ecole secondaire Richard, à Verdun.**

L'histoire fut longtemps dans les écoles une matière de "par coeur" et de pieux enseignements. Aujourd'hui, on s'efforce d'y mettre de la compréhension et du bon sens... Mais on est parvenu à quoi?

On se souvient tous des listes interminables de dates et de noms qu'on devait digérer: moi, j'ai encore sur l'estomac la lignée des gouverneurs de la Nouvelle-France...

Or, en revenant sur les bancs de l'école (sur le banc qui fait face au monde et dos au tableau), je me promettais de faire de l'histoire intelligente, et je me mis à enseigner que Champlain était mû par le commerce et non par la foi; que Dollard des Ormeaux n'était pas aussi "smatte" qu'on l'avait cru; que les "sauvages" avaient cessé d'être sauvages; que les Patriotes de 1837 n'étaient plus des rates mais des héros; et que la Confédération était une créature des chemins de fer, etc., etc.

Et comme étaient heureux, pensais-je, ces nouveaux étudiants qui goûtaient enfin aux vraies vérités historiques!! On avait ramené le bon sens dans les cerveaux juvéniles! La lumière fusait! Nous, on l'avait l'affaire! Les étudiants étaient rivés à nos lèvres!

Bien sûr, on se gardait de verser dans les exagérations inverses. Eh oui! Fallait tout de même pas remplacer un Maisonneuve quasi-curé par un Maisonneuve sale-bourgeois, ou troquer l'histoire de F. X. Garneau pour l'histoire de Léandre Bergeron. Que serait devenue l'intelligence dont se gargarisait notre enseignement, si on avait remplacé le Frontenac-des-conquêtes par un Frontenac-à-la-veste-de-cuir? On se serait vite retrouvé sans vedettes dans une histoire vide d'histoires. Et, des vedettes, dans cette matière-là, il en faut!! Parce que ce sont les vedettes justement qui font de l'histoire une matière brillante. Enlevez les héros, détruisez les statues, qu'est-ce qui reste en histoire? Il reste le menu frétin, le peuple, les obscurs, les sans-gloire; en somme, une histoire banale, sans coup d'éclat, du terne, terne, terne...

En tout cas, Léandre Bergeron, tu ne nous as pas eus avec ton histoire! Parce que tu sais bien que les obscurs ça n'intéresse pas le monde, que les élèves veulent regarder des vedettes à l'écran noir. C'est pas sérieux quand même de vouloir motiver des classes de 35 gars avec des coureurs de bois ou des habitants à ceinture fléchée! Eux autres, ils veulent des James Bond de la fourrure, des Elliott Ness de 1837, des pourfendeurs de désordre et des redresseurs de tort. Bon! Et puis les parents et le ministre de l'instruction veulent ça aussi!

Alors, on est parvenu à quoi avec notre histoire reconditionnée?

Si on a refusé que l'histoire serve à l'édification morale des enfants, on a refusé qu'elle serve à l'orientation politique des gens. Et ce fut très bien dans les deux cas.

Je ne veux pas que l'histoire serve à dompter les masses. Je ne veux pas que l'histoire serve à charrier des doctrines, ni à présenter des modèles à copier. Je ne veux pas d'histoire religieuse, ni nationaliste, ni marxiste. Je veux l'histoire pour l'histoire, avec et ses grandeurs et ses misères. Point.

On a trop vu dans le monde des systèmes scolaires véhiculer des idéologies qui ont abouti à des résultats déplorables. Pensez à la France d'avant la première guerre où l'idée de revanche contre l'Allemagne hantait les corridors. Les nazis, pour eux, ont enseigné la supériorité de la race des seigneurs, avec le résultat qu'on connait. Les sociétés marxistes d'aujourd'hui continuent à orienter les esprits.

En somme, tout le monde veut faire servir l'histoire à sa sauce; toutes les sociétés exposent les vedettes de leur histoire comme des modèles aux enfants, ou en d'autres termes, on fait dire aux hommes et aux événements ce qui sert à prouver telle ou telle philosophie. C'est l'histoire au service de l'idéologie dominante.

Plus jamais d'histoire servile. S.V.P.! Il faut libérer l'histoire de sa prétendue mission de former les citoyens.

Hélas! dans la polémique actuelle visant à rendre l'histoire obligatoire, on retrouve partout, tant à gauche qu'à droite (c'est étonnant!) le même fallacieux dessein. Comme s'il fallait à tout prix que tous les gens du monde passent par le moule.

"Il faut que tous les enfants aient des connaissances sérieuses de l'évolution du Québec..." disent les uns. "... que les gens sachent l'ampleur de leur aliénation et l'exploitation dont ils sont victimes", répondent les autres. "... qu'on leur présente des modèles..." (comme si Frontenac, Napoléon, John McDonald, Hitler ou Nixon étaient des modèles!!!) "qu'ils en tirent des leçons..."

"Il faut que tous les étudiants du secondaire connaissent l'histoire du pays". Passons! Mais n'y a-t-il que l'école pour apprendre l'histoire? Et pourquoi est-ce une nécessité pour tous?

La polémique pour rendre à nouveau l'histoire obligatoire me laisse bien froid!

Tant que nos manuels scolaires ne présenteront aux étudiants que de l'histoire politique ou militaire, érigeront en vedettes des colonels et des parvenus, je ne puis être partisan de rendre ceci obligatoire. L'étudiant qui n'a pas appris que Martin Bormann a exterminé six millions de Juifs vaut bien celui qui ignore Al Capone et son oeuvre. Par contre l'étudiant pourra ignorer complètement les grandes crises sociales et économiques de son époque, leurs causes et leurs conséquences; il pourra ignorer les grands penseurs, scientifiques, philosophes, artistes, inventeurs, écrivains... Il ignorera les courants de pensée, l'histoire des idées, l'évolution de la science... Il n'aura pas appris à faire des recherches dans le passé, il aura simplement appris à feuilleter des manuels pour savoir ce qu'on a dit du passé...

En somme, ne convient-il pas de laisser les esprits libres face à l'histoire et aux cortèges qu'elle charrie?

Le problème majeur dans l'enseignement de l'histoire n'est pas de savoir si elle doit être obligatoire ou non, mais plutôt de savoir si l'histoire à l'école pourra continuer d'être livresque, inerte (sans laboratoire de recherche pratique), et dépourvue de moyens en face de la télévision et du cinéma qui reconstituent de brillantes épopées historiques. Comment rivaliser d'intérêt quand je dispose d'une craie et d'un tableau, avec ces puissants media. Vous vous souvenez des séries télévisées "Les Rois Maudits", "Henry VIII", "La découverte du Nil", etc.

Eh bien, le lendemain, en classe on trouvait le professeur d'histoire bien ridicule et bien ennuyant. Donnez-nous de tels moyens, et le problème de l'histoire obligatoire est réglé.

propos d'actualité

"La loi 22 exige que les sociétés se donnent au Québec une raison sociale française. Cela est dans la tradition de tous les pays du monde, y compris les Etats-Unis où certains états exigent par des mesures législatives qu'un pourcentage de postes de cadres des entreprises soit accordé, soit aux francophones, soit aux citoyens de langue espagnole dans certains secteurs, ce qui dépasse l'enregistrement d'une simple raison sociale."

Guy St-Pierre,
Ministre de l'Industrie et du Commerce,
Le 30 janvier 1975.

LIBRAIRIE RENAUD-BRAY
5219, CÔTE DES NEIGES TÉL.: 342-1515

25%
D'ESCOMPTE
SUR TOUS NOS DISQUES

Spécial du mois
MES MÉMOIRES
- CHANOINE LIONEL GROULX
- 4 VOLUMES RELIÉS ET NUMÉROTÉS

(même numéro pour les 4 volumes de chaque série).

PRIX RÉGULIER: ~~$45.00~~
NOTRE PRIX: $30.00

VENTE DE DISQUES
LIQUIDATION AVANT INVENTAIRE



AVANT OU APRÈS LE SPECTACLE DE SOL À LA PLACE DES ARTS, IL FAUT LIRE
esstradinairement vautre
des monologues vraiment . . . esstradinaires présentés par Michel Garneau. Un best-seller - $4.50

L'AURORE
L'Aurore, 221 ouest, rue Saint-Paul, Montréal
Tél.: 844-8764



suites de la première page

CLICHE

preneurs en construction qui ont affirmé avoir versé des pots-de-vin à des responsables de la CFP de la région de Montréal-Nord en échange de la location de leur équipement à des fins de formation professionnelle.

L'un d'eux, M. Jean-Marie Joly, de Pointe-Calumet, a déclaré avoir versé un montant total de $3,048 en pots-de-vin à Julien Massé et Paul Vachon, deux ex-dirigeants du local 791, qui avec Robert Meloche avaient formé la compagnie J. & P. Construction pour encaisser ces montants. Vachon est aujourd'hui chef entraîneur à la CFP.

Les trois autres entrepreneurs ont corroboré le témoignage de M. Joly et impliqué les partenaires de J. & P. Construction.

Un entrepreneur a affirmé d'autre part avoir versé comptant un pot-de-vin à M. André Simard, ex-coordonnateur de la formation professionnelle et en particulier du dossier des opérateurs en machinerie lourde. Jeudi, M. Simard avait admis avoir trouvé sur son bureau des "enveloppes" contenant de l'argent mais dont il a affirmé ignorer la provenance.

La commission Cliche poursuivra la semaine prochaine l'étude du dossier de la CFP dont le budget annuel, financé par le gouvernement fédéral et administré par celui du Québec, s'élève à $70 millions.

DÉTRAQUÉ

pour retourner chez lui après l'école, à 18:30 jeudi.

"Soudain, a-t-il dit, le feu commença à se déplacer et les flammes se mirent à grandir. Puis j'entendis des cris. J'appelai les gars qui jouaient au hockey, mais ils n'entendirent pas. Je courus vers l'enfant qui se tenait debout sans bouger ni crier. Je le roulai dans la neige et dès que les flammes furent éteintes, je l'enveloppai dans mon veston. Ça sentait le plastique brûlé. Le dos de son habit de motoneige était brûlé jusqu'aux épaules, mais le devant était presque intact."

Lambert transporta l'enfant qui ne cessait de répéter son prénom et demanda à une femme si elle le connaissait. Cette femme était la mère de l'enfant.

La police a confirmé que plusieurs incidents sinistres se sont produits dans le quartier. Des grands ont battu des jeunes et il est même arrivé, le mois dernier, que l'on a fait prendre de force à un garçon de onze ans plusieurs tablettes de valium et de codéine. Il a fallu envoyer ce garçon à l'hôpital pendant quelque temps.

L'INDICE

teur, M. James McGrath, a cherché à savoir si le gouvernement se proposait de rétablir ses subventions à l'industrie laitière. Les prix du lait, a-t-il déclaré, vont augmenter en avril quand les gouvernements des provinces cesseront leurs subventions à cette industrie, et le coût d'une pinte de lait mettra cette denrée hors de portée d'un très grand nombre de Canadiens.

Le ministre de l'Agriculture, M. Whelan, lui a répondu que le gouvernement n'avait pas l'intention de rétablir cette subvention, et que d'autres programmes de subventions aux consommateurs leur permettraient de continuer à acheter du lait.

M. McGrath a aussi cherché à savoir si le gouvernement songeait à établir un autre mode de calcul de l'indice des prix à la consommation, puisque une analyse de Statistique Canada a montré que cet indice ne réfléchissait pas vraiment l'impact des hausses de prix sur les consommateurs à petits revenus ou à revenus fixes.

Le premier ministre, M. Trudeau, a expliqué que le gouvernement étudiait d'autres méthodes de calcul, mais qu'à l'heure actuelle l'indice des prix à la consommation était encore le meilleur baromètre de la hausse du coût de la vie.

la météo

Un régime cyclonique d'air arctique dominera le Québec pour la fin de semaine. Une succession de creux ou de faibles perturbations viendront à tour de rôle apporter sur toutes les régions des conditions nuageuses et de la neige légère. Quelques dorsales apporteront par leur passage quelques éclaircies mais surtout sur les régions du sud-ouest. En dépit de vents légers les températures seront froides surtout demain et le ciel sera variable.

●

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: neige avec dégagement en fin de journée. Maximum près de 5. Aperçu pour dimanche: ciel variable et plus froid.

●

Régions de Chibougamau: neige avec dégagement en fin de journée. Maximum près de zéro. Aperçu pour dimanche: ciel variable et plus froid.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides: neige avec dégagement en fin de journée. Maximum près de 20. Aperçu pour dimanche: ciel variable et plus froid.

●

Régions du Lac St-Jean, de la Haute-Mauricie: nuageux et chutes de neige légères. Maximum de 10 à 15. Aperçu pour dimanche: peu de changement mais plus froid.

●

Régions de Baie-Comeau de Sept-Iles, de Rimouski, de la Gaspésie: généralement nuageux avec chutes de neige légères. Maximum de 10 à 15. Aperçu pour dimanche: peu de changement mais plus froid.

●

Régions des Cantons de l'Est: chutes de neige légères. Maximum de 20 à 25. Aperçu pour dimanche: ciel variable et plus froid.

●

Région de Québec, Trois-Rivières: chutes de neige légères. Maximum de 15 à 20. Aperçu pour la fin de semaine du carnaval: ciel variable et plus froid.

A sa sortie de la Chambre, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a précisé que Statistique Canada cherchait à déterminer s'il n'y aurait pas lieu d'établir des indices du coût de la vie qui s'appliqueraient à diverses échelles de revenus.

En attendant, dit Statistique Canada, cet indice donne une très juste idée de la hausse du coût de la vie, et permet de montrer dans quelles catégories les hausses se font sentir.

Le mois dernier, des hausses du prix du lait, des oeufs des céréales et des produits de boulangerie ont été presque annulées par des diminutions des prix du boeuf, du sucre et de la volaille. Au chapitre de l'alimentation, l'indice du coût de la vie n'a augmenté que de trois-dixièmes d'un pour cent.

Les prix des automobiles et des transports en commun, par autobus et par rail, ont contribué à une hausse au chapitre des transports publics.

L'indice du coût de la vie, qui était de 176.6 en janvier, signifie qu'il en coûtait $176.60 en janvier pour acheter ce qui valait $100 en 1961. En décembre, il en coûtait $175.80 pour acheter cet équivalent, et $157.60 en janvier 1974.

MORIN

d'une infraction "technique" à une loi poussiéreuse.

Au début de l'automne, rappelons-le, M. Morin touchait un chèque de $1,796 de l'Assemblée nationale pour couvrir ses dépenses à titre de membre d'une délégation de huit parlementaires québécois auprès de l'Association internationale des parlementaires de langue française, à Bruxelles.

En décembre, M. Bienvenue soumettait une requête visant à rendre M. Morin indigne et inhabile à siéger, parce qu'il avait touché un chèque auquel il n'avait pas droit en vertu de la loi de la législature. En réplique, M. Morin a voulu impliquer les quatre personnes qui avaient autorisé l'émission du chèque, à savoir le président Lavoie et les ministres Gérard-D. Lévesque, Gérald Harvey et Oswald Parent. Mais la majorité libérale a repoussé sa motion. Le chef de l'Opposition a alors sollicité l'avis du vérificateur général, avis qu'il a reçu et rendu public hier, avec grande satisfaction.

La réponse de M. Larose tient dans les points suivants:

- le processus administratif habituel d'autorisation et d'approbation des dépenses fut suivi dans le cas des allocations accordées aux huit députés;
- la somme de $1,796 accordée à M. Morin fut prise à même les crédits prévus par la loi de la législature.
- or, seul un député qui n'est pas ministre ou chef de l'Opposition officielle peut se prévaloir de cette loi pour être indemnisé des dépenses qu'il encourt pour les fins d'une mission officielle qu'il a accepté d'accomplir à la demande du président, sur la recommandation des trois ministres commissaires;
- en conséquence, la somme de $1,796 qui a été versée à M. Morin n'a pas été dépensée pour des fins auxquelles la loi de la législature avait affecté des crédits;
- par contre, si l'allocation avait été versée à M. Morin à même l'un des éléments des crédits budgétaires de 1974-75. M. Larose aurait pu, sous réserve de l'examen des faits, conclure que la dépense était faite pour des fins auxquelles la législature avait accordé des crédits.

Le chef péquiste en conclut que le paiement de ses dépenses pouvait être fait à même un programme budgétaire autre que celui qui a été choisi par le président Lavoie, et qu'il n'a donc pas à rembourser les dépenses de son voyage à Bruxelles, ce dont il se réjouit vivement.

A M. Lavoie, le député de Sauvé écrit: "Vous comprendrez aisément que je ne pouvais savoir en vertu de quel crédit budgétaire vous avez donné les directives d'émettre le chèque qui m'a été versé, puisque celui-ci ne portait aucune indication à ce sujet."

M. Morin ajoute qu'il est du "devoir" du président de faire sans délai les corrections administratives qui s'imposent.

Il se réjouit enfin que "toute cette affaire puisse être réglée par une simple régularisation administrative des erreurs qui ont été commises, de bonne foi sans doute".

Rappelons que M. Lavoie est lui-même resté complètement muet depuis le début de cette affaire. De son côté, le premier ministre a fait des démarches discrètes pour que l'affaire se règle par un amendement rétroactif à la loi de la législature, ce à quoi M. Morin s'est vivement opposé.

Le chef de l'Opposition a répété hier ce qu'il a dit souvent depuis le début de cette affaire. De même que les ministres peuvent se faire rembourser leurs dépenses à même les fonds de leur ministère, le chef de l'Opposition a droit à de telles dépenses, à même le budget de l'Assemblée nationale, pour des voyages hors du Québec. M. Morin a droit par ailleurs à une allocation et à une auto avec chauffeur pour ses déplacements au Québec, pour lesquels il n'a d'ailleurs jamais réclamé un sou.

Pour M. Morin, l'accusation de M. Bienvenue était inexistante à sa face même et n'avait pour but que de dissimuler "le patronage, les conflits d'intérêts et la corruption" de certains membres du parti ministériel.

Dans sa missive, M. Larose ne dit pas si M. Morin est indigne ou non de siéger, ainsi que le prétend M. Bienvenue, pour avoir touché un chèque qui ne provenait pas du bon "tiroir", cette question n'étant pas du ressort du vérificateur général. M. Morin reconnaît que c'est là matière à un débat juridique et politique. Pour lui, l'affaire est close et la commission parlementaire n'a plus sa raison d'être. Mais si le gouvernement y tient, le Parti québécois fera alors en sorte que MM. Lavoie, Lévesque, Harvey, Parent et Larose viennent expliquer l'erreur administrative dont il a été victime.

Rejoint en soirée, le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, a déclaré que l'interprétation donnée par M. Jacques-Yvon Morin à la lettre du Vérificateur-général M. Gérard Larose est "complètement farfelue".

En effet, souligne-t-il, le Vérificateur général déclare clairement que l'encaissement du chèque par M. Morin était illégal lorsqu'il affirme que: "... l'affectation de crédits aux frais que vous avez encourus lors de cette mission officielle (est) spécifiquement prohibé par le paragraphe 2 de l'article 96 de la Loi de la législature".

Par ailleurs, M. Bienvenue souligne le fait que M. Morin est incapable de mentionner le programme budgétaire par lequel, hypothétiquement, il pourrait être remboursé des frais relatifs à sa participation à la cinquième assemblée générale de l'AIPLF.

La Commission parlementaire de l'Assemblée nationale doit se réunir prochainement pour étudier les accusations portées, conclut M. Bienvenue.

AMÉRICAINS

chômage risquait d'atteindre les dix pour cent.

Cependant, le président du Federal Reserve Board, M. Arthur Burns, a déclaré devant la commission économique mixte du Congrès qu'à son avis, "le déclin de l'économie approchait de son point le plus bas et que cela aiderait à réduire le chômage". M. Hugh Scott, leader républicain du Sénat, a déclaré: "Ces chiffres sont mauvais, et nous allons faire quelque chose à ce sujet".

Le principal conseiller économique du président Ford, M. Alan Greenspan, a répété devant le président que le chômage atteindrait probablement la cote maximum de 8.5 pour cent vers le milieu de l'année 1975 mais que la situation devrait commencer à s'améliorer ensuite. Si ce chiffre de 8.5 pour cent était atteint ou dépassé plus tôt que prévu, le président lancerait une nouvelle série de mesures sur lesquelles le porte-parole de la Maison-Blanche a tenu à garder le secret.

Il a cependant fait remarquer que M. Ford voyait avec inquiétude certains membres du Congrès envisager des réductions d'impôts supplémentaires qui porteraient le déficit de l'année fiscale 1975-76 à plus de 60 milliards de dollars. Le déficit envisagé dans le budget soumis par M. Ford au Congrès est d'environ 52 milliards de dollars.

La Maison-Blanche a renoncé à une relance trop vigoureuse de l'économie pour ne pas alimenter une reprise de l'inflation aux Etats-Unis, où la hausse des prix a été de 12,2 pour cent en 1974. Le déficit record du budget (52 milliards de dollars) et les 16 milliards de dollars de réduction d'impôts proposés par le président Ford, semblent constituer un maximum pour l'administration, qui craint de drainer les marchés financiers américains. La trésorerie devra en effet emprunter une soixantaine de milliards de dollars l'année prochaine, ce qui risque de relancer la hausse des taux d'intérêt.

La majorité démocrate du Congrès considère en tous cas comme "inacceptable" un taux de chômage proche de 8 pour cent pendant une aussi longue période. Mais les démocrates ne paraissent pas capables de mettre au point un programme cohérent de remplacement, et ils se contenteront sans doute d'accroître les réductions d'impôts proposées par la Maison-Blanche.

La commission des voies et moyens de la Chambre a déjà voté jeudi des réductions d'impôts totalisant 20 milliards de dollars, soit 4 milliards de plus que proposé par le président Ford. Mais la lenteur des travaux parlementaires — le programme de la Maison-Blanche a été déposé au Congrès il y a près d'un mois — commence à exaspérer et la Maison-Blanche et les syndicats. Le président Ford a déploré mercredi que le Congrès n'ait encore "pratiquement rien fait", et 10.000 ouvriers chômeurs de l'automobile ont tenu cette semaine une première réunion de protestation, en salle, dans la capitale. Le syndicat de l'automobile menace d'envahir Washington, si les choses ne s'accélèrent pas. Il y a 300.000 chômeurs dans l'automobile.

L'AIE

gagée à décider avant le mois de septembre prochain la poursuite de ce programme de réduction pour les années 1976 et 1977.

L'accord est moins net sur les engagements des membres de l'Agence à rechercher et mettre en oeuvre des énergies de substitution au pétrole. Les Etats-Unis, qui en font un préalable à l'ouverture du dialogue avec les producteurs, n'ont obtenu qu'un engagement de principe que les études entreprises sur ce point seront poursuivies.

Un autre point sur lequel les membres de l'AIE sont parvenus à un accord est le mécanisme de répartition de leurs réserves en pétrole en cas de crise. Ce mécanisme "anti-embargo" est désormais opérationnel mais, a dit M. Davignon, "ce n'est pas parce que nous avons des craintes particulières que nous l'annonçons, c'est uniquement parce que nous l'avons fait".

Le comte Davignon a déclaré que la réunion préparatoire de mars s'intéresserait essentiellement aux problèmes de procédure.

"Elle organisera le dialogue entre producteurs et consommateurs et élaborera un ordre du jour pour la conférence prévue dans le courant de l'année", a déclaré le comte Davignon.

Il reste encore à définir les participants à la conférence préliminaire qui doit se tenir à Paris.

Les producteurs et les consommateurs semblent s'accorder sur le fait que le nombre des participants à cette première réunion en commun soit plus élevé que celui compris entre dix et douze prévu par M. Valery Giscard d'Estaing. Mais comme l'a dit M. Davignon, le nom des participants industrialisés à cette première réunion ne préjugera en rien des pays qui participeront à la conférence plénière.

Chacun des trois groupes se réunira encore une fois avant la réunion de mars: L'Agence internationale de l'énergie fin février à Paris; l'OPEP à la même date à Alger; les pays en voie de développement à Genève. Alors pourra s'engager le véritable dialogue.

Les propositions américaines visaient à fonder les relations entre producteurs et consommateurs sur une base de "stabilité", à susciter un meilleur équilibre des forces du marché, et à protéger les investissements effectués dans la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie.

"Nous avons été saisis d'un certain nombre de suggestions pour développer des ressources alternatives, et notamment une proposition américaine d'imposer un prix-plancher pour le pétrole importé, a déclaré M. Davignon, mais ce n'est pas la seule proposition possible et nous les étudierons toutes lors de séances prochaines".

"Il est nécessaire de coordonner les politiques des pays membres en ce domaine, a dit M. Davignon, si l'on veut atteindre cet objectif de mise en oeuvre des ressources énergétiques nouvelles".

Toutefois, pour être acceptable, cette politique de mise en oeuvre de ressources nouvelles doit tenir compte d'un équilibre entre les pays qui ont des possibilités et ceux qui n'en n'ont pas.

"Patof en Chine"

La Société Canada-Chine a demandé hier que le livre de bandes illustrées "Patof en Chine" soit retiré de la circulation par ses éditeurs à cause de son caractère raciste.

Selon l'organisme, présidé par le Dr Denis Lazure, ce livre "ressuscite inutilement les préjugés racieux et les stéréotypes anti-chinois".

La Société Canada-Chine espère que les éditions Télémétropole et Mirabel prendront conscience "des torts que peut causer ce livre" et qu'en conséquence ils le retireront volontairement du marché.



La grève générale qui touchait, jeudi, Saint-Pierre et Miquelon est terminée, mais il est douteux que les habitants de ces îles françaises obtiennent le rappel du gouverneur, M. Cluchard, et le départ des 60 gendarmes qui ont été dépêchés des Antilles pour calmer les manifestations. (Téléphoto CP)

Le calme revient sur les îlots

PARIS (Reuter) — La situation à Saint-Pierre-et-Miquelon est en voie de règlement, à la suite des propositions du secrétaire d'Etat Olivier Stirn, déclarait-on hier au secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'outre-mer.

La grève générale qui a affecté hier le territoire est maintenant terminée.

M. Stirn vient en effet de proposer une "réunion de concertation", le 18 février à Paris, réunion à laquelle devraient participer le bureau du conseil général (démissionnaire), le député Frédéric Gabriel et le sénateur Albert Pen.

D'autre part, le gouvernement, sur proposition de M. Stirn, vient d'accorder une subvention exceptionnelle d'un million de francs pour parer à la hausse des produits de première nécessité, hausse à l'origine des remous dans le territoire.

Parlant de la venue à Saint-Pierre de 60 gendarmes mobiles et qui est à l'origine de la démission du conseil général, M. Stirn a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une mesure nouvelle, mais d'une relève d'effectifs prévues en 1973 qui n'avait pu être mise en place en 1974, faute de crédits.

On se demande cependant dans quelle conditions la réunion du 18 février pourra avoir lieu, le sénateur Pen ayant mis des conditions à sa venue à Paris, conditions que M. Stirn, pour sa part, rejette.

Les conditions préalables de M. Pen sont les suivantes: rappel du gouverneur, M. Cluchard, rembarquement des 60 gendarmes et rencontre des délégués à cette conférence avec le premier ministre, M. Jacques Chirac et le ministre des Finances, M. Jean-Pierre Fourcade.

M. Stirn, qui estime qu'il est mandaté par le gouvernement pour traiter avec les représentants de Saint-Pierre et Miquelon, a rejeté ces exigences et a souligné que le maintien de ces conditions par M. Pen équivalait à un "refus de dialogue".

Les trésors culturels

Le bill Faulkner franchit l'étape de la 2e lecture

OTTAWA (d'après CP) — Le bill Faulkner, visant à contrôler l'exportation des trésors culturels du pays, a franchi hier l'étape de la deuxième lecture en obtenant l'assentiment unanime des Communes. Le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a affirmé à l'issue du débat que le projet de loi sera maintenant soumis aux provinces avant de revenir devant les Communes pour son adoption définitive en troisième lecture.

Tout article catalogué par le gouvernement fédéral comme étant un trésor culturel ne pourra, en vertu de ce projet de loi, être vendu à l'étranger sans autorisation expresse d'Ottawa. M. Faulkner a dit hier que de tels permis ne seraient octroyés que si la vente d'un trésor culturel sur le marché canadien s'avérait manifestement trop onéreuse.

Le catalogue qu'établira le gouvernement sera fondé sur la valeur et l'importance archéologiques, historiques, littéraires, artistiques ou scientifiques d'articles ayant généralement plus de 50 ans et produits par des personnes maintenant décédées.

Le gouvernement fédéral subventionnera l'achat de tels articles par les musées et les galeries d'art du Canada ainsi que le rapatriement au pays de trésors culturels canadiens en vente libre sur le marché international.

Enfin, le bill Faulkner prévoit des exemptions d'impôts pour les particuliers qui vendront ou donneront à des institutions désignées par le gouvernement des trésors culturels. Ainsi, M. Faulkner veut exempter de tout impôt les gains de capitaux réalisés par un collectionneur qui vendrait de tels articles à ces institutions. Quant aux montants des dons faits aux mêmes institutions, ils seront déductibles de l'impôt.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a confirmé qu'une étude sera entreprise par le gouvernement fédéral cet été pour déterminer l'impact économique des arts au Canada.

"L'industrie des arts" est évalué présentement à quelque $100 millions, mais jamais une étude scientifique n'a été faite de son impact réel et de ses problèmes particuliers.

Le secrétariat d'Etat est toujours à la recherche de la personne à qui sera confiée prochainement la direction de cette enquête d'envergure qui visera, entre autres, à déterminer la valeur exacte en dollars de l'industrie des arts et le degré de satisfaction qu'en retirent les personnes qui y participent, à quelque niveau que ce soit.

M. Faulkner a aussi révélé que le gouvernement fédéral augmentera en 1975-76 de $5.5 millions sa contribution annuelle au domaine des arts. Le budget du Conseil du tourisme passera de $1 million à $1.6 million, et une somme additionnelle de $1 million servira au déplacement de divers groupes culturels canadiens lors de leur participations aux Jeux olympiques de l'été 1976.



Norman Cafik

Le député Cafik blanchit son ex-adjoint

OTTAWA (CP) — Le député libéral du comté d'Ontario aux Communes, M. Norman Cafik, a nié hier que l'un de ses ex-adjoints, M. Joe Forster, ait reçu $3,900 à même les fonds d'un projet financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme Horizons nouveaux, au moment même où il (Forster) était l'assistant de M. Cafik, à l'époque (mars 1974) où ce dernier était secrétaire parlementaire de M. Marc Lalonde, ministre de la Santé et du Bien-être.

Le député se défendait alors aux Communes des accusations portées contre lui par le néo-démocrate de Winnipeg-Nord, M. David Orlikow. M. Orlikow avait soutenu que l'assistant de M. Cafik avait reçu en mars 1974 des fonds fédéraux puisés à même le budget d'un programme Horizons nouveaux réalisé à Ajax, Ontario.

M. Cafik a affirmé hier que M. Forster avait touché ces sommes avant de devenir son assistant en mars 1974 et qu'en conséquence il n'y avait pas eu conflit d'intérêts. Ce M. Forster travaille aujourd'hui pour le Bureau de l'Environnement de la province d'Ontario.

La Copper a fait vider sept bassins

Contrairement aux ordres reçus du Service de protection de l'environnement et du ministère du Travail, contrairement aussi à ses propres engagements, la direction de la Canadian Copper Refiners a fait vider dans la nuit de jeudi à vendredi sept des 13 bassins d'où se seraient dégagés les gaz toxiques responsables de l'empoisonnement du 3 janvier dernier.

C'est ce qu'affirmait hier soir au DEVOIR M. Raymond Sliger, du Syndicat des métallos, qui semblait très irrité de cette façon d'agir.

M. Sliger a annoncé son intention d'inviter dès lundi le coroner, Me Richard Shadley, à visiter les bassins encore remplis.

"Si les représentants de la compagnie nous avaient fait part de leur projet, nous nous y serions opposés avec la plus grande énergie pour éviter que des preuves puissent disparaître", a dit M. Sliger.

Tribunal du peuple

Du 12 au 16 février, un "tribunal populaire", présidé par M. Jean Pilon, animateur du Comité d'aide aux sinistrés, entendra les représentations et doléances des citoyens montréalais. Jugement sera rendu le 18 février par M. Pilon. Les personnes intéressées à témoigner devant ce tribunal sont invitées à communiquer avec M. Robert Lazure, 5734, rue Hadley, Côte Saint-Paul (761-5237).

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

CHARBONNEAU Alcide Bruno. A Montréal, le 7 février 1975 à l'âge de 81 ans, est décédé, M. Alcide Bruno Charbonneau, époux de feu Bernadette Mérineau. Père de Jean-Paul, curé de la paroisse St-Nicolas d'Ahuntsic, Soeur Yvette des Soeurs de Sainte-Croix, Maurice (époux de Marguerite Jodoin), Denis époux de Marie-Reine Campeau) et Monique (épouse de Jean-Claude Emery). Ses frères; Henri et Roger; ses soeurs; Soeur Cécile des Dames du Sacré-Coeur, Marie-Paule, Marie-Jeanne et Simone, toutes trois des Soeurs de Sainte-Croix. Les funérailles auront lieu lundi le 10 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée. No 400 Bou. Henri-Bourassa est à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SALVAS Maurice. Subitement à Ville Mont-Royal, le 5 février 1975, est décédé, Maurice Salvas, comptable agréé, fils de feu N.E. Salvas et de Alice Beaucage. Outre son épouse, née Georgette Filion, il laisse dans le deuil ses enfants; Pierre-Yves, Gilles et Bertrand, ses frères; Paul-Emile (époux de Françoise Paquet), André (époux de Denise Ledoux) sa soeur Jacqueline (Mme Mario Girard) sa belle-mère Mme Jean Filion, ses beaux-frères et belles-soeurs; M. et Mme Edouard Boyer, M. et Mme Jean Filion et Mlles Simone, Jeannette et Charlotte Filion.
Les funérailles auront lieu lundi le 10 février. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée No 790 Boul. Ste-Croix, St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

tribunaux

Les policiers retraités songent à plaider devant la Cour suprême

par Clément Trudel

Un front commun de neuf associations et syndicats reliés à la ville de Montréal et à la CUM doit décider, le 28 février — Les délais expirent le 3 mars — s'il en appelle d'un jugement de la Cour d'appel du Québec accordant au ministère québécois du Revenu le droit de cotiser pour l'année 1968 une caisse-maladie de $11,958.30 versée à l'ex-policier J.-Camille Harel lors de sa mise à la retraite.

Ce qui apparaissait d'abord un cas isolé se révèle être un cas-type pour lequel le front commun a déjà engagé près de $20,000 de frais de cour et d'honoraires.

Fort déçu du jugement rendu le 3 février par le juge Jean Turgeon, le président de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal, M. Roger Lasnier, a déclaré hier que le ministère du Revenu était sans doute surpris d'avoir gain de cause dans ce dossier où le juge Jacques Casgrain (Cour provinciale) avait donné raison au policier Harel en septembre 1971.

Il y a 400 à 500 retraités — policiers, pompiers, cols blancs et cols bleus — qui sont touchés par cette décision, selon M. Lasnier. "Espérons que si la Cour suprême était saisie de l'affaire, ces "malheureux" ne soient pas tous décédés quand sera rendue la décision finale". Je me pose la question si je peux encore m'appeler citoyen canadien, dit ce policier qui évoque la situation difficile de ces retraités qui n'ont plus la force syndicale derrière eux. Taxe-t-on davantage les Québécois que les autres citoyens? Le gouvernement fédéral a en effet permis à Harel et à des citoyens ayant des dossiers semblables d'étaler sur trois ans le montant forfaitaire touché en guise de caisse-maladie; la banque de jours de maladie de Harel était imposante, il en avait accumulé près de 400 entre 1930 et 1968.

Cette décision récente de la Cour d'appel semble être un encouragement à l'absentéisme, dit encore M. Lasnier.

Pour comprendre ce dossier, il faut remonter à une décision administrative du ministère québécois du Revenu, le 7 octobre 1969. De 1954 à 1969 en effet, le Québec, seule province à posséder le double impôt sur le revenu (les autres acceptent qu'Ottawa perçoive l'impôt des particuliers à leur place mais l'Ontario a aussi un impôt spécial sur les corporations), avait calqué presque mot à mot la législation fédérale en matière d'impôt. Fin 1969, les employeurs sont avisés d'un revirement quant à ces cotisations à taux réduits.

Intervient alors ce front commun d'employés de Montréal qui entendent faire valoir auprès des tribunaux un point de vue adouci sur cette question d'impôt. Victoire apparente en 1971, avec le jugement Casgrain. Le ministère québécois du Revenu manifeste alors son intention d'en appeler et le front commun, épousant la cause de Harel, produit un factum détaillé à l'intention de la Cour d'appel qui entend la cause en octobre 1974 (juges Turgeon, Kaufman et Mayrand).

Il faudra sans doute que Harel et, derrière lui, le front commun, obtiennent la permission d'en appeler en Cour suprême puisque le montant d'impôt ($1600 environ) est minime en soi. La cause apparaît plus capitale lorsqu'elle peut toucher tous ceux qui ont été mis à la retraite entre 1968 et 1972 et qui, sur la foi de l'interprétation usuelle des lois qu'on leur servait, ne croyaient pas toucher une "rémunération différée" en recevant le forfaitaire de tous ces jours de maladie non utilisés durant leur service actif.

Occupait pour le front commun tout au long de ces procédures: Me Maurice Paquin, spécialiste en fiscalité.

Les neuf associations et syndicats qui doivent se prononcer le 28 février sur le recours ou non en Cour suprême sont les suivants: Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal; Fraternité des policiers de Montréal; Section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique; Syndicat général des professionnels de Montréal; Syndicat professionnel des ingénieurs de la ville de Montréal et de la CUM; Syndicat des contremaîtres employés par la ville de Montréal; Association des pompiers de Montréal; Association professionnelle des arpenteurs-géomètres de la ville de Montréal et l'association que dirige M. Lasnier, l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal.

M. Lasnier, au nom des retraités visés par cette interprétation de la Loi de l'impôt en vigueur au Québec avant 1972, parle de citoyens qui sont en quelque sorte impuissants, à la merci de ce que l'on décide de faire d'eux. Devant M. Lasnier, en liasse, la volumineuse correspondance avec des centaines de retraités qui s'enquéraient des étapes franchies par la cause Harel. Y aura-t-il un match juridique supplémentaire ou le front commun décidera-t-il de laisser porter, en raison surtout des délais importants à prévoir si l'inscription de cette cause se faisait en Cour suprême du Canada?

La pré-enquête sur la Jean Talon continuera

La pré-enquête que voulait tenir le juge Gérard Tourangeau, après avoir reçu une dénonciation sur un "dessin illicite" formé par Jean Talon Fashion Center Inc. en vue de faire fi du règlement 1900 de la ville de Montréal, pourra avoir lieu. Le juge Melvin L. Rothman, de la Cour du Banc de la Reine, a en effet rejeté hier la demande d'un bref de prohibition contre le juge Tourangeau, le sergent-détective Keays (qui a signé la dénonciation) et le greffier Reeves, de la Cour municipale de Montréal.

On se rappelle que trois propriétés de JTFC, rue Drummond, ont été partiellement démolies les 21 décembre et 7 janvier.

Depuis, le propriétaire et ses procureurs ont cherché à obtenir que la ville soit forcée d'émettre un permis de construction pour un condominium sur l'emplacement ravagé.

La requête présentée au juge Rothman avait trait à une "pré-enquête" que devait tenir le 9 janvier le juge Tourangeau — la veille, soit le 8, des "subpoenas" étaient émis à l'intention de Me Paul-E. Belanger, procureur de la compagnie, et contres trois des dirigeants de JTFC: Max Zentner, Raphael Welick, de Hampstead, et Simon Poirier, gérant de la ville de Greenfield Park.

Même s'il constate que l'émission d'un subpeena à Me Bélanger sort de l'ordinaire (unusual), le juge Rothman ne déclare pas ce geste vexatoire et souhaite que les questions qui seront posées à Me Bélanger, un ancien membre du contentieux de Montréal, ne toucheront pas au "secret professionnel".

Un examen sommaire des arguments présentés par les parties amène le juge à conclure qu'un "dessein illicite", au sens où l'entend le Code pénal, peut se retrouver dans cette affaire de complot pour violer un règlement.

Le juge Rothman est satisfait que le juge Tourangeau, agissant comme juge de paix, n'ait pas outrepassé sa juridiction et qu'il ait utilisé son pouvoir discrétionnaire. M. Rothman rappelle que M. Tourangeau n'avait pas le choix de recevoir ou de ne pas recevoir la dénonciation.

Quant à la pré-enquête, elle visera à déterminer si des inconnus ont vraiment comploté avec JTFC pour se jouer du règlement 1900.

Il ne s'agit pas d'un procès mais d'une procédure par laquelle le juge de paix tente d'en savoir plus long sur la dénonciation qui lui fut faite et qui accusait JTFC de "dessein illicite" (art 423 (2) du Code pénal) — offense punissable de deux ans d'emprisonnement.

Deux mois de prison pour refus de pourvoir

Un camionneur accusé de refus de pourvoir a été reconnu coupable devant le juge Tourangeau, de la Cour municipale de Montréal. Sentence imposée après de multiples remises: deux mois de prison.

Jugeant cette peine excessive, la défense se présentait hier devant le juge Deslandes, de la Cour supérieure (juridiction criminelle). M. Deslandes doit rendre sa sentence le 7 mars et a déjà indiqué au prévenu qu'il pourrait bien lui donner un logis à peu de frais (la prison) si des efforts ne sont pas faits pour trouver un emploi stable et, surtout, pour s'occuper du bébé de huit mois.

Ce camionneur a cinq enfants dont l'aîné n'a que sept ans; il ne cohabite plus avec son épouse mais dit aimer ses enfants. Alors l'effort s'imposerait pour subvenir aux besoins de ces marmots et de la mère.

Les faits rappelés au juge Deslandes, hier, passent par un acte d'accusation: huit semaines de refus de pourvoir en 1973. Le juge Deslandes a toutefois obtenu la précision que, "slacké" depuis avant Noël — le juge corrige: suspendu temporairement — l'accusé n'a rien versé à sa famille. Il vit en chambre ($20 par semaine) et ne travaille que deux ou trois jours par semaine sur un camion pour le déblaiement de la neige. "Je fais mon possible", dit-il. L'été, il travaille plus régulièrement à des travaux d'excavation.

Dans le passé, l'accusé a déjà tiré un revenu hebdomadaire de $170. Le juge Tourangeau avait recommandé le versement de $50 à sa famille, chaque semaine... mais le revenu aurait chuté entre-temps au point que le camionneur n'assume plus ces obligations en entier, envoyant parfois $30 ou $35... ou rien du tout.

Sans antécédent judiciaire, l'accusé en était à une première offense de ce genre. On regrette qu'au temps de Dickens, l'emprisonnement était infligé à ceux qui ne pouvaient rembourser les dettes contractées. Du temps de Dylan, le travailleur qui serait envoyé en prison pour refus de pourvoir ne serait pas plus avancé. Une amende ne serait pas davantage indiquée, elle serait illogique, dit le juge, car alors "l'État se servirait avant les enfants".

L'article 197 du Code pénal, après avoir décrit les infractions au "devoir de fournir les choses nécessaires à l'existence", prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement pour "acte criminel". Il peut aussi y avoir "infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité".

La Couronne, dans cette cause, accueillerait une sentence de prison mais pas aussi longue que cette peine de deux mois.

Quant à la défense, on verrait dans le cas dont est saisi le juge Deslandes un sursis de sentence avec ordonnance de garder la paix.

Chantier 75

La famille s'en va chez le diable

Dimanche, la première émission de télévision de Chantier '75, placée sous le thème: "Famille et société", portera sur l'éclatement de la famille. M. Léo Cormier, père de famille et président de la Ligue des droits de l'homme, sera le principal invité de cette émission ainsi que des six autres de la même série.

Au cours de la première émission, M. Cormier évoquera les transformation subies par la famille québécoise depuis 20 ans ainsi que leurs conséquences sur l'actuelle situation de la famille. C'est ce qui l'amène à dire que "la famille s'en va chez le diable".

M. Cormier parlera d'abord de l'effarante augmentation des séparations et des divorces au Québec. Selon lui, il est plus facile aujourd'hui de se séparer ou de divorcer que de s'accorder.

Les Canadiens français ont trop tendance, d'après lui, a considérer la séparation ou le divorce comme la première solution à leurs difficultés matrimoniales. En réfléchissant de la sorte, les parents oublient que les enfants sont les victimes des séparations ou des divorces.

Le président de la Ligue des droits de l'homme parlera aussi des changements survenus au niveau des rôles du père et de la mère de famille, de l'absence de politique familiale cohérente, de l'actuelle politique d'habitation anti-familiale, du besoin de travail multi-disciplinaire auprès des familles à problèmes multiples avec la participation des membres de ces familles.

En début d'émission, l'animateur Jacques Morency s'entretiendra brièvement avec l'abbé André Beauchamp, un des responsables de Chantier '75 au plan provincial. L'abbé Beauchamp précisera en quoi consiste l'opération Chantier '75, son thème, ses buts, les instruments mis à la disposition des individus et des groupes qui veulent réfléchir durant le carême sur la situation actuelle de la famille québécoise et qui s'intéressent à la promotion de ses intérêts.

La série des émissions de Chantier '75 est produite par Télé-Métropole à Montréal. Les émissions sont diffusées à travers toute la province de Québec par un grand nombre de stations locales de télévision. On pourra les voir au cours des sept semaines que dure Chantier '75, soit entre le 9 février et le 30 mars.

La première émission de la série sur l'éclatement de la famille prend l'antenne de Télé-Mérropole, (canal 10 à Montréal), dimanche à 14h.

Le comité contre les expulsions invite les Haïtiens à la prudence

Pendant que la communauté haïtienne de Montréal attend avec impatience le jugement de la Commission d'appel de l'immigration dans la cause-type d'Obertz Belfond, plusieurs de ses membres ont reçu en janvier une lettre et des documents de la même commission.

Cette lettre et ces documents concernent une autre cause-type, celle de M. Sai Yau Fan, dont la Commission d'appel avait ordonné la déportation mais qui a vu cette décision révisée par la Cour fédérale.

M. Fan, avant l'ordre de déportation, avait été soumis à une ordonnance d'enquête avant l'expiration de son séjour légal, parce qu'il avait, entre-temps, demandé un statut de resident permanent au Canada. Cette ordonnance d'enquête l'avait conduit à un ordre de déportation. La Cour fédérale, devant qui M. Fan fit appel, a jugé que les ordonnances d'enquête émises avant l'expiration du séjour légal d'un visiteur sont non fondées en droit.

Selon le Comité d'action anti-déportation, de 150 à 200 Haïtiens ont été soumis à des ordonnances d'enquête puis d'expulsion, "dans les mêmes conditions que M. Sai Yau Fan." Ce sont ces Haïtiens, eux aussi en appel, qui auraient reçu le mois dernier les documents relatifs à l'affaire Fan, accompagnés d'une lettre affirmant que les autorités fédérales de l'Immigration n'ont pas l'intention de s'opposer à leur appel et qu'ils (ces Haïtiens) pourront refaire une demande au Bureau de l'Immigration pour devenir résidents permanents, pourvu, toutefois, "qu'il n'y ait pas de problèmes sérieux".

Se réjouissant du fait que la Cour fédérale ait démontré que "certains procédés de déportation du ministère fédéral de l'Immigration sont abusifs, discriminatoires et illégaux", le Comité d'action anti-déportation voit dans "l'opération Fan", déclenchée en janvier par la Commission d'appel, une tactique en vue de "jeter à la fois la panique et la confusion dans l'esprit des travailleurs haïtiens immigrés au Canada" qui sont, "dans la presque totalité des cas", des individus aux prises avec "des problèmes sérieux", à savoir leur volonté de se libérer de la dictature du régime Duvalier.

Le Comité d'action anti-déportation invite par conséquent les Haïtiens à la prudence. Il redoute un guet-apens, au moment où plusieurs Haïtiens ont été convoqués à comparaître par la Commission d'appel et que "quatre salles d'audience sont ouvertes en vue de "liquider" tous les cas d'ici juin 1975".

Enfin, le CAAD affirme, dans un communiqué, que la police poursuit toujours le harcèlement des Haïtiens, "depuis le débarquement à Dorval jusqu'à l'audition en Cour fédérale", en dépit des assurances contraires fournies par les autorités.

Annulé pour défaut caché

Noël Esteve a troqué sa Ford familiale (1967) contre une Plymouth Fury d'occasion au Claireview Chrysler Plymouth Ltd. La Plymouth, achetée en mai 1971, avait des défauts cachés qu'était censé connaître le vendeur, même si le premier acheteur de la Plymouth Fury a juré qu'il a lui-même truqué l'odomètre en reculant le compteur-témoin à 14,500 milles — la distance parcourue était en fait supérieure à 29,000.

Le garage, sur décision du juge Philippe Pothier, de la Cour supérieure, est avisé que les contrats entre lui et Esteve sont annulés et que celui-ci doit rentrer en possession de sa familiale avant 10 jours; sinon, le garage devra payer à Esteve la somme de $1,175. Le garage devra aussi assumer des réparations pour $218.37.

Le RCM veut recueillir $132,000

Le Rassemblement des citoyens de Montréal a besoin de $132,000 pour s'organiser sur une base permanente et se donner les services essentiels.

Dans une lettre aux quelque 3,000 membres de cette formation politique municipale, la présidente du parti, Mlle Léa Cousineau, annonce qu'une campagne de financement aura lieu du 17 février, au 16 mars.

Mlle Cousineau explique que $80,000 serviront à assurer la permanence et le secrétariat central du parti, et à mettre sur pied des services d'animation et de recherche. Le solde, $52,000, sera partagé entre les 19 associations de districts électoraux de Montréal.

Cette campagne de financement, écrit la présidente du RCM, devrait permettre de recueillir les fonds nécessaires à la vie du parti pour la prochaine année tout en mobilisant les militants et la population pour des projets concrets. Ces projets nécessitent un minimum de moyens financiers, qui font actuellement défaut. On rappelle qu'à Montréal, les partis municipaux n'ont pas de statut politique reconnu et que la loi électorale ne leur accorde aucun mode de financement statutaire.

Passant en revue la courte histoire du RCM et rappelant la "victoire" obtenue lors des élections de novembre dernier, Mlle Cousineau soumet qu'il faut, au RCM, avancer des objectifs politiques à long terme. A cette fin, il faut doter le parti de moyens financiers.

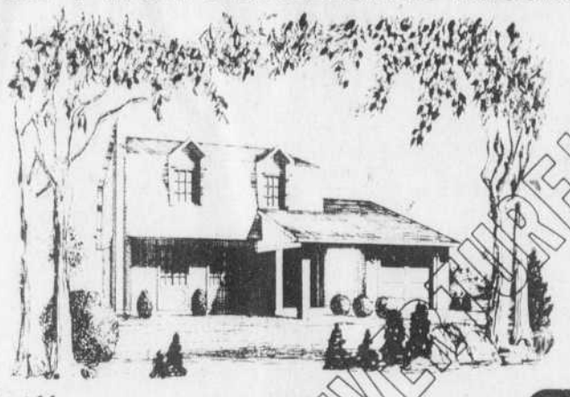
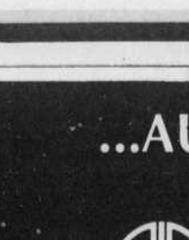
CONGRÈS DU CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES
Les 28 février et 1er mars
À l'Université de Montréal

THÈME : Les ressources minérales de la mer, patrimoine commun de l'Humanité ?
VENDREDI : Vin d'Honneur Hôtel Reine Élisabeth: 19 hres 30
SAMEDI : A- 9 hres et 14 hres 30 Ateliers 3200 rue Jean Brillant
B- 19 hres 30 Banquet au Holiday Inn Centre-ville

FICHE D'INSCRIPTION
Nom ..... Prénom .....
Adresse ..... Tél .....
Université ..... Autre .....
Les frais d'inscription (comprenant: vin d'honneur, ateliers, Banquet) sont: membre: $10.00, non membre étudiant: $12.00, autres: $17.00. Si vous êtes accompagné au banquet: $5.00 additionnel. Si vous assistez seulement au Banquet: $10.00
S.V.P. Pour réservation, téléphonez en tout temps: 737-1877

COURS DE TISSAGE LECLERC
DÉBUTANT LE 24 FÉVRIER
20 HEURES $60.00
COURS DE TAPISSERIE GOBELIN
30 HEURES $85.00
✳381-5782
✳384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min. de l'Éducation -749535)

Métiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...
CENTRE DE TISSAGE LECLERC WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTREAL, H2M-1S2

SI TANT DE GENS À TRAVERS LE MONDE ACHÈTENT DES MAISONS LEVITT
IL DOIT Y AVOIR D'EXCELLENTES RAISONS...

Levitt CANADA LTÉE — le nom le plus fiable en valeur de construction domiciliaire
présente avec fierté
LA BOISERIE
dans la splendide ville de Brossard
✳ Des maisons construites avec des matériaux exceptionnels...
✳ Des maisons construites dans des styles de grande élégance...
✳ Des maisons construites pour durer des générations...
✳ Des maisons construites avec des intérieurs fonctionnels...
✳ Des maisons construites dans un environnement pratique...
C'EST LE MOMENT DE CHOISIR LA VÔTRE...
IL FAUT VOIR ET JUGER DE LA VALEUR INCOMPARABLE DES MAISONS LEVITT
5 maisons-modèles
en montre de 12 heures à 20 heures tous les jours
jusqu'à 18 heures le dimanche

ADMINISTRATION : 845-6277
Levitt CANADA LTÉE
des maisons à l'épreuve du temps
SOUVENEZ-VOUS-EN!

LE PRIX JEAN BERAUD – MOLSON 1974 ...AUX ÉDITIONS DU CLF
l'aube
GUY-MARC FOURNIER
CE ROMAN, PROFONDÉMENT HUMAIN, OÙ SE MÊLENT LA TENDRESSE, LA VIOLENCE ET LA SEXUALITÉ, SE DÉROULE EN GRANDE PARTIE DANS L'ÉTRANGE COMMUNAUTÉ DE BICOQUE-SUR-MER.
EN VENTE PARTOUT
$4.50
DIFFUSION
DUSSAULT-DIVISION DU GROS
8955 ST-LAURENT, MONTRÉAL, H2N 1M6
TÉL. 384-8760

Vers une régie fédérale des marchés du boeuf et du veau?

par Renée Rowan

S'achemine-t-on vers une régie des marchés du boeuf et du veau?

Mme Lydia Patry-Cullen, nommée récemment au poste de commissaire dans l'enquête publique sur tous les produits de boeuf et de veau commercialisés au Canada ne saurait l'affirmer pour l'instant, mais cette avenue n'est pas fermée.

"Il est évident, nous dit-elle au cours d'une entrevue, que nous allons sonder les possibilités de ce côté, comme nous étudierons tous les mécanismes susceptibles d'améliorer le système actuel de marketing ou l'établissement d'un autre système davantage adapté à nos besoins. Il est encore trop tôt pour se prononcer dans un sens ou dans l'autre."

La nomination de Mme Lydia Patry-Cullen au nombre des trois commissaires dans cette enquête ordonnée le 6 janvier dernier, en vertu de la Loi sur les enquêtes, a suscité de la controverse au sein de l'industrie et provoqué des commentaires défavorables de la part de la présidente de la commission de surveillance du prix des produits alimentaires, Mme Beryl Plumptre.

Profitant du passage à Montréal, ces jours derniers, de Mme Patry-Cullen, nous avons voulu faire le point avec elle.

Directrice de la publicité et des relations avec les consommateurs chez Steinberg depuis quelques années, on a affirmé au sujet de sa nomination qu'il y avait conflit d'intérêts.

Mme Patry-Cullen tient d'abord à préciser qu'au moment de sa nomination à la commission, elle avait démissionné de son poste chez Steinberg depuis le 13 septembre dernier.

"Je l'ai fait, souligne-t-elle, pour des raisons de principe professionnel et non parce que j'ai été engagée par une autre compagnie ou pour occuper un poste gouvernemental. J'ai en outre abandonné pour la durée de mon mandat toute activité de consultation en marketing. Contrairement à ce qu'on a répété, je n'ai pas travaillé comme consultante en marketing dans le secteur alimentaire depuis ma démission de Steinberg. Donc, je ne vois pas en quoi il y a conflit d'intérêts. Je connais le secteur de l'alimentation, on a trouvé que j'avais la compétence nécessaire pour le poste, j'étais libre à ce moment et on est venu me chercher. Tels sont les faits."

Interrogée sur les motifs de sa démission de Steinberg, l'ex-directrice de la publicité dont le salaire annuel se situait aux environs de $30,000 par année, préfère garder le silence. "A cause mon mandat de commissaire, explique-t-elle, mais aussi parce que je conserve de mon passage dans cette maison le souvenir d'une expérience positive malgré certaines divergences d'opinions."

Quant aux propos de Mme Plumptre qui a parlé de "nominations purement politiques" (se référant aux trois membres de cette commission sur la mise en marché du boeuf), Mme Patry-Cullen ne se cache pas pour dire qu'elle est libérale.

"Je n'ai pas à le nier. Toutefois, ajoute-t-elle, je ne comprends pas très bien ce commentaire de "nominations purement politiques". Toutes les nominations de commissaires à des enquêtes publiques sont nécessairement des nominations politiques puisque les commissaires ne sont jamais directement élus par le peuple, mais sélectionnés par des élus du peuple, c'est-à-dire des ministres. L'auteur du commentaire, Mme Plumptre a, elle aussi, été nommée à son poste par un ministre libéral et non élue par voie démocratique."

La présidence de la commission a été confiée à un homme d'affaire d'Ottawa, M. Maxwell W. Mackenzie, ancien sous-ministre fédéral de l'Industrie et du commerce. Le troisième membre est un économiste, M. Hu Harries, qui dirige sa propre firme de consultants après avoir été député libéral d'Edmonton-Strathcona de 1968 à 1972.

Les trois commissaires ont reçu comme mandat de tenir des audiences publiques pour examiner l'organisation et les modes de fonctionnement du processus de commercialisation du boeuf et du veau de toutes les catégories, y compris la totalité des bovins vivants, des veaux et des carcasses de boeuf et de veau vendus au Canada, qu'ils aient été importés ou produits au pays. Les premières audiences débuteront probablement en avril. Toutes les personnes, associations ou industries qui voudraient s'y faire entendre, doivent entrer en communication avec le secrétaire administratif, M. Gérald Doucet, en écrivant aux bureaux de la commission qui a ses bureaux à Ottawa, au 140, rue Wellington.

Au moment où la commission était créée, un communiqué du premier ministre soulignait l'inquiétude du gouvernement devant le niveau élevé du prix du boeuf et du veau par rapport au revenu des producteurs. La distorsion entre l'allure de ces deux courbes a incité Ottawa à décréter une enquête publique pour étudier toute cette question. Selon Mme Plumptre, une telle enquête n'apportera aucune nouvelle lumière sur la situation du boeuf au Canada.

Que peuvent attendre les consommateurs de cette commission?

"Nous devrons présenter un rapport au gouvernement dans cinq ou six mois. Une de nos recommendations visera certainement à une participation plus active de l'industrie et de tous les intéressés à l'éducation du consommateur de sorte que ceux-ci sachent que ce ne sont pas nécessairement les meilleurs morceaux de boeuf ou de veau qui sont les plus nutritifs. Il y a un énorme travail de sensibilisation à faire de ce côté", affirme Lydia Patry-Cullen.

En 1975, poursuit-elle, la publicité a non plus simplement un rôle de divertissement à jouer, mais un rôle d'éducation.

"J'ai trop lu de lettres aux consommateurs, j'ai trop parlé avec eux pour ne pas savoir qu'ils en ont marre d'être traités comme des enfants dont on insulte l'intelligence avec du bla-bla publicitaire répété à outrance, sans message substantiel. Combien de fois ai-je entendu des gens me dire qu'ils sont "tannés" d'être pris pour des valises... Plus avisés qu'autrefois, mieux instruits, les consommateurs demandent à l'industrie, au gouvernement et aux publicitaires de les traiter autrement que comme des simplistes."

Cela signifie une recherche fouillée, une approche sérieuse. Les publicitaires ne pourront plus se contenter de présenter leur message sous la forme d'une jolie mélodie avec photo et voix d'une vedette-personnalité. On a déjà trop exploité le vedettisme.

Il faudra aussi apporter des modifications à la législation existante qui restreint considérablement, estime-t-elle, la part de l'éducation en nutrition permise à l'intérieure de la publicité payante.



Mme Lydia Patry-Cullen, membre de la commission fédérale d'enquête sur les produits du boeuf et du veau au Canada.

Cours pour fraudeurs du fisc

WASHINGTON (Reuter) — Venez apprendre en Suisse les meilleures recettes pour frauder le fisc. Cette invitation faite à ses clients par une organisation de voyages a soulevé l'indignation d'un parlementaire démocrate, le représentant Charles Vanik, de l'Idaho.

"Il s'agit en fait d'une invitation au voyage sur la frontière de la loi. Elle ne peut intéresser que les fraudeurs du fisc, dénués de tout patriotisme envers leur propre pays a dit M. Vanik, qui est membre de la puissante Commission des voies et moyens à la Chambre des représentants.

L'invitation porte sur une conférence sur les paradis fiscaux qui se tiendra à Zurich du 17 au 19 février. Elle est organisée par la société anonyme "Seminar Services", dont le siège est à Lausanne mais qui possède un bureau à New York.

C'est le troisième d'une série de cours-causeries sur la manière d'utiliser au mieux les facilités fiscales offertes par des "paradis" comme Malte, l'île de Man, Monaco, Andorre, Gibraltar.

Le vin pour les vieux jours

OSLO (AP) — Un testament plutôt insolite permettra aux 23 résidents du foyer de troisième âge de Gol de bénéficier gratuitement de quelques 1,000 bouteilles de vin par an.

Selon les dernières volontés d'un ancien fermier célibataire d'origine norvégienne, décédé récemment aux Etats-Unis, M. Peter Knutsen, $30,000 seront alloués au foyer de Gol à une seule condition: cette somme doit servir exclusivement à agrémenter de vins les repas des pensionnaires.

Le conseil de résidence, après un très court débat, a accepté à l'unanimité de suivre à la lettre les dernières volontés du généreux donateur.

Conférence magistrale Gregorio Maranon

Le Dr Jose Manuel Rojo Ortega, directeur du laboratoire de physiopathologie sur l'hypertension artérielle et de microscopie électronique à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, a été invité par la Société espagnole d'endocrinologie à prononcer en mars prochain, au grand amphithéâtre de l'ancienne faculté de médecine de Madrid, la conférence magistrale Gregorio Maranon, à l'occasion du 15e anniversaire de la mort du célèbre endocrinologiste espagnol.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

en bref

Campagne de l'Institut de réhabilitation

Le juge Jeanne Lemay-Warren, de la Cour de bien-être social, préside la section féminine de la campagne de souscription de l'Institut de réhabilitation de Montréal qui se poursuivra jusqu'au 15 février et dont l'objectif est de $375,000. Le président général de la campagne est M. Raymond Lavoie, p.d.g. du Crédit foncier franco-canadien.

Pêche d'hiver dans le lac Saccacomie

Il est permis au cours du mois de février, a titre expérimental, de pêcher toutes espèces de poissons dans les eaux du lac Saccacomie, comté de Maskinongé, en respectant les limites de prises quotidiennes.

Cinéma d'animation

Le Centre de cinéma d'animation populaire offre gratuitement aux gens du comté de Saint-Jacques une projection de 60 minutes de films d'animation faits au Québec. S'adresser à Roger Otis à 844-2109. Seules les trente premières inscriptions de groupes pourront être satisfaites. D'autre part, en collaboration avec le cinéma Outremont, les films Québec-Love organisent pour le printemps une semaine rétrospective du film d'animation québécois et invitent ceux qui ont réalisé de tels films à communiquer.

L'Atelier du meuble

L'Atelier du meuble, situé au 1277 de la rue Ontario est et ouvert tous les jours de 8 à 22 heures, est un centre d'apprentissage de la menuiserie où chacun peut réparer ses vieux meubles et travailler le bois. On veut également y créer une banque de meubles pour les sinistrés du Centre-Sud. Renseignements: 524-3861.

Maison historique

La maison François Pierre Boucher de Boucherville vient d'être classée à titre de monument historique. Construite en 1741 par Michel Dulude, cette maison a appartenu aux seigneurs de Boucherville, et l'historien Jean Bruchési, ambassadeur du Canada en Argentine, y a vécu entre 1902 et 1926.

Vocabulaire des transports

Le ministère des Transports annonce la publication d'un "Vocabulaire géographique des transports" réalisé au service de la géographie que dirige M. Michel Bérard et signé par les géographes Lucienne Lamy Troué et Danielle Chapleau Bonnely. On peut se procurer cet ouvrage de 124 pages au prix de deux dollars cinquante en s'adressant à l'éditeur officiel du Québec, 675, boul. Saint-Cyrille est, ou 2 rue Saint-Jean, à Québec.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le Contrat de vente et de cession en date du 30 décembre 1974 à Canadian Affiliated Financial Corp. de tous les droits, titres et intérêts de la Banque Canadienne Impériale de Commerce aux comptes à recevoir, dettes et dettes de livre, présents et futurs, payables à Gagnon Spring Inc. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce avait ou aurait pu avoir en vertu du Contrat de vente daté du 3 mai, 1971 enregistré au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 29 de juin 1971 sous le numéro 2285109, par laquel Gagnon Spring Inc. a cédé à la Banque Canadienne Impériale de Commerce tous ses comptes à recevoir, dettes et dettes de livre, présents et futurs, a été enregistré par Mémoire au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 6 janvier 1975 sous le numéro 2577067 daté le 3ième jour de février 1975.

CANADIAN AFFILIATED FINANCIAL CORP.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-034-164-744
LEASEWAY FLEET INC.
demandeur
contre
HARVEY LITWACK
défendeur

IL EST ENJOINT à HARVEY LITWACK à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 4 février 1975
GREFFIER

Me Harvey Earl Shaffer
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1008
Montréal, Québec H3A 1E7
Avocat de demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-038-329-749
LEASEWAY FLEET INC.
demandeur
contre
GEORGES MALHERBE
défendeur

IL EST ENJOINT à GEORGES MALHERBE à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 4 février 1975
GREFFIER

Me Harvey Earl Shaffer
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1008
Montréal, Québec H3A 1E7
Avocat de demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-12-000 256-75

ANDRÉ BROUSSEAU, journalier, domicilié et résidant au 650 rue Richard, à Joliette, district de Joliette.
requérant
-vs-
HUGUETTE SEGUIN BROUSSEAU, d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Huguette Séguin Brousseau, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

JOLIETTE, ce 30ième
jour de janvier 1975

PIERRE SIMONEAU
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces

No: 500-12-048505-758
LEONA MORIN, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal
REQUERANTE
VS
MARCEL PERREAULT, présentement de lieux inconnus
INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL PERREAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 4 février 1975

SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint

Mes MALO CROTEAU & ASS.,
2197 est rue Sherbrooke
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-018-651-743

MARY GREENBERG et MARVIN GREENBERG, tous les deux domiciliés et résidant au 625 rue Abbott, St-Laurent, Québec
Demandeurs
vs
DAY & ROSS LTD, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires dans la ville de Hartland, Province du Nouveau Brunswick,
et
LEANDRE THIBODEAU, de la ville de Don Mills, Province d'Ontario, domicilié et résidant au 14 rue Rayoak Drive, app. 209, Don Mills,
Défendeurs

IL EST ENJOINT aux Défendeurs à l'intention des quels des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 4 février 1975
SELIM NAGUIB
Prothonotaire Adjoint

Mes. Boisvert Pickel & Teitelbaum
600 ouest Boul. Dorchester
Suite 2610
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-004-166-762

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal,
partie demanderesse
-vs-
BONJOUR INVESTMENT CORP., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 1 Place Laval, Chambre 330, à Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,
partie défenderesse

IL EST ENJOINT à la défenderesse, Bonjour Investment Corp., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 5 février, 1975
André Brunet,
Procureur de la partie demanderesse

Me André Brunet,
500 Place d'Armes,
Suite 1980,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPERIEURE

DAME THERESE LEVERT-BOISMENU, d'adresse inconnue,
demanderesse et défenderesse reconventionnelle,
-vs-
JEAN GAUMONT,
défendeur et demandeur reconventionnel,
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE,
mis-en-cause

Il est ordonné à la demanderesse et défenderesse reconventionnelle de comparaître au greffe de cette cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.

Une copie de la mise en demeure de constitution d'un nouveau procureur a été laissée au greffe à l'intention de la demanderesse et défenderesse reconventionnelle.

Saint-Jérôme, ce 30 décembre 1974

MARIE L. PREVOST,
PROTONOTAIRE-ADJOINT, C.S.T.

Mes Dorais & Lamontagne, avocats
33 ouest, rue Blainville,
Ste-Thérèse, P.Q.
Avocats du défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-018-613-743

DAME DORIS COURCHESNE, tutrice de NATHALIE, ménagère, domiciliée et résidant au 1780, boul. Henri-Bourassa, app. 42, en les Cité et District de MONTREAL,
DEMANDERESSE ES-QUALITE
-vs-
REGINALD DION,
-et-
DAME GINETTE LAMOUREUX, (de domicile inconnu),
DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, REGINALD DION et DAME GINETTE LAMOUREUX, sont, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la dernière publication;

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à leur intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 3 février 1975

SELIM NAGUIB,
PROT. AD.

PILON & LAGACE,
3440 est, Ontario,
Suite 410,
Montreal, P.Q.
H1W 1P9
Procureurs de la demanderesse
ES-QUALITE

COUTINHO, CARO & CO. (CANADA) LTD.

On fait savoir que la société Coutinho, Caro & Co. (Canada) Ltd. se propose de demander au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives de l'autoriser à abandonner sa charte.

Montréal, le 20 septembre, 1974.

COUTINHO, CARO & CO.
(CANADA) LTD.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-001- 241-759

GERALD LUC LEBOEUF, chauffeur, résidant et domicilié à 483, rue Gagné, Ville LaSalle, district de Montréal,
requérant
vs
GLYNDA FLORENCE REICKER, résidant et domiciliée à West Palm Beach, Floride, E.U.
intimée

AVIS

A: Mme Glynda Florence Reicker,
West Palm Beach, Floride,
E.U.

PRENEZ AVIS qu'une requête en exemplification d'un jugement en divorce aux Etats-Unis d'Amérique (West Palm Beach, Floride) sera présentée pour adjudication devant la Cour supérieure de Montréal.

Vous êtes requise de comparaître dans les trente (30) jours.

MONTREAL, ce 4 février 1975.

DANSEREAU, DAOUST, DUCEPPE
BEAUDRY
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-14-000405-753

FELICE D'ABATE, industriel, demeurant au 455 St. Jean Baptiste, Duvernay, Laval, district de Montréal,
ET
Dame IOLANDA RICCI, son épouse, du même endroit,
REQUERANTS

AVIS

AVIS est donné par le soussigné, Mario Lattoni, c.r., Avocat, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur FELICE D'ABATE et son épouse Dame IOLANDA RICCI, tous deux domiciliés à 455 St. Jean Baptiste, Duvernay, Laval, district de Montréal, sera présentée à la Cour Supérieure du district de Montréal, Division de Pratique, chambre 2.16, du nouveau palais de Justice, 1 Notre Dame est, Montréal, le 17 mars, 1975, à 9.30 a.m., le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de la Province de Québec et de ceux auxquels il se rapporte.

Montréal, 3 février, 1975.

MARIO LATTONI, C.R.
319, est rue St. Zotique,
Montréal.
AVOCAT DES REQUERANTS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-048-325-751

DAME CLAUDETTE LAUZON, ménagère, résidant et domiciliée au 2009 est, boul. Gouin, app. 3, Montréal-Nord, district de Montréal;
requérante
-vs-
LIONEL LAROCQUE, présentement d'adresse inconnue;
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, LIONEL LAROCQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

Prenez de plus avis ou à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 29 janvier 1975
SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint

Me Lise Martel
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tel: 326-6400

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-048,726-750

ROLAND CHADRONNET, domicilié et résidant dans les ville et district de Montréal,
Requérant
vs
DAME PAULINE PROVENCHER, épouse commune en biens de Roland Chadronnet, de domicile inconnu,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée PAULINE PROVENCHER est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, CE 5 FEVRIER 1975
(S) Selim Naguib
Registraire-adjoint

BELLEAU ET MARSOT, avocats
Procureurs du requérant
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.
H4C 1R9

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-001082-757

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Demanderesse
-vs-
ROGER ST-AMOUR
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $12,601.83 plus intérêt et frais. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

ME JEAN-GUY VAUGEOIS,
Protonotaire-adjoint
Cour Supérieure de Montréal.

REINHARDT, DESCHAMPS &
LEBEL
500, Place d'Armes
Montréal, Québec
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 18-001424-747

BOCKLER INVESTMENT CORP. et SAM PRINCE
CREANCIERS
vs
SAMUEL A. BARR, MILTON KREITZMAN et DAVID RESNICK IN TRUST, tous de la Ville de New-York, New-York, Etats-Unis.
DEBITEURS

AVIS est par les présentes donné aux Débiteurs, Milton Kreitzman, Samuel A. Barr et David Resnick in Trust, conformément à un jugement de la Cour Supérieure, sous la cause no: 18-001424-747, qu'un avis de 60 jours, tel que requis par l'Article 1040a et suivant le Code Civil de la Province de Québec, a été déposé au Bureau du protonotaire pour eux.

Ledit avis de 60 jours concerne certaines parties de terrain dans la Paroisse St-Louis de Terrebonne, tel que décrit au complet dans ledit Avis.

Conformément au dit avis, si vous ne vous présentez pas par défaut, dans les 60 jours suivant la date de la dernière publication, les Créditeurs seront déclarés propriétaires de l'immeuble.

Une copie dudit avis de 60 jours a été laissée à votre intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal, 3 février 1975

(Signé) Selim Naguib
Protonotaire adjoint de la Cour
Supérieure de Montréal

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION dans l'affaire de la faillite de
LES MAISONS MOBILES NORBEC LTÉE
St-Joseph de Beauce, Québec

Des soumissions cachetées, comprenant un chèque visé au montant de 20% de l'offre, à l'exception des biens immobiliers, seront reçues au bureau de Leon Friedman, C.A., agissant en sa qualité d'agent du syndic à l'acte de Fiducie, 50 boul. Crémazie ouest, suite 1009, Montréal, jusqu'à 10:00 a.m., le mercredi, 19 février 1975, pour l'achat des biens suivants:

LOT A — Un certain emplacement situé en la ville de St-Joseph de Beauce, connu et désigné comme étant partie des lots 506 et 507 des plans de renvoi officiel de la Paroisse de St-Joseph de Beauce, division d'enregistrement de Beauce — mesurant, mesures anglaises, plus ou moins 384 pieds de longueur sur 1,200 pieds de profondeur, borné au nord-est par le chemin de Fer du Québec Central, au sud-est sur le lot 505, au sud-ouest par un résidu du lot 506 et 507 propriété de Leon Jacques et au nord-ouest par le lot 510A, le tout avec bâtisses y érigées, sauf et excepté la ferme et le garage y érigés. (Sujet à 1ière hypothèque d'approximativement $200,000.00 et à toute autre charge qui pourrait exister).

LOT B — Fonds de commerce comprenant divers mobiliers, matériaux, fournitures d'électricité et de plomberie, appareils d'air conditionné et matériaux divers. Ayant une valeur d'inventaire de $81,257.89.

LOT C — Equipement d'usine — scies rondes, grues, hisseurs électriques (Hoist), ligne de production pour manufacture de maisons mobiles. Ayant une valeur d'inventaire de $65,929.00.

LOT D — Equipement de bureau. Ayant une valeur d'inventaire de $1,685.00.

LOT E — Mobilier de maison. Ayant une valeur d'inventaire de $1,480.00.

LOT F — Camion GMC "Pick Up" 1971.

LOT G — Compresseur Webster 40HP et accessoires (Sujet à lien).

Une soumission séparée est requise pour le lot A & G. Ces biens pourront être examinés sur les lieux le lundi, 17 février 1975, entre 10:00 a.m. et 4:00 p.m. Les soumissions seront acceptées en présumant que l'acheteur a examiné les biens et qu'aucune garantie ni condition concernant la description ou l'état de l'actif ne peuvent être fournies sous quelque forme que ce soit. L'acheteur devra prendre possession des biens selon les dispositions stipulées par la loi. Aucun ajustement du prix de soumission ne sera accordé au soumissionnaire choisi, à l'exception des ajustements pouvant être requis pour les plus et les moins, lesquels seront calculés conformément aux prix d'inventaire.

Les soumissions devront porter sur l'enveloppe, clairement indiquée, la mention:

AFFAIRE: SOUMISSION
LES MAISONS MOBILES
NORBEC LTÉE

La plus haute ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée. Les taxes exigibles sur la vente de ces biens devront être payées par l'acheteur.

Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouveture des soumissions au bureau de l'agent du syndic, 50 boul. Crémazie ouest, suite 1009, Montréal, le lundi 17 février 1975, à 10:00 a.m.

Des listes d'inventaire peuvent être obtenues, à frais minimes, en s'adressant à l'agent du syndic. Ces listes ne sont fournies qu'à titre de guide pour les soumissionnaires.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec l'agent du syndic soussigné.

LEON FRIEDMAN, C.A.
Agent du Syndic

Bureau de: Friedman & Friedman
50 boul. Crémazie
Suite 1009
Montréal, Québec
H2P 1B3
Téléphone: 381-5305

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Ex-parte

No: 500-18-000116-757

AVIS AUX CREANCIERS
DES EPOUX

AVIS vous est donné que le 21 février 1975 une requête sera présentée à la Cour supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Yves Pigeon et Pierrette Rondeau, domiciliés tous deux à 1001, rue Gordon, à Verdun, district de Montréal, constatées en un nouveau contrat de mariage passé le 31 janvier 1975 devant Me Régis Rémillard, notaire.

Régis Rémillard, notaire
455 de l'Eglise, Verdun

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-14-000371-757

DANS L'AFFAIRE DE:

LA SUCCESSION DE FEU SIDNEY SCHWARZ, de son vivant résidant et domicilié en les Cité et district de Montréal, au 5595 rue Beaucourt.
DECEDE

-ET-

MELANIE SCHARZ ménagère, épouse séparée de biens de Joseph Cohen, résidant et domiciliée à Dollard des Ormeaux, district de Montréal

-ET-

PEARL SCHWARZ, veuve de feu Arthur Libenson, de son vivant mathématicien, tous deux résidant au 16 Alfred Rd., Framingham, Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique

-ET-

ROBERT MARCUS, ingénieur, résidant et domicilié en la Cité de Côte St-Luc district de Montréal, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs JEFFREY-NEIL MARCUS et STEVEN-RICHARD MARCUS.
REQUERANTS

AVIS A: Les Héritiers de Feu SIDNEY SCHWARZ

PRENEZ AVIS qu'une REQUETE POUR LETTRES DE VERIFICATION (Art. 933 C.P.C. et suivants) se rapportant à la succession de Feu SIDNEY SCHWARZ, décédé à Montréal, le 17 janvier 1972, sera présentée pour adjudication sur icelle, devant cette Honorable Cour Supérieure, division de Pratique, ch. 2.16, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal dit district, le 19ième jour de mars 1975 à 9.30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.

UNE copie de la Requête, Affidavit et Avis, a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à leur intention.

MONTREAL, ce 4 février 1975

Mes KRAVITZ & KRAVITZ
1255 carré Philippe, # 905,
Montréal, QUE.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

RÉGION DU QUÉBEC (MONTRÉAL)

APPEL D'OFFRES

N° 75-26P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention:

SOUMISSION POUR
LAVAL (QUEBEC)
NOUVEAU BUREAU DE POSTE "ST-MARTIN"
BOUL. DU SOUVENIR
NETTOYAGE INTERIEUR ET ENTRETIEN
DU TERRAIN
SERONT REÇUES JUSQU'A
15 h00 (HEURE DE MONTRÉAL)
LE 26 FÉVRIER 1975

Les intéressés peuvent prendre connaissance des devis et autres documents de soumission ou se les procurer sur

DÉPOT DE $25.00

sous forme d'un CHÈQUE BANCAIRE VISÉ établi à l'ordre du RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA, au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent les CONSULTER SEULEMENT à (aux) l'endroit (s) suivants (s):

Bureaux de poste de Duvernay,
Laval, Chomedey et St-Martin (Québec)

Le dépôt sera remis sur retour des documents, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en confirmité des conditions qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional
des Services financiers
et administratifs

Montréal (Québec)

Ford défend Kissinger contre ses critiques

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford a réaffirmé hier son appui total au secrétaire d'Etat Henry Kissinger devant les critiques dont ce dernier a été récemment l'objet de la part d'hommes politiques américains ainsi que de la presse.

"Le président Ford a exprimé clairement à plusieurs reprises son appui au secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, ainsi que sa satisfaction de la manière dont fonctionnent actuellement le département d'Etat et le Conseil national de sécurité", a déclaré hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen.

"Au moment où M. Kissinger est sur le point d'entreprendre des négociations de la plus grande importance le président Ford espère qu'il devrait avoir l'appui du peuple américain au lieu de faire l'objet de critiques de candidats politiques", a ajouté le porte-parole.

Cette déclaration vise en particulier les critiques adressées jeudi par le sénateur Lloyd Bentsen (démocrate, Texas) candidat probable à la présidence en 1976, qui avait dit que M. Kissinger devrait cesser de porter "trois casquettes à la fois" et se concentrer sur la direction du département d'Etat.

M. Kissinger, a dit le sénateur Bentsen, est à la fois secrétaire d'Etat, directeur du Conseil national de sécurité et ambassadeur itinérant. "Le moment est venu pour Kissinger de mettre deux de ces casquettes au vestiaire", a dit M. Bentsen, "parce que même un surhomme ne peut pas diriger le département d'Etat d'un avion qui tourne au-dessus d'un aéroport du Proche-Orient".

Le voyage de Kissinger au Proche-Orient

Ce serait le dernier pas du "pas à pas"

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — C'est demain que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger entreprendra une "mission exploratoire" au Proche-Orient, puis à Genève où il rencontrera le ministre soviétique des Affaires étrangères Andrei Gromyko, avec l'espoir de relancer les négociations israélo-égyptiennes et d'ainsi mettre au point un accord intérimaire de paix entre Tel Aviv et Le Caire.

Cependant, Kissinger n'affiche guère d'optimisme à la veille de sa mission et l'a fait clairement savoir par les fonctionnaires du département d'Etat, comme pour avertir les deux parties qu'elles devront se montrer conciliantes.

En effet, le secrétaire d'Etat abandonnerait son approche "pas à pas" au Proche-Orient si son prochain voyage "exploratoire" n'aboutit à aucun résultat, mais se rendrait à nouveau dans la région très rapidement s'il entrevoyait un possible désengagement israélo-égyptien.

Si M. Kissinger ne voit aucun progrès possible vers une solution lorsqu'il se rendra en Israël, en Egypte, en Syrie, en Jordanie et en Arabie saoudite, ce sera la fin de l'approche vers une solution par étapes chère au secrétaire d'Etat, ont souligné les fonctionnaires.

Aussi, tous les titres de la presse israélienne sont consacrés aux déclarations de Kissinger. D'après Yedioth Aharonoth, "la mise en garde du secrétaire d'Etat pourrait constituer une pression préliminaire destinée également aux deux adversaires, mais cela ne signifie pas qu'il faut négliger cet avertissement. Si Kissinger échoue, il n'y aura pas d'autre voie que celle de la réunion de la conférence de Genève."

Pour ce journal, "il s'agit sans aucun doute d'une manoeuvre tactique mais elle reflète incontestablement un sentiment personnel de frustration. Jusqu'à présent, M. Kissinger utilisait la menace d'un "retour à Genève" en vue d'assouplir les positions israéliennes, mais, les dirigeants israéliens ayant souligné ces temps derniers, que le retour à Genève ne serait nullement une catastrophe et pourrait même être préférable à la politique des progrès "pas à pas". Le secrétaire d'Etat laisse maintenant entendre qu'il mettrait fin à ses efforts de conciliation, si Israël et l'Egypte ne font pas le maximum de concessions pour arriver dans les prochaines semaines à un accord intérimaire."

"Sachant que tant l'Egypte qu'Israël ont confiance en lui et ne voudraient pas le voir quitter la scène du Proche-Orient, M. Kissinger estime sans doute que cet avertissement portera ses fruits et incitera Egyptiens et Israéliens à rapprocher leurs points de vue", conclut Yedioth Aharonoth.

Pour Maariv qui cite des milieux politiques autorisés à Jérusalem", le test du succès de la nouvelle mission de M. Kissinger sera constitué par ce qu'il va rapporter d'Egypte la semaine prochaine avant d'arriver en Israël". "Il ne fait pas de doute que Kissinger fera un très gros effort pour convaincre Sadate de faire des concessions politiques sans lesquelles aucun nouvel accord ne sera acceptable pour Israël".

M. Kissinger, qui vient d'essuyer coup sur coup deux échecs sensibles, dus l'un et l'autre aux ingérences qu'il ne cesse de dénoncer du Congrès dans la conduite de la politique étrangère, avec le rejet par l'URSS du traité de commerce, et l'arrêt des livraisons d'armes américaines à la Turquie, a fait précéder ce voyage d'une série de manoeuvres "tous azimuths" destinés à lui assurer des chances raisonnables de succès:

— en direction d'Israël, pour l'amener à faire montre de moins d'intransigeance: les déclarations du président Ford, faisant écho à des prises de position de parlementaires influents, tels le président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, M. John Sparkman, et le sénateur républicain Charles Percy, tendant à marquer qu'Israël n'est plus assuré à Washington, comme c'était le cas jusqu'à présent, d'un soutien à peu près inconditionnel.

Dassault est sur les rangs

La Turquie voudrait s'armer en Europe et payer en arabo-dollars

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a ajouté un nouvel argument à sa campagne pour persuader le Congrès de lever son embargo sur les livraisons militaires à la Turquie: Ankara va très probablement se tourner vers d'autres pays occidentaux pour s'équiper en armes que le marché américain ne lui offre plus.

Selon des hauts fonctionnaires du département d'Etat, la Turquie va chercher à régler ses factures auprès de nouveaux fournisseurs occidentaux avec des fonds fournis par certains pays producteurs de pétrole. La firme Dassault a déjà pris contact avec Ankara.

M. Kissinger, précise-t-on de même source, compte intensifier au maximum ses efforts pour amener le Congrès à suspendre l'interdiction de l'assistance militaire à la Turquie entrée en vigueur le 5 février et qui revêt, à son avis, l'ampleur d'un problème fondamental pour la politique étrangère de l'Amérique.

Le Congrès a fondé sa décision sur le fait que l'occupation d'une partie de Chypre par des troupes turques équipées de matériel américain constitue une violation de la loi américaine prévoyant que les alliés des Etats-Unis ne peuvent utiliser les armements qu'ils en reçoivent qu'à des fins purement défensives. En outre, les parlementaires demandent que l'administration fasse état de "progrès substantiels" des négociations pour un règlement de la crise chypriote.

M. Kissinger, qui a dû renoncer, en raison de la mauvaise humeur d'Ankara, aux rencontres qu'il devait avoir ces jours prochains à Bruxelles avec ses homologues turc et grec, estime que l'embargo est non seulement inopérant mais qu'en outre, il risque d'encourager les deux parties, les Grecs et les Turcs, à l'intransigeance.

Le secrétaire d'Etat et le président Gerald Ford ont reçu hier à la Maison-Blanche les responsables des commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des représentants pour leur demander d'étudier la possibilité de suspendre l'embargo sans fixer de nouvelle date pour son application, afin de ne pas faire peser de menaces sur d'éventuelles perspectives de négociations.

M. Kissinger, selon de hauts fonctionnaires du département d'Etat, est d'autant plus inquiet des risques d'affaiblissement du flanc oriental de l'Alliance atlantique qu'ils apparaissent au moment où la montée de la gauche au Portugal fait peser des incertitudes sur le flanc occidental de l'OTAN.

Le président Ford avait souligné mardi que l'embargo aurait de graves conséquences "non seulement pour la sécurité occidentale mais aussi pour la situation stratégique au Moyen-Orient".

Colson à la NBC

Nixon voulait se démettre mais pensait que Ford ne serait pas à la hauteur

WASHINGTON (AFP) — M. Charles Colson, ancien conseiller spécial du président Richard Nixon, a déclaré hier qu'après avoir sérieusement songé à démissionner en décembre 1973, M. Nixon lui avait confié qu'il ne pensait pas que M. Gerald Ford serait à la hauteur de la tâche.

De plus, a ajouté M. Colson, l'ancien président Nixon était convaincu que M. Ford ne "pourrait pas contrôler M. Henry Kissinger." "Vous savez, Henry est vraiment instable par moments," aurait dit M. Nixon au cours d'une conversation avec M. Colson le 18 décembre 1973.

M. Colson, qui vient d'être relâché après sept mois de prison pour sa participation au scandale du Watergate, a fait ses révélations au cours d'une interview télévisée sur la chaîne NBC. Toujours selon M. Colson, le président Nixon lui aurait dit: "Il est possible que le pays ait besoin d'un gentil monsieur propre comme Jerry Ford. Le seul ennui avec Jerry Ford est qu'il lui faudrait deux ans au moins pour démarrer et, de plus, il serait incapable de contrôler Henry Kissinger".

Questionné au sujet des commentaires de M. Nixon sur M. Kissinger, M. Colson a précisé que l'ancien président avait apparemment ressenti cette impression d'instabilité au moment des négociations de Paris pour mettre fin au conflit vietnamien.

M. Kissinger était alors le principal conseiller de M. Nixon avant de devenir secrétaire d'Etat, a rappelé M. Colson.

Le 5 décembre 1972, alors qu'il avait repris le dialogue avec les Nord-Vietnamiens, a poursuivi M. Colson, M. Kissinger envoya un câble à M. Nixon: "Reprenez les bombardements immédiatement. Ces cinglés nous ont doublés". Le président me montra le câble de M. Kissinger, a dit M. Colson. Il rejeta ses conseils et lui ordonna de continuer à négocier. Treize jours plus tard, toutefois, les bombardements recommençaient.

Un peu plus tard, le secrétaire d'Etat a déclaré qu'il "ne s'abaisserait pas à faire de commentaire" sur les propos rapportés sur lui par Charles Colson. M. Robert Anderson, porte-parole du département d'Etat, a lui aussi réagi très sèchement, indiquant que les archives diplomatiques avaient été passées en revue hier matin et qu'elles ne contenaient rien qui puisse confirmer les insinuations de M. Colson au sujet des négociations sur le Vietnam.

Une marche anti-OTAN à Lisbonne

LISBONNE (Reuter) — Aux cris de "Otan Dehors" et de "Mort au capitalisme," quelque 5,000 manifestants ont défilé hier dans les rues de Lisbonne, passant outre à l'interdiction du gouvernement.

La manifestation coïncidait avec l'arrivée dans le port de la capitale portugaise de 19 navires de l'OTAN, qui ont participé à des manoeuvres aéronavales au large des côtes. Le défilé a commencé sur une place du front de mer, près de l'endroit où est mouillé le porte-avions américain Saratoga.

La police n'a pas tenté de disperser les manifestants, mais les troupes étaient en alerte dans leurs casernes.

Mission:
impôt-cible.

Vous avez jusqu'au 1er mars pour économiser sur votre impôt '74 avec les régimes d'épargne-retraite du Trust Royal.

Voici quelques avantages des régimes d'épargne-retraite du Trust Royal:
- Aucune commission de vente à payer
- Vous investissez la somme que vous voulez, quand vous voulez
- Flexibilité, grâce à un choix de quatre types de placement
- Vous bénéficiez de l'expérience du Trust Royal en matière de placements.

Régimes d'épargne-retraite
Trust Royal

Bureaux à Montréal:
630 ouest, boul. Dorchester 876-2525
6991 rue St-Hubert 270-1137
4145 ouest, rue Sherbrooke (Westmount) 876-2506
280 ave. Dorval (Dorval) 636-4740

Autres succursales à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Université du Québec à Montréal

SESSION AUTOMNE 1975

PROGRAMMES CONDUISANT AUX BACCALAURÉATS SPÉCIALISÉS (90 CRÉDITS)

Un astérisque à la droite d'un programme indique qu'il s'agit d'un programme contingenté (programme pouvant accepter un nombre limité de candidats).

FAMILLE DES ARTS
Programmes:
Art dramatique *
Arts plastiques *
Enseignement (arts plastiques) *
Design 2D *
Design 3D
Enseignement (musique)
Histoire de l'art

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES
Programmes:
Enseignement (éducation physique) *
Enseignement (élémentaire):
Profil A: préscolaire et élémentaire
Profil B: élémentaire
Enseignement (préscolaire et élémentaire) (chantier)
Enseignement (enfance inadaptée)
Profil A: enseignement
Profil B: éducation de groupe
Information scolaire et professionnelle *
Enseignement (sexologie)

FAMILLE DES LETTRES
Programmes:
Animation culturelle
Éducation culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: — études littéraires
— linguistique
— études étrangères
Éducation culturelle (chantier) *
Recherche culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: — linguistique
— études littéraires
— esthétique
Études littéraires
Linguistique
Information culturelle *

FAMILLE DES SCIENCES
Programmes:
Biologie
Enseignement secondaire (biologie)
Chimie
Enseignement secondaire (chimie)
Mathématiques
Enseignement secondaire (mathématiques)
Enseignement secondaire (mathématiques) (PERMAMA)
Physique
Enseignement secondaire (physique)
Géologie.
Géographie physique
Enseignement professionnel (techniques de la mécanique)
Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Programmes:
Administration
Cheminement A: général
B: sciences comptables
C: sciences immobilières
Enseignement secondaire (administration)
Économique
Études urbaines *

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES
Programmes:
Géographie
Enseignement secondaire (géographie)
Histoire
Enseignement secondaire (histoire)
Philosophie
Science politiquee
Psychologie *
Sciences religieuses
Enseignement secondaire (sciences religieuses)
Sociologie
Relations humaines *
Travail social *
Sciences juridiques *

PROGRAMMES CONDUISANT AUX CERTIFICATS

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES
Certificat en sciences de l'éducation (programme de 30 crédits):
Profil A: général
B: professionnel

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Certificat en sciences comptables (programme de 30 crédits)
Certificat en administration (programme de 36 crédits)

Concentration:
général
santé
personnel et relations de travail
administration publique
administration scolaire
administration policière
sciences comptables
informatique
marketing
finances
évaluation foncière
administration bancaire
administration de la coopérative
approvisionnement
assurances
sciences immobilières
transport

FAMILLE DES LETTRES
Certificat en linguistique (programme de 30 crédits)
Certificat en animation culturelle (programme de 30 crédits)

DATES LIMITES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION:
À TEMPS COMPLET ET TEMPS PARTIEL POUR LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS
À TEMPS COMPLET POUR LES PROGRAMMES NON CONTINGENTÉS
1er MARS 1975
À TEMPS PARTIEL POUR LES PROGRAMMES NON CONTINGENTÉS
1er JUILLET 1975

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: 676-3161

Adresse pour demander un formulaire:
Bureau du Registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.30, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SALLE A MANGER, 9 pièces, Provincial-français, bois de pécan. Tél.: 683-4372. 11-2-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANIMAUX À VENDRE

BRAQUES ALLEMANDS: brun moucheté, chiots enregistrés C.K.C., vaccinés, lignée champions-chasse Radbach. Père importé d'Allemagne, chiens de famille, doux et affectueux. Elevage maison. Tél: 733-6840 10-2-75

ANTIQUITES A VENDRE

DEUX CAUSEUSES, coutellerie argent Birks-sterling pour 6, service Limoges pour 6, service à thé, commode galbée, commode Sheraton Tél: 733-2471. 12-2-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

ANTIQUITES: très vieilles horloges grand-père à vendre, dont une du XVIIe siècle; un phonographe à cornet. Sérieux seulement. 321-0061. 9150 rue Grandbois, St-Léonard. 10-2-75

ARMOIRE RUSTIQUE très ancienne, étroite, à 2 portes superposées, très belle pièce de collection. Sérieux seulement. 667-3657 soir seulement. 10-2-75

ARTICLES A VENDRE

SALLE A MANGER 6 chaises, peintures, chambre à coucher, stéréo, lampes, tables marbre, tapis 9' x 12'. Tél.: 683-4372. 11-2-75

LES SUPPLEMENTS de "La Presse" reliés, années 1922 à 28. Revues — Chasseurs Français 1925 à 70. Sélections Readers Digest — Revues — "Guérir" "La Radiasthésie" Tél.: 845-8383 10-2-75

SKIS et bottes, pointure 8, neufs. Tél.: 737-3940. 10-2-75

ARTISANATS

ARTISAN-EBENISTE fabrique sur commande, meubles tous genres et tous styles; Spécialité — Louis XIII, canadien "pointe de diamant". Pour informations: Bérard 766-9937 ou 524-6583 11-2-75

AUTOS A VENDRE

LEMAN: compacte, 1971, V8, automatique, 2 portes, toît rigide vinyl, radio, bas millage. Conditions excellentes. Pas de rouille. Tél.: 683-4372. 11-2-75

NOUVEAU-BORDEAUX: haut de triplex, 3 pièces fermées, chauffées. Tél.: 331-4424. 10-2-75

BUREAUX À LOUER

UN MOIS GRATUIT: espace pour bureaux à louer, sur St-Hubert près Beaubien. Prix raisonnable. Appelez: 274-3644 ou 747-1134 11-2-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEURS ANGLAIS, grammaire, littérature, style d'écriture, argot. Leçons privées données dans votre maison à Montréal. Soir seulement. Tél.: 744-4128. 15-2-75

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

Les professeurs sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants:

Libres dans le moment:

— **STÉNOGRAPHIE ANGLAISE**
Niveau 3 et 4 (demi-temps)

— **FRANÇAIS**
Niveau 3 et 4.

École Secondaire
André Laurendeau,
235, chemin McArthur,
Ottawa, Ont. K1L 6P3
Tél.: 613-746-8113

Libre le 17 février:

— **FRANÇAIS**
École Secondaire Cartier,
225, rue Donald,
Ottawa, Ont. K1K 1N1
Tél.: 613-745-9155

Libre au début de mars:

— **ÉDUCATION PHYSIQUE**
(filles)
École Secondaire Champlain,
281, rue Lanark
Ottawa, Ont. K1Z 6R8
Tél.: 613-725-1039

Libre du 3 mars au 3 mai:

— **COUTURE**
École Secondaire Charlebois,
2525, Promenade Alta Vista,
Ottawa, Ont. K1V 7T3
Tél.: 613-731-7212

Veuillez présenter votre demande par écrit ou téléphoner au Directeur des Écoles.

12-2-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR disponible, 14 ans d'enseignement; français, latin, solfège, sciences religieuses, niveau secondaire et collégial - donnerait leçons privées. Habite près Collège Jean de Brébeuf. Tél.: 739-9648 10-2-75

TAPISSERIE: Haute-lisse, haute-laine et macramé, 8 cours (24 heures) du 17 février au 14 avril, pour débutants et avancés. Atelier Auclair. 270-1482 17-2-75.

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 10-2-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"VARITYPERS, Headliners". Cases de caractères divers. Crown Equipment Ltd. 5340 rue Ferrier, Montréal. 6-2-75

FEMMES DEMANDÉES

Office national du film du Canada — National Film Board of Canada

SECRÉTAIRE BILINGUE

Poste intéressant pour secrétaire bilingue à notre service de l'informatique.

Les candidates devront détenir un diplôme d'études secondaires; avoir une connaissance approfondie de la langue anglaise, la sténographie anglaise et française et au moins 2 ans d'expérience à titre de secrétaire.

Salaire d'environ $9,000. par année selon la compétence; 3 semaines de vacances et de nombreux autres avantages sociaux.

Les personnes intéressées voudront bien téléphoner à:

333-3160

10-2-75

Agences de publicité
recherche
SECRÉTAIRE

parfaitement bilingue.
— Dictaphone indispensable
— Priorité aux candidates avec expérience dans le domaine.

Centre-ville

Communiquez avec:

Pat Nahorniak
842-6431 17-2-75

FEMMES DEMANDÉES

ASSISTANTE-DENTAIRE, expérience nécessaire, bilinguisme essentiel. Ville St-Laurent. Tél.: 336-6464 11-2-75

"1975"
L'Année de la Femme

Pourquoi pas boucler votre budget avec un travail que vous aimez, à temps plein ou partiel?

Voici vos choix:

- **SECRÉTAIRES**
- **SECRÉTAIRES MÉDICALES**
- **DACTAPHONISTES**
- **STÉNOS-DACTYLOS**
- **RÉCEPTIONNISTES BILINGUES**
- **OPÉRATRICES KEY PUNCH**

Venez discuter - c'est votre année!

935-6314
Services d'Affaires ECOM Ltée, 1538, Sherbrooke ouest, Chambre 1020, Montréal 10-2-75

HOMMES DEMANDÉS

HOMME SÉRIEUX CAPABLE DE TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE.

Revenu $14,000. par année plus bonus. Pour contacter clients, dans région de Montréal. Voyagement avec auto limité. Nous entrainons. Écrire par avion, H.H. Dick, Prés. Southwestern Petroleum, P.O. Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S.A. 10-2-75

CONTREMAÎTRE

recherché par entrepreneur général, bien connu pour bâtiment à Montréal.

— Jeune, agressif, capable de coordonner sous-traitants.
— Emploi stable
— Rémunération intéressante

Demandes traitées confidentiellement, envoyées à:

DOSSIER 253,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

11-2-75

FERMES À VENDRE

FRELIGHSBURG: mini-ferme, ça vous tente de demeurer dans les Cantons de l'Est, au coeur même de la montagne, bordée par la rivière? Grande maison de style, 4 acres, grange exceptionnelle. Prix: $35,000. (photo MLS) J.P. Breton, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

ASSISTANT DIRECTEUR bilingue pour cinéma, situé à Montréal. Travail plein temps. Connaissance projection un atout. Tél.: 844-2521. 11-2-75

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE CHERCHE duplex, bas ou haut, 4-5 pièces, quartiers Côte-des-Neiges — Outremont. Libre avril ou mai. Tél.: 256-0193. 12-2-75

MAISONS A LOUER

COTTAGE DETACHE, Beloeil, bord Richelieu, 3 grandes chambres, salon 25' x 15' pin noueux, foyer, grenier, garage double, terrain 100' x 100', potager. $350. chauffé. Tél.: 677-1684 ou 467-1196 13-2-75

OUTREMONT: Près Université, maison unifamiliale, 5 chambres à coucher, très grand jardin, occupation mai ou juin. Tél.: 733-8407. 10-2-75

ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

PERSONNEL

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

PERSONNEL

MANQUE DE CONFIANCE, angoisse, dépression, analyse de vos problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tramblay, socio-thérapeute. Entrevues sur rendez-vous. Coût modéré. Tél.: 279-7730. 10-2-

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Duplex semi-détaché, logement du bas comprend: 3 chambres à coucher, salon avec foyer naturel, salle à manger séparée, cuisine et coin à déjeûner, sous-sol, garages. Logement du haut identique.

OUTREMONT

Cottage semi-détaché, 8 pièces plus sous-sol; 4 chambres à coucher, foyer naturel dans le salon, cuisine avec coin-dînette, sous-sol fini, 3½ pièces, 2½ salles de bains. Garage. Prix dans les $50,000.

CÔTE-DES-NEIGES

"Adjacent Outremont, près De Vimy"

Cottage détaché, pierre et stucco, 14 pièces; **au rez-de-chaussée:** salon avec foyer naturel, salle à dîner, poutres apparentes, solarium, cuisine moderne, coin-dînette. **1er étage:** chambre principale avec foyer naturel et salle de bain complète, 2 autres chambres, boudoir, solarium, salle de bain familiale. **2e étage:** 3 chambres, salle de bain. **Sous-sol:** salle de séjour, poutres apparentes, salle de jeux et salle de lavage "powder-room". Garage séparé. Le tout construit sur terrain de 58' x 154'.

Anne-Marie Larue
342-4173 ou 739-3265
TRUST GENERAL
courtiers

10-2-75

REPENTIGNY: style anglais, bord de l'eau, grand terrain, piscine rempart ciment, entrée pour bateaux. Sous-sol fini au complet avec foyer, 4 chambres coucher, 2½ chambres bains complètes. Tél.: jour 861-4060. 12-2-75

BUNGALOW NEUF, Tétreaultville, foyer, bar, four encastré, salle lavage. Tél.: avant-midi et fin de semaine 354-9229 10-2-75

ROSEMERE: Très résidentiel, cottage 8 pièces, 5 chambres, nombreux extras. Faites une offre. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

VIEUX LONGUEUIL: 1 x 6, 1 x 5, duplex détaché, pierre et brique, terrain 50' x 140', transport CTM, piscine, près écoles primaire, secondaire, collégiale. Libre 1er juillet. Pas d'agent. Tél.: 677-7802. 10-2-75

NOUVEAU-BORDEAUX: quartier résidentiel, bungalow détaché, 8 pièces, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, garage double. Pas d'agent. Tél.: 331-4464 ou 334-7134. 10-2-75

VERMONT: "Log-Cabin", sur 10 acres de terrain boisé, à ½-mille du lac Champlain, 4 chambres, tout équipé, cheminée, cave, chauffage central. A 1 heure de Montréal. Highgate Springs, $37,000. Appelez jour 802-863-2511 poste 33, ou soir 802-863-7696. 15-2-75

ROSEMERE: Ile Bélair, bungalow brique, 5 pièces, solarium, très bien décoré, comme à la campagne. $26,200. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

LONGUEUIL: Duplex, Domaine De Normandie, style futuriste, 6 pièces, garage, logement 3½ occupé par propriétaire. Chauffage électrique. Terrain 100' profondeur. Balance d'hypothèque à 7¼%, fixe. Robert Meunier, 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

BOUCHERVILLE: solide construction, pierre-brique, garage, 7 pièces, foyer au sous-sol, bar, idéal pour professionnel. M.L.S. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75

LONGUEUIL: Super, super, super, 4 chambres coucher, portes patio, 1½ salle de bain, foyer, chauffage électrique, "wet bar", garage. Très beau district, près de toutes commodités. $55,000. (MLS) R. Bourner, 679-8220 Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-MARTHE-SUR-LE-LAC

$34,500. **Résidence canadienne,** spacieuse, 6 pièces, près rivière. Terrain 11,000 p.c. arbres 100 ans. Garage. (ULS).

STE-ROSE

55, des Patriotes

Bord de l'eau, 6 pièces, intérieur canadien avec foyer et bar. $29,500. (ULS).

Elisabeth Dupuis: 687-1840
TRUST UNI. *Courtiers*
10-2-75

STE-JULIE (Hauts-Bois) Bungalow surélevé, salle à manger, 4 chambres, salle familiale, beaucoup d'atmosphère. Hypothèque 8½% fixe. Pourquoi ne pas appeler Julienne Vanier, 653-2496 ou 653-7875 ou 653-4694. 10-2-75

REPENTIGNY: superbe résidence, 6 pièces, 1966, porte-patio, garage, sous-sol ciment, coin de rue, 75'x125'. Patio avec charcoal, doit être vendue. Faut vendre. Photo M.L.S. J. P. Lavigne, 254-6083 Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75

ST-JEAN: magnifique maison, brique, 2 garages, site splendite sur rivière Richelieu, sapins bleus, 25 minutes du centre Montréal. $57,000. Tél: 1-348-3650. 10-2-75

ST-LAURENT: splendide cottage, près de toutes commodités, joliment décoré, garage. Louise Hurtubise, 334-5330 ou 334-4703. Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

DOMAINE DES HAUT-BOIS: au pied du Mont St-Bruno, niveaux multiples, 8 pièces, grande salle familiale. Foyer. Jolie cuisine. 4 chambres. Abri d'auto. Tél.: 649-1028. 10-2-75

BROSSARD: Asterville, magnifique bungalow style européen, grandes baies vitrées, salle à manger, foyer, sous-sol fini. Terrain extraordinaire. MLS. Nicole Gauthier, 678-8060 ou 676-0906. Immeubles Carbonneau, courtiers. 10-2-75

ROSEMONT: Grand triplex de 8 pièces et deux 4½, en tout point impeccable. Propre. Une excellente construction. Bon terrain. De nombreux extras. Un bureau fermé (deux pièces) avec entrée privée. Grande cuisine moderne incluant un équipement récent d'appareils "Frigidaire". Salle familiale éclairée sur 3 faces. Sous-sol de 8½ pieds avec chambre de lavage. Le propriétaire garderait hypothèque à 10%. Le prix de $60,000. est sûrement justifiable. André B. Thomas, 731-6307 rés.: ou 866-9641 bur. Trust Général, courtiers. 10-2-75

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

OCCASION UNIQUE: motel de 20 unités dans Laurentides, près pentes de ski. Chiffre d'affaires comptant $30,000. Maison de 4 pièces. Photo MLS. Appelez Gérald Joncas 382-5890 ou 728-0351. Immeubles Westgate, courtiers. 11-2-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS A VENDRE

BROMONT: "Investir, c'est réussir" — maison à revenu, style suisse (très unique) un foyer en pierre-des-champs dans les 13 logis meublés, dans le site enchanteur de la montagne, toutes les activités à la portée de la main, facilité de location. Revenu annual: $31,920. Homme d'affaires avertis, ne manquez pas cette chance (photo MLS) Camille Couture, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75.

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourreur 521-5484 24-3-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure, 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352. 10-2-75

TERRAINS À VENDRE

AUBAINE: 7½ terrains à Chateauguay, sacrifierais. Tél.: jour 861-4060. 12-2-75

ROSEMERE: Magnifique terrain boisé, 100' x 100', très bien situé, véritable aubaine. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, 10-2-75

TRAVAIL DEMANDÉ

FERAIS TRAVAIL de bureau et de dactylo à la maison. Tél: soir 677-7681. 10-2-75

THE NORTHUMBERLAND AND NEWCASTLE BOARD OF EDUCATION

recherche pour le 1er septembre 1975

DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS ORAL

(2, au niveau de la maternelle)
(1, au niveau de la 1ère année)

Le Conweil a instauré des programmes pilotes dans le français oral au niveau de la maternelle (Immersion) et a prolongé le programme d'Immersion au niveau de la 1ère année dans une école élémentaire.

Les candidats choisis devront être bilingues (français-anglais) détenir un certificat d'enseignement au niveau de l'élémentaire, posséder un certificat pour l'enseignement du français aux élèves de l'élémentaire et avoir un certificat des méthodes au primaire.

Faire parvenir, immédiatement par écrit, votre demande, en mentionnant l'expérience, les qualifications, références et numéro de téléphone, à:

M. D.W. Patterson,
Surintendant de la Planification,
The Northumberland and Newcastle Board of Education
C.P. 470, Cobourg, Ontario K9A 4L2

E.M. Creighton
Président du Conseil

W.F. Thom,
Directeur

13-2-75

COLLÈGE AHUNTSIC
OFFRE D'EMPLOI

Poste à pourvoir:

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

à la Direction des Services pédagogiques

Qualifications requises:

- **Scolarité et expérience**
  - — Secondaire V;
  - — 5 années d'expérience pertinente

Autres exigences:

- Connaître la sténographie, la dactylographie, et la disposition de textes;
- Connaître parfaitement les méthodes et les usages propres à la tenue d'un secrétariat;
- Être bilingue.

Traitement:

$6,279. à $8,184.

Les personnes intéressées à occuper ce poste, devront faire parvenir leur curriculum vitae au Service du personnel, à l'adresse suivante, au plus tard vendredi, le 14 février 1975.

Collège Ahuntsic,
9155, rue St-Hubert,
Montréal.

10-2-75

Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976

est à la recherche de

SECRÉTAIRES

(Sténo-dactylo bilingue)

Plusieurs postes de secrétaires expérimentées à combler dans un avenir rapproché (secrétaire légale, sténo-secrétaire, sténo-dactylo).

COMPÉTENCE REQUISE
Bilinguisme essentiel
Sténo-dactylo bilingue
Aptitude à travailler en équipe
Initiative, entregent
Disponibilité

TRAITEMENT
Selon compétence.

Pour de plus amples renseignements: 283-3520 ou faire parvenir votre curriculum vitae au:

C.M.C. COJO 1976
C.P. 1976
Montréal, Qué. H3C 3A6
Canada.

10-2-75

Centre de Main-d'œuvre du Canada — Canada Manpower Centre
Main-d'œuvre et Immigration — Manpower and Immigration

AGENT DE BUREAU

Le contrôle quantitatif de la main-d'oeuvre de la Commission de l'Industrie de la Construction, requiert les services d'un agent de bureau possédant les qualifications suivantes:

— Diplôme D.E.C. ou B.A. ou l'équivalent;
— Minimum de 2 années d'expérience ou l'équivalent;
— Bon jugement, initiative, imagination et exactitude dans l'accomplissement de son travail;

Tâches:
— Dans le cadre de recherches et études à caractère économique ou sociologique;
— Codifie, compile les données ou les prépare pour le traitement mécanographique;
— Présente les résultats sous forme de tableaux, d'histogrammes ou de graphiques;
— Exécute tout autre travail connexe.

Salaire:
Minimum: $170. Maximum: $190. en plus de nombreux avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le:

SERVICE DU PERSONNEL
739-4781

10-2-75

---

2 INFIRMIÈRES DEMANDÉES

POUR LE C.L.S.C. SECTEUR BRANDON NORD À ST-MICHEL-DES-SAINTS

(postes permanents à temps complet)

Fonctions:
— travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
— assurer les services tels que mini-urgence, soins à domicile, etc.;
— travailler conjointement avec l'équipe à l'élaboration des différents programmes de santé.

Qualifications:
— licence en nursing;
— expérience de travail en milieu hospitalier;
— expérience du travail de groupe.

Traitement:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 février 1975:

Jean-Guy Trottier
C.L.S.C. SECTEUR BRANDON
C.P. 658
Ville St-Gabriel, Comté Berthier
Québec
Téléphone (514) 835-4705

10-2-75

MÉCANICIENS D'AVION
ÉLECTRICIENS D'AVION

Une compagnie de la région métropolitaine est présentement à la recherche de mécaniciens d'avion et d'électriciens d'avion avec un minimum de 3 ans d'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 251,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal

10-2-75

Centre hospitalier en voie d'expansion

recherche

TECHNICIENS(NES) EN RADIOLOGIE

à temps complet

Postes en rotation.

Exigence:
Membre en règle de la Société en radiologie médicale du Québec.

Salaire:
Selon la convention.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae complet à:

M. Yvon Lefebvre,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué. J6S 4V9
Tél.: (514) 373-3360

---

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER



Les pêcheurs devraient connaître les principes et les techniques élémentaires de sécurité nautique. Suivez les cours de Survie de la Croix-Rouge.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322



L'OPEP financera la défense des prix des matières premières

DAKAR (AFP) — La conférence de Dakar sur les matières premières a décidé hier de créer un organisme de coordination des associations de producteurs des pays en voie de développement, a-t-on appris de bonne source.

Elle a également décidé la création d'un fonds de stabilisation des matières premières entre les pays du tiers monde. Une proposition sur cette question de quatre pays latino-américains à laquelle s'est ralliée l'Algérie a été définitivement approuvée en commission hier après-midi. Elle prévoit une réunion constitutive de toutes les associations de producteurs existantes dans un délai de 90 jours ajoute-t-on de même source.

Un projet de statut du fonds de stabilisation devra être présenté en août à la conférence des matières premières de Lima.

C'est sur la base d'un projet de l'Equateur, du Pérou, la Guyane et la Jamaïque, soutenu par l'Algérie, que l'accord s'est fait sur la naissance d'un mécanisme qui devra fédérer les associations de producteurs du tiers monde. Les plus importantes de celles-ci sont l'OPEP (Pétrole), le CIPEC (cuivre), l'IBA (bauxite), l'ANRPC (caoutchouc), l'UPEB (bananes). Une association du fer qui vient de se créer à la Nouvelle Delhi et l'association des producteurs de phosphates.

L'organisme de consultation et de coopération devra: organiser un échange d'expériences et d'informations; coordonner l'action des associations afin qu'elles agissent solidairement; promouvoir l'assistance financière entre les diverses associations de producteurs pour financer des stocks régulateurs ou toute autre forme d'intervention sur les marchés; fixer des mesures pour contrôler les entreprises multinationales.

Quant au fonds de stabilisation des matières premières, ses statuts devront être immédiatement élaborés par un groupe d'experts gouvernementaux. Ils formeront un comité ad-hoc composé de six pays par région du tiers monde et devront présenter leurs conclusions dès le mois d'août prochain à la conférence des matières premières de Lima.

La conférence prévoit expressément que le fonds sera financé par "les pays en voie de développement disposant d'excédents", donc essentiellement les pays exportateurs de pétrole. Au demeurant le fonds devra établir un lien premanent avec l'OPEP.

Cette résolution fixe donc le principe du financement de stocks régulateurs de matières premières pour agir sur les marchés et défendre les prix. Sans aller jusqu'à fixer des chiffres dès maintenant comme le souhaitaient certains pays africains et asiatiques, elle institutionalise un projet discuté depuis des mois des pays en voie de développement.

On remarque ainsi que la conférence économique du tiers monde, à Dakar, modifie profondément les préparatifs de la grande négociation pétrolière mondiale prévue pour le mois de mars. L'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avait déjà annoncé son intention de ne pas limiter au seul pétrole l'ordre du jour et d'y inclure l'ensemble des matières premières. Avant même la fin de la conférence de Dakar, il est clair, que le tiers monde soutiendra cette thèse avec un maximum de solidarité.

Les experts occidentaux de Dakar croient que les consommateurs occidentaux de pétrole ne devront pas, dans les semaines à venir, sous-estimer la détermination des pays en voie de développement.

Le tiers monde a nettement dit à Dakar qu'il souhaitait avant tout que la négociation élargie devienne bilatérale et perde son aspect tripartite. Celui-ci, fait-on valoir, divise par trop le tiers monde en deux camps: celui des producteurs pétroliers riches en pétrodollars et celui des pays qui souffrent autant et souvent encore plus que l'Occident industrialisé des hausses du pétrole.

L'algérie, représentée à Dakar par son ministre du Commerce, M. Layachi Yaker, a joué un rôle déterminant dans le durcissement et le renforcement du tiers monde avant la négociation de mars.

Elle représente l'opinion la plus militante au sein de l'OPEP et avait tout intérêt à mobiliser derrière elle un front uni du tiers monde. Elle renforce ainsi sa propre position face aux pays pétroliers du Moyen-Orient fort éloignés d'elle idéologiquement.

L'Occident industrialisé va donc se trouver dans la négociation pétrolière préliminaire, devant un tiers monde durci et renforcé. Il est significatif, dit-on dans les milieux de la conférence, que des pays comme l'Inde et le Brésil se soient ralliés à la thèse de la négociation globale des matières premières. Les pays industrialisés ont dans ce domaine un mauvais dossier à plaider qui les place dans une position difficile.

Washington dément: la CIA n'a eu aucun rôle au Pérou

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le département d'Etat a affirmé hier que les accusations selon lesquelles la CIA serait mêlée aux troubles des deux derniers jours à Lima sont "sans aucun fondement".

Ce démenti du porte-parole du département d'Etat Robert Anderson vise des articles de certains organes de presse péruviens, ainsi qu'une déclaration faite jeudi au cours d'une conférence de presse à Washington par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères péruvien Oscar Faura qui, s'exprimant à titre personnel, n'avait pas exclu l'hypothèse d'une ingérence de l'agence de renseignement américaine dans les affaires intérieures péruviennes.

Pendant ce temps, le calme régnait à Lima après deux jours d'affrontements et de scènes de pillages qui ont fait une centaine de morts, plus d'un millier de blessés, des centaines d'arrestations et des dégâts matériels importants. De nombreux magasins, notamment les bijouteries, ont été mis à sac et la plupart des commerçants n'ont pas rouvert leurs portes hier et le travail a repris dans les autres secteurs.

Les quatre centrales ouvrières du Pérou ont lancé un appel au calme, réaffirmé leur soutien à la révolution du général Juan Velasco Alvarado et condamné les actes de vandalisme. Les centrales, qui mettent en cause la CIA, ont invité leurs adhérents à demeurer vigilants pour faire face aux tentatives de subversion attribuées par les unes à l'APRA (mouvement populiste de Haya de La Torre) et par les autres aux communistes. Des déclarations similaires ont été faites par les partis démocrate-chrétien, l'action populaire socialiste de l'ancien président Belaunde Terry et le parti communiste.

La garde civile, dont la grève a été le catalyseur des émeutes, a fait sa réapparition dans les rues de la capitale mais en nombre limité, l'ordre étant assuré dans l'ensemble par les forces armées. La police et l'armée fouillent maison par maison les quartiers pauvres de la ville pour tenter de récupérer les marchandises dérobées dans les magasins par les émeutiers.

Enfin, les deux journalistes britanniques de l'agence Reuter, Andrew Tarnowski et Patrick Buckley, arrêtés la veille ont été expulsés et placés à bord d'un avion pour Santiago.

Le commandant Mengistu a repris ses troupes en main

Le gouvernement militaire éthiopien durcit sa position sur l'Érythrée

ADDIS ABEBA, (d'après Reuter) — Le gouvernement militaire éthiopien a fait clairement savoir hier qu'il n'avait nullement l'intention d'envisager l'indépendance de l'Erythrée.

Dans un message vigoureux diffusé par Radio Ethiopia, le gouvernement militaire ajoute que l'unité des Ethiopiens était inviolable. Le communiqué condamne ce qu'il appelle des actes de sabotage en Erythrée et ajoute que le gouvernement militaire ne permettra pas la poursuite des "massacres" dans la province. Il y a une semaine des combats de grande envergure ont éclaté entre sécessionnistes et l'armée. Quelque seize cents personnes au moins ont trouvé la mort.

Le communiqué a été publié quelques heures après le retour à Addis Abeba du commandant Mangistu Haïlé Mariam, l'homme fort du conseil militaire qui s'était rendu à Asmara.

La fermeté de la déclaration semble indiquer que le gouvernement militaire se sent capable d'écraser la rébellion du Front de libération de l'Erythrée, pense-t-on à Addis Abeba.

On précise de source digne de foi que le commandant Mangistu, premier vice-président du conseil, s'est rendu à Asmara mercredi dernier pour prendre en main les opérations militaires dans la province et régler des "problèmes de discipline" dans les rangs gouvernementaux.

Les étrangers évacués d'Asmara ont parlé de pillage et de massacres de civils par la troupe.

Par ailleurs, on déclare d'une autre source que les maquisards ont fait sauter un autre pont sur la route d'Asmara, quelques kilomètres plus au nord de celui qu'ils avaient détruit au début de la semaine pour entraver la progression d'une colonne blindée se dirigeant vers la capitale Erythréenne.

En l'absence de toute information de source officielle sur la situation qui prévaut en Erythrée, attitude qui a provoqué une protestation des journalistes étrangers arrivés à Addis-Abeba, il est possible de percevoir une certaine détente à Asmara. Le calme serait revenu dans la capitale provinciale depuis qu'elle est confiée aux unités de la police érythréenne dont la présence rassure la population. On ne signale pas d'accrochage sérieux au cours de la journée sur le théâtre des opérations celles-ci se poursuivraient à une quinzaine de kilomètres d'Asmara selon certaines informations.

Hier matin, des renforts acheminés vers le nord, mais ne comprenant aucun véhicule blindé, étaient toujours bloqués dans les environs de la localité d'Adi-Cahine, à une centaine de kilomètres au sud d'Asmara, selon un témoin oculaire. La situation sanitaire se serait légèrement améliorée à Asmara à la suite du rétablissement partiel de la distribution de l'eau.

Il semble que l'armée éthiopienne, qui n'avait pas l'intention de sortir de ses casernes, a été littéralement "aspirée" hors de la ville par la tactique des sécessionnistes qui l'a attirée par ses provocations.

A la faveur de l'épais brouillard qui régnait sur Asmara vendredi dernier, des commandos érythréens ont pénétré dans la ville à bicyclette et en Volkswagen, tirant en l'air pour affoler les militaires. Depuis plusieurs jours, ils faisaient exploser un certain nombre de charges dans la ville, qui n'ont pas fait beaucoup de victimes, mais ont énervé les militaires.

Les combattants érythréens ont ainsi progressivement entraîné les gouvernementaux sur le terrain accidenté des environs de la ville, qui leur est favorable, et il semble que leur potentiel soit intact. Le seul combat rangé semble s'être déroulé autour de la centrale électrique, mise hors d'usage très rapidement.

En même temps, les militaires éthiopiens rendus furieux se sont livrés à des actes de répression aveugle envers la population locale, ce qui a achevé de consacrer la coupure entre celle-ci et l'"occupant".

Sur le front de la révolte paysanne, on signale la naissance d'un nouveau mouvement de résistance au régime militaire, animé par trois anciens parlementaires, riches propriétaires de la province du Gojjam, au nord-ouet d'Addis-Abeba, ils auraient réussi à soulever plusieurs milliers de paysans dans la région de Debre-Markos, capitale de cette province.

D'autre part, la révolte du Menz, coeur de la région Amhara, parait s'étendre, si l'on croit des témoignages récents. Les militaires ont abandonné le terrain aux "féodaux révoltés" après avoir subi d'importantes pertes. On signale à l'hopital militaire d'Addis-Abeba la présence de plusieurs soldats dont les mains ont été coupées selon la vieille coutume guerrière des Amharas, qui réservent ce sort à leurs ennemis prisonniers pour qu'ils ne puissent plus porter les armes.

La révolte du Menz est dirigée par les deux frères Birou, fils du ras (duc) Birou, qui ont pris le maquis parce que les autorités militaires voulaient confisquer tous leurs biens, et notamment les fermes qu'ils exploitent personnellement.

Madrid: un défi de grèves "politiques" et "subversives"

MADRID (AFP) — Le gouvernement espagnol considère que la vague de grèves et de mouvements sociaux qui affectent, depuis plusieurs mois, usines, mines, universités comme les théâtres de Madrid, la télévision et certains ministères sont "un défi politique à caractère nettement subversif" lancé par des "meneurs" utilisant souvent la bonne foi des participants.

M. Leon Herrera, ministre de l'Information et du tourisme, a fait cette déclaration dans la conférence de presse qui a suivi le conseil des ministres en répondant aux questions les plus directes posées par les journalistes espagnols. Ainsi ont été abordées la récente grève de fonctionnaires et l'appel à un "Etat démocratique" signé par cinq cents fonctionnaires et professeurs d'université et adressé au chef du gouvernement.

Le ministre n'a pas caché la préoccupation du gouvernement mais aussi, sa "détermination sereine" de maintenir l'ordre conscient de disposer des moyens nécessaires à cet effet. Il a précisé que le gouvernement n'avait jamais envisagé comme l'indiquent les rumeurs circulant à Madrid de recourir à l'état d'exception.

On a noté toutefois, probablement pour prévenir des manifestations d'étudiants, un quadrillage policier plus serré de la capitale. Selon certaines informations, des dispositions pour renforcer le maintien de l'ordre auraient été prises et d'autres pourraient l'être dans les prochains jours. Le 11 février, veille de l'anniversaire du fameux discours dit du "12 février" de M. Carlos Arias Navarro, les dix militants ouvriers du procès "100" comparaîtront devant la Cour suprême.

C'est au moment même où le 20 décembre 1973 s'ouvrait leur procès que mourait l'amiral Carrero Blanco, victime de l'attentat de séparatistes basques. Dans son discours du 12 février, le président du gouvernement avait annoncé sa politique d'ouverture.

Le ministre de l'Information a bien précisé, hier dans le cas des fonctionnaires, que le gouvernement n'était pas disposé à "accepter l'insubordination de la part de ceux qui doivent donner l'exemple". Il a souligné que la participation au mouvement de grève avait été minime si l'on considère, a-t-il dit, "l'intense action de propagande" qui l'avait précédé. Il a ajouté que le gouvernement était prêt à examiner les justes revendications des fonctionnaires les plus défavorisés, mais a laissé au président du gouvernement le soin de préciser quelle suite sera donnée à "l'appel des cinq cents" pour la démocratisation de l'administration et de l'Etat.

A l'occasion du premier anniversaire du discours du 12 février, M. Herrera a indiqué que le chef du gouvernement pourrait tenir une conférence de presse ou s'adresser à la nation par le canal de la radio et de la télévision.

Université Laval

RAPPEL: Le 1er mai

est la date limite de réception des demandes d'admission au trimestre d'automne.

PH.D.

Le doctorat en Sciences de l'administration de l'Université Laval.

Programme flexible • Stage possible aux USA dans universités-conseils • prépare à la recherche et à l'enseignement • Spécialisations: Sciences comptables, gestion financière, gestion des opérations, management, marketing, méthodes quantitatives, systèmes d'information.

Conditions d'admission: détenir un diplôme universitaire de 2ème cycle ou l'équivalent.

S'adresser:

a) pour une demande d'admission:

Le directeur de l'École des Gradués
Pavillon de la bibliothèque
Cité universitaire - Québec
G1K 7P4 — Tél.: 656-2464

b) pour tout autre renseignement:

Le Directeur des études de doctorat
Faculté des sciences de l'administration
Cité universitaire - Québec - G1K 7P4
Tél.: 656-7252 ou 656-5662

RAPPEL: Le 1er mai

est ladate limite de réception des demandes d'admission au trimestre d'automne.

M.B.A.

La Maîtrise en Administration de l'Université Laval

— Un programme généraliste • Pédagogie variée • Classes hétérogènes • Travail d'équipe • Projet de consultation • Échanges avec l'Université York.

Conditions d'admission: détenir un diplôme universitaire du premier cycle ou l'équivalent et deux années d'expérience pertinente.

— Un programme spécialisé • Gestion des opérations, Gestion financière, Marketing, Gestion des systèmes d'information.

Conditions d'admission: détenir un diplôme universitaire du premier cycle (préférablement en administration).

S'adresser:

a) pour une demande d'admission:

Le Directeur de l'École des Gradués
Pavillon de la bibliothèque
Cité universitaire - Québec
G1K 7P4 — Tél.: 656-2464

b) pour tout autre renseignement:

Le Directeur des études de maîtrise
Faculté des sciences de l'administration
Cité universitaire - Québec - G1K 7P4
Tél.: 656-3521

Cité universitaire, Québec

Université du Québec à Trois-Rivières

SESSION D'AUTOMNE 1975
81 PROGRAMMES

1er CYCLE

CERTIFICAT

Sciences humaines
Archéologie — Langue et littérature anglaises — Lettres
Économique — Sciences religieuses — Traduction
Géographie — Philosophie — Histoire

Sciences pures
Biologie — Chimie — Physique
Biologie humaine — Mathématiques — Technicien Supérieur I
Nursing communautaire

Sciences de l'administration
Administration — Sciences comptables

Sciences de l'éducation
Éducation physique — Sciences de l'éducation
Enfance inadaptée — Sciences de l'éducation (ens. prof.)

BACCALAURÉATS SPÉCIALISÉS

Arts et sciences humaines
Arts plastiques — Langues modernes (études anglaises) — Philosophie
Enfance inadaptée — Lettres (études françaises) — Psychologie
Génagogie — Lettres (littérature québécoise) — Récréologie
Géographie — Linguistique — Théologie
Histoire — Musique

Sciences pures, appliquées et de la santé
Biochimie — Mathématiques — Sciences appliquées (génie électrique)
Biologie — Physique — Sciences appliquées (génie industriel)
Biophysique — Physique-chimie — Sciences de la santé (biologie)
Chimie — Sciences de la santé (nursing)

Sciences de l'administration de l'économique
Administration — Recherche opérationnelle
Économique — Sciences comptables

Sciences de l'éducation
Enseignement secondaire (administration) — Enseignement secondaire (histoire) — Enseignement (musique)
Enseignement secondaire (biologie) — Enseignement secondaire (mathématiques) — Enseignement élémentaire
Enseignement secondaire (chimie) — Enseignement secondaire (physique) — Enseignement préscolaire
Enseignement secondaire (études françaises) — Enseignement secondaire (sciences religieuses) — Enseignement technique
Enseignement secondaire (études anglaises) — Enseignement (arts plastiques) — Éducation physique
Enseignement secondaire (géographie) — Enseignement (éducation physique) — Sciences de l'éducation
Enseignement (enfance inadaptée)

2e ET 3e CYCLES

MAITRISES SCIENTIFIQUES
ès arts (lettres) — ès arts (psychologie) — ès sciences (énergie)*
ès arts (philosophie) — ès arts (théologie) — ès sciences (physique)

MAITRISES PROFESSIONNELLES
Éducation — Sciences de la santé (sport) — Théologie

DOCTORATS
ès sciences (énergie)* — «ad hoc» en philosophie

CONDITIONS D'ADMISSION

Certificat et baccalauréat
23 ans d'âge, connaissances suffisantes, expérience pertinente.
DEC ou l'équivalent avec profil pertinent.

Maîtrise:
Baccalauréat spécialisé ou l'équivalent.

Doctorat:
Maîtrise dans la discipline choisie ou l'équivalent.

** Ces programmes sont des programmes de l'Université du Québec auxquels l'INRS, l'UQAC et l'UQTR sont habilités à participer.*

DATE LIMITE D'ADMISSION
1er mars 1975 (étudiants à temps plein ou partiel)

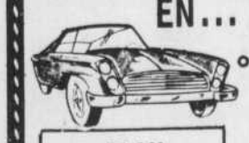
Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:

Le bureau du registraire
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières
Tél: (819) 376-5454
G9A 5H7

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Trois-Rivières est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE



Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

toronto

Baisse des cours

L'indice industriel de la Bourse de Toronto a subi hier sa pire perte depuis plus de deux mois et l'activité sur l'ensemble de ce marché a été la plus faible depuis le 21 janvier. Le recul de Toronto vendredi a été causé en partie par un fort recul à Wall Street.

L'indice des industrielles recule de 1.55 et tombe à 181.48. Il s'agit de sa plus forte baisse depuis le 3 décembre. Les deux séances précédentes avaient apporté à cet indice un gain de plus de trois points.

On a annoncé hier une hausse considérable du chômage aux Etats-Unis, cela a fait fléchir la cote à Wall Street et le tout a eu des répercussions à Toronto.

Le virement à Toronto a été de 2.22 millions d'actions d'une valeur totale de $20 millions, au regard de 3.10 millions d'actions d'une valeur totale de $29.23 millions jeudi.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 286 contre 197 alors que 188 valeurs demeuraient inchangées.

Les transactions sont restées suspendues dans le cas des actions de North Canadian Oils. Avant cette suspension jeudi, la cote de ce titre avait monté de 55 cents et atteint $4.35. La compagnie dit qu'Alberta Gas Trunk lui a fait savoir qu'il est "hautement probable" qu'elle lui offrira de se porter acquéreur de ses actions. L'action A de Alberta Gaz Trunk a monté de 1-4 et atteint $12. 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	6900	325	310	320	
Aby Gln w	1000	110	110	110	— 2
Abitibi	18462	$9¾	9⅜	9⅜	— ¼
Acklands	4600	$13⅛	13	13	— ¼
Acklnd 2p	110	$13⅜	13⅛	13⅜	— ⅜
Acme Gas	2000	9	9	9	
Acres Ltd	1124	$6⅞	6⅝	6⅞	
Acr7s A pr	z29	$36½	35⅝	36½	
Afton Min	2300	400	385	400	+ 5
Agnc E	10675	$5½	5¼	5⅜	+ ¼
Agra Ind	700	$6¾	6¾	6¾	
Ahed M	500	90	90	90	+10
Akaitcho	1300	165	165	165	— 5
Albany	25100	42	39	40	— 2
Alt East G	2500	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Alta Gas A	3514	$12½	12⅜	12½	+ ¼
Alta G E p	400	$22½	22½	22½	+ ½
Alcan	15175	$20⅜	19⅞	20⅜	— ⅛
Alcan pr	140	$25	25	25	
Algo Cent	200	$10½	10½	10½	— ¼
Algoma St	5697	$28⅜	28⅛	28¼	— ⅜
All-Can B	2700	225	210	225	
Allarco Dv	100	$9	9	9	— ¼
Alliance B	400	480	480	480	—10
Alminex	1020	$5¾	5¾	5¾	
Alum 4½ p	z40	$28⅜	28⅜	28⅜	
Am Bonza	1500	219	215	219	+ 4
Am Larder	2000	50	48	49	
Andres W	200	$8⅞	8¼	8⅞	+ ⅜
Ang CT 315	z25	$33	33	33	
Ang UD	11300	108	97	108	+14
Anthes C p	z3	$65	65	65	
Aquitaine	2815	$18¼	17⅛	17⅞	— ⅜
Argosy	1000	13	13	13	+ 1
Argus	z60	$17¼	17¼	17¼	
Argus B pr	302	$30	30	30	
Argus C pr	800	$12⅞	12¾	12⅞	
Asamera	1570	$8¾	8⅝	8¾	— ⅛
Asbestos	656	$17	16⅝	16⅝	— ¼
Ashland C	700	$6½	6½	6½	— ⅛
Atco A	3350	$15⅞	15⅜	15⅜	— ½
Auric Res	3001	35	34	34½	+ ½
Auric r	5166	3½	3½	3½	
Ato Hard A	1500	$10¼	10	10¼	
Avoca M	500	30	30	30	— 1
Bad Boy	100	370	370	370	—10
Banister C	6650	$6½	6⅛	6⅛	— ½
Bankeno	800	210	200	200	—10
Bank B C	314	$17¼	17¼	17¼	
Bk Mtl	18253	$14⅞	14½	14⅜	— ¼
Bk NS	15045	$40	39⅜	39⅞	— ⅛
B Cdn Nat	100	$15	15	15	
Bartaco	2800	134	130	130	
Baton B	100	$6½	6½	6½	
Beavr E A	100	325	325	325	+ 5
Becker B p	500	470	465	470	
Bell Can	15839	$46⅜	45⅞	46¼	+ ⅜
Bell A pr	412	$46¼	46¼	46¼	
Bell C pr	z70	$28¼	28¼	28¼	
Bell D pr	1755	$52	51¾	52	+ ⅛
Beth Cop A	5737	$9⅜	9⅛	9¼	— ⅛
Bl Hawk	500	40	40	40	+ 2
Blkwod A	1200	415	415	415	— 5
Block Bros	300	315	315	315	
Bombrdier	575	320	315	315	— 5
Bovis Cor	1725	125	120	120	— 5
Bow-m pr	z25	$39	39	39	
Bow Val	11590	$12¾	12⅜	12¾	— ⅛
BP Can	3290	$11	10¾	10⅞	— ⅛
Bralor Res	500	134	134	134	+ 4
Bralsa	100	325	325	325	
Bramalea	3100	$5	490	5	+10
Brmda	29700	84	75	77	— 3
Brascan A	3489	$13	12¾	13	
Brenda M	900	335	335	335	+10
Brdg Tank	100	425	425	425	+25
Bright A	200	$8½	8½	8½	— ½
Brinco	1031	$7	7	7	
BC Forest	300	15	14¾	15	
BC Frest p	z20	$32	32	32	
BC Sugar A	840	$21¾	21⅜	21¾	+ ¼
B Phone	146	$54½	54½	54½	— ½
BCPh 5¾ p	110	$61	61	61	
BCP 7.04 p	160	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅜
Brooke pr	z20	$19	19	19	
Brunswk	600	380	375	375	—15
Budd Auto	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Budd A w	800	200	200	200	
Bulora Cor	3600	140	134	140	+ 8
Burns Fds	1836	$10¾	10⅝	10¾	+ ⅛
Cad Frvw	1837	$13	12½	13	+ ¼
CAE A	500	$7	6¾	7	
Cal Pow	3750	$25	24½	24¾	— ¼
Cal P 4 p	z96	$44¾	44	44¾	
Cal P 5 p	z20	$50	50	50	
Cal P 5.40 p	120	$75	75	75	
Cal P 7½p	436	$83	82	82	
Calmor IB	z200	44	44	44	
Cam Mine	4000	21	20	20	— ½
Cambridg	100	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Camfl	36900	$12	11¾	11¾	+ ⅛
Cam Chib	600	375	370	370	— 5
Camp RL	300	$34	32½	32½	— 1
Campau A	7000	465	455	465	+ 5
Campau 7p	300	$7½	7½	7½	— ⅜
Can Cem L	1220	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
C Geother	500	62	62	62	— 1
Can Malt A	1350	$23⅜	23	23	— ⅜
C Nor West	7300	340	325	330	
C Pakrs C	500	$19	18½	18½	— ¼
Can Perm	3495	$20	19½	19½	— ¼
CS Pete	21100	222	212	217	— 3
C Tung	2300	340	330	340	+ 5
C Cablesy	5000	$13	13	13	+ ⅜
C Cable w	1320	160	158	160	— 3
Cdn Cel	24450	$7⅛	7	7	+ ⅛
C Curtis	1500	40	38	40	— 2
C Ex Gas	3600	249	240	245	+ 5
CG Invest	z60	$18¾	18¾	18¾	
C Homestd	4037	345	335	340	—10
C Hydr	400	470	470	470	— 5
C Im B	31357	$26¼	25¼	25⅞	— ½
CIGO	55306	$7¼	7⅛	7¼	
C Int Pow	1057	$13	13	13	
C Len	11000	14½	14	14	— ½
C Manoir	600	390	390	390	—10
C Malart	7000	32	31	31	— 2
C Marconi	600	345	345	345	— 5
C Merrill	700	255	250	250	— 5
C Occdental	720	$8¾	8¼	8¼	— ⅛
CP Inve	1771	$14⅜	14¾	14¾	— ⅛
CP Inve pr	525	$29¼	29¼	29¼	— ⅛
CP Ltd	30120	$16	15⅜	15⅞	— ⅛
CPL A p	140	$9½	9½	9½	
CPL 4 p	100	$7½	7½	7½	
C Reserve	100	248	248	248	+13
Cdn Salt	200	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
Cdn Sup O	3500	$29¾	28	29½	+1½
Cdn Tire	195	$41	41	41	+ ½
Cdn Tire A	3487	$43½	42¾	43¼	+ ⅛
C Utilties	2500	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
C Util w	2800	203	194	195	— 8
CWN G 4 pr	100	$8	8	8	— ½
Canbra	400	340	340	340	— 5
Canron	1375	$18	17¾	17¾	— ¼
Capit Div	z100	31	31	31	
Cara	200	420	420	420	+ 5
Carl OK	5165	230	225	228	— 1
Carl OK B p	485	$22	22	22	
Carrier w	z300	4	4	4	
Cassiar	2725	450	430	450	+10
Cassidy L	150	440	440	440	—10
CC Yachts	200	281	281	281	— 9
Celanese	500	390	385	390	+10
Celan 175 p	z50	$18½	18½	18½	
Ctl Fund A	500	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Cent Pat	500	92	92	92	+ 7
Charter Oi	200	410	410	410	+10
Chesvl	10500	13	11½	13	+ ½
Chib Kay	7700	21½	20	20	— 2
Chieftan D	5245	$6½	6⅛	6¼	— ¼
Chimo	2100	90	90	90	— 8
Chrysler	7940	$10	9⅜	9¾	— ⅛
CHUM	150	$7	7	7	
CHUM B	1500	$8½	8½	8½	— ¼
Coch Will	4800	115	115	115	— 1
Cokfield	300	370	370	370	— 5
Coldstm	z110	135	110	110	
Compro	200	300	300	300	
Cominco	3555	$28¼	27⅜	28	— ⅜
Com Cap	1825	205	200	205	+ 5
C Holiday I	z50	435	435	435	
Conduit A	400	350	325	325	—25
Coniagas	300	112	112	112	+ 2
Conn Chm	400	350	320	325	—30
Con Bath	300	$25½	25¼	25¼	— ½
Con Bath p	250	$17¼	17¼	17¼	— ½
Con Bath w	4905	3½	3	3½	— ½
C Bath 68 w	200	$8½	8½	8½	— ½
Con Bldg	2917	269	265	269	— 1
Con Fardy	8125	130	125	125	— 3
C Durham	5500	63	57	63	+ 4
C Morisn	5400	126	125	126	— 2
Cons Prof	5000	46	46	46	+ 1
C Ramb	11700	171	152	152	—19
C Rexspar	5000	21	21	21	— 1
Con Textle	200	200	200	200	
Con Distrb	8193	$8¼	8	8¼	— ⅛
Cons Gas	6107	$15⅞	15¾	15¾	— ⅛
Con Gas D	250	$24¾	24½	24½	
Con Glass	100	$13½	13½	13½	— ½
Conwest	400	270	270	270	— 9
Cooper C	300	300	300	300	+10
Cornat Ind	1170	490	485	490	
Corp Food	z20	330	330	330	
Cosek	37200	287	255	272	+12
Craig Bit	z20	190	190	190	
Craigmt	1100	375	375	375	
Crain R L	520	$11⅜	11¼	11¼	— ⅜
Crestbrk	1400	405	395	395	— 5
Crush Intl	700	$7⅞	7¾	7¾	
Cuvier M	2000	111	108	108	—10
Daon Dev	700	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Debhld B p	100	$62½	62½	62½	— ½
Decca R	4600	270	245	260	+15
D Eldona	2000	29	29	29	
Delhi Pac	1000	4½	4½	4½	+ ½
Deltan Ltd	500	$5	5	5	+75
Denison	1331	$44¾	43½	43¾	— 1
Dicken	12000	$8⅛	7¾	7⅞	— ⅛
Discovry	100	204	204	204	— 6
Doman I	4900	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅛
Dome	1960	$50	48¼	48¼	— ¾
D Pete	10910	$25	24¾	24⅝	
D Bridge	950	$21¼	21	21	— ½
D Citrus	100	475	475	475	
D Explor	1000	22	22	22	— 1
D Fdry	15250	$24⅞	24¼	24¼	— ⅜
Dom Store	2640	$17⅞	17⅜	17⅞	+ ⅜
D Textie	2450	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Domtar	8557	$20¾	20⅛	20¼	— ⅜
Dr Mc C A	100	$15½	15½	15½	
Du Pont	300	$20	19¾	19¾	— ¼
Dylex A	1850	$6⅛	6	6	
Dynasty	4055	$8⅜	8¼	8½	— ¼
East Mal	4261	370	360	365	
East Sul A	200	178	178	178	+ 3
Ego Mines	2860	64	63	64	+ 2
Electro A	300	465	460	460	
Elks Stors	200	$8	8	8	+ ⅛
Emco	500	$6¼	6¼	6¼	
Emco w	200	175	175	175	
Falcon C	3647	$7⅞	7⅜	7⅞	
Falcon	4083	$30¼	28½	29	— 1
Fed Diver	1000	140	140	140	
Fed ind A	2300	405	390	395	—40
Fed Pion	500	$16	16	16	+ ¾
Fidelty M S	100	$7	7	7	+ ¼
Fields S	300	$12	11⅞	11⅞	+ ¼
F City Fin	1000	$7½	7½	7½	+ ¼
F Mar	1000	40	40	40	+ 4
Foodcrp L	400	120	120	120	
Foodex S	2100	280	270	270	
Ford Cnda	452	$65	63½	63½	—1¾
F Sea A pr	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅜
F Season w	200	200	200	200	+10
Francana	590	$10⅜	10	10	— ⅛
Fraser A	100	$19	19	19	—1½
Frobex	5000	19	18½	18½	— ½
GH Steel	225	$7¼	7	7	— ⅜
Galt Ml Irn	2800	390	390	390	+15
Gaz Metr	2450	$6¼	5¾	6¼	+ ¼
Gaz M 66w	500	75	75	75	— 5
Gen Baker	500	290	260	260	—30
Gen Distrb	7000	$8⅜	8¼	8¼	
GMC	188	$35⅝	35⅜	35⅝	— ⅞
Genstar L	1900	$18	17⅝	17⅞	— ⅜
Gnstar L w	100	$5	5	5	— ¼
Gt Masct	7798	72	68	69	
Giant Yk	1600	$11⅞	11⅜	11⅝	+ ⅜
Gibraltar	3700	$5½	490	490	—22
Glendale	1800	150	150	150	—15
Goldund M	3020	45	45	45	+ 1
Goodyear	7150	$13½	13½	13½	— ¼
Granduc	900	135	120	120	—20
Gt Oil Sds	2100	$8¼	8	8	— ⅛
GL Paper	1000	$16½	16⅛	16½	
GL Pap w	100	380	380	380	—20
Gt West S	7640	$5	485	5	— ¼
G West wt	2100	150	145	145	— 5
Green A L	100	120	120	120	— 5
Greyhnd	200	$14½	14½	14½	
GSW Cl A	z50	370	370	370	
GSW Cl B	200	370	370	370	
GSW C pr	z10	$71	71	71	
Guar Trst	z40	$6¾	6⅝	6¾	
Gulf Can	2100	$29	28¾	28⅞	
Gulfstr	13400	41	37	37	— 4
H Group	300	$5	5	5	— ⅛
Hard Crp A	3200	$5¼	490	5	— ¼
Harlequin	300	$14½	14½	14½	
Harris J S	3300	$6	5⅝	5⅞	
Hawker S	1550	$5¼	5	5	— ¼
Hawker pr	200	$60	60	60	+ 5
Hayes D A	200	470	470	470	— 5
Holinger A	180	$28½	28½	28½	— ¼
Homco A	200	245	245	245	+ 5
Home A	3342	$23⅜	23	23⅜	— ⅛
Home B	400	$22½	22½	22½	+ ½
Houston O	1700	155	155	155	— 5
Hud Bay A	3020	$15⅞	15¾	15¾	— ⅛
HBay C	11700	$15⅞	15⅜	15⅜	+ ⅛
HB Oil Gas	1459	$25½	25	25½	+ ⅛
Huron Eri	600	$25⅜	25	25	— 1
Husky Oil	1800	$16⅜	16⅛	16⅛	— ¼
Husky E w	400	$5	5	5	— ⅛
Hydra Ex	6550	65	61	61	— 3
Hy's Ltd	100	350	350	350	
IAC	3050	$19¾	19	19⅜	+ ⅜
IAC 5¾ p	225	$18½	18½	18½	+2½
Imasco A	1935	$28½	28¼	28⅜	+ ⅛
IOil A	21096	$27⅛	26⅜	27	+ ⅛
Imp Oil B	100	$27	27	27	— 1
Indal Can	1065	$12	11¾	12	
Indusmin	103	$6¾	6¾	6¾	— ½
Ind Adhes	z50	$15	15	15	
Inland Gas	345	$8¼	8¼	8¼	
Inland G p	z70	$11¾	11¾	11¾	
Inter-City	850	415	415	415	— 5
Inter C B w	1100	221	215	215	— 6
Intrmetco	3100	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
IBM	555	$197¾	192¾	197	+ 2
I Chemly	4766	210	206	210	— 1
Int Mogul	816	355	345	350	—10
I Mogul A	2200	$9¾	9¾	9¾	
Inco A	41135	$25¼	24½	24⅝	— ⅞
I Obask	35000	16	14	16	—2½
Interpool	100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
I Pipe	10320	$14⅜	14	14⅜	
Int Pipe w	5600	225	206	220	+ 5
Ipsco	910	$15½	15⅜	15½	
Inv Grp A	1600	$7¼	7¼	7¼	— ⅜
Inv Grp 5 p	110	$15½	15½	15½	— ¼
Irwin T	2100	275	270	270	+ 5
Island Tel	100	$7½	7½	7½	+ ¼
ITL Ind	350	125	125	125	
IU Intl	25323	$11⅜	11¼	11⅜	— ⅛
Ivaco A	1380	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅜
IWC	20600	175	166	166	— 9
Jannock	1322	$6½	6½	6½	
Janock 6 p	14	$60	60	60	
Jannock A	200	$12½	12½	12½	— ¾
Jannock B	1708	$12	11⅞	12	+ ⅛
Jelex	8000	14½	14	14½	+ ½
Jorex Ltd	9500	29½	28	29	
Joutel	2000	52	52	52	
Kaiser	11075	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Ksr w	11400	410	395	395	—10
Kam Kotia	4500	60	57	59	+ 4
Kaps Tran	4400	225	212	212	—13
Keen Ind	200	335	335	335	+10
Keeprite B	250	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Kelsey H	200	$7⅛	7	7	— ½
Kerr A A	2490	$11¼	11	11	— ¼
K Anacon	1500	24½	24½	24½	— ½
Koffler	1700	395	385	395	+10
Koffler A p	1100	$7½	7½	7½	— ½
Labatt A	1480	$19½	19¼	19½	— ¼
Labatt A p	800	$19½	19¼	19½	— ½
Lab Min	405	$32	31½	32	— ½
Lacnx	16200	110	100	109	+ 4
Laidlaw T	2800	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
LOnt Cem	1325	375	360	360	—15
L Shore	400	395	380	380	— 5
La Luz	550	$6	6	6	— ½
Langi	1000	14	14	14	— 1
Lasitr Km	2250	24	24	24	+ 2
Laurasia	2100	71	68	71	+ 1
Lau Fin	z50	$8¾	8¾	8¾	
Lau F 1.25	600	$14	14	14	+ ½
Lau F 2.00	z50	$22½	22½	22½	
Leigh Inst	700	205	205	205	— 2
Levy A pr	100	$5½	5½	5½	— ¼
Linc T w	920	310	286	300	—10
LL Lac	1500	170	165	165	
Lob Co A	104	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Lob Co B	1175	$6	6	6	
Lob Co pr	z4	$26¼	26¼	26¼	
Lob Ltd Ap	350	$17¼	16⅞	16⅞	
Lob Ltd Bp	618	$18	18	18	+ ⅜
Lochiel	1100	115	114	115	
Lost River	4600	297	280	297	+11
Lytton M	610	115	115	115	
Maclarn A	100	$29½	29½	29½	+ ⅛
Maclarn B	100	$30	30	30	
Mclan H A	605	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Mclan H B	500	$7½	7½	7½	+ 2
M Cable	5000	$9½	9½	9½	
MB Ltd	7075	$25⅛	24⅞	25⅛	+ ⅛
Madeline	3700	245	240	243	— 2
Madsen	2675	64	60	64	+ 5
Magna Int	400	$9	9	9	
Magnason	450	175	160	175	
Magnetcs	2600	34	34	34	+ 4
Maist Wil	6570	385	340	375	+10
Major H D	100	345	345	345	+10
Malartic	500	115	115	115	+ 5
Man Bar	1000	79	79	79	— 2
M Lf Mills	1031	$27½	26¼	26¼	— 1
Maritime	354	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Martim A p	200	$9	9	9	+ ¾
Mar T 860	1900	$10	10	10	+ ⅛
Martin	2000	29	28	28	— ½
Mass Fer	6714	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Matchan	3000	12	12	12	+1½
Mattgmi	4200	$15¼	15	15¼	
Mc Adam	2500	37	35	35	— 1
Mc Intyre	690	$41½	40½	41½	— ½
McLaghlin	2100	$12	11½	11½	— ⅜
McLagn w	3900	175	160	165	—35
MDS Helth	400	215	215	215	+10
Mentor	500	150	150	150	
MEPC	200	$7¾	7¾	7¾	— ¼
MEPC w	2500	275	270	275	
Mercantil	5099	$16¼	16	16	— ¼
Merland E	1600	195	180	185	+10
Met Stores	1450	$14	13½	14	+ ½
Met Stors p	z10	$14¾	14¾	14¾	
Met Str 67 p	100	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Mex LP	1400	450	450	450	—50
MICC	400	$11¼	11	11	— ½
Microsyst	760	290	290	290	—10
Micrsys w	200	130	130	130	— 5
Minda	25800	43	33½	39	+3½
Moffat A	600	$6	6	6	
Molson A	930	$18⅜	18	18	— 1
Molson B	z50	$16¾	16¾	16¾	
Monarc W	500	95	95	95	
Monenco	1500	$10	10	10	
Moore	588	$44⅝	44	44¼	— ¼
Morse B pr	100	$31	31	31	—3¾
Multi-Mi	2000	41	41	41	— ½
Multi Acc	500	430	425	425	—10
Murphy	850	$5⅛	5	5⅛	
NaChrs I	3100	$8½	8¼	8⅜	
Nat Drug p	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Nat Pete	5200	43	39	39	
Nat Sea A	450	$7	7	7	+ ⅜
NBU Mine	700	265	260	265	+ 5
Neonex	11200	200	186	200	+15
New Ath	5000	23	21	23	+ 1
NB Tel	z91	$13	13	13	
NB Tel A p	1000	$15¾	15¾	15¾	
New Cal	2000	16	16	16	
Newco Fin	100	$8	8	8	
N Dimens	8000	16	15	15	— 1
N Kel	10000	25	23	25	+2½
Newnor	z500	6	6	6	
N Provid D	z300	18	18	18	
N Que Ragl	1567	295	275	295	+20
N Senator	8500	17½	17½	17½	+ ½
Nfld LP	287	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Nick Rim	5250	7½	7½	7½	—1½
Noranda A	4603	$32¾	32¼	32½	+ ⅛
Nordair L	500	260	260	260	
Norlex	500	15	15	15	— 1
N Canada	2000	39	38	39	— 2
Nor Ctl G	2002	$11¼	11	11	— ⅛
Nor Ctl B p	750	$21¼	21	21¼	+ ⅜
Nor Ct 150 p	850	$20	20	20	— ¼
Nor Ctl w	1650	250	240	245	—10
Nor Elect	2245	$21¼	21	21	— ⅛
NE B w	11410	390	375	385	+10
Northgat	4130	390	380	390	+ 5
Northld	6500	16	15	16	+ 1
Nowsco W	300	$7⅞	7¾	7⅞	— ⅛
Nudlama	1000	63	63	63	+ 7
Nufort Res	2466	13	13	13	
Numac	10100	$11½	11¼	11½	— ¼
Nu-Wst A	3050	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Okwd	15850	105	100	105	
Obrien	3550	60	56	60	+ 2
Occdentl Pt	400	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Ocelot Ind	1600	$5	5	5	
Oil Patch	1100	245	230	245	+ 5
Okanagan	100	470	470	470	+20
Ontario Tr	500	380	370	370	+10
Orchan	600	350	345	350	
OSF Ind	2000	410	410	410	
Oshawa A	5125	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Oshawa w	z300	43	43	43	
Pac Coper	1000	80	80	80	
Pac P	17164	$19⅜	18¾	19¼	+ ⅜
Pmour	10374	$9⅝	9¼	9½	+ ⅛
Pancana I	500	98	98	98	— 2
PanCdn P	675	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Pan Centr	7300	125	118	125	+ 5
P Ocean	19570	$9¼	8¾	9⅛	— ⅛
PatinoNV	280	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅜V
Pe Ben O	1700	425	400	400	—25
Peerless	300	315	315	315	
Penningtn	300	$8½	8½	8½	+ ⅛
P Dept S	550	$6⅜	6½	6⅜	
P Jewl A	100	475	475

Les politiques de la CVMQ pousseraient à l'exil le promoteur Charlie Robbins

par Jacques Forget

M. Charlie Robbins, promoteur minier bien connu, quitte la direction des compagnies minières Silver Stack et Royal Agassis et compte bientôt trouver pignon sur rue à Howe street, sous les cieux cléments de Vancouver.

"C'est parce qu'il ne devient plus possible à des entrepreneurs honnêtes de trouver les fonds suffisants pour conduire de l'exploration minière et mettre en production des gisements miniers, que je me résous à quitter Montréal", a expliqué au DEVOIR, Charlie Robbins. "La Commission des valeurs mobilières du Québec, sous la direction de Me Robert Demers, estime que la Bourse et même le financement public en général, ne constituent pas le meilleur moyen pour permettre aux entreprises à caractère spéculatif, et tout particulièrement les compagnies minières d'exploration, de garnir leurs coffres. Cela va à l'encontre des règles fondamentales du capitalisme et de la libre entreprise qui permettent à tout citoyen d'engager son capital dans des entreprises à forts risques. Voilà pourquoi il m'est devenu impossible de diriger efficacement mes entreprises et voilà pourquoi j'entends m'établir à Vancouver où, malgré la lourde fiscalité minière mise en place par le gouvernement de la Colombie-Britannique, il est encore possible de recueillir aisément les sommes nécessaires à l'exploration minière."

La querelle couvait depuis déjà quelques mois entre la CVMQ et le promoteur Charlie Robbins. Décidé à nettoyer le marché montréalais des spéculations douteuses effectuées ces dernières années, Me Robert Demers, le président de l'organisme de contrôle des valeurs mobilières, avait même affirmé au cours de l'été au DEVOIR qu'il était convaincu que le marché boursier n'était pas le lieu privilégié de l'entreprise spéculative. Et par conséquent, pour protéger le public, les entreprises d'exploration minières et pétrolières devraient songer à recourir à d'autres formes de financement que les souscriptions publiques qui permettent ensuite à des spéculateurs sans scrupule de manipuler ces titres en Bourse ou sur le marché au comptoir. On croit généralement que c'est le refus par la CVMQ d'accorder une mise en circulation des 300,000 actions des Mines Silver Stack détenues sous écrou par M. Robbins et d'autres actionnaires importants de Silver Stack, qui aurait particulièrement frustré l'homme d'affaires et l'aurait convaincu d'aller transiger sous des cieux plus cléments. La nouvelle réglementation de la CVMQ exige que les propriétés détenues par les compagnies minières aient atteint un certain développement, avant qu'il soit possible de libérer des actions sous écrou. Or, sur l'important gisement aurifère qu'elle vient de découvrir avec Soquem dans le canton de Bousquet en Abitibi, Silver Stack n'a pas encore amorcé la mise en valeur de sa propriété. Une décision à cet effet doit cependant être prise incessamment par la Soquem qui projette de foncer une rampe d'exploration au coeur du gisement. Pareils travaux sont estimés à $1,400,000.

M. Charlie Robbins s'est d'abord fait connaître par Black Hawk Mining, compagnie minière d'exploration qui découvrit un gisement de cuivre-zinc au Maine, aujourd'hui devenu mine opérée par Keer Adisson. La Black Hawk est maintenant contrôlée par Denison Mines; M. Robbins n'a plus d'intérêt majoritaire dans cette compagnie. La deuxième réussite du promoteur montréalais a nom Royal Agassiz. Il s'agit d'une ancienne mine dont le gisement contient encore quelque 1,500,000 tonnes de minerai aux teneurs de 0.32 once d'or et 1.2 once d'argent à la tonne. Bulora Corporation de Toronto s'est engagée dans la deuxième partie d'un programme de $1 million qui lui permettra d'acquérir 50% des intérêts dans la propriété et ainsi remettre en production la mine.

A l'automne 1973, M. Robbins prenait le contrôle des Mines Silver Stack. Cet automne, un programme conjoint d'exploration entrepris avec Soquem permettait de découvrir un intéressant gisement d'or actuellement évalué à 3,440,000 tonnes de minerai recelant 0.127 once d'or coupé. La Soquem détient présentement 49% des intérêts dans cette propriété. Le contrat d'association entre les deux partenaires est en voie de révision de façon à permettre à Silver Stack de ne plus avancer les millions de dollars qui seront nécessaires à la mise en production d'une mine à cet endroit, tout en laissant à la petite compagnie un intérêt de 25%. La Soquem prendrait alors en charge la mise en valeur et la mise en production de ce qui pourrait devenir une importante mine d'or.

Si M. Robbins quitte son poste de président de Silver Stack, il demeure néanmoins vice-président et l'un des actionnaires majoritaires de la compagnie. C'est M. Hervé Drolet, un ancien contracteur de Noranda, président-fondateur de la compagnie, qui lui succède. M. Drolet devient aussi président de Royal Agassiz, M. Robbins demeurant simple directeur de cette compagnie.

Le promoteur Charlie Robbins conservera la présidence des Mines Gold Hawk, autre compagnie minière d'exploration dédiée à la recherche des gisements aurifères, qu'il a mis sur pied. Gold Hawk possède deux importantes propriétés au Québec. L'une, située dans le canton de Dasserat près de Noranda, contiendrait 7,800,000 tonnes de minerai d'or à la teneur de 0.28 once à la tonne. L'autre, dans le canton de Cadillac, à quelques milles de la découverte de Silver Stack, est une ancienne mine où le gisement recèlerait encore au moins 1,200,000 tonnes de minerai d'or à la teneur de 0.16 once à la tonne.

"Comment pourrais-je recueillir les millions de dollars nécessaires à mettre en production les gisements de Gold Hawk, s'interroge M. Robbins, si la Commission des valeurs mobilières n'adopte pas une politique plus libérale à l'égard des petites entreprises minières? L'entreprise minière ne peut fonctionner autrement qu'avec des injections de capital de risque en provenance du grand public. D'ailleurs, tous ceux qui ont participé au financement de Royal Agassiz et de Silver Stack ont été généreusement récompensés. Les actions de la première compagnie se sont déjà transigées à plus de $2, tandis que Silver Stack a franchi le cap du $1 en décembre dernier, seulement quelques mois après une émission d'un million d'actions à 60 cents".

"Si je m'exile à Vancouver, c'est que je possède un autre intéressant gisement aurifère, à Lader Lake dans le nord de l'Ontario, qui doit contenir entre 2 et 4 millions de tonnes d'or à une teneur moyenne de 0.10 once à la tonne. J'entends donc utiliser les facilités de la Bourse de Vancouver pour faire participer le public à la mise en valeur et éventuellement à la mise en production de ce gisement."

Les titres des compagnies auxquelles est associé M. Robbins, soit Silver Stack, Royal Agassiz et Gold Hawk, sont connus pour être des titres très actifs en Bourse, connaissant à l'occasion des hausses et des baisses appréciables. Seule Royal Agassiz est aussi cotée sur la Bourse de Vancouver.

Interrogé à savoir ce qu'il pensait du départ du marché montréalais du promotteur Charlie Robbins, le président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger, a préféré ne pas faire de commentaires. Il s'est contenté de dire que les actions des compagnies dont M. Robbins était président, n'avaient pas subi d'enquêtes poussées de la part du bureau de surveillance de la Bourse. Au moment de mettre sous presse, M. Robert Demers, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, n'avait fait aucun commentaire à la suite des propos et du départ de M. Robbins.



M. Charlie Robbins, penché sur les carottes aurifères du gisement de Silver Stack dans le canton de Bousquet. Promoteur minier bien connu au pays, M. Robbins quitte Montréal pour Vancouver, las des tracasseries de la Comission des valeurs mobilières du Québec. M. Robbins démissionne aussi de son poste de président de Silver Stack.

La reprise à la Bourse marque un temps d'arrêt

(D'après PC, AFP) — La cote a commencé à fléchir cette semaine sur les grands marchés de valeurs mobilières au Canada et aux Etats-Unis, mais l'activité y est restée grande.

La reprise avait commencé à la fin de décembre. Elle a été en grande partie le résultat de la baisse des taux d'intérêt. Cependant, cette semaine, certaines nouvelles, notamment celle de la hausse considérable du chômage aux Etats-Unis, ont amené une vague de ventes à la Bourse, ce qui y a fait fléchir la cote.

A Toronto, l'indice des industrielles a fléchi mardi et vendredi.

Néanmoins, il a terminé la semaine avec un gain net de 1.59, qui le place au niveau de 181.48. Jeudi, il avait clôturé à 183,03, ce qui était son plus haut niveau depuis le 13 août. Pour le mois de janvier, il avait enregistré un gain de 23 points, qui était le gain mensuel le plus élevé qu'il ait jamais eu.

A Montréal, l'indice composé a monté de 1.88 et atteint 181.94 et l'indice industriel, de 1.38 et atteint 184.36.

L'indice Dow Jones termine la semaine à 711.90, un gain de 8.21. Jeudi, le virement à la Bourse de New York avait été de 32.02 millions d'actions. C'était le second en importance dans toute l'histoire de la Bourse de New York.

Au Canada, la nouvelle de la participation du gouvernement fédéral et des gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario dans le financement de Syncrude n'a pas influencé pour la peine le comportement des actions pétrolières. L'indice des pétroles de l'Ouest, à Toronto, termine la semaine à 156.57, une hausse de 3.52. Sur le même marché, l'indice des métaux de base a monté de 1.38 et atteint 57.54.

A Toronto, l'indice de l'or a monté de 27.41 et atteint 398.16.

Le virement à Toronto a été de 13.64 millions d'actions d'une valeur totale de $109.89 millions, contre 17.90 millions d'actions d'une valeur totale de $170.49 millions la semaine dernière.

A Montréal, il a été de 3.49 millions d'actions d'une valeur totale de $40.35 millions, contre 4.60 millions d'actions d'une valeur totale de $83.50 millions la semaine dernière.

L'annonce d'une vive hausse du taux de chômage est venue confirmer aux Etats-Unis la gravité de la récession économique. L'administration américaine, devenue très pessimiste, prépare un déficit budgétaire record susceptible de ranimer l'économie et s'inquiète de la lenteur des travaux parlementaires sur la mise au point d'un programme de relance.

Wall Street a cependant tenu bon, encouragée par la baisse des taux d'intérêt dans le pays, tandis que sur les marchés commerciaux l'on enregistrait un léger coup d'arrêt à la dégringolade des cours enregistrée depuis plusieurs semaines.

Le taux de chômage américain est passé en janvier à son plus haut niveau depuis 33 ans: 8.2% (contre 7.2% en décembre) de la population active, ce qui signifie que 7.5 millions d'Américains étaient sans travail fin janvier.

En dépit de cette vive progression, la hausse du chômage n'a pas encore atteint son plafond et les conseillers économiques de la Maison-Blanche prévoient un taux de 8.5% à brève échéance et un maintien de ce taux au-dessus de 8% pendant plusieurs mois.

Épargne

Les taux à 9% disparaissent

A compter de lundi, il ne sera plus possible d'obtenir dans plusieurs sociétés de fiducie de la métropole un taux d'intérêt égal ou supérieur à 9% quelle que soit la période pour laquelle les fonds sont investis.

Hier, le Trust Royal et le Trust Général du Canada ont annoncé que le taux d'intérêt sur les certificats de dépôt garanti pour cinq ans était ramené à 8¾%. Ce taux se compare à celui qui était en vigueur au début de l'an dernier alors qu'il s'établissait à 8.63%. En novembre, il devait toucher un sommet à 10¾%.

Le coût du loyer de l'argent pour une période de cinq ans est un important indice de l'évolution des taux d'intérêt. Par exemple, le rendement de plusieurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) suit de très près l'évolution de ce taux.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, la seconde banque du pays, la First National City Bank de New York, a annoncé une baisse de un quart de point de son taux d'interêt privilegie qui passe à 9% à partir de lundi prochain. La National Bank de Détroit annonce une réduction similaire.

Cette nouvelle réduction de son taux d'intérêt privilégié par la City Bank traduit la baisse des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis, tandis que les demandes de prêts des entreprises auprès des banques continuent de diminuer — de 93 millions de dollars — au cours de la semaine achevée mercredi.

Traduisant également l'aggravation de la récession, l'augmentation de la masse monétaire a été presque nulle durant les quatre semaines achevées le 29 janvier dernier, soit 0.1 de 1% a annoncé la réserve nationale.

Le taux d'intérêt privilégié se situe actuellement à neuf% pour la majorité des banques, mais la Morgan Guaranty Trust de New York a abaissé le sien à 8 3-4 et l'on s'attend à de nouvelles baisses pour tenter de stimuler l'économie.

Faudra-t-il comme Syncrude aider aussi la Great Canadian Oil Sands ?

Et si Great Canadian Oil Sands en demandait autant? Voilà la question qui commence à circuler dans les milieux financiers, après que la dernière condition posée par le consortium Syncrude ait été entièrement acceptée par Ottawa, Edmonton et Toronto. Syncrude obtiendra son milliard de dollars supplémentaire, devenu nécessaire par le départ du participant Atlantic Richfield et la très forte hausse des coûts. Les gouvernements fédéral, albertain et ontarien se sont en effet engagés à participer dans une proportion respective de 15%, 10% et 5% au financement du vaste projet d'exploitation des sables bitumineux dont le coût est présentement établi à $2 milliards.

Cet engagement monétaire envers les compagnies Imperial Oil, Gulf Oil et Canada Cities Services, partenaires dans le projet Syncrude, vient s'ajouter aux concessions importantes déjà consenties au consortium: l'assurance que la production ne sera limitée en aucune circonstance de même que la permission fort avantageuse de vendre le pétrole extrait de la propriété au prix international.

Or, Syncrude ne constitue pas la seule entreprise d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca. La compagnie Great Canadian Oil Sands, initiatrice de l'exploitation des sables pétrolifères de l'Alberta, opère déjà au rythme de 50,000 barils de pétrole par jour. Tandis que Shell Canada et un consortium formé des compagnies Petrofina, Pacific Petroleum, Hudson Bay Oil and Gas, Murphy Oil et Candel Oil, envisagent aussi de lancer d'importants projets d extraction du pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca. La compagnie Great Plains Development possède aussi de vastes concessions sur les rives de l'Athabasca, qui recèleraient d'importantes réserves d'hydrocarbures.

Quelle sera donc la réaction de ces compagnies auxquelles, pour l'instant, le traitement de faveur dont jouit agréablement Syncrude, n'est pas applique. L'engagement gouvernemental dans l'aventure Syncrude servira-t-il de modèle au développement des autres projets? L'extraction des sables bitumineux se fera-t-elle aux moyens d'entreprises mixtes comme celle de Panartic Gas qui a permis de découvrir de très vastes champs gaziers dans l'Arctique?

La CVMQ met en garde les courtiers qui transigeront sur les options

Dans son bulletin hebdomadaire qui paraîtra lundi, la Commission des valeurs mobilières du Québec apporte des précisions sur les modifications à ses énoncés de politique qui surviendraient à la suite de sa décision d'ouvrir aux spéculateurs québécois le marché des tions, à la Bourse de Chicago.

D'abord, la CVMQ adresse une mise en garde aux vendeurs de valeurs mobilières qui ne prendraient pas les mesures nécessaires pour informer des conséquences éventuelles qu'auraient à subir un investisseur qui s'aventureraient à offrir des options sans avoir en mains les valeurs sous-jacentes correspondantes.

Chaque maison de courtage devra avoir un responsable des contrats d'option qui aura "réussi un examen démontrant une connaissance suffisante de ce marché".

A chaque jour, la courtier fourniera à la Chambre de compensation de Montréal un rapport de toutes les transactions effectuées relativement à ces contrats d'option. Ce rapport quotidien devra contenir une foule d'informations sur la nature et les parties impliquées dans chaque transaction.

Les clients désireux de jouer sur ce marché devront remplir une formule détaillée sur les modalités des achats ou des ventes futures. Aucune transaction de contrat d'option ne peut être faite dans un compte au comptant.

De plus, lorsqu'un client offre un contrat d'option, les exigences de couverture s'appliquent à la valeur au marché du titre sous-jacent et non au prix de l'option comme telle.

Par ailleurs à Winnipeg, le Bureau des gouverneurs de la Bourse, des denrées a autorisé les membres de cette Bourse à accepter de leurs clients comme garantie non seulement du comptant, mais encore des Bons du Trésor du Canada ou des Etats-Unis, une lettre de crédit donnée par une banque commerciale ou des dépots à demande.

CANADA

COMMISSION D'ENQUETE — G.R.C.

AVIS PUBLIC

La Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada, annonce qu'elle recevra des dépositions jusqu'au

31 MARS, 1975

Aucune autre déposition ne sera reçue par la Commission après cette date.

Veuillez adresser toute déposition à:

C.E. Belford,
Secrétaire administratif,
Commission d'enquête — G.R.C.,
18 ième étage,
The Laurentian Towers,
44, avenue Bayswater,
Ottawa, Ontario
K1Y 4K3

Téléphone: (613) 995-8258

Me David Scott
Expert-conseil,
Commission d'enquête — G.R.C.,
a/s Scott & Aylen,
170 est, avenue Laurier,
Ottawa, Ontario
K1P 5V5

Téléphone: (613) 237-5160

Par ordre de la Commission

Fait à Ottawa ce 30 ième jour de janvier, 1975



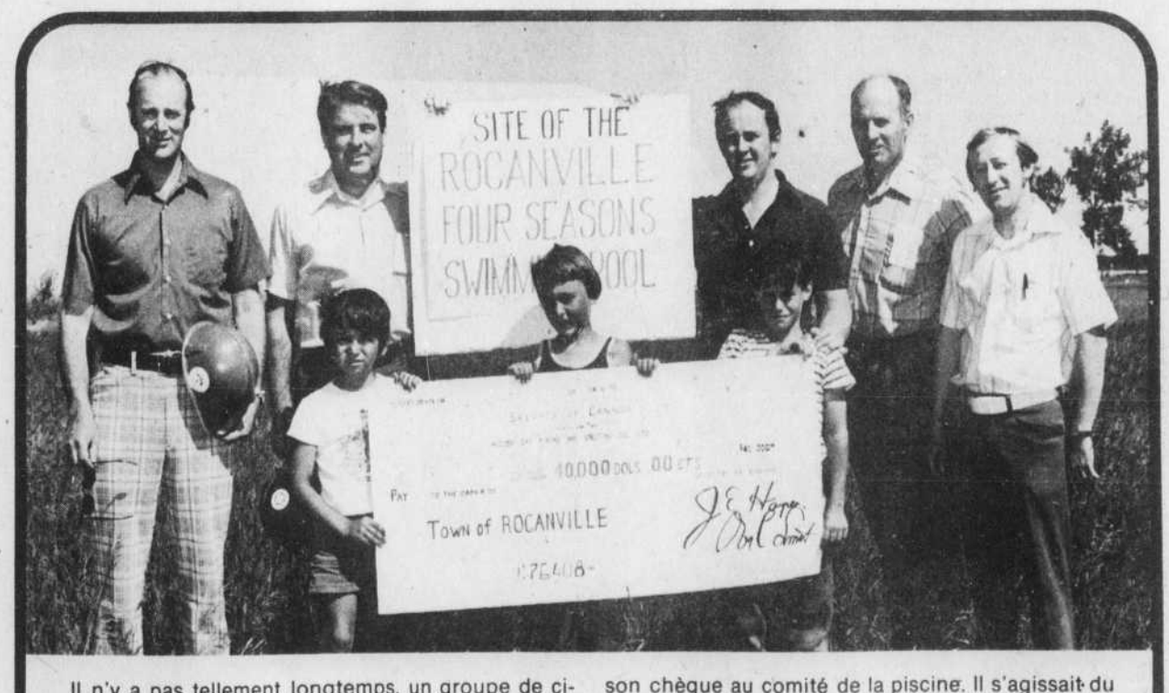
On n'a plus l'Alpine Inn qu'on avait.

Depuis trois ans, l'Alpine Inn a bien changé. Un programme de rénovation d'un demi-million de dollars y a été entrepris. Plus que jamais, l'Alpine Inn est l'hôtel de villégiature par excellence pour la tenue de congrès. A une heure de Montréal par l'autoroute des Laurentides, l'Alpine Inn offre des chambres confortables, 12 salles pouvant accueillir de 20 à 200 personnes, tous les accessoires audio-visuels nécessaires à un congrès, etc. On y travaille bien et la détente n'est jamais bien loin. On a tout ce qu'il faut pour vous divertir, de la piscine intérieure au terrain de golf. Communiquez avec notre Service de planification des congrès à (514) 229-3516 ou 861-3258 (Montréal).

Alpine Inn
Ste-Marguerite Station, Québec

Un autre bon investissement "humain":
Un chèque pour la nouvelle piscine de Rocanville

25 mètres de récréation hiver comme été



Il n'y a pas tellement longtemps, un groupe de citoyens de Rocanville, en Saskatchewan, décida que la ville avait besoin d'une piscine. Sitôt dit, sitôt fait, le projet de la piscine hiver-été de Rocanville voyait le jour et la campagne de souscription était en cours. Le comité ne mit guère de temps à venir frapper à la porte de la Sylvite of Canada, une division de Hudson Bay Mining, qui exploite une mine et une raffinerie de potasse dans la région.

La Sylvite ne mit guère de temps non plus à offrir son chèque au comité de la piscine. Il s'agissait du deuxième projet de piscine secondé par Hudson Bay Mining, le premier ayant été celui de Flin Flon, au Manitoba. Incidemment, la compagnie Sylvite a d'autres liens à Rocanville — le président du projet de la piscine et ancien conseiller municipal est l'un des surintendants de la Sylvite.

Le Canada compte sur l'industrie minière — vous pouvez compter sur nous.

Hudson Bay Diecastings Limited · Francana Oil & Gas Ltd. · Sylvite of Canada Division · Zochem Limited · Francana Minerals Ltd.

Cuivre, zinc, or, argent, cadmium, sélénium et concentrés de plomb • Exploration et mise en valeur • Alliages au zinc coulés sous pression • Pétrole brut et gaz naturel • Potasse • Oxyde de zinc • Sulfate de soude • ***Métaux et produits chimiques de qualité, par un grand producteur minier.***

HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED
P.O. Box 28, Toronto-Dominion Centre, Toronto / Telephone: (416) 362-5233

4-3-5573

La Fédération des magasins Co-op songe à acquérir Marché Union

par Renée Rowan

La Fédération des magasins Co-op songe sérieusement à se porter acquéreur de l'entrepôt Marché Union à Montréal et n'écarte pas la possibilité d'acheter les 24 magasins d'alimentation de cette chaîne une fois les négociations terminées avec la Coopérative des consommateurs de Montréal en vue du rachat des Cooprix de la rue Legendre et du boul. Saint-Joseph.

Cette rumeur qui circulait ces jours derniers à Montréal, nous a été confirmée, hier, par le chanoine Henri Pichette, président intérimaire de la Fédération.

Rejoint par téléphone à Joliette, le chanoine Pichette précise que l'entrepôt Comtois, propriété de la Fédération, qui alimente les deux Cooprix de Montréal et d'autres institutions comme hôtels, restaurants, clubs alimentaires à Montréal et dans le Nord-ouest québécois, est trop petit pour subvenir aux besoins.

La Fédération avait un contrat avec Richelieu, contrat qui expirait au 1er mars et qui vient être renouvelé pour trois mois, mais elle préférerait se porter acquéreur de son propre entrepôt et a entrepris des recherches dans ce sens.

"Nous avons eu plusieurs offres, en particulier de Provigo, et de Marché Union, précise le chanoine Pichette. Nous étudions le dossier et aucune décision n'a encore été prise. Il est évident que la grandeur de l'entrepôt dépend de l'issue de nos négociations avec les délégués des Cooprix de Montréal".

"Pour l'instant, ce qui retient notre attention, c'est l'entrepôt. Les magasins représentent une autre avenue qui pourra être explorée au terme de nos négociations avec la Coopérative des consommateurs de Montréal. Il est d'abord essentiel d'établir les bases d'une entente avec les délégués des Cooprix, tant sur le plan de l'expansion future et de la juridiction de territoire pour les deux parties en cause".

Le président intérimaire de la Fédération ne rejette pas l'éventualité que la Fédération se porte acquéreur d'une chaîne de magasins déjà existants. "Ça peut être une possibilité de développement pour la Fédération non seulement pour la région de Montréal, mais pour le reste de la province dans l'avenir. Cela s'est déjà fait ailleurs au sein du mouvement coopératif".

Le chanoine Pichette cite à titre d'exemple le Mouvement Desjardins qui a acheté La Sauvegarde, Vachon, et autres, et qui deviennent assujettis aux politiques du Mouvement Desjardins.

L'achat de l'entrepôt peut se faire de façon tout à fait indépendante de la chaîne des magasins de Marché Union qui connaît de sérieux problèmes financiers depuis l'automne dernier.

Au début du mois d'octobre, une requête en faillite était déposée en Cour supérieure contre Marché Union. A la fin de novembre, les créanciers de l'entreprise contrôlée à 46% par la famille Litvack, acceptaient une proposition de faillite qui leur accordait 40 cents par dollar et des actions privilégiées pour le reste de la dette qui atteindrait plus de $4 millions.

Pour stopper l'hémorragie, on ferma l'entrepôt tout en cherchant une solution au problème de l'approvisionnement. Des pourparlers avec Hudon & Orsali, une filiale du groupe torontois Oshawa, achopèrent. Provigo et les marchés Métro-Lasalle auraient également manifesté un certain intérêt pour l'entreprise moribonde.

Le dossier devait parvenir également aux bureaux de la Société Générale de Financement (SGF) dont le président M. Yvon Simard détient 23% du capital-actions des Marché Union.

Personne ne semblait donc intéressé à prendre la relève de la famille Litvack jusqu'à ce que la Fédération amorce des pourparlers en vue de l'acquisition de tout ou d'une partie de Marché Union.

Où en sont les négociations entre la Fédération des magasins Co-op et la Coopérative des consommateurs de Montréal? On avait espéré à la reprise du dialogue, en décembre dernier, qu'une entente serait conclue pour le 1er janvier dernier.

"Nous avions peut-être été trop optimistes de part et d'autre au début, en prévoyant le 1er janvier, répond le chanoine Pichette. Quand on idéalise, on fait toujours des prévisions plus à court terme que la réalité. Entre le principe d'entente et la pratique, cela devient plus complexe. Nous réduisons de plus en plus les points qui demeurent en litige et j'espère bien que toute cette affaire sera réglée pour le 1er mars. Mais nous devions nous assurer que la Coopérative des consommateurs de Montréal soit en mesure de remplir les obligations qu'elle contracte."

On apprend d'autre part que les négociations achoppent sur d'autres points comme la question du territoire et de la juridiction. Il y a également toute la dimension de l'expansion qui présente certaines difficultés.

Si le vent était à l'optimisme en décembre dernier, les délégués des Cooprix de Montréal auraient-ils eu raison de ne pas vouloir se réjouir outre mesure et de rester vigilants. On peut aussi s'imaginer que plusieurs seront inquiets devant la nouvelle tournure qui pourrait prendre le développement de ce que l'on appelle un "mouvement coopératif" mais qui, aux yeux de nombreux consommateurs, n'est qu'une entreprise commerciale comme les autres.

Un objectif de TRRAMM: contenir l'urbanisation de la Rive-Sud pour la relancer Rive-Nord

par Pierre O'Neill

Il faut contenir l'urbanisation galopante de la Rive-Sud de Montréal et simultanément relancer celle de la Rive-Nord. Et la solution pourrait être le développement intensif du réseau de transport rapide régional.

Tel est l'essentiel du message que le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), M. Bernard Lachapelle, a livré jeudi aux membres du club Richelieu-Montréal.

Dans un premier temps, le conférencier s'est appliqué à démontrer que les sols agricoles de la rive-sud, parmi les meilleurs au Québec, se trouvent de plus en plus menacés par le spectre d'une urbanisation dévorante tandis que sur la rive-nord, avec Laval en tête, on retrouve un ensemble de municipalités pour la plupart équipées d'infrastructures plus que satisfaisantes mais situées en deça de leur seuil de rentabilité en raison d'une densité trop faible de population.

De l'avis du ministre Lachapelle, le seul réseau autoroutier de la rive-nord, n'est cependant pas suffisant pour y drainer le bassin de population nécessaire à combler l'éparpillement actuel. C'est à ce stade qu'il soumet l'hypothèse de développer le principe du transport régional rapide. Dans cet optique, le système de transport rapide régional et aéroportuaire Montréal-Mirabel (projet TRRAMM) serait un élément de base essentiel.

Dévoilé en mars 1974 par le ministre des Transports, Raymond Mailloux, le projet TRRAMM vise tout d'abord à faciliter la liaison entre le centre-ville de Montréal et le nouvel aéroport de Mirabel. Mais également par la localisation appropriée de ses différentes stations, il permettra d'attirer les populations précisément aux endroits que le planificateur avait qualifiés de stratégiques en fonction du développement harmonieux et rationnel de tout le territoire métropolitain.

L'OPDQ a participé aux travaux du comité sur la mise en place d'un réseau de transport en commun entre Montréal et Mirabel. Et c'est à ce titre que l'Office est en train de préparer une esquisse de développement et d'aménagement de la région de Montréal en vue d'encadrer l'implantation du projet TRRAMM.

La réalisation de ce projet nécessitera des investissements de l'ordre de $500 millions et aura forcément des effets d'entrainement majeurs sur le développement de l'économie métropolitaine, notamment dans le secteur de la construction. L'OPDQ prévoit également que la mise en place du système de transport rapide régional et aéroportuaire Montréal-Mirabel aura des répercussions importantes sur les axes d'urbanisation et les mouvements de population.

Les activités et préoccupations de l'Office de planification et de développement pour la région de Montréal se regroupent autour de quelques grands objectifs généraux:

— assurer la réalisation du complexe aéroportuaire de Mirabel dans une perspective de développement intégré et d'aménagement harmonieux des ressources non seulement du nord de Montréal mais également de celles de l'agglomération montréalaise toute entière;

— renforcer et consolider les activités économiques de Montréal comme pôle de développement du Québec;

— assurer l'aménagement des cours d'eau de la région montréalaise en fonction du développement et de l'aménagement des ressources et des activités de leur bassin;

— assurer le développement de centres urbains et industriels liés à l'agglomération de Montréal en améliorant leurs équipements et infrastructures d'accueil;

— protéger et mettre en valeur la plaine agricole de Montréal;

— favoriser la mise en valeur des ressources touristiques et récréatives de la région montréalaise.

La récession économique épargne l'industrie de l'assurance-vie

par Michel Nadeau

Avec une hausse des ventes de 25% en 1974, l'industrie de l'assurance-vie se porte fort bien et deux importantes compagnies viennent de publier leurs résultats financiers qui indiquent que le climat de la présente récession, loin d'atténuer l'engouement traditionnel des Canadiens pour l'assurance-vie, suscite un regain d'intérêt pour ce genre d'investissement.

La compagnie Crown Life a battu le record canadien des polices émises, qu'elle avait établi en 1973, en vendant l'an dernier pour $3.53 milliards de polices. La firme torontoise avait touché le sommet précédent en émettant pour $3.36 milliards de contrats d'assurance-vie.

Les ventes de polices individuelles ont grimpé de 21% alors que l'assurance-groupe reculait légèrement de 6%. Les sommes versées aux assurés se sont élevées à $256 millions, une augmentation de $56 millions sur l'année précédente.

L'actif de la compagnie s'est accru au rythme de l'inflation (11%) et atteint maintenant $1.1 milliard. Le taux de rendement sur les placements s'est également amélioré passant de 6.73% à 6.95%.

La seule ombre au tableau se situe au niveau des gains statutaires des actionnaires qui ont dégringolé de $1.3 millions en 1973 à $3.6 millions l'an dernier. Cet affaissement des bénéfices serait attribuable à la trop forte poussée du marché des rentes, à la hausse des frais d'administration et au niveau élevé des réclamations pour les services de santé.

La Mutuelle du Canada a, pour sa part, une fiche parfaite puisque le surplus de l'année et les dividendes aux assurés ont enregistré des gains l'an dernier par rapport à 1973.

La souscription de nouvelles polices individuelles a presque franchi le cap du milliard de dollars, marquant une hausse de 29%, alors que les polices d'assurances-vie collectives ont progressé au rythme de 61% atteignant $666 millions.

L'encours total de la compagnie a fait un bond de 16% passant de $9.6 milliards à $11.1 milliards.

La compagnie de Waterloo a obtenu un rendement de 7.11% sur ses placements au regard de 6.78% en 1973.

Pour 1975, l'industrie de l'assurance sur la vie s'attend à une augmentation sensible de son chiffre d'affaire, selon le président de l'Association canadienne des assureurs-vie, M. R.C. Dowcett.

Déjà, les quelque 11 millions de Canadiens détenteurs de polices ont fait passer leur couverture moyenne en 1974 de $25,300 à $27,200. Le climat d'incertitude économique a incité une plus grande partie de la population à faire bifurquer une proportion de leurs revenus du chemin de la consommation vers les routes de l'épargne et en particulier de l'assurance.

Les ventes totales des compagnies d'assurance sur la vie se sont accrues de 20% dans le cas des polices individuelles et de plus de 30% pour ce qui est de l'assurance de groupes.

L'adhésion à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) a fortement contribué à ce gonflement du chiffre d'affaires. Les compagnies d'assurances avaient le contrôle de près de 48% de ce marché en 1973.

M. Dowcett conclut que le volume des primes qui a atteint $3.3 milliards en 1974, une hausse de 20 sur l'année précédente, devrait continuer de s'accroître au cours des prochains mois.

Une banque pour femmes

NEW YORK, (AFP) — Une banque s'intéressant particulièrement aux problèmes financiers des femmes va être créée aux Etats-Unis.

Baptisée tout simplement "La première banque des femmes", l'établissement se propose de traiter les personnes du deuxième sexe de façon "non discriminatoire".

Il est fréquent aux Etats-Unis, comme dans d'autres pays industrialisés, que les femmes ne puissent pas obtenir les mêmes services financiers que les hommes, auprès des établissements bancaires (prêts personnels ou d'entreprise).

La "première banque des femmes" se propose de remédier à cet état de chose et lance par l'intermédiaire de la presse une souscription de 2 millions de dollars qui s'adresse bien entendu d'abord aux femmes.

Le conseil d'administration de la banque comptera une majorité de femmes soit 10 sur 15, dont l'universitaire connue Betty Friedan.

Faillite du Manhattan Center de Bruxelles

BRUXELLES (AFP) — Le Tribunal de commerce de Bruxelles a prononcé, hier, la faillite du "Manhattan Center", le grand complexe immobilier de 30 étages, situé place Rogier, à Bruxelles.

Ce complexe groupe deux hôtels, le Sheraton et le Lendi (au total 1,100 chambres) et plusieurs boutiques.

La faillite a été prononcée à la fois contre M. Leon Levy, principal animateur des sociétés "Manhattan Center" et "Bernard Levy-Delec" et contre les sociétés qu'il représente, ainsi que les hôtes Lendi et Sheraton.

M. Leon Levy, important financier domicilié à Genève, n'a pu réunir les 30 millions de francs belges nécessaires à l'obtention du concordat.

L'ensemble du personnel au Manhattan Center atteint 700 personnes.

L'Auberge Richelieu ce n'est pas seulement des sourires . . . C'est aussi un havre de confort et de satisfaction



Vous trouverez à l'Auberge Richelieu, le plus nouvel hôtel de Montréal, tout ce que vous attendez d'un bon établissement. Mais ce n'est pas tout.

Nous y avons ajouté ces petites attentions que vous apprécierez: sauna, piscine intérieure chauffée, stationnement gratuit.

Notre personnel prévenant et souriant vous fera sentir chez vous.

Jean-Charles, notre portier, vous renseignera sur la façon de circuler par le métro (qui se trouve au sous-sol de l'hôtel).

Rolland, notre chef, saura flatter votre palais, à la salle à manger; quant à Suzanne, l'hôtesse du Bistro, notre accueillant café-terrasse, elle assortira votre assiette d'un sourire avenant.

Lise veillera à ce que votre sommeil soit vraiment réparateur: le lit qu'elle vous fera sera des plus moelleux.

Et Michèle, notre réceptionniste-caissière, vous charmera aussi . . . surtout quand vous verrez la note raisonnable qu'elle vous remettra.

Réservations:

AUBERGES Richelieu INNS

505, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
(514) 842-8581

Une auberge Master Hosts-Red Carpet.



Assurez-vous toujours de la SOLIDITÉ DE LA GLACE par rapport au sport pratiqué.

WR

Entre avoir une propriété et savoir l'administrer... quelle différence!

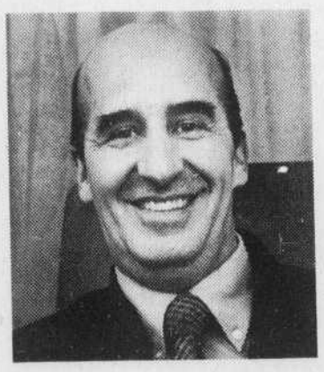
En tant que spécialistes en administration de propriétés, nous vous protégerons contre l'inflation, verrons à l'extension de la vie économique de votre propriété et en assurerons un retour profitable.

Appelez GILLES PARADIS C.P.M.
DIRECTEUR, DIVISION DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

526-0461

IMMEUBLES WESTGATE INC.
COURTIERS
SERVICE IMMOBILIER COMPLET PAR ORDINATEUR
LOCATION - ANALYSE D'INVESTISSEMENTS - ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

"Moi, ça va très bien."



"Mon plan enregistré d'épargne-retraite, c'est un des bons coups que j'ai fait dans ma vie. Présentement, je paie moins d'impôt et plus tard, j'aurai un revenu. Avec Investors, j'ai fait un bon placement."

André Dorais, Beauharnois.

André Dorais est directeur financier d'une commission scolaire à Beauharnois. Il est client d'Investors pour 5 bonnes raisons.

Raison no 1: Il y a des centaines de façons d'établir un plan enregistré d'épargne-retraite. Un représentant d'Investors établira avec vous celui qui vous convient le mieux. Il vous apporte, chez vous, son expérience et sa compétence, et vous conseille objectivement.

Raison no 2: Investors sait comment les nouvelles dispositions du budget gouvernemental annoncé en novembre 1974 peuvent affecter votre impôt personnel. Elles peuvent avoir un effet sensible sur vos économies d'impôt dans l'immédiat et sur l'importance de votre revenu à la retraite.

Raison no 3: Investors offre des placements sûrs et souples. Avec plus de 300,000 clients, elles est la plus grande compagnie canadienne en son genre. Elle offre à ses clients toute une gamme d'options: Contrats de placements garantis, Fonds hypothécaire et Fonds mutuel à actions ordinaires, chacun pouvant servir de base à un plan enregistré d'épargne-retraite ou être combiné avec d'autres pour former un programme financier complet.

Raison no 4: Investors propose des modes de contribution faciles et simplifie les relevés. Il existe essentiellement deux façons de contribuer à un plan enregistré d'épargne-retraite: un seul versement annuel total ou des versements mensuels. Vous recevez *un* formulaire au moment de faire votre rapport d'impôt, c'est un relevé clair de votre contribution annuelle déductible de l'impôt.

Raison no 5: Investors peut vous fournir tous les services de planification financière que l'on retrouve habituellement dans les banques, maisons de courtage, de fiducie et d'assurance. Elle peut vous aider à établir un programme financier complet.

Prenez le temps qu'il faut pour faire un placement comme il faut.

Téléphonez au représentant d'Investors dès aujourd'hui afin de découvrir tout ce que peut vous apporter un plan enregistré d'épargne-retraite Investors.

C'est ce qu'a fait André Dorais.



Investors
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE

Agir à temps pour l'avenir.

J. Hamilton
gérant régional,
suite 240, 1, Place du Commerce,
Tél.: 766-7736

R. Muller
gérant régional
1303, avenue Greene, Suite 105, Westmount
Tél.: 931-3561

le musée des beaux-arts: pour qui ?

CLAUDE GOSSELIN

Le Musée des Beaux-arts de Montréal porte son nom depuis 1948, mais il a été constitué bien avant, soit en 1860, sous le nom de la Art Association, elle-même issue d'un premier groupe, la Société des Artistes de Montréal, dont la fondation remonte à 1847. Depuis le 21 décembre 1972, le Musée est régi par une nouvelle loi québécoise qui a transformé l'institution, de corporation privée qu'elle était, en corporation semi-publique.

D'abord situé au carré Phillips, à partir de 1879, le musée emménage en 1912 dans l'édifice gréco-romain spécialement conçu pour lui par l'architecte Maxwell, au 1379 ouest de la rue Sherbrooke. Au cours des dix dernières années, il a été souvent question d'agrandissement et on pensa même un moment ériger un nouveau musée sur le terrain/parc adjacent à la Place des Arts. Enfin, en 1972, la question fut tranchée: on allait procéder à un "réaménagement intérieur" du bâtiment de Maxwell, et construire une aile nouvelle à l'arrière, sur l'ancienne propriété du docteur J.W.A. Hickson.

Le programme initial prévoyait des déboursés de l'ordre de $6 millions. Aujourd'hui, l'inflation et des transformations imprévues, ajoutées au besoin d'équipement supplémentaire, commandent un budget de $10 millions. Pour sa part, le gouvernement du Canada contribue $3 millions, celui du Québec, $1.5 million, et deux donateurs individuels, $1.5 million. Au total, six millions sur dix. Il manque donc $4 millions. De là cette décision du conseil d'administration de lancer une campagne de souscription publique pour venir en aide au Musée. Le slogan retenu: "Nous édifions un nouveau Musée pour vous. Et vous que faites-vous pour le Musée?"

Avant de contribuer de quelque façon que ce soit, j'ai voulu savoir qui était ce "nous", qui pensait à moi, et quel musée il m'érigeait. C'est une partie de mes découvertes qu'on pourra lire ci-dessous, ainsi que les réflexions qu'elles m'ont inspirées.

●

Depuis le 21 décembre 1972, le Musée est régi par une nouvelle loi québécoise; il est maintenant une insitution semi-publique. Madame Claire Kirkland-Casgrain, alors ministre des Affaires culturelles, déclarait à cette occasion: "Pour la première fois dans l'histoire de cette institution plus que centenaire, le peuple du Québec, par ses représentants gouvernementaux, participera directement à la gestion de cette institution culturelle, assurant ainsi sa démocratisation et l'expansion de ses services à l'ensemble de notre population".

Cette participation gouvernementale au sein du conseil d'administration du Musée se traduit par la présence de douze personnes, sur un total de vingt-sept, nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil; les quinze autres personnes sont élues par l'assemblée générale des membres de la corporation, choisies parmi ces derniers. Dans les deux cas, les administrateurs sont nommés ou élus pour trois ans.

Que représente donc cette participation gouvernementale minoritaire? Est-elle proportionnée aux revenus d'exploitation versés par les corps publics? Ou a-t-on cherché, plutôt, à travers ces représentants, à faire participer les diverses couches sociales de la population, et les artistes du Québec?

Pour répondre à la première question, disons qu'à l'exercice financier terminé le 30 juin 1974, le rapport présente des revenus d'exploitation totalisant $902,512, dont $481,967 proviennent de fonds publics, soit un peu plus de 50%. Les sources de fonds publics sont identifiées comme étant le Conseil des Arts du Canada, le Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, les Musées nationaux et la Ville de Montréal. Si on soustrait les revenus de $111,033 de l'Ecole et Centre d'art (qui doit s'autorfinancer et pour lequel les gouvernements ne paient pas), le pourcentage de la participation publique dans l'exploitation du Musée passe à 55%. Sous ce rapport seulement, on peut se demander pourquoi le gouvernement du Québec s'est contenté d'une participation minoritaire au sein du conseil d'administration du Musée. D'autant plus que les autres représentants ont été élus par les quelques 4,500 membres que compte la corporation, lesquels n'ont fourni que $82,790 sur l'ensemble des revenus d'exploitation, soit moins de 10%.

En ce qui concerne la seconde hypothèse, celle où les représentants gouvernementaux traduiraient l'image sociale du Québec, il faut aussi apporter quelques nuances. En fait, la majorité des personnes retenues par le gouvernement se trouvaient déjà au conseil, sous l'ancienne loi. Et des douze désignées, seuls madame Andrée Paradis, directrice de la revue "Vie des Arts", et monsieur André Marchand, directeur du service des arts plastiques au ministère des Affaires culturelles, ont un lien direct avec le milieu des artistes et des arts plastiques. Tous les autres membres, y compris les élus, sont avocats, juges, administrateurs ou financiers.

Aucun artiste n'a été nommé, malgré une consultation tardive, faite pour la forme et en toute hâte par le ministère des Affaires culturelles, auprès des associations professionnelle, en janvier 1973. Comme si des délégués de ces corps représentatifs, pourtant reconnus par le ministère, ne pouvaient avoir suffisamment de jugement pour siéger sur un conseil d'administration et apporter des arguments valables ou pertinents, les artistes étant tout de même les premiers impliqués dans les arts plastiques. Enfin, d'autres secteurs d'activités de la collectivité montréalaise auraient pu également s'y trouver. Qui représente, en effet, les professeurs d'arts plastiques et d'histoire de l'art, les média d'information, les animateurs culturels? Autant de personnes qui ont un rayonnement immédiat sur un auditoire et qui pourraient éveiller régulièrement l'intérêt de la population envers les activités du Musée.

Au contraire, il semble qu'on a préféré remettre le Musée entre les mains de gens qui ont en commun une fortune personnelle et un goût pour la collection d'oeuvres d'art. Est-ce ainsi que l'on a voulu assurer la "démocratisation" de l'institution? On se surprendra alors de l'image que projette le Musée dans notre société à majorité francophone, lui qui, en 114 ans d'existence, n'a pas su nommer un seul président francophone!

Le Musée existe depuis 1860, mais ce n'est qu'en 1947 qu'il eut son premier conservateur professionnel, en la personne de M. Robert F. Davis. Puis vinrent MM. John H. Steegman, Evan H. Turner, et enfin David Giles Carter, l'actuel directeur. Cela s'explique sans doute par le fait que le Musée, insitution privée jusqu'en 1972, fut fondé par les anglophones de Montréal, et a été longtemps soutenu grâce à la générosité de riches propriétaires et commerçants anglophones. Ceux-ci considèrent donc le Musée comme étant leur affaire, et s'installèrent confortablement avec leur personnel unilingue. Même en 1970, alors que je travaillais au Musée, j'ai pu constater que toute décision moindrement importante se discutait en anglais seulement. Il aura fallu une loi provinciale pour statuer sur l'usage des langues au Musée et imposer le bilinguisme.

S'il n'était question que de la langue de travail, le problème serait donc aujourd'hui plus ou moins résolu. Mais il y a aussi une question de nationalité. En effet, depuis l'arrivée de M. Carter au Musée, on assiste à "l'invasion américaine". Lui-même Américain, M. Carter a su s'adjoindre M. L. Rosshandler, Hollandais d'origine mais domicilié aux U.S.A. à l'époque de sa nomination, Mlle Patricia Railing, chef du service éducatif jusqu'en 1971, et Mlle Rosenfeld, récemment nommée au nouveau poste de conservateur associé à la recherche. Les autres conservateurs associés sont M. L. de Moura Soubral (Portugais), Mme Edith Archambault et M. Germain Lefebvre, Québécois.

Ainsi, sur les six postes consacrés à la recherche et à la mise en valeur des oeuvres d'art du Musée, quatre sont entre les mains de gens qui n'appartiennent pas à la majorité culturelle de la population du Québec. Il y a là une anomalie certaine qui devrait inquiéter plus d'un finissant en histoire de l'art et en esthétique des universités québécoises. Le marché d'ici, déjà très restreint, leur est-il fermé?

De plus, cette situation a son importance, à la fois sur le plan de la recherche et sur celui du développement des collections au Musée. Le conservateur étranger se contentera bien souvent d'établir l'originalité de l'oeuvre, et le nom de son exécutant. Il regarde les objets froidement, avec l'objectivité relative du registraire. Il lui serait difficile de déceler l'importance de certaines oeuvres pour la vie culturelle de Montréal ou du Québec, sa connaissance de notre réalité historique se résumant bien souvent aux clichés généraux. Par contre, un conservateur autochtone pourrait trouver des relations socio-culturelles véritables entre les oeuvres, les artistes et leur milieu. Du moins pourrait-il avoir la curiosité de se pencher sur des relations semblables.

De plus, comme les acquisitions d'oeuvres se font par comité, sur recommandation des conservateurs, ceux-ci influent directement sur l'image que prendra la collection permanente du Musée. Des conservateurs étrangers ont tendance à vouloir acheter toutes les pièces qui leur semblent de qualité, peu importe leur lieu d'origine. Il n'y a donc pas de direction donnée au développement d'une collection. Par contre, un consensus de conservateurs québécois pourrait se fixer comme tâche de développer une collection d'art dont l'originalité serait de démontrer la vie culturelle du Québec et la créativité de ses artistes, tout en accordant une bonne place aux chefs-d'oeuvre de l'extérieur.

Mais tel n'est sûrement pas le cas au Musée des Beaux-arts de Montréal... L'éclectisme de M. Carter empêche toute politique de développement rationnel de la collection permanente. Sa seule volonté est d'essayer de copier le Metropolitan Museum de New York, ou le Victoria and Albert Museum de Londres. Or, si l'encyclopédisme n'était déjà plus possible au siècle dernier, il l'est encore moins aujourd'hui. Il en est de même des musées: il leur est devenu impossible de tout amasser. M. Carter ne semble pas l'avoir compris, puisqu'il cherche désespérément à accumuler le plus grand nombre d'objets divers venant de toutes les parties du monde! Il oublie que nous vivons à l'ère des communications rapides et qu'il est devenu facile de connaître le contenu des musées d'Italie, pour la Renaissance, et de la France, pour le Moyen-Age.

Malheureusement pour Montréal, la direction du Musée des Beaux-arts persiste à présenter une image la plus internationale et neutre possible de l'art dans le monde. M. Carter ne semble pas croire que l'intérêt et l'amour envers un objet ou une personne se développent avec l'approfondissement de l'un ou de l'autre. Préfère-t-il le dilettantisme des gens sans racines? Ainsi se développe en tout cas le Musée: à l'horizontale, plutôt qu'à la perpendiculaire.

Depuis le départ de M. Luc d'Iberville-Moreau en 1967, (il était conservateur en chef), son poste est resté vacant. Tous les conservateurs actuels sont ou "associés" ou "adjoints". Mais on ne sait toujours pas à qui ils sont adjoints ou associés. A M. Carter? Et doit-on penser que le poste sera comblé par un autre Américain? On est en droit de s'y attendre.

En plus de s'occuper de la conservation et de la recherche, le Musée a ses "services": ainsi le service éducatif, et le service de la diffusion.

Le service éducatif, le seul qui ait un contact direct avec le public, fonctionne avec un budget inférieur à $10,000 par année. Son travail consiste à instruire des guides bénévoles sur la collection du Musée, pour qu'elles puissent, à leur tour, à l'aide de diapositives, répéter leurs connaissances aux élèves des écoles montréalaises qui viennent visiter.

Actuellement, le service compte 150 guides, la moitié francophones, la moitié anglophones. Par contre, sur ce nombre, la moitié seulement suit régulièrement les activités de son association et est disponible. Les autres guides appartiennent au service pour en retirer un bénéfice individuel, en suivant à l'occasion les cours gratuits auxquels ils ont droit.

Les guides bénévoles se recrutent parmi la classe aisée de la population francophone ou anglophone. Les origines linguistiques distinctes des membres du groupe ont plus d'une fois donné naissance à des frictions aigües, au point qu'on a du dédoubler entièrement les activités: le groupe anglophone ne se mêle plus au groupe francophone, et vice-versa.

De l'avis même de ceux qui travaillent au service éducatif, toute l'orientation doit en être changée. On devra à court terme trouver des personnes spécialisées et sensibilisées aux phénomènes culturels, pour s'occuper de promouvoir la collection du Musée et répondre aux besoins réels du public. L'esprit actuel, promenade dans le Vieux-Montréal (visites guidées) et les écoles (conférences) par dames habillées de bijoux, de vison et de larges chapeaux, ne sied guère à l'image démocratique que dit chercher le Musée.

Travaillant en collaboration avec le précédent service éducatif, celui de la diffusion, autofinancé par les Musées nationaux, a pour but de montrer à l'extérieur du musée sa collection permanente. Il met sur pied deux expositions itinérantes par année dont l'une traite d'art ancien et l'autre d'art contemporain. L'initiative de ce service, maintenant étendu à plusieurs Musées, relève des Musées nationaux à Ottawa. Il a l'avantage d'amener dans des régions éloignées des objets d'art et de culture intéressants.

Par contre, ce qui m'a surpris dans l'administration de ce programme, ce fut de constater que le service de la diffusion payait les conservateurs et les employés du Musée qui ont dû, à un moment ou à un autre, toucher à l'exposition. Ainsi le Musée se trouve-t-il à obtenir une double subvention gouvernementale, pour ses opérations et pour le même personnel!

La chose ne serait pas tellement grave si les conservateurs ne se plaignaient pas déjà qu'ils sont surchargés de travail. Dans toutes les divisions du Musée, on souhaite la présence d'aides spécialisés. Les budgets du service de la diffusion pourraient fournir à l'occasion ces aides recherchés. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Et de nouveau les universitaires s'inquiètent du marché du travail qui les attend. Le musée ne devait-il pas être un employeur logique?

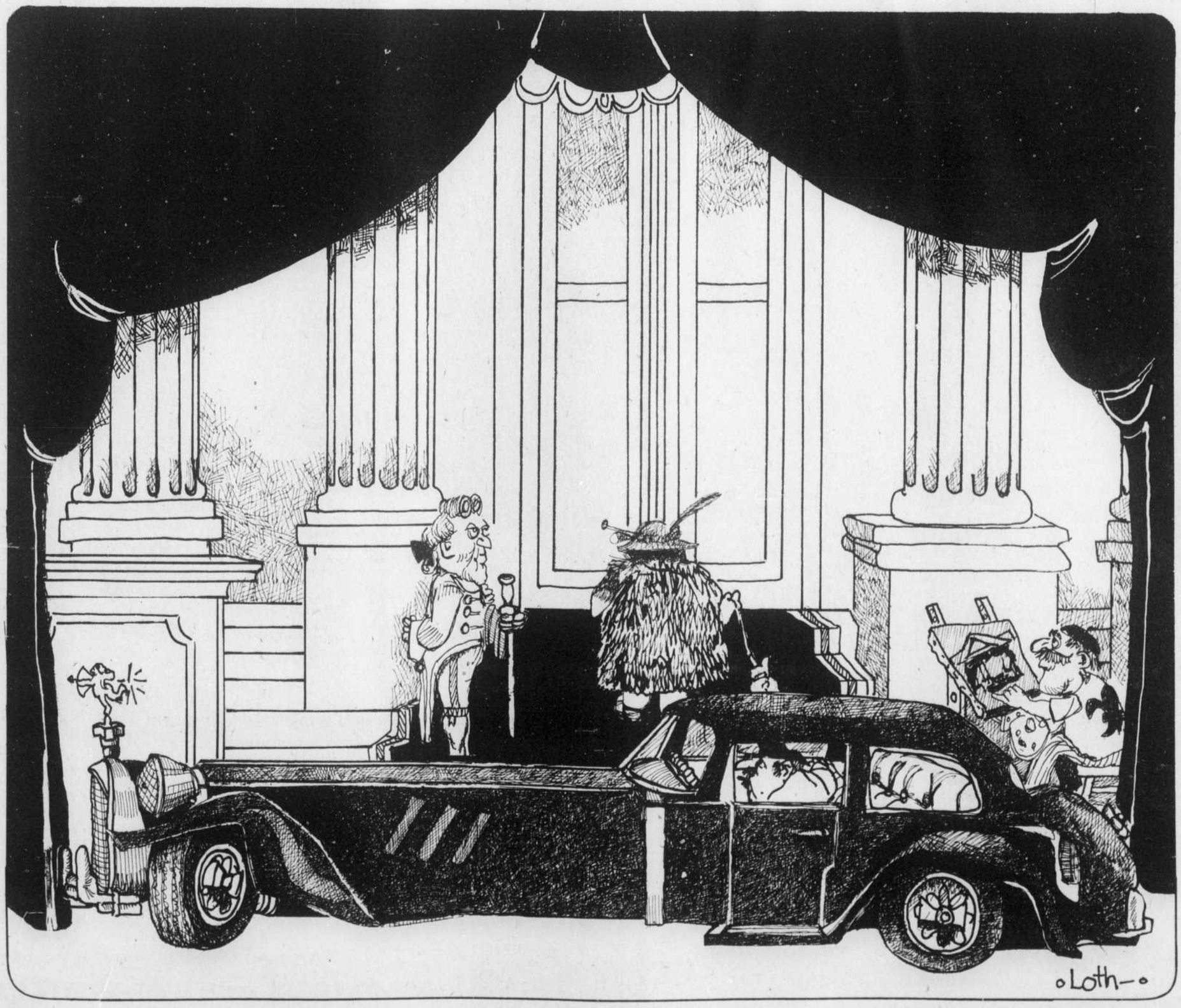
●

D'autre part, le Musée a besoin d'argent et cherche à rejoindre le plus grand nombre de souscripteurs possible. A cet effet, une campagne est présentement en cours, vous invitant à poster votre don le plus tôt possible. Malheureusement, ce que ne dit pas la réclame, c'est que vous pouviez devenir membre du Musée en souscrivant la somme de $15 ou $5 (étudiants). Ainsi, votre geste fera de vous un membre à part entière et vous pourrez bénéficier de tous les avantages que cela comporte (dont celui de pouvoir vous présenter comme candidat au conseil d'administration lors des prochaines élections à cet effet).

Il est difficile de comprendre les motifs des administrateurs qui ont fait avorter la proposition de faire de tout donateur de $15 et plus un membre du Musée. C'était pourtant là une excellente occasion de donner la preuve que le Musée s'adresse à tous, autant pour offrir ses services que pour demander de l'argent. Mais aurait-on été embarrassé d'une clientèle nouvelle et inattendue? Pourtant, si le Musée veut continuer à garder sa structure administrative, il devra trouver les moyens d'augmenter le nombre de ses membres.

Et c'est seulement de cette manière que se fera sa démocratisation véritable. Celle-ci ne doit pas être entendue uniquement au sens de la diffusion des expositions, mais également dans l'organisation du Musée. Il faut instaurer des mécanismes de participation du public, pour vérifier à étapes fixes, l'orientation du Musée. Des sondages d'opinions pourraient être commandés, pour connaître le véritable intérêt des citoyens envers le Musée des Beaux-arts de Montréal. Selon les réponses obtenues, il serait possible d'établir un plan pour corriger ou parfaire le travail en cours.

Triste fait, la plupart des musées à travers le monde sont aujourd'hui devenus des attractions touristiques: des études statistiques ont prouvé qu'ils servaient davantage les agences touristiques et l'orgueil national que la population locale. On peut se demander alors s'il ne vaudrait pas mieux faire passer le secteur des musées du ministère des Affaires culturelles à celui du Tourisme, et d'en changer les buts....



LE DEVOIR cahiers des lettres

montréal, samedi huit février 1975

la NON-FICTION

Rien de québécois chez le romancier Jack Kérouac

par JEAN-MARIE POUPART

Je dois tout de suite avouer que je tique de plus en plus devant la téméraire entreprise de récupération dont Jack Kérouac, depuis un an ou deux, est en quelque sorte la victime muette. Parce que, mauvais buveur, il aimait se vanter (ou se confesser: cela revient au même), parce qu'il rêvait de grands espaces, parce qu'il n'avait à peu près aucune notion des choses politiques ou, mieux encore, parce qu'il a tout raté dans la vie sauf son oeuvre, on s'entête à me faire croire que fondamentalement le bonhomme appartient au Québec... Voilà une boisson qui m'a l'air plutôt forte en alcool à brûler!

En tant que Québécois, je me sens beaucoup plus près des cageux, des insoumis, des guérisseurs, des patenteux et même des petits martyrs affectionnés par Lévy Beaulieu, je me sens radicalement plus près de ceux-là que de la **Beat Generation.** J'en entends déjà, parmi mes faux-frères, me traiter de réactionnaire et de bourgeois. Soyons sérieux, voulez-vous! D'autres, avec ou sans affectation, désirent me convaincre et ambitionnent de me rallier à leur cause. Ce jeu commence à m'ennuyer... Je regrette mais je ne vois rien de québécois chez Kérouac. Ni dans sa personne, ni dans son personnage. Et cela, bien que de nombreux extraits des **Visions de Gérard** et du **Docteur Sax** évoquent des épisodes concrets et précis de mon enfance. Je ne vois rien de québécois chez Jack Kérouac. Pas davantage que je n'arrive à distinguer ce qu'il y aurait de typiquement d'ici en Georges Bernanos, en Witold Gombrowicz ou en Yukio Mishima. Pourtant, ces quatre écrivains me touchent. Ils me touchent puisqu'ils ont su plaider pour l'homme, surtout pour cette partie de l'homme qui n'a pas encore très bien appris à mourir dans une chambre d'hôpital. Et ça, quel beau sujet universel!

Volume impressionnant que le livre de Charters. Saluons au passage William Burroughs, Gregory Corso et Allen Ginsberg, qui en est le dédicataire. Alors que tant de biographes ne font que courtiser et pervertir, l'auteur a su aborder son sujet avec humilité, avec de plus une connaissance méticuleuse sinon toujours approfondie de l'oeuvre. On y retrouve un Kérouac inapte à subvenir à ses besoins, dominé par sa mère, terriblement déprimé à la pensée qu'il ne serait jamais un vrai de vrai Américain, mais à l'aise devant des amis plus brillants que lui, jaloux de la vitalité des autres (par exemple, Neal Cassady, ce héros fascinant, entre le musagète et le cow-boy...), tiraillé par le catholicisme beaucoup plus qu'il n'oserait se l'avouer, adepte du boudhisme à gros grains, et surtout mu par un énergique, par un insatiable désir de tendresse, on y retrouve un homme isolé et souffrant qui allait être tout entier dévoré par le succès de ses livres ainsi que par l'incompréhension de la critique, un homme qui, trompé par le tangible, tenta juste, le plus sincèrement du monde, de se réfugier dans ses fantasmes.

Rien d'étonnant à ce qu'il ait inventé cette forme de romantisme qu'on a cru, bien à tort, basé sur la bougeotte intégrale et absolue. Ann Charters apporte un témoignage précieux sur ce que fut la **Beat Generation,** sur l'impatience agitée et frénétique qui certes caractérisa le phénomène mais aussi sur l'abattement et, comme le nom l'indique, sur cette espèce de béatitude qu'éprouvèrent alors beaucoup de jeunes. Il fallait mettre les points sur les i.

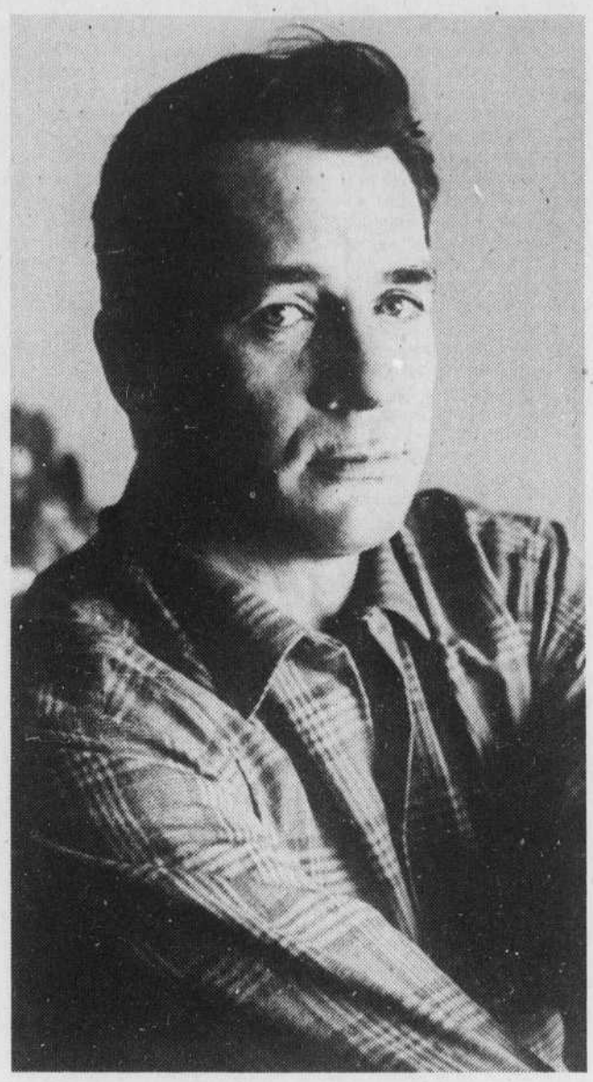
Donc, Kérouac ne décrit pas, il sublime. Or, je ne m'en cacherai guère, j'éprouve un malaise à lire un texte qui s'acharne à me restituer la réalité quotidienne, médiocre, plate, lamentable de l'écrivain... D'autant plus que, comme cela arrive souvent aux individus limités par le temps ou encore par le bon Dieu, Charters a été incapable de s'imposer des limites nettes. Elle raconte de façon anecdotique et avec beaucoup de naïveté. Elle délaye. Elle confond l'admiration et l'hébétude de la pensée critique. Une biographie doit comporter, à mon avis, une large part d'analyse. Et que cela se dévore comme un roman n'est pas nécessairement signe de réussite. L'auteur a négligé de relever et d'interpréter les principales attitudes de Kérouac à l'égard de la vie, de présenter ses contradictions, en d'autres mots, de faire une synthèse à partir des principaux éléments recueillis. Pourtant, voilà ce qui importait, infiniment plus que le récit au jour le jour, infiniment plus que le relevé circonstancié des vétilles. Claude Gagnon l'a bien saisi quand il a décidé de consacrer un ouvrage à Robert Charlebois (dont nous parlerons prochainement).

La troisième partie de **Kérouac, le vagabond,** portant sur les années cinquante-sept à soixante-neuf, reste incontestablement la plus satisfaisante. Ce fut à cette époque que Charters rencontra l'écrivain. En plus de faire preuve de ce qu'on appelle chez les scouts le sens de l'observation, elle se révèle enfin capable de réflexion sur les événements. Et d'intuition! Et de véhémence! Cependant, comme elle a d'ailleurs l'honnêteté de le reconnaître, le meilleur biographe de Kérouac demeure encore Kérouac, son thème favori ayant invariablement été lui-même. Dans cette perspective, son oeuvre paraît alors aussi facile à décoder que celle de Proust...

Je crois qu'il y a un peu de candeur chez Charters quand elle estime que pour devenir un créateur inspiré, il suffit de prendre les dispositions qui s'imposent. La respiration, le souffle de la phrase de Kérouac ne se résument pas dans l'usage répété de la benzédrine. Ce serait trop commode, et à la portée du premier chômeur instruit.... L'artiste s'était retranché du monde, il trimait dur derrière sa machine... D'accord mais il n'y a sûrement pas que cela. Il faut aller plus loin. Je reproche à Ann Charters d'avoir renoncé à expliquer le génie de Kérouac. Plus simplement, je m'étonne qu'elle n'ait même pas cherché à examiner les raisons qui le poussaient à écrire. Grave lacune. Puis, je m'étonne aussi qu'elle n'ait absolument pas été réceptive à l'humour du bonhomme. Pourtant, cela saute aux yeux! Une étudiante me demandait dernièrement comment s'y prendre pour égayer son psychiatre... Avec ces universitaires, on ne sait jamais à quoi s'attendre!

En résumé, voilà un livre qui n'ennuie pas mais qui, en dépit des quatre cent soixante-cinq pages, manque singulièrement d'ampleur. Plusieurs passages réchaufferont le névrosé et le rêveur à la santé fragile qu'on trimballe tous en soi. Surtout par temps maussade. Ma lecture s'est déroulée de façon normale et lucide, sans soubresaut ni tiraillement. Oh! Il y a bien ces quelques chapitres que j'avais sans aucun doute feuilletés au cours d'une vie antérieure (ou parallèle...) mais comme pareille expérience m'arrive assez fréquemment, j'ai cessé d'y voir quelque chose d'insolite.. Ensuite, ça n'est pas l'endroit pour disserter là-dessus. Afin de tranquilliser les natures cartésiennes, je conclurai par une remarque plutôt terre-à-terre. J'ai bien hâte que les traducteurs se familiarisent avec les règlements et le vocabulaire du football américain. Quand je parcours une **Série Noire,** je prends mon mal en patience en me disant que cela s'adresse aux Français. Mais ici, la version que distribue l'Etincelle est bel et bien destinée aux Québécois. A suivre, dans le volume, les descriptions de matches, on a presque envie de féliciter Kérouac d'avoir abandonné assez jeune la pratique du sport: joué de cette manière, le football est évidemment très dangereux.

"Kérouac, le vagabond", par Ann Charters, dans une traduction de Monique Poublan, Montréal, L'Etincelle-Gallimard, 1975.



les LETTRES françaises

Un *Absent* douteux

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

On a raison de parler d'accélération de l'Histoire. Un homme dont l'action se situe il y a un quart de siècle nous semble aussi éloigé qu'un Froissart ou un Commynes.

Les noms qu'évoque M. Jacques Madaule nous sont familiers. Nous pouvons nous dire que nous sommes les contemporains de Pétain ou de Jean XXIII. Leur action nous touche-t-elle réellement de plus près que celle de Louis XI ou de Guizot? Je lis beaucoup de mémoires et dès que je le pourrai, avec la vieillesse qui approche, sans doute ne lirai-je plus que cela. C'est merveilleux! On y apprend à connaître les hommes, sans avoir à les fréquenter. On les regarde agir. On ne juge pas. L'auteur le fait pour nous, et quoiqu'il veuille ou dise, il se donne toujours le beau rôle. Ses amis ont raison.

Ainsi, voyez le portrait que trace M. Jacques Madaule, de Francisque Gay, dans **L'Absent.** Un homme bon, généreux, courageux, qui a consacré sa vie à la démocratie chrétienne. Après la guerre, sa politique est celle de la fidélité et de l'ouverture. Francisque Gay a été ambassadeur de France au Canada. Il y a laissé un autre souvenir, celui d'un personnage médiocre, coléreux, qui trépignait à la moindre occasion. Ses remarques intempestives relèvent du sottisier et sa barbiche n'arrangeait pas les choses. Il correspondait du reste assez bien à l'image que projetaient hors de France les démocrates chrétiens. L'ambition les dévorait, l'amour de l'argent leur donnait de constantes palpitations et ils avaient des têtes de rustres. Ces mêmes gens se dressaient contre de Gaulle au nom d'on ne sait quelle morale. C'était immonde. Le nom de Georges Bidault restera attaché à cette race. Je dis ici que ce que nous voyions du dehors. M. Jacques Madaule, qui a vécu cette époque de l'intérieur, la présente d'une façon plus diaprée.

La Fontaine écrit que l'absence est le plus grand des maux. Il pensait à l'amour. Combien plus tragique le sort de l'homme qui se sent absent de tout, et de lui-même! Surtout si, d'une certaine façon, il se devine absent de la vie qui aurait dû être la sienne. Souvent, on songe que, l'heure venue de mourir, de rendre les armes, les regrets afflueront: "Ah! que n'ai-je fait ceci! que n'ai-je choisi telle voie plutôt que telle autre!" Trop tard, répète sans se lasser l'horloge grand-père. Ne l'est-il pas déjà? A chaque instant, par bravade ou par indifférence, l'homme fabrique son destin. Il lui faut, par la suite, le vivre. C'est là le difficile.

M. Jacques Madaule est un écrivain connu. Chez les claudéliens, il est célèbre. Adolescent, je lisais ses oeuvres de critique, où dialoguent narration, description et explicitation des textes les plus sacrés du Maître. Claudel a eu beaucoup de chance de trouver sur sa route et de son vivant, un tel Jean de Saint-Thomas. Dans **L'Absent,** M. Jacques Madaule raconte la trame d'un roman qu'il n'a pas écrit, faute de courage et de temps. Les heures du maire d'Issy-les-Moulineaux sont, comme chacun sait, précieuses — les romans peuvent toujours attendre. M. Jacques Madaule regrette aujourd'hui ces heures perdues en bavardage administratif, en voyages à Moscou et autres lieux. Ma sympathie ne lui est pas acquise. L'écrivain écrit, le maire idéologue fait des grâces. Toujours est-il que ce roman, à l'état de gestation, est émouvant et beau. On regrette d'autant plus que M. Jacques Madaule se soit fourvoyé dans la politique. Son livre est double. Il y a l'écrivain, qui est remarquable, mais qui hésite à n'être que cela. Au versant de l'écrivain, l'homme qui se veut bête publique. Il croit que son action sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur une forte personnalité créatrice. Fatale erreur. La trajectoire de M. Jacques Madaule, comme celles de beaucoup de ses confrères, le prouve.

Les hommes politiques véritables, qui connaissent tous les détours du sérail, qui ont les mains sales, font la loi. Ils utilisent comme ils l'entendent les Madaule, les Aragon, les Sartre et autres Malraux. L'homme de lettres est un être fuyant. Il suffit qu'un homme politique sache le faire fuir dans la bonne direction. Maire d'Issy-les-Moulineaux, à cheval sur sa bonne conscience (cette brave bête ne le quitte jamais) M. Jacques Madaule officie entre staliniens et démocrates, dans une sorte d'agitation spirituelle qui semble être son état de prédilection. L'absence dont il parle ne serait-elle pas l'impossibilité de choisir entre la gauche doctrinaire (qui n'était pas encore officiellement devenue, il faut le reconnaître, aussi fasciste que l'extrême-droite) et la politique bourgeoise, du possible? M. Jacques Madaule a vécu dans cette indétermination.

Il est né dans un milieu bourgeois, y a grandi, a pris son vol vers l'agrégation d'histoire, est devenu professeur. Catholique dynamique, son nom figure à côté de ceux des Grands: Maritain, Claudel, Mounier. Il est surtout poète, un admirable agenceur de mots, qui sait recréer une atmosphère. A chaque instant, son livre de souvenirs palpite grâce à la présence des états d'âme intermédiaires. Les voyages, les amours perdues, l'évocation, toute chinoise, d'un passé mélancolique constituent l'essentiel de ce témoignage. Je note aussi la présence d'un amour secret, qui peu à peu, se dévoile; c'est celui de la terre des ancêtres, de la civilisation occitane. M. Jacques Madaule est devenu l'apôtre de son passé historique. Grâce à lui, des richesses inconnues du passé immense de la France totale ressuscitent.

Je veux admirer cet homme qui a écrit de beaux livres et qui n'a fait de mal à personne. Je n'y parviens pas car je lui trouve l'esprit faux. Son internationalisme, son besoin naïf de plaire à gauche, sa honte d'être né chrétien et bourgeois, sa pusillanimité, m'en empêchent. Je ne citerai qu'une phrase qui, à mon avis, en dit long sur le parti-pris intérieur dont fait preuve M. Jacques Madaule. A la libération, il est dans sa province. Chacun sait qu'une forte majorité des Français fut pétainiste. Robert Aron a raconté le drame de la libération: les conflits de conscience y furent innombrables. Qu'à cela ne tienne! Les partisans (communistes, dans les environs de Toulouse) exécutèrent à qui mieux mieux. C'est leur technique habituelle. Voici ce qu'écrit M. Jacques Madaule: "Nous parvenons sans trop de peine à contenir ces règlements de compte dans des limites tolérables." Le bon apôtre! L'excellent chrétien! Quel courage! On ne peut que s'incliner. M. Jacques Madaule ne s'est pas donné trop de peine pour arracher à la mort les brebis égarées. Ce n'est pas surprenant, lui qui, au plus fort du stalinisme, visite la Russie et en revient épaté. Et puis, quelles sont les "limites tolérables" prescrites au crime? M. Jacques Madaule a quitté le M. R. P. C'est dommage. Avec de pareils sentiments, il était fait pour y rester.

•

Un mot sur les mémoires du cardinal Jean Daniélou, qui viennent de paraître. **Et qui est mon prochain?** demande l'illustre théologien. Tous les humains. La franchise de ce témoignage redonne confiance dans le pouvoir qu'ont les hommes de refuser de se mentir à eux-mêmes. Chose certaine c'est qu'après avoir lu ce livre, si vous n'êtes pas chrétien, vous souhaitez le devenir; si vous l'êtes, vous remerciez le ciel. Le Père Daniélou a un style direct. Il raconte son enfance, sa jeunesse, l'histoire de sa vocation de prêtre et de Jésuite, son combat pour que triomphe la vérité et, dans la vie religieuse, la Dignité. Il ne s'incline pas devant le changement pour lui-même. Il n'accepte pas que la vérité du catholicisme disparaisse à l'intérieur d'on ne sait quel magma de bienfaisance sociologique. Il croit que le prêtre est investi non seulement d'une mission de charité, mais d'un mystère de nature.

Il est autre, il est marqué au sceau de la divine médiation. Le christianisme traverse une crise infantile de modernisme. Le Père Daniélou s'inquiète devant l'effritement des connaissances religieuses, et jusque chez les clercs. Heureusement qu'il n'est pas au Québec, ce pays catholique depuis toujours qui n'a produit ni un grand philosophe, ni un grand théologien, ni un saint. Je sais que beaucoup de lecteurs penseront aux nouvelles à sensations qui ont entouré la mort de cet homme illustre, naturel et bon. Ce n'est pas mon affaire d'ajouter foi aux racontars du **Canard enchaîné.** Lorsque je reconnais une grande âme qui brille, je vais vers elle. Celle-ci attire et retient.

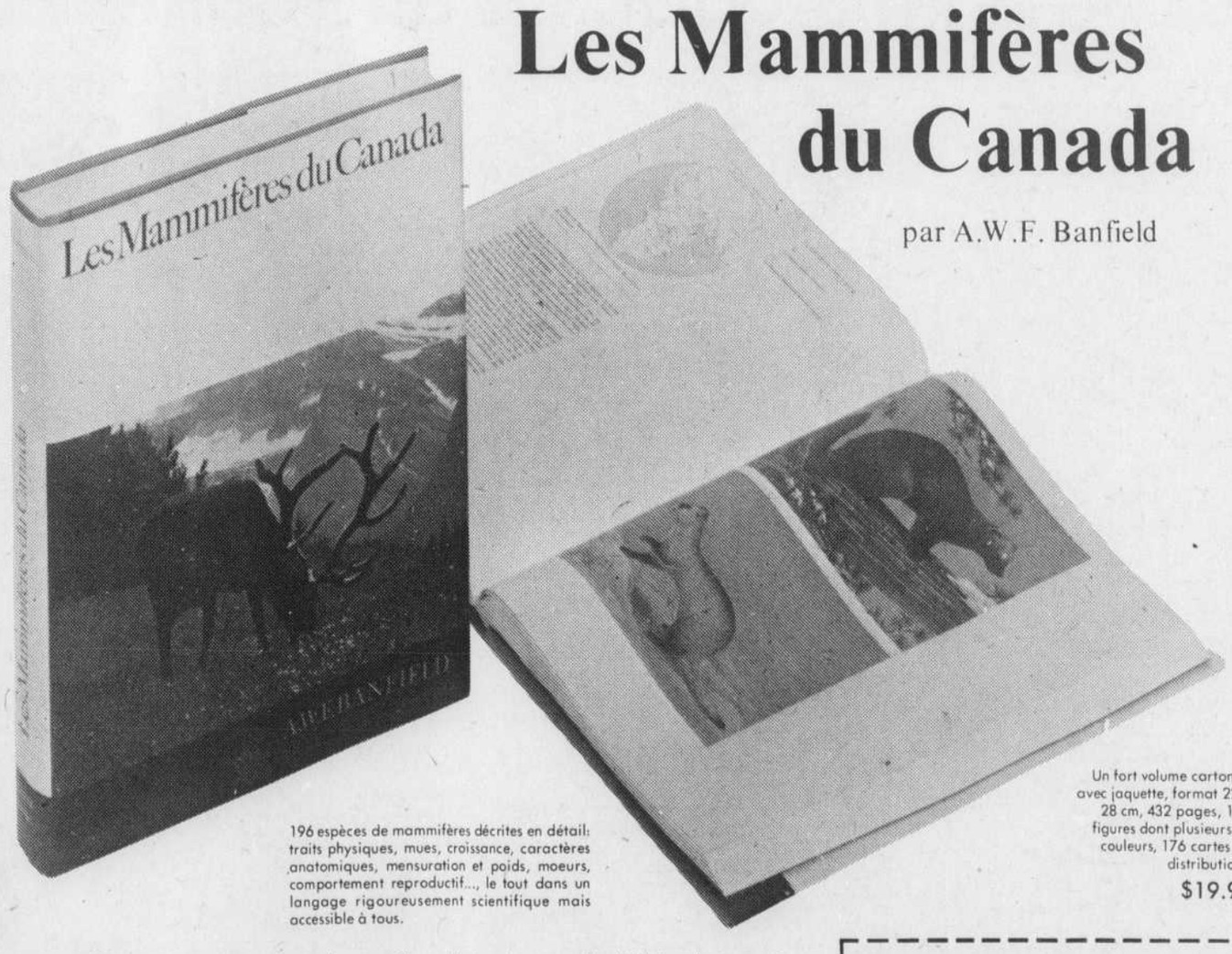
Jacques Madaule, "L'Absent", Gallimard, Paris 1974;
Jean Daniélou, "Et qui est mon prochain?", Stock, Paris 1974.

VIENT DE PARAÎTRE
AUX PRESSES DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

Une passionnante exploration dans un monde merveilleux

Les Mammifères du Canada

par A.W.F. Banfield



196 espèces de mammifères décrites en détail: traits physiques, mues, croissance, caractères anatomiques, mensuration et poids, moeurs, comportement reproductif..., le tout dans un langage rigoureusement scientifique mais accessible à tous.

Un fort volume cartonné avec jaquette, format 22 x 28 cm, 432 pages, 161 figures dont plusieurs en couleurs, 176 cartes de distribution :
$19.95

176 cartes de répartition permettant de situer chacune des espèces.

Une magnifique collection de gravures d'artistes canadiens, dont plusieurs en couleurs et inédites.

Un utile lexique des termes utilisés.

Une agréable évasion dans la nature qui vous mènera à des découvertes souvent surprenantes :

l'explication de ce qu'on croyait être la ruse de la sarigue devant le danger;

la force prodigieuse de la taupe qui déplace des masses 35 fois supérieures à son poids;

comment la souris sauteuse du Pacifique se tient en équilibre;

l'inexactitude de la croyance populaire selon laquelle les chauves-souris seraient aveugles;

le service de protection et de secours que s'organisent certains dauphins;

l'otarie relanceuse de cailloux . . .

BON DE COMMANDE

Veuillez m'envoyer ..... exemplaire(s) de l'ouvrage *Les Mammifères du Canada*, par A.W. F. Banfield. L'exemplaire, $19.95

Paiement ci-joint ☐ À facturer ☐

Nom .....

.....

Adresse .....

.....

.....

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
C.P. 2447, Québec G1K 7R4

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR :

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Avenue de la Médecine, Cité universitaire, Sainte-Foy C.P. 2447, Québec G1K 7R4

la FICTION

Etourderies d'un auteur qui se trompe sur son talent

par JEAN BASILE

Le ruban de Moebius est un petit phénomène physique fort étrange qui nous invite à réfléchir sur la relativité des mots tels qu'"intérieur" et "extérieur". Escher en a fait une illustration saisissante, où on le voit parcouru inlassablement par des fourmis. Ceux qui aiment les symboles le relient à l'Ouroboros, le serpent primordial qui se mord la queue, que l'on retrouve dans toutes les traditions du monde sous la forme du dragon, du yin-yang, etc. C'est, en bref, l'une des plus belles images de l'unicité des contraires.

Que Michelle Guérin en fasse le titre d'un recueil de nouvelles, voilà qui promet à coup sûr et l'on s'attend un peu à une méditation sur l'Univers de l'imagination accouplé au Monde du réel. Le projet est-il un peu grand? Il s'agirait, alors, d'une sorte de reflexion sur le couple Homme-Femme qui est, lui-aussi, une sorte de petit ruban de Moebius? Mais non. Que les amateurs de mystères cosmiques ne s'y fourvoient pas. Il n'y a que le titre de ce livre qui nous rappelle ces interrogations vieilles commes le monde. Pour le reste, nous sommes ici en terre de "Châtelaine". Du moins en ce qui a trait à huit des douze nouvelles qui constituent ce recueil, les quatre premières ressortissant plutôt du conte philosophique.

Voilà donc la première étourderie de Michelle Guérin: elle n'a pas jugé bon d'unifier son livre. Pourquoi ces quatre nouvelles "fantastiques" accouplées à ces huit autres "psychologiques"? Il y a là, pour le lecteur, une rupture dont souffre le livre tout entier. Car il est bien vrai qu'écrire des nouvelles ne suffit pas; il faut encore les agencer dans un tout cohérent, chacune de ces nouvelles devenant comme une facette de cette unicité, précisément, qu'est tout véritable auteur, écrirait-il court ou long. Que l'on songe, par exemple, à la structure du recueil intitulé "Nouvelles" de Salinger. Bien entendu ce sont d'abord des nouvelles, mais toutes reliées les unes aux autres par des liens beaucoup plus forts que la simple intrigue d'un roman.

Les quatre nouvelles fantastiques qui ouvrent le recueil ne sont d'ailleurs pas de la meilleure veine. Un Jacques Brossard, dans "Les Métamorphaux", fait infiniment mieux dans le genre. Il a, surtout, un style mordant, brillant, que Michelle Guérin n'a pas. Parmi ces quatre contes, "La Malédiction" (qui raconte l'histoire d'humains qui se transforment en chat) et "La carte de crédit" (qui prétend dénoncer les folies de l'ordinateur) sont, de fait, des insignifiances. Le fait qu'elles soient joliment écrites ne suffit certainement pas à nous les faire retenir. "Julio l'Etoile" et le "Jardin interdit" ont plus d'ambition. La première a des ressemblances étranges avec la légende de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont la tombe légendaire a servi de fondements à la cathédrale espagnole qui porte le même nom, et qui fut l'un des lieux parmi les plus saints sur la route des pèlerinages moyenâgeux. Même étoile tombée du ciel, mêmes fleurs merveilleuses. Hélas, la signification mystique de la légende n'a rien de commun avec la sensiblerie du conte de Michelle Guérin.

Quant au "Jardin interdit", il est pour cet auteur l'occasion de nous informer de ses opinions sur la liberté humaine face au bien et au mal. C'est dans cette nouvelle, sans doute, que Michelle Guérin se trompe le plus lourdement sur son talent. Son dialogue entre les statues, qui représentent la Beauté dans l'Ordre, et une jeune femme, bien humaine, fourvoyée dans ce jardin, qui n'est autre que le Paradis, est insensé! "Je suis humaine, s'écrie la femme. Libre. Je veux le rester, voilà tout." Et une statue de répondre: "Humaine? Bel avantage! Et libre? Mais de quelle liberté voulez-vous parler? Vous ne pouvez vous exprimer ouvertement sans être suspecte. Vous devez vous lever à heure fixe, manger ce qu'on vous sert, revêtir les vêtements qu'on choisit pour vous, travailler à une oeuvre déterminée plus haut que vous, et si peu humaine: être au service des Ordinateurs! Comme tous. Cela vous satisfait?"

Grrrr....

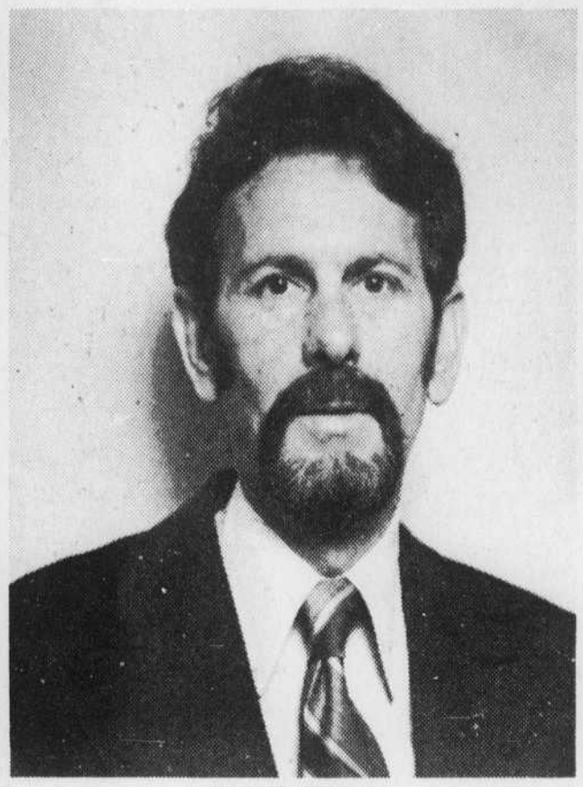
Les huit autres nouvelles s'apparentent, du moins, à un genre plus facilement discernable. Ce sont, toutes, des histoires d'amour à l'eau de rose dans laquelle on aurait ajouté perfidement le grain de musc de la sexualité. Je ne sais pas pourquoi, mais l'ensemble de ces textes me fait penser à l'aphorisme 114 de "Par le bien et le mal" de Nietzsche, qui nous affirme que "lr prodigieux espoir que les femmes mettent dans l'amour charnel, et la pudeur de cet espoir, leur faussent toutes les perspectives". L'amour charnel semble, en effet, être un des grand sujets de réflexion de Michelle Guérin. Elle oppose avec prédilection la femme "froide" à la femme charnelle, sensuelle, et c'est cette dernière qui gagne alors que la première pousse, dans "Ma chère Olivia", sa frigidité jusqu'au froid absolu de la mort.

Dans "La Rupture", c'est au tour de l'homme passionné d'être comparé à l'homme sexuellement peu doué, le premier étant l'amant et le second le mari (la situation inverse, que l'on n'exploite jamais, serait beaucoup plus intéressante). Situation encore identique dans "L'Orage"; mais là, l'épouse se pose cette question avant de tromper son mari: "S'il m'aimait avec plus d'ardeur, plus souvent... est-ce que je vivrais dans l'eau bouillante de la tentation d'infidélité?" Elle le trompe, d'ailleurs, mais, le ruban de Moebius aidant, elle ne sait pas, ni nous, si c'est dans un rêve ou dans la réalité.

N'en demandons pas trop. Ce genre, où les hommes sont virils dès qu'ils ont plus de six pieds et les cheveux argentés aux tempes, n'appartient guère à la littérature sinon de magazines. Il est vrai que Michelle Guérin écrit, quand même, avec une certaine aisance, à coup de phrases courtes qui se poussent. Ce recueil peut-être intéressant car il est, naïvement sans doute, le miroir d'une certaine conception de la vie qu l'on pourrait qualifier de "libérale". Les vertus cardinales n'y sont pas malmenées et l'enfant, comme nous l'indique "la vie humaine", reste le fruit naturel du mariage. D'un autre côté, le droit de la femme à la jouissance y est solidement revendiqué. A de nombreuses reprises, Michelle Guérin insiste sur le fait qu'une femme peut désirer un homme pour sa seule beauté et qu'elle peut avoir des relations sexuelles avec lui sans aucunement l'aimer. Il est dommage que cette revendication s'inscrive dans une atmosphère esthétique faite de clichés. C'est peut-être à cause de cela que la perspective de ces nouvelles paraît artificielle, faussée. Durant toute ma lecture, j'ai eu comme l'impression que Michelle Guérin a voulu nous parler de passion et d'amour, non pas comme on les vit, mais bien comme on doit en parler dans les livres. Il n'y a que dans les livres où le "feu intérieur se fait toujours de plus en plus dévorant"; il n'y a que dans les livres où les amants "possèdent leur maîtresse presque religieusement, avec une ferveur sans violence"; il n'y a que dans les livres où "l'on murmure d'une voix brisée par l'émotion"; il n'y a que dans les livres où les jeunes filles laides deviennent belles à force d'amour et en vingt leçons d'un institut de personnalité. Or, un livre n'est un bon livre que s'il ne ressemble pas aux "livres".



Michelle Guérin



Francis Bossus

Christine, l'une des héroïnes de Michèlle Guérin, quand son amant de rêve la quitte (un Espagnol aux beaux yeux noirs et a la paupière lourde bordée d'une forêt de cils noirs et recourbé), laisse tomber une larme sur la feuille couverte de son élégante et haute écriture. Il ne nous reste plus qu'à faire de même.

●

Avec "Dieu préfère la mort" Francis Bossus nous livre un court récit solide et étrange qui tourne autour de la mort d'un enfant, au moment de sa naissance. Plus que l'histoire, un peu contournée, c'est la manière dont l'auteur traite son récit qui retient l'attention. Il travaille, en effet, avec une grande économie et le souci du mot juste, de la phrase juste fait parfois figure d'exercice de style, comme le montrent amplement les quatre premières pages de cet ouvrage. On ne peut, en effet, guère mieux décrire les sentiments d'un homme qui, attendant la naissance de son premier enfant, s'entend annoncer que sa femme vient de donner naissance à un bébé mort-né.

D'ailleurs, Francis Bossus, a, de toute évidence, le sens de la formule et son talent de raconteur se double souvent d'un côté moraliste d'où l'amour noir n'est pas absent. De même, ses descriptions, souvent incisives, se signalent par la justesse de leur ton.

D'où vient alors que ce récit n'accroche pas? D'où vient qu'il nous laisse froid, dès après les premières pages? Peut-être Francis Bossus n'a-t-il pas su nous faire aimer ses personnages, tous symboles, sur un plan ou sur un autre, d'une conception de la vie: une vieille fille, des vieux garçons et, surtout, l'un des protagonistes principaux du drame, un certain Coyotte qui sert de confident de tragédie au père frustré. Il aurait sans doute mieux valu conserver au récit son allure purement réaliste sans tenter de lui donner une dimension mythique, symbolisée, ici, par une ville inexistante, Canadiapolis, sorte de "no man's land" où se retrouvent tous les ratés de la vie, en partance pour une autre planète.

Il n'importe. "Dieu préfère la mort" contient de belles pages car Francis Bossus sait voir et sait écrire.

"Le Ruban de Moebius" par Michelle Guérin, contes et nouvelles, 153 pages, au Cercle du livre de France, Montréal 1975;

"Dieu préfère la mort" par Francis Bossus, 82 pages, au Cercle du livre de France, Montréal 1975.

l'ÉTRANGER

Le roman historique arabe contemporain, face à l'Islam

par NAIM KATTAN

Le roman historique arabe contemporain réfère, même quand il s'en éloigne, à la vision de l'histoire du monde arabe et plus particulièrement de l'Islam. Le Coran raconte l'histoire de l'humanité, histoire qui se résume à celle des peuples qui ont adopté les religions monothéistes qui ont précédé l'Islam. Mohammed est le dernier et ultime prophète. Il a transmis la parole de Dieu au peuple arabe et à travers lui à toute l'humanité. Obéissant à la volonté de Dieu, ce peuple est parti à la conquête du monde. Il ne faisait qu'accomplir la volonté divine, véritable auteur de l'Histoire.

Pendant des siècles, le roman n'avait pas de place dans la littérature arabe. Et quand il y a fait son entrée, il s'est introduit subrepticement par les récits populaires que constituaient "Les mille et une Nuits". Cependant, l'Histoire faisait partie de la littérature et y occupait une place de choix. Et ce n'est qu'au début du vingtième siècle que les écrivains arabes, surtout d'Egypte et du Liban, se mettaient à la découverte du passé. Ils subissaient l'influence européenne, découvrant des formes littéraires contemporaines, cherchant à s'affranchir de l'emprise de l'Occident en utilisant ces formes pour retrouver leur passé, le récupérer et le revivre. L'Histoire devenait ainsi l'affirmation d'une identité et la résistance à une civilisation étrangère.

La jeunesse arabe des années vingt et trente dévorait les romans populaires qu'écrivait avec profusion un écrivain libanais chrétien installé au Caire, Jurji Zeydan. L'histoire des empires arabes et de ses califes est transformée en récits fabuleux. Le divertissement va de pair avec la fierté retrouvée. Encore aujourd'hui, les oeuvres de Zeydan n'ont point perdu leur popularité. D'autres écrivains cherchaient dans le roman moins à populariser le passé qu'à le restituer. Abbas Mahmoud Al-Akkad l'a fait systématiquement dans une série de romans.

Sa recherche est rigoureuse. Sa vision du passé est conservatrice, traditionnelle. Il ne cherchait pas au-delà des événements les motivations économiques et sociales. Il faisait la chronique des conflits, des drames et d'exploits que vivaient des personnages exemplaires. Il n'avait pas à embellir l'Histoire ni à exalter le passé. Pour Al-Akkad, la civilisation arabe avait une grandeur que sa complexité ne pouvait que faire ressortir. Sous le titre de "Apkariyat" (mot qu'on peut traduire par génie ou originalité), Al-Akkad a publié des ouvrages sur le Prophète et ses deux successeurs, Abou Bakr et Omar. Il a également publié une biographie du grand général Khaled Ibn-El-Walid. D'autres ouvrages ont suivi, consacrés au cousin, gendres, et quatrième successeur du prophète, Rali, la femme du prophète, Aicha, et son petit fils, le martyr El Hussein. Al-Akkad se situe à mi-chemin entre la littérature et l'histoire. Fréquemment, il livre des réflexions d'ordre philosophique.

Pendant des années, les écrivains égyptiens se divisaient entre traditionalistes orthodoxes et modernistes. Ces derniers ont fini par avoir le dessus. Pour eux, l'engagement religieux devait être renouvelé par la redécouverte de l'Histoire. A la même époque que Al-Akkad, un autre écrivain, Hussein Heykal, voulait soumettre l'Histoire à la méthode scientifique. Il écrivit un ouvrage volumineux: "Vie de Mohammed". Cependant, il se rendit vite compte que certains faits religieux ne peuvent être prouvés scientifiquement. Mais le succès de son ouvrage l'incita à aller de l'avant, et il écrivit lui aussi des biographies des premiers califes de l'Islam: Abou Bakr, Omar, Osman.

Cependant, les tenants de la culture traditionnelle (ou "lémas") poursuivaient leur chemin. Al-Azhar bourdonnait d'activité et le Coran continuait à être la plus grande source de la culture. Chrétiens et Juifs, de plus en plus laïcisés, cohabitaient culturellement avec les Musulmans traditionnalistes, qui repoussaient tout apport occidental, (lequel, selon eux, menaçait l'intégrité de la religion et de la foi). Or, rapidement, le modernisme a fait son chemin parmi les Musulmans les plus traditionnalistes. Le cas de l'écrivain Taha Hussein, qui est mort il y a un an, mérite qu'on s'y arrête.

Aveugle dès son jeune âge, Taha Hussein fit ses études à l'école coranique. Il les poursuivit ensuite en Occident, apprenant le français, l'anglais et le grec, fit de longs séjours en France et épousa une Française. Son oeuvre est considérable. Il écrivit plusieurs romans et récits où il décrit son enfance et sa jeunesse d'écrivain. Dans ses études littéraires, dans ses commentaires sur la vie culturelle de l'Egypte et de l'Europe, il constitue, grâce à sa lucidité et à la clarté de son esprit, son honnêteté et son courage, un pont entre l'Orient arabe et l'Occident, entre la tradition et le modernisme.

Taha Hussein connait parfaitement la culture arabe classique et la pensée islamique. Il essaya de chercher dans l'histoire arabe, dans cette culture séculaire et dans cette pensée, le contenu dynamique de l'expression d'un humanisme qui pour lui était similaire à l'humanisme occidental. Taha Hussein n'éprouvait aucune difficulté à se mouvoir dans un vaste champ qui s'étendait de la poésie préislamique, de l'histoire de l'Islam jusqu'au théâtre français contemporain. Il y a dans ces récits une qualité poétique qui rappelle le Coran et la poésie classique. Aveugle, Taha Hussein a retrouvé naturellement, directement, sans intermédiaire, la tradition orale de la littérature arabe. Vivant de la langue et dans la langue, il pouvait échapper aux contingences d'une nature qui n'était plus hostile ou encombrante, du fait même qu'elle était invisible. L'espace était intériorisé et le temps retrouvait sa durée dans le mot, dans la phrase, dans la création de soi par le verbe.

Il décrit lui-même sa démarche d'écrivain vis-à-vis l'Histoire: "je me suis essayé à raconter certaines légendes concernant la vie du Prophète, et j'ai publié cette série sous un titre inspiré de Jules Lemaitre, "Ala Hamechl el Sira" ("En marge de la Sira"). (La "Sira" est un récit tiré de la vie du Prophète). C'est une oeuvre d'imagination. En prenant l'essentiel de certaines légendes, je me permets, avec une grande liberté, de développer, d'inventer le cadre, qui tout en gardant l'allure ancienne, parle très près à l'esprit contemporain. Ce premier volume trouvant bon accueil, il fut suivi d'un deuxième puis d'un troisième volume. Sans vouloir aucunement raconter l'Histoire ou de montrer une quelconque proposition religieuse, je m'attache surtout à exalter les côtés héroïques de cette merveilleuse époque et m'adresse au coeur des Musulmans assoiffés d'idéal et très attachés à leur glorieux passé."

Le trajet parcouru par Tawfik Al-Hakim n'est pas tout à fait semblable à celui de Taha Hussein. C'est à Paris, comme étudiant, qu'il a découvert la culture. D'abord celle de l'Occident, mais aussi celle de son propre pays, l'Egypte. Pour ne pas se perdre dans la culture occidentale, pour ne pas être englouti dans le modernisme qu'il accueille de toutes ses forces, il fallait qu'il affirme son appartenance au monde arabe. Celui-ci lui apparaissait archaique, léthargique, dépassé, et il lui semblait que ceux qui voulaient le préserver contre toutes les menaces du modernisme, en décrivant l'Orient comme un lieu spirituel, alors que l'Occident a vendu son âme au matérialisme, ne font que se payer de belles paroles. Le spectacle de l'Orient révèle l'attrait de ce matérialisme tant désavoué mais que l'on n'atteint que partiellement, puisque l'on n'en a pas les moyens.

Al-Hakim n'a certes pas renié le passé ni la tradition, mais il a cherché dans l'une et dans l'autre une diversité. Le poids de l'Islam est immense et il l'accepte. Dans ses pièces de théâtre, il choisit dans le Coran des mythes qui lui semblent d'actualité encore aujourd'hui. L'Egypte a un autre passé aussi. C'est le pays des Pharaons, et peut-être son sursaut actuel s'inspire-t-il autant de son lointain passé que de celui plus proche de l'arabisme et de l'Islam. Par ailleurs, la culture arabe classique ne lui paraît pas univoque. Il redécouvre "Les mille et une Nuits". Il réhabilite les contes populaires, qui expriment autant le génie littéraire du monde arabe que la poésie du désert et des palais. Al-Hakim est hanté par cette littérature quelque peu négligée, sinon méprisée. Plusieurs de ses pièces s'en inspirent.

Al-Hakim a intitulé l'un de ses premiers romans: "Le Retour de l'âme". Les Egyptiens affirment leur identité dans le sursaut national et par la volonté d'indépendance vis-à-vis l'Occident. Ils retrouvent ainsi la grandeur du peuple des Pharaons. C'est le retour de l'âme. Dans une autre de ses pièces, "Ahl el Kahf", ("Ceux de la caverne"), il reprend l'histoire coranique d'un groupe d'hommes qui se sont endormis pendant plusieurs générations dans une caverne. En se réveillant ils découvrent le présent mais aussi le passé. Cette métaphore peut servir d'illustration de l'attitude des écrivains arabes qui se sont penchés sur le passé. Pour eux, la découverte du présent passe par le biais de la redécouverte du passé.

Toute une génération s'est servie de l'Histoire comme mémoire, qui servait à la fois de consolation et d'impulsion au renouveau. Si le présent est étouffant, le passé atteste que ce même peuple a eu ses heures de grandeur. Sa dignité a été affirmée. Il s'agissait de creuser cette mémoire pour faire revivre la lueur d'une grandeur ensevelie dans l'oubli, face à un Occident en plein triomphe. Et savoir qu'alors que ce même Occident était plongé dans la barbarie, l'Orient arabe illuminait le monde de sa pensée et de sa culture, quelle consolation! Une telle évocation du passé peut tourner à vide. Toutefois, le passé vit encore dans les âmes. Le Prophète était un personnage historique, le chef d'un peuple, mais il était et il demeure, le lien avec Dieu d'un peuple uni par la foi.

Aussi l'Histoire est-elle à la fois l'action dans le monde d'un peuple qui obéit à la volonté de Dieu, et en même temps l'expression de cette volonté dans l'action d'un peuple. Dieu s'incarne dans le monde par l'action de l'homme dans l'Histoire. L'homme affirme sa présence dans l'histoire par son obéissance à la volonté de Dieu. L'Orient arabe ne connait pas les ambiguités et les dichotomies que l'Occident chrétien éprouve dans les liens entre la foi et l'Histoire.

Le roman historique arabe contemporain, malgré certaines tentatives inspirées par l'Occident, demeure fidèle non seulement à l'histoire arabe mais aussi à l'Islam. L'histoire ne se déroule pas en ligne droite ou zigzagante, mais en cercles. On ne fait que retraduire dans la durée une volonté intemporelle. Aussi, chaque écrivain écrira tôt ou tard, dès qu'il se penche sur le passé, la vie du Prophète telle qu'il la ressent, telle une mélopée. Cette vie exerce son impact par répétition. Ainsi, l'Histoire n'est-elle pas uniquement ou simplement le récit du passé, mais la découverte du présent et la prévision de l'avenir.

VENTE DE FÉVRIER

RÉDUCTION DE 30%

SUR TOUS NOS LIVRES sauf les dictionnaires

LIBRAIRIE TRANQUILLE

434, Mont-Royal est
Sortie du métro — 844-6571

François Villon "Les Écrits"

Belle édition avec calligraphies et enluminures gravées sur bois en couleurs. Accompagnée d'une étude sur "Villon et son temps", de pièces d'archives, estampes, manuscrits et documents reproduits en fac similé. Un ensemble remarquable sous reliure pleine peau et coffret. Édition limitée.

Filliol

tous les beaux livres

2818, AVENUE WILLOWDALE, MONTRÉAL 250
TÉL. 737-6075

McGILL Education permanente

L'ART DE LA RENAISSANCE À FLORENCE

UN VOYAGE-CONFÉRENCE OFFERT PAR LA SECTION DES LETTRES DU CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

du 1er au 16 mai 1975

Conférencier: le professeur R. Bertos du Département d'Histoire de l'Art à l'Université McGill.

Coût: *$1,000 par personne, deux par chambre
*$1,100 par personne, chambre simple

*sujet à changement selon le tarif des lignes aériennes.

Des brochures explicatives sont disponibles au Centre, 772 rue Sherbrooke ouest. Téléphone: **392-4905.**

le CINÉMA

Contes Immoraux, ou la pornographie honorable

par ANDRÉ LEROUX

Si les films pornos finissent vite par lasser le spectateur un tant soit peu exigeant, c'est avant tout parce qu'ils ne recèlent absolument aucun intérêt humain et se contentent de saisir le plus crûment et le plus directement possible des manifestations sexuelles entièrement coupées de toute forme d'expression affective. Après avoir vu deux ou trois films pornos, on ne peut s'empêcher de ressentir une certaine irritation, car tout s'y répète, sans aucune variation. D'ailleurs la majorité de ces films se ressemblent tellement tous qu'on comprend difficilement comment ils peuvent réussir à combler les voyeurs avides.

Les Contes Immoraux de Walerian Borowczyck se situent aux antipodes de ces produits indigestes et manufacturés sur mesure. Ils essaient plutôt de restituer à la sexualité sa juste place dans l'expérience humaine et de la relier à toutes les multiples coordonnées de l'existence. Borowczick n'isole pas la sexualité dans un vacuum imperméable aux autres explosions de la sensibilité humaine; il ne l'isole pas du contexte dans lequel elle se manifeste. L'une des beautés premières de ces **Contes Immoraux** provient de l'application attentive avec laquelle Borowczyck, en esthète raffiné et intelligent, privilégiée le détail évocateur et lyrique, fouille le décor et remplit l'image d'une étrange poésie contemplative.

Les Contes Immoraux est foncièrement l'oeuvre d'un contemplateur qui se laisse submerger par le réel et qui ne l'enfonce que pour nous le restituer sous sa forme la plus décantée, la plus dépouillée et la plus pure. A cet égard, le dernier film de Borowczyck nous propulse d'émerveillement en émerveillement, et nous laisse souvent pantois d'admiration. Les quatres contes qui forment l'ensemble de l'oeuvre n'atteignent pas tous l'ultime perfection esthétique mais Borowczyck (un Polonais vivant à Paris) insuffle à chacun un ton particulier fort original et fort personnel.

Situés à différentes époques et dans différents milieux, ces contes entretiennent un réseau fort complexe d'émotions refoulées, d'instincts violents et de sensations vibrantes. Borowczyck compose ses images comme une peintre qui veille à ne jamais disperser les scintillements de son imagination. Il fixe la sensualité des objets les plus insignifiants et redonne à une vieille poupée, à une horloge, aux galets de la plage, une présence irradiante qui tour à tour inquiète, deconcerte et émeut. Borowczick a le goût du détail insolite et troublant. Il témoigne d'une véritable fascination pour tout ce qui échappe aux contraintes de la logique, de l'ordre et de l'harmonie trop évidente.

Les Contes Immoraux ciséle le portrait de quatres femmes pour qui l'expérience sexuelle relève ou du délire sacrilège ("Lucrèce Borgia") ou de la frustration adolescente ("Thérèse Philosophe") ou de la découverte du plaisir ("La Marée") ou de la passion destructrice (Erzsbeth Bathory).

Le premier conte, "La Marée", est une espèce de rêverie libre adaptée d'une nouvelle d'André Pieyre de Mandiargues. Une jeune fille vierge est dépucelée par son cousin pompeux, didactique et prétentieux. L'initiation se déroule au bord de la mer au rythme du flux de la marée qui vient régulièrement scander et préciser l'évolution de la fellation. Le contrepoint qui s'établit entre le mouvement sexuel et le déferlement des flots crée un envoûtement sensuel qui ne manque pas d'intensité lyrique, mais Borowczyck a trop lourdement souligné et appuyé le rapport entre les deux forces naturelles. Le flux de la marée ne sert qu'à expliciter et à commenter ce qui est déjà très évident. La gêne qu'on peut ressentir devant cet épisode provient de l'insistance avec laquelle le cinéaste souligne l'explicite. La comparaison poétique est vraiment trop naïve pour que l'on puisse véritablement apprécier la saveur ironique du conte.

"Thérèse Philosophe" n'échappe pas non plus à un certain simplisme symbolique agaçant. Une jeune fille vierge caresse longuement toutes sortes d'objets, surtout religieux, à caractère nettement phallique. Une crosse d'évêque, par exemple, l'emplit de délices et lui ouvre les portes de la rêverie débridée. Le conte se terminera au moment où elle sera violée par un vieillard empressé. Borowczyck nous installe au coeur même des frustrations sexuelles d'une jeune fille dont tous les gestes appellent le viol et l'anticipent. Malgré l'aspect primaire et banal des grossiers symboles éparpillés un peu partout à travers les décors, ce conte est traversé d'images fulgurantes qui se présentent sous forme de natures mortes admirables. On regrette seulement que Borowczyck se soit empêtré dans tout un réseau de clichés embêtants.

Le conte le plus parfait et le plus étonnant est, de toute évidence, le troisième, intitulé "Erzsbeth Bathory" qui raconte froidement et lucidement les cheminements de la passion destructrice. Une princesse, Erzsbeth Bathory, entraîne de force dans son château de Hongrie les plus belles jeunes filles de son immense domaine. Elle les fait assassiner puis se baigne dans leur sang mousseux. Borowczyck retrouve ici la précision du récit, la souplesse narrative, et la violence sèche qui caractérisaient **Goto, l'île d'Amour**. L'utilisation presque abstraite des décors et la fougue des tensions qui s'établissent entre les personnages et leur environnement physique définissent merveilleusement bien l'ambiguïté et la sourde et muette violence qui règnent entre les maîtres et les esclaves. Si "Bathory" est le conte le plus réussi, c'est surtout parce que Borowczyk sait entretenir à travers tout le récit l'allusion, l'ellipse et la litote. Tout se déroule à un rythme implacable sans que l'on soit jamais obligé d'accepter des significations toutes faites. "Bathory" laisse place à l'imagination du spectateur et lui permet de participer à l'évolution du récit.

Quant à "Lucrèce Borgia", il cède malheureusement à l'outrance caricaturale et verse dans un potinage historique du plus bas étage. On nous raconte les orgies célèbres des Borgia sur un ton volatil et léger qui essaie de ne pas trop prendre au sérieux tout ce que l'histoire s'est chargée de nous dévoiler. Borowczyck adopte dans ce dernier conte une attitude décontractée mais jamais critique. On a ainsi l'impression d'assister à un déballage historique nourri de ragots salaces. C'est évidemment le conte le plus imparfait, le plus mal interprété et le plus ridiculement anecdotique.

Malgré ses faiblesses évidentes et ses facilités souvent fracassantes, **Les Contes Immoraux** apporte au film érotique une dimension nouvelle: celle d'une esthétique fondée sur une volonté de transcender la pornographie pour déboucher sur un humanisme total. Il est dommage que l'art de Borowczyk se contente des surfaces et de sa superficialité.

Le roi du kung-fu au grand écran parisien

par JACQUES SICLIER

PARIS — Sur le boulevard Montmartre, un panneau géant, couvrant plusieurs étages d'un Immeuble, attire, de loin, les regards. On y voit bondir un jeune Chinois au torse nu. C'est Bruce Lee, super-star du cinéma karaté et Kung-fu de Hongkong.

Celui qui désire — ne serait-ce que par curiosité à la longue — voir "La Fureur du dragon", le seul film que Bruce Lee, vedette de Hongkong, ait écrit et interprété, n'entrera pas au Hollywood Boulevard comme n'importe où. Il y a beaucoup de monde: des jeunes gens et des enfants surtout, jaunes, noirs et blancs mêlés. Ici vient se ranimer, à travers le Chinois Bruce Lee, cette cinéphile populaire et spontanée que suscitaient, jadis, dans les salles de quartier, les "serials" américains avec les exploits interminables de Zorro et de Superman. L'entrée au Hollywood Boulevard se mérite par l'attente et l'espoir, toutes amarres coupées avec le réel. La vraie façon d'aller au cinéma...

Le film est doublé en français avec les inconvénients que cela comporte pour les spectateurs "cultivés" qui, de toute façon, sont fourvoyés ici. Car le public, passionné, doit pouvoir faire un sort à toutes les répliques. Il ignore la convention du doublage. C'est un public innocent. D'ailleurs, Bruce Lee agit plus qu'il ne parle.

Ce Nourelev des arts martiaux est un redresseur de torts dans un univers superbement manichéen. Il y a lui, ceux qui font appel à lui, et les autres, les méchants de tous poils.

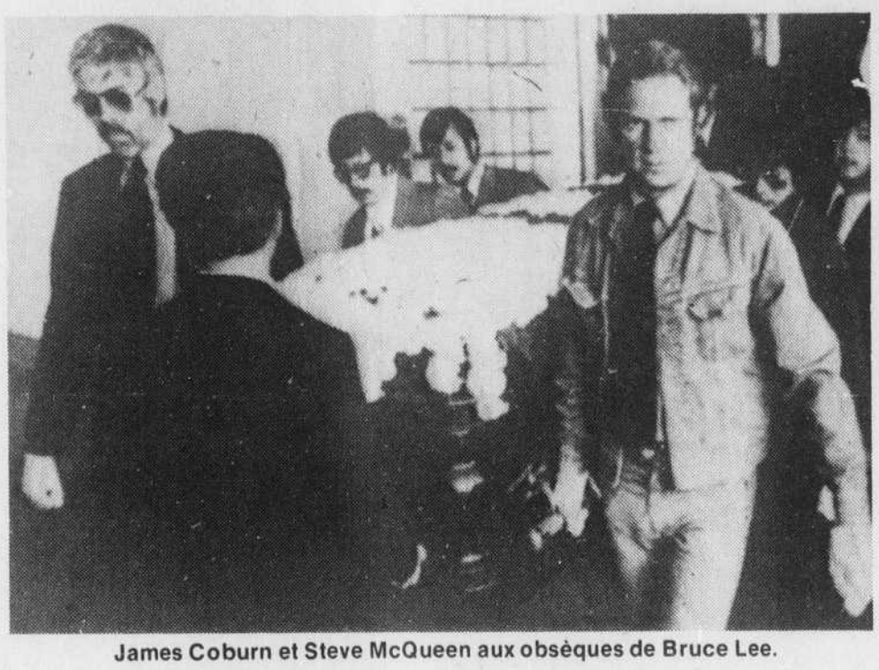
Dans "La Fureur du dragon", Bruce Lee vient à Rome — décor touristique dont les monuments ne l'impressionnent pas — pour sauver les propriétaires d'un restaurant chinois d'une bande de gangsters. Schéma classique des films karaté et l'immense production de Hongkong. Mais Bruce Lee, dans la pratique des arts martiaux, a un style éblouissant. Il possède aussi un magnétisme physique dont il joue avec une grande habileté.

Il a d'abord l'air inoffensif et pas très courageux. Il cabotine un peu dans les effets comiques. Patience. Il va se battre. Il se bat. Cri de guerre et danse du scalp, muscles gonflés, mouvements de bras et de jambes d'une surprenante virtuosité, et les fameux et redoutables "ninchakus", ces deux bâtons reliés par une chaîne. Bruce Lee dédaigne les armes à feu et les armes blanches, au contraire de ses adversaires. Ses combats sont magnifiquement réglés, et qu'importe l'intrigue! La salle admire, comme il se doit, la séquence finale où, dans les ruines du Colisée, il affronte, dieu, danseur, combattant noble, Chuck Norris, champion (blanc) international de karaté, venu des Etats-Unis pour le compte des gangsters.

On comprend que ce jeune Chinois de Hongkong qui trouva dans son pays, à la fin des années 60, une gloire qu'il n'avait pas réussi à conquérir à Hollywood, ait pu devenir l'idole des foules du Sud-Est asiatique. Il a triomphé du racisme jaune. Il a prouvé que les Chinois n'étaient inférieurs ni aux Japonais ni aux Blancs. Porté par une industrie bien organisée, il est devenu, par le arts martiaux, le héros chinois par excellence, même — et surtout — si la Chine de Hongkong n'est pas celle de Mao Tse-toung. Sa mort subite, et un peu mystérieuse, à trente-trois ans, en 1973, en a fait un personnage de légende.

Oui, mais à Paris? Le cinéma karaté a failli devenir un snobisme avec les films "détournés" par des sous-titres parodiques à l'usage des intellectuels. Mais le phénomène est ailleurs. Au Hollywood Boulevard, Bruce Lee conserve son image de marque chinoise, mais il plaît parce qu'il est jeune, petit, agile, fort, beau, libre défenseur et représentant des minorités, avec une violence saine et sportive qui tape dans la bonne cible. On peut s'identifier à lui. Le karaté, cela s'apprend.

Que le héros soit mort après avoir été la vedette de quatre films — tous présentés au Hollywood Boulevard — le laisse à tout jamais intact et triomphant. On l'imite maintenant, mais très mal. Qui se risque à voir, sur la foi d'un titre français trompeur, "Il était une fois Bruce Lee" (sorti cette semaine) court à la déception. Ce film phillippin de Juan Gallardo conte les exploits d'un certain Peter Lee luttant à Manille contre une organisation secrète. Le champion Ramon Zamora ressemble vaguement à Bruce, mais avec des traits brutaux. Le cinéma karaté se montre pour ce qu'il est, quand il perd Bruce super-star: une sous-culture asiatique de romans-photos. Retournons au temple...



James Coburn et Steve McQueen aux obsèques de Bruce Lee.

Dans les salles du Hollywood Boulevard on annonce et on vend (on la vend aussi dans les librairies et les kiosques) une grosse brochure réalisée par René Château, avec la collaboration de Philippe Sabathé: "Bruce Lee, la légende du petit dragon". Tout ce qu'il faut savoir — articles sérieux, et faciles à lire, photos à chaque page — sur lui. La vie, la carrière, la filmographie, la mort, la légende, les arts martiaux, sociologie et cinéma à la portée de tous.

Ancien "spécialiste" de James Dean, René Château risque là-dedans une comparaison entre ces deux symboles de la jeunesse dont on lui laisse la responsabilité (les films de James Dean, c'était tout de même autre chose!), en faisant la part du feu et du génie publicitaire.

(le monde)

PARLONS ROCK CJFM 95.9

UN AS ET QUADRE DAMES: Sur les cinq chansons en nomination pour le titre de "Disque de l'Année", une seule est interprétée par un homme, "Don't Let the Sun Come Down on Me" par Elton John. Les quatre autres sont chantées par des femmes. . . et quelles femmes! Roberta Flack avec "Feel Like Making Love", Joni Mitchell avec "Help Me", Olivia Newton-John avec "I Honestly Love You" et Maria Muldaur avec "Midnight at the Oasis".
En nomination dans la catégorie des nouveaux talents, nous retrouvons Johnny Bristol, David Essex, Marvin Hamlisch, Bob James, Phoebe Snow, Bad Company et Graham Central Station. Stevie Wonder est le mieux placé puisqu'on l'a mis en nomination dans 7 catégories. L'émission spéciale sera télévisée le 1er mars.

●●●●●●●●●●●●●●

EN SPECTACLE: Donald K. Donald nous renseigne régulièrement sur les dates auxquelles les Rolling Stones et Paul McCartney donneront leurs spectacles à Montréal. Mais, en ce moment, la seule chose certaine, c'est que les Stones seront ici entre juillet et septembre. Quant à McCartney, il est à préparer sa tournée... April Wine commence une tournée de 14 villes américaines à Chicago en fin de semaine. Le groupe sera en première partie du nouveau spectacle de John Mayall. Même si c'est là une association étonnante, le groupe canadien est heureux d'avoir ainsi l'opportunité de se faire entendre par le public américain.

●●●●●●●●●●●●●●

LES ELUS DE BERT: On a demandé à **Bert Gordon** en ondes à CJFM de 10 heures à 15 heures, de choisir les chansons qui représenteraient le mieux les 10 dernières années de musique pop. Il a choisi: "I've Got the Music in Me" par Kiki Dee, "Layla" par Derek and the Dominoes, "Domino", "Brown-Eyed Girl" et "Doo Doo Doo Heartbreaker" par Van Morrison, les albums "Band on the Run" par Paul McCartney et Wings, "Abbey Road" par les Beatles, "Let's Get It On" par Marvin Gaye, "Innervisions" par Stevie Wonder, "Tommy" par les Who et tout le répertoire de Elton John.

●●●●●●●●●●●●●●

BIENTOT: Dave Tollington a enregistré une entrevue avec Leonard Cohen qu'il nous fera entendre à son émission "Live Music in Montréal" dimanche soir à 21 heures. Dave parlera aussi de Roxy Music qu'on verra bientôt au Plateau. . . Harry Chapin sera l'invité de Mary Travers à **"Mary and Friend"** dimanche soir à 20 heures. Elle s'entretiendra avec l'auteur et l'interprète du succès "Cat's in the Cradle". . . Et c'est **Angus McKay** qui suivra à 21:45 heures. . . Tout ça, en une seule soirée de dimanche, à CJFM, 95.9.

●●●●●●●●●●●●●●

UNE POCHETTE A $25.: Après avoir enregistré le disque qui redorera son blason, "Blood on the Tracks", à New-York, **Bob Dylan** n'était pas satisfait du résultat. Juste avant Noël, du jour au lendemain, il a voulu tout recommencer. Il est donc parti pour Minneapolis et a enregistré toutes les chansons de nouveau avec des musiciens locaux. Les pochettes du "premier" disque étaient déjà imprimées, donnant crédit à un groupe de musiciens de New-York, Delivrance. Pour Columbia, il a fallu tout recommencer. Cependant des pochettes ont trouvé le chemin de la rue et les "vieilles" pochettes se vendent $25. pièce à Manhattan. On nous a dit que quelques copies de la fameuse pochette se sont rendues à Montréal.

●●●●●●●●●●●●●●

LE DERNIER PARAGRAPHE: Nous donnerons cinq copies du nouveau disque de Led Zeppelin, "Physical Graffitis", aux cinq premières lettres que nous recevrons (à CJFM, 1407 de la Montagne) avec la bonne réponse à cette question: Qui joue le solo de guitare dans la chanson "While My Guitar Gently Weeps" sur l'album Blanc des Beatles? George Harrison, Eric Clapton ou Dave Mason?

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Pépinot
9.30 Yogi Tours
10.00 Poly en Espagne
10.30 Lassie
11.00 Connexion
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sportheque
"Le parachutisme"
1.30 Psst! psst! aie-là!
2.00 La soirée du hockey
"New York à Montréal"
4.30 Echos du sport
5.00 Bagatelle
6.00 Declic
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique federale
"Le N.P.D."
7.00 Arsène Lupin
8.00 Cinéma
"L'état" (espionnage, américain 1969)
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Malpertuis" (drame, Belg-germ — fr. 1972)
12.30 Cine-nuit:
"L'explosion" (comedie policière fr. belg. it. can. 1971)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Fury
9.30 Ciné samedi:
"Pirates de tripoli" (aventures américain)■
11.00 Pep 75
11.30 Robin fusée
12.00 Bon week-end
2.00 Le père Ambroise
2.30 Les protecteurs
3.00 Horizon sports
3.30 Papa à raison
4.00 C'est arrivé cette semaine
4.30 Jinny
5.00 Sur le matelas
6.00 Actualité en marche
7.00 Le justicier
8.00 Les grands spectacles:
"Les chevaliers des sables" (drame psychologique, américain 1965)■
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.45 Sans pantoufles:
"Jamais deux sans trois" (comédie américain 1961)
12.45 Sans pantoufles:
"La serveuse aux 13 secrets" (policier fr. all. 1964) ■
2.15 Le 10 vous informe
2.30 Fin des émissions

CBMT 6

10.30 Elephant boy
11.00 The Flintstones
12.00 Par 27
12.30 Reach for the top
1.00 Children's cinema
2.00 European figure skating championships
4.00 CBC Curling Classic
5.00 Bugs Bunny Road Runner hour
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Take time with Noël Harrison
7.00 The life and times of captain Barney Miller
7.30 Maude
8.00 Hockey
"St-Louis à Toronto"
10.30 Ceilidh
11.00 The National
11.15 Provincial affairs
11.21 Montreal Tonight
11.37 Ciné-six:
"Ballad of a bounty hunter" (1965)
1.15 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 The community
7.30 Rocket Robinhood
8.00 Spiderman
8.30 Let's go
9.00 Flintstones
9.30 The Waterville gang
10.00 Story Theatre
10.30 The Hudson Brothers show
11.00 Survival
11.30 Magic Tom's Road Show
12.00 Mission impossible
12.30 Saturday at the movies
"King Kong" (drame 1933) ■
3.00 Superstars of the mat
4.00 Celebrity Know your Sports
4.30 Wide world of sports
6.00 The Odd couple
6.30 Adam 12
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"Frenzy"
10.00 Banjo parlor
10.30 Sing a song
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"Petulia" (drame 1968)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19h Un maillon de la chaine:
"Le pilote d'avion"
19h30 Aux P'tites vues:
"Femmes entre elles" (de M. Antonioni — Italien 1955)
21h45 L'Afrique du soleil levant:
divers aspects de l'Afrique d'aujourd'hui.

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Le roi Léo
10.00 Une fleur m'a dit
10.15 Le jour du Seigneur
11.00 Rencontres
11.30 Le festival international de Jazz de Montreux
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 L'univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le Français d'aujourd'hui
5.00 5D
6.00 Politique Atout
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale:
"Le Parti libéral"
7.00 La petite patrie
7.30 Les Beaux dimanches
"Monsieur B"
8.30 Les Beaux dimanches
"Un grand défi"
9.30 Les Beaux dimanches
"Vivre en prison" (Documentaire)
11.15 Sports-Dimanche
11.30 Ciné-Club
"La bataille du Pacifique: Banzai" (documentaire, français 1970) ■
1.30 Téléjournal

CFTM 10

8.55 Horaire Bienvenue
9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 La famille Stone
10.00 Papa a raison
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 L'Eglise sur la place
2.30 A l'heure olympique
3.30 Télé-quilles
4.30 Information voyages:
"La France"
5.00 C'est pas sorcier
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Music-hall des jeunes
6.30 Show bizz
7.30 Ciné-choix
"Alfie le dragueur" (comédie dramatique — anglais 1966)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La 11e heure
12.00 Sans pantoufles:
"Cargaison blanche" (drame, français 1957) ■
1.30 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Any Woman Can
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way out
1.00 Dollars and sense
1.30 Country Canada
2.00 The nature of things
2.30 T.B.A.
3.30 Quelque show
4.00 Speaking out
4.30 Arts 75
5.00 Music to see
5.30 Hymn sing
6.00 The wonderful world of Disney:
"Johnny Tremain"
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The Waltons
9.00 Performance
10.00 Marketplace
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-Camp
"Road to Morocco" (1972) ■
1.10 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 The Community
7.00 Crossroad
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts Presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic Program ■
10.30 Teledomenica ■
1.00 Question Period
1.30 Roller Derby
2.30 NHL Hockey: "Montréal à Buffalo"
5.00 Untamed World
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel '75
6.30 Going places
7.00 CTV Sunday mystery movie:
"Columbo troubled waters"
9.00 National Geographic Society Special:
"Voyage of the Brigantine Yankee"
10.00 W-5
11.00 The CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 Midnight movie:
"Assignment K" (Drame 1968)
2.00 Sing-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Sur 2 ou 4 pattes
Les hommes et les animaux
20.00 En se racontant l'histoire d'ici
"Gédeon Ouimet premier ministre en 1873.
21.00 Si on réinventait la mer:
Des enfants et leurs jeux
21.30 Les Jazzeurs
"Bobby Hackett"

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O 844-3691 Normand Grégoire — jeudi au dimanche 22h30.
IN CONCERT: 2 Le Rover 861-5669 Raadsam Roland Kirk — 21h30, 23h30 et 1h30. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury "L'école des femmes" de Molière (horaires irréguliers).
LE PATRIOTE: 1474 E Ste-Catherine 523-1131 "Dis-moi qu'y fait beau, meo" de J. Barrette — semaine et Dim: 20h Sam 19h30, 23h, relâche Lundi Mardi.
LE PATRIOTE EN HAUT: "Ce fou de gogol" de F. Sensoy — Semaine, Dim.: 20h, Sam. 19h30, 22h30 relâche lundi mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Virage dangereux" de J.B. Priestley du mardi au samedi: 20h dim. 19h. lundi. Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les hauts et les bas d'la vie d'une Diva" de J. C. Germain. Tous les soirs à 20h30. Relâche lundi.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O 861-0563 "La Barrière" de Marc F. Félinas du mardi au vendredi 20h. sam 17h, 20h Dim. 19h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins 845-7227 "Colette et Pérusse" de Robert Claing. Tous les soirs à 20h30. Relâche lundi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Mireille Mathieu — sam. 18h30, 22h. dim.: 20h30
SALLE MAISONNEUVE: Relâche
THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough — Sam. 18h30 et 22h dim 20h30.

cinéma

ANJOU: 7617 Boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "L'arnaque" 1.00, 5.00, 9.15 et "Sentimentalement vôtre" 3.15, 7.30.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2945 "Le sexe nu" 2.45, 6.05, 9.25 et "Chevalier servant à louer" 1.05, 4.25, 7.45.
ATWATER I: Niveau métro Alexis-Nihon 935-4246 "Towering Inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis-Nihon 931-3313 "Airport 1975" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Greene Westmount 937-2747 "Little prince" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 9.15.
BEAVER: 5177 ave. du Parc 844-1932 "These pleasures condemned" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40 "Ragina's secrets" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.
BERRI: 1280 St-Denis "M. Majestyk" 2.35 6.10, 9.40 "Les casseurs de gang" 12.55, 4.25, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le Rallye des joyeuses" 2.45, 6.20, 9.55 "Une vierge pour St-Tropez" 1.20, 4.55, 8.30.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine 523-5180 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40 9.50 et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Deux hommes dans la ville" 12.15, 3.20, 6.35, 9.50 "Madly" 1.50, 5.00, 8.10.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 Sam. "Let the good times roll" 7.30, "American graffiti" 9.30, "La montagne sacrée" 12.00 p.m. Dim.: "Harold et Maude" 2.00, 4.00, "Rejeane Padovani" 7.30, "Etat de siège" 9.30.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 489-5559. (Salon Bleu) "Score" Sam: 8.05. Dim: 1.55, 5.00, 8.05 "The second New York erotic film festival" Sam. 6.40, 9.45, dim: 12.30, 3.35, 6.40, 9.45. (Salle rouge) "Flesh gordon" Sam. 5.30, 7.00, 8.30, 10.00. Dim. 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996. "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40. "Les fous du stade" 2.00, 5.00, 8.05.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933, "L'exorciste" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.25.
CINÉMA ?e ART: 1380 Bélanger 722-0303 "2001 Odyssée de l'espace" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Murder of the Orient express". 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 383-4210 "Vincent, François, Paul et les autres" 12.30, 2.45, 5.00, 7.20, 9.30.
DAUPHIN: (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "J'irai comme un cheval fou" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
DAUPHIN: (Salle McLaren) 2396 Beaubien 721-6060 "Toute une vie" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177, "Prenez la queue comme tout le monde" 1.00, 3.50, 6.45, 9.40 et "Le feu aux lèvres" 2.20, 5.15, 8.10.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) Sam. dim. "Amarcord" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00 (Salle Eisenstein) "Les dernières fiançailles" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 est. Ste-Catherine-288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les fous du stade" 2.00, 5.00, 8.05.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E 525-8600 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La dernière maison sur la gauche" Sam. 6.50, 10.00. Dim: 12.30, 3.40, 6.50, 10.00, et "Dorothea" Sam. 8.20, Dim. 2.00, 5.10, 8.20.
KENT: 6100 Sherbrooke O 489-9797 "Lieutenant Robin Crusoe" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "The Godfather II" Sam: 12.00, 3.30, 7.00, 10.30. Dim. 12.45, 4.20, 8.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" Sam: 6.50, 10.00 Dim.: 12.30, 3.40, 6.50, 10.00 et "Dorothea" Sam. 8.20, Dim. 2.00, 5.10, 8.20.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "For Pete's sake" 2.30, 6.15, 9.50 et "California split" 12.40, 4.20, 8.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E 255-6284 "Emmanuelle" 12.00, 3.15, 6.30, 9.50 et "Si Don Juan était une femme" 1.35, 4.50, 8.10.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam: "Qu'il était bon mon petit français" 7.30 et "On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire" 9.30 et "Wonderwall" 12.00 p.m. Dim.: "La potion qui fait grandir les petits" 1.00, 4.00 et "La petite fille, le chien et le phoque" 2.30, "Qu'il était bon mon petit français" 7.30 et "On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Texas chainsaw massacre" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.35.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Contes immoraux" 1.10, 2.50, 4.35, 6.15, 8.00, 9.40 (Salle No 11) "Les charnelles" 3.00, 6.20, 9.35 et "La pension du libre amour" 1.30, 4.45, 8.00.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Le trio infernal" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377-Dorchester O. 866-2644 "Front page" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE MARIE: (Grand cinéma); 577 Dorchester O. 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma): 577 Dorchester O. 866-2644 "Night porter" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00.
PLAZA: 5605 St-Hubert 274-6155 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.
PYSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Prison babies" 1.10, 4.00, 7.00, 10.00, "Obscene house" 11.50, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI: 6906 St-Denis 277-3125 (Salle I) "Journal secret d'une prison de femmes" 2.50, 6.10, 9.30. "Marchand de filles" 1.10, 4.35, 7.55. (Salle II) "La révolte des morts vivants" 2.25, 5.55, 9.25 et "La furie des vampires" 2.40, 4.10, 7.40.
SALLE BREBEUF: 5625 Décelles, 731-1297 "Le grand baqar" 3.00, 7.00, 9.15.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 842-4211. "Pousse mais pousse égal" 1.00, 3.15, 5.25, 7.40, 9.50.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 832-1139 "Earth quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie, 842-1332 "Klansman" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.45.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8242 "Night porter" 12.25, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Contes immoraux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VERSAILLES: Salle Rouge: 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Gina" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
VERSAILLES: Salle Bleue: 7254 Sherbrooke E. 352-4020 "Les charnelles" 3.05, 6.25, 9.45, "Decameron attend Canterbury" 1.00, 4.20, 7.40.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis, 842-9786 "Point carré" de P. Poirier — 8.00 Relâche lundi.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-4210 "General Idi Amin Dada" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Freebie and the bean" 12.45, 2.45, 4.45, 6.55, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Man with the golden gun" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Maisonneuve 879-4379.

la VILLE

Comment arrêter les démolitions inutiles au centre

par JEAN-CLAUDE MARSAN

Nous avons tenté de démontrer, dans la précédente chronique, que la vague actuelle de démolitions au centre-ville était due à certaines causes. Entre autres, les pressions démographiques, la prépondérance de l'industrie des services et le pouvoir de consommation des classes nanties exercent de fortes pressions pour l'aménagement de nouveaux espaces dans ce secteur. Comme cela est normal dans une économie libérale individualiste, les spéculateurs et les promoteurs immobiliers, marchands spécialisés dans le transfert, l'aménagement, la vente et la location des espaces, répondent à ces demandes. Mais leurs interventions motivées avant tout par le profit, ne sont ni orientées, ni coordonnées pour le plus grand bien de la collectivité. Elles occasionnent, trop souvent, la disparition **inutile** d'édifices plus anciens.

En effet, des études sérieuses le prouvent, il existe présentement suffisamment de terrains libres au centre-ville notamment sous forme de terrains de stationnement, d'aires et de servitudes de chemins de fer, pour répondre (au présent rythme de développement et selon les règlements de zonage en vigueur) aux besoins de développement pour près de deux siècles à venir. Comment alors arrêter ces démolitions totalement inutiles?

Face à ce problème, il faut éviter les réactions isolées, précipitées sous l'impulsion du moment, mais qui ne s'appuient sur aucune philosophie d'intervention. C'est malheureusement ce que la Municipalité a tendance à faire. Par exemple, en février 1974, le conseil de ville réduisait l'indice de superficie de plancher de 12 à 6 pour les conciergeries au centre-ville. Cette mesure, valable en soi, risque cependant d'avoir des conséquences désastreuses parce qu'elle ne s'applique ni aux édifices à bureaux, ni aux hôtels. Elle incitera de ce fait les promoteurs à développer surtout ces derniers types d'équipement, ce qui pourra engendrer un déséquilibre dangereux dans les fonctions du centre-ville.

De même, une mesure temporaire, et qui est devenue permanente par la suite, limite la hauteur des édifices à 40, 80 ou 120 pieds (selon le caractère des rues) dans le secteur délimité par les rues Guy, Sherbrooke, Stanley et le boulevard Dorchester. Cette mesure, encore bonne en soi, présente l'inconvénient majeur de ne s'appliquer qu'à une toute petite partie du centre-ville. Elle aura pour effet immédiat d'accentuer les pressions en dehors de ce petit secteur. C'est déjà la situation concernant la Maison-mère des Soeurs Grises, site sis à l'ouest de la rue Guy.

Beaucoup plus saine et plus sérieuse nous apparaît l'attitude adoptée par la ville de Toronto. Un règlement vieux d'un an, et voté par le conseil dans le but de restreindre les développements majeurs pendant que la municipalité revise ses règlements de zonage, interdit la construction de tout édifice de plus de 45 pieds de hauteur au centre-ville. L'érection d'un édifice de plus de 45 pieds n'est possible que si ses promoteurs réussissent à convaincre le conseil de ville que cette construction contribuera au mieux-être de la collectivité. Car, selon les affirmations même du maire de Toronto, le redéveloppement du centre-ville doit s'effectuer non en fonction du maximum de profits pour les promoteurs immobiliers, mais bien pour assurer un environnement de qualité. Voilà précisément le type d'objectif social qui manque à Montréal.

Quels objectifs sociaux viser dans le redéveloppement de notre centre-ville? D'abord reconnaître que la façon dont s'est effectué jusqu'à présent ce redéveloppement ne répond plus, tant sur le plan biologique, psychologique, social que culturel, aux attentes et aspirations de la population. Ayant subi depuis trop longtemps un développement urbain dans lequel la qualité de vie était quasi-absente, les citoyens réclament désormais que leur ville ne soit plus considérée comme un lieu uniquement utilitaire, le lieu sordide du gagne-pain et de l'exploitation sous toutes ses formes, mais comme un authentique milieu de vie susceptible de contribuer au développement intégral de la personne humaine. Il va de soi que ce type d'objectif n'est possible que si le bien-être de la collectivité prime sur les appétits de profit des particuliers.

Pour certains, la poursuite de tels objectifs sociaux apparaît incompatible avec la finalité du système capitaliste; ils rendent ce dernier directement responsable de la dégradation croissante et, selon eux, irréversible des villes. Mais comme il est utopique de songer à changer ce système de fond en comble dans un avenir immédiat, vaut mieux tenter d'éliminer ses plus flagrantes contraditions. Pour redévelopper le centre-ville d'une façon rationnelle et éviter le gaspillage insensé actuel, la collectivité doit imposer à l'entreprise privée des règles d'intervention. Que celle-ci demeure le moteur du développement immobilier, soit, mais avec une orientation et un encadrement susceptibles de minimiser les dégâts. Pour aboutir à ce résultat, des politiques et des mesures sont requises, à long et à court terme.

Parmi les mesures à long terme, celle qui serait la plus susceptible de restreindre les démolitions inutiles et de freiner la dégradation en général de l'environnement urbain, concerne une réforme du système municipal de taxation. Outre le fait que les taxes foncières, scolaires et de service, basées sur l'évaluation de la propriété, entraînent une bonne partie des démolitions en augmentant selon la plus-value des sols (et non selon la capacité locative des édifices), elles n'incitent guère à l'amélioration de l'environnement. On peut ainsi affirmer, sans ironie, qu'en Amérique du Nord les muncipalités subventionnent d'une certaine façon la dégradation de leur environnement. Car celui qui améliore sa propriété, épargnant peut-être à la collectivité une intervention éventuelle coûteuse sous forme de rénovation publique, se trouve pénalisé par une augmentation de taxes. Par contre, celui qui laisse son milieu se détériorer est récompensé par une baisse de taxes, même s'il peut en tirer des profits substantiels et même s'il contribue à alourdir la note que la collectivité aura tôt ou tard à payer.

Sans oublier que, d'un point de vue social, le présent système de taxation s'avère régressif. Car il sollicite le contribuable en proportion de ce qu'il dépense pour se loger. Et comme les citoyens des classes pauvre et moyenne consacrent une plus forte proportion de leurs revenus pour le gîte que les citoyens mieux nantis, ces personnes des classes inférieures sont, à service égal et toutes proportions gardées, plus lourdement taxées que celles de classes plus riches.

Par quoi remplacer le présent système fiscal municipal? Une nette amélioration consisterait à imposer une taxe sur la valeur locative des espaces construits sans tenir compte de la valeur des terrains. Ainsi une vieille résidence au centre-ville, quelque soit le coût de son site, ne pourrait être plus taxée que la valeur de ses espaces locatifs. Cependant, outre le fait que cette valeur locative ne serait pas toujours facile à établir, il est à craindre que ce type de taxe ne rapporterait pas tellement d'argent à un trésor municipal qui s'en trouve déjà trop privé.

Une autre solution, qui nous paraît plus progressive et qui serait susceptible de remplir davantage les coffres de la ville, consisterait à remplacer les taxes actuelles par un impôt municipal sur le revenu. Certains craignent, avec bonnes raisons, que ce système engendre une thésaurisation stérile des terrains. Cet inconvénient pourrait être contré par des mesures appropriées, telles une municipalisation progressive des sols, des taxes spéciales frappant les terrains laissés trop longtemps non-développés, etc.

Il ne faut pas minimiser les difficultés d'implantation d'un tel impôt municipal. Car cette réforme réclame un changement de mentalités bien enracinées et l'assurance d'une coopération exemplaire de divers niveaux de gouvernement. Néanmoins, elle est possible: des villes américaines importantes, telles Pittsburgh, St-Louis, Cincinnati, Louisville, Toledo, Daytona, Colombus et Détroit tirent déjà une partie substantielle de leurs ressources fiscales d'un impôt municipal sur le revenu. Soulignons enfin que des projets sociaux fort valables, tel celui préconisé par Joseph Baker et visant à amener les Montréalais, peuple de locataires, à acheter progressivement, grâce aux divers plans gouvernementaux de subvention, leur lieu de travail et d'habitat, prendraient tout leur sens avec une pareille réforme fiscale.

Mais qu'il y ait ou non, à long terme, une réforme de la fiscalité municipale, on ne saurait se passer plus longtemps d'un schéma directeur pour orienter et contrôler le redéveloppement du centre-ville. Et ce schéma devrait s'intégrer dans un schéma de développement régional. Peut-être y a-t-il des pressions qui s'exercent présentement au centre-ville pour la création de nouveaux espaces qui auraient avantage à être dirigées vers d'autres secteurs de la métropole? Par exemple, dans son schéma d'aménagement de 1973, le service de planification de la Communauté urbaine de Montréal suggère la création sur l'île montréalaise de deux centres-satellites, ou deux centres sub-régionaux. L'un serait situé dans l'Est, dans les parages des Galeries d'Anjou; l'autre se développerait dans l'ouest, dans le voisinage du centre d'achats Fairview à Dollard-des-Ormeaux. De même, des sous-centres, situés tant sur la Rive Sud que sur l'île Laval, pourraient venir équilibrer les centres de service par rapport au centre-ville montréalais.

A l'échelle du centre-ville, ce schéma directeur devrait viser d'abord à orienter vers de nouvelles directions le développement du centre-ville. Au lieu de lui permettre de se développer, sous l'effet de spéculations incontrôlées, dans ces secteurs où l'héritage du passé est le plus splendide, l'environnement de la meilleure qualité et les communautés humaines des plus saines (comme c'est le cas au nord de la rue Sherbrooke), ce développement devrait être dirigé vers les endroits où il va occasionner le moins possible de démolitions et occuper le plus possible de terrains vacants. Quels sont ces endroits? Le groupe Sauvons Montréal a calculé que dans un rayon de 10 minutes de marche au sud-ouest du Square Dominion, il y a suffisamment de terrains libres, ou occupés par des édifices insignifiants, pour répondre aux besoins de développement du centre-ville, selon le rythme actuel de croissance et les règlements de zonage en vigueur, pour 93 années à venir!

Parallèlement à l'élaboration et à l'application de ce schéma directeur, la municipalité doit se doter de politiques et de mesures propres à le compléter et à le renforcer, telle une politique dynamique de municipalisation des sols. C'est le plus sûr moyen que possède la collectivité d'assurer, dans notre économie libérale individualiste, le contrôle des sols urbains. C'est également le meilleur instrument pour orienter réellement le développement construit, comme la ville de Stockholm en témoigne bien. C'est précisément le temps pour la ville, en se dotant des législations voulues pour exproprier au prix du marché et sans avoir à présenter un projet spécifique, de s'approprier les terrains sous-développés (principalement ceux situés au sud-ouest du Square Dominion) pendant qu'ils sont encore peu coûteux.

Une autre politique, qui apparaît vitale pour protéger l'environnement au centre-ville, concerne le transport. Une véritable politique de transport, qui privilégierait le piéton et les transports en commun, et aurait recours à des innovations, tel l'horaire flexible, pourrait faire baisser considérablement la pression qui s'exerce présentement au centre-ville pour la création de terrains de stationnement. C'est dans cette optique que des mesures coercitives, telle celle qui est en vigueur à Londres et qui prohibe la démolition d'édifices dans le but d'aménager des aires de stationnement, s'avéreraient vraiment efficaces pour protéger l'environnement urbain.

Toute une série d'autres mesures, visant spécifiquement à restreindre la démolition, peuvent également être adoptées comme complément au schéma directeur du centre-ville. D'abord pourquoi, si le droit de construire n'est pas absolu, celui de détruire le serait-il? Des tentatives ont été faites dernièrement pour permettre aux municipalités de gagner du temps dans l'octroi d'un permis de démolition. Ainsi, le bill 91, sanctionné en décembre 1974, permet aux municipalités de jouir d'un délai d'un an avant d'émettre un permis de démolition. Cependant, cette loi ne s'applique que dans le cas d'édifices susceptibles d'être classés d'intérêt architectural et historique. A notre avis, ce bill est beaucoup trop restrictif. Que fait-on des aires de caractère social, des unités de voisinage que les démolitions vident graduellement de leur vie? L'effet le plus prévisible du bill 91, par son refus d'embrasser la totalité du milieu bâti, sera de déclencher une guerre entre des spécialistes qui s'évertueront de se prouver mutuellement qu'un bâtiment possède ou ne possède pas une valeur historique.

Une autre mesure pour lutter contre la cancérisation du tissu urbain, et qui est en vigueur dans quelques villes européennes, consiste à exiger que tout terrain au centre-ville qui est libéré par une démolition volontaire ou involontaire soit redéveloppé conformément aux besoins identifiées par le schéma directeur dans un laps de temps déterminée, de six mois à un an. Autrement, et sauf entente avec les parties concernées, le terrain peut être soumis à une taxe spéciale, et même éventuellement annexé à la municipalité.

Enfin, la ville pourrait utiliser l'instrument du zonage d'une façon beaucoup plus innovatrice et créatrice qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Pourquoi, par exemple, ne pas permettre des transferts de droits de développement? De cette façon un propriétaire qui ne pourrait exploiter le potentiel de développement de son terrain, à cause de la présence d'un édifice ou d'un site de qualité à protéger, pourrait transférer ce potentiel sur un autre terrain soumis à de moindres contraintes et récupérer ainsi son droit, en totalité ou en grande partie.

Donc, à court comme à long terme, il existe des politiques et des mesures susceptibles de restreindre les destructions inutiles au centre-ville, et conserver ainsi un milieu urbain qui demeure humain par sa continuité, sa diversité, son échelle, son contrôle social et son caractère. Ce qui manque aujourd'hui, de la part des autorités municipales, c'est de se rendre compte du sérieux de la situation, et de l'urgence d'y remédier. Quelles sont les priorités de l'administration dans ce domaine? Que fait notre service d'urbanisme? Nous en sommes rendus là parce que ces autorités ont démissionné devant le défi d'assurer à cette ville une qualié de vie, parce que ces autorités ont plié devant les pouvoirs de l'argent, favorisant les profits d'un petit groupe au détriment du mieux-être de la collectivité. Elles peuvent encore redresser cette situation, et les politiques et les mesures que nous avons présentées ici en constituent quelques moyens. Mais pour l'immédiat, pour le temps nécessaire à l'élaboration d'un schéma directeur et des politiques requises, elles doivent interdire toute démolition au centre-ville (sauf dans le cas d'immeubles vétustes et réellement dangereux pour la sécurité publique). Les conséquences de cette action seraient d'amener les promoteurs à combler un peu les cratères qui présentement désarticulent, déshumanisent et enlaidissent ce même centre-ville.



(Jean-François Guillet)

les EXPOSITIONS

Art et politique, conférence donnée par M. Mikel Dufrenne de la Faculté des lettres de Paris (Nanterre) au studio du Musée d'art contemporain, demain dimanche, à 15 heures. L'entrée est libre. M. Dufrenne a publié récemment dans la collection 10/18 un essai sur le sujet.

●

Peintres canadiens actuels, au Musée d'art contemporain. 46 artistes présentent un aperçu des différentes recherches picturales faites au Canada depuis 1955. C'est à voir.

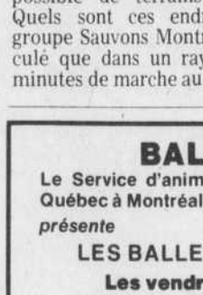
●

Serge Tousignant, "Dessins et photos, 1970-74", au Musée d'art contemporain. De nouvelles illusions optiques autour d'un cube et d'un coin d'atelier.

C.G.

Vendredi 14 février, 1975 **20.30 h.**
CATHÉDRALE CHRIST CHURCH
(angle Ste-Catherine et Université)
Jean-Pierre **RAMPAL** flûte
Mario **DUSCHENES** flûte et flûte à bec
Gerald **WHEELER** orgue et clavecin
dans des oeuvres de Bach, Haendel, Telemann, Quantz, Pepusch.
Billets à $5.00 (étudiants $3.50) chez Archambault, à l'International Music Store et au Diocesan Book Room, 1446, avenue Union.

BALLET MODERNE
Le Service d'animation socio-culturelle de l'Université du Québec à Montréal
présente
LES BALLETS MODERNES DU QUÉBEC
Les vendredi et samedi, 7 et 8 février à 20:30 heures
à: L'Auditorium du Pavillon Lafontaine 1301 est, rue Sherbrooke.
Programme:
Vendredi 7 février: • L'homme et la femme • La guerre pour la paix
Samedi 8 février: • Pollution • La guerre pour la paix
Entrée: Membres de l'UQAM $2.00 autres $3.00
Les billets seront en vente à la porte de l'Auditorium le soir des spectacles.
***Renseignements et réservations:* 876-3084**

Orchestre de Chambre McGill
Chef d'orchestre: ALEXANDER BROTT
Soliste:

ANDRÉ BERNARD
trompette
Hymne ..... Ives
Concerto pour trompette ..... Telemann
St-Paul 's Suite ..... Holst
Concerto pour trompette ..... Handel
Les Saisons ..... Vivaldi
Solistes
LUIS GRINHAUZ "Printemps" - CLAIRE SEGAL "Été" JANICE BATY "Automne" - AKIRA NAGAI "Hiver"
LUNDI SOIR 17 FÉVRIER, 20 H. 30
Renseignements et réservations: 935-4955
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112
QUELQUES BILLETS DISPONIBLES

Rétrospective de musique canadienne
(1915-1927)
QUATUOR ORFORD
WALTER BUCZYNSKI
pianiste
Programme: MacMillan, Willan, Mathieu, Kunits
DIM. - 23 FÉV. - 16h.30
Billets: $3 - Étude: $1 - 1270 O. Sherbrooke - 845-0532
En vente: Sauvé Frères / Montreal Trust, P.V.M.
Présentation de PRO MUSICA et du CONSEIL DES ARTS DU CANADA
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal 129, Tél 842-2112

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle
"Rien détonnant!"

du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres billets: $2.50 à $6.00
EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

théâtre du rideau vert
DU MARDI AU SAMEDI 20 H.
DIMANCHE 19 H.
de
J.B. Priestley
Mise en scène Daniele J. Suissa

Yvette Brind'amour
Françoise Faucher
Louise Turcot
Hubert Noel
Claude Prefontaine
Vincent Davy
Lenie Scoffie
VIRAGE DANGEREUX

théâtre jeunesse

TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LA PRINCESSE MYSTÉRIEUSE
Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe Entrée $1
15h THÉÂTRE
L'ENFANT QUI FAIT DANSER LE CIEL
Fantaisie d'André Cailloux
Avec Louise Turcot, Marthe Choquette, Serge Turgeon, Jacques Lorain, Michel Sébastien. Entrée $1
Metro Laurier, sortie Gilford 4664, rue St-Denis Reservation: 844-1793

le THÉÂTRE

TNM: une *Barrière* réussie/RV: *Virage* convenable

par ADRIEN GRUSLIN

Claude Jutra se révèle aussi adroit dans la mise en scène théâtrale que cinématographique: sa première réalisation, que l'on peut voir au TNM depuis une semaine, valorise habilement le texte de "La Barrière" de Marc-F. Gélinas.

On a droit à un spectacle soigné, dont les qualités font oublier les faiblesses. Malgré un contenu peu neuf, le texte conserve des atouts précieux. L'allégorie de Joseph-Albert-Daniel Tabarly récupère des préoccupations qui remontent aux débuts de notre littérature.

Les comédiens commencent de façon hésitante mais, une fois réchauffés, ils deviennent convaincants. Cela est surtout vrai de Pierre Dufresne, sur lequel d'ailleurs tout repose.

Marc-F. Gélinas aborde le thème nationaliste avec une certaine efficacité dans la partie initiale, et avec originalité dans la deuxième tranche. "La Barrière" raconte symboliquement l'aventure d'un peuple.

La faiblesse principale qu'on décèle dans l'organisation de la double histoire politique et amoureuse de Daniel Tabarly tient dans un mauvais équilibre des forces. L'histoire d'amour est pâle, tandis que la revendication est éclatante. On saisit aisément l'amour entre Daniel et Laura, mais sans jamais percevoir l'intensité que l'auteur aurait souhaité y mettre. La carence vient de la minceur des scènes entre le couple. L'auteur aurait gagné à lui accorder plus de temps à l'intérieur de la pièce. Il faut ajouter ici que Pierre Dufresne brille plus dans les moments où il crie et réclame, que dans les instants de tendresse. De son côté, la Laura de Louise Cuerrier ne m'est jamais apparue suffisamment convaincante.

La première partie de "La Barrière" consiste en un rapide enchaînement de faits. Le drame trouve son climax dans la bataille terminée par la mort de Lecoune Tabarly. Accident? Crime? Daniel sera accusé. Précision et netteté marquent ce début. Tout se précipite.

Un décor réussi de Gabriel Contant. Fait de paliers à hauteurs différentes, ce dispositif permet de briser les lignes, les mouvements du spectacle. La barrière, synonyme de peurs, résignations, se situe sur la plate-forme supérieure. Il faudra l'attendre, dépasser ce symbole des empêchements. Daniel s'y perdra! Ce faisant, il en sortira grandi.

Le contraste entre le début et la seconde partie frappe particulièrement. Après une organisation très conventionnelle, le dramaturge se sert du procès. Sous la plume de Gélinas, ce procédé usé à la corde échappera à sa tradition réaliste. Les témoins défileront bien devant nous, mais jamais pour relater les circonstances immédiates de la mort du Coune. Au contraire, l'interrogatoire cède la place à un flashback. L'approche séduit, bien que toute cette tranche gagnerait à être comprimée en supprimant certains détails non essentiels. Si les éléments passés du cheval et du camion supportent un symbolisme lourd, l'apport du personnage de l'enfant manque d'intérêt.

De plus, les déplacements du procès devraient occasionnellement être simplifiés dans le cas du personnage de Daniel. Pierre Dufresne doit contourner la scène entière: de la plate-forme supérieure à sa maison située à l'avant-droit. Hormis cette maladresse, du début à la fin la mise en scène de Claude Jutra est excellente: direction de comédiens impeccable, déplacements judicieux. Il profite d'un statisme inhérent au texte en stylisant fréquemment. Ses dispositifs témoignent d'un souci du coup d'oeil. Toujours les images sont belles.

Dans l'ensemble, le jeu des comédiens satisfait. On sent très bien le crescendo dans le jeu de Pierre Dufresne, Guy Nadon (Barrière), finissant de l'ENT, joue bien, surtout dans ses interventions lors du procès. "Watchtou" (Robert Rivard), Legrand (Roland D'Amour), et Lecoune (Jean-Louis Millette) se tirent élégamment d'affaire.



Pierre Dufresne et Louise Cuerrier.

●

"Virage dangereux", écrit en 1934, fit la célébrité dramaturgique de l'Anglais J.-B. Priestley. Elle s'inspire du thème véhiculé dans "A chacun sa vérité" de Pirandello. Cette production du Rideau-Vert consiste en un "jeu de la vérité", ou psychodrame. Ce jeu ressemble beaucoup à des expériences de dynamique de groupe comme il s'en fait dans des cours de psychopédagogie. Sous le prétexte d'une "meilleure connaissance de soi", ces séances "d'authenticité" finissent souvent par blesser tout le monde. C'est exactement ce qui arrive aux personnages de "Virage dangereux".

Si dans la "vraie vie", une telle expérience n'est possible qu'à partir d'une volonté de masochisme des participants, au théâtre il s'agit d'un genre fort précis. Si dans le premier cas, l'intérêt m'apparaît plus que relatif, sur les planches le psychodrame réussit parfois à bien passer la rampe en atteignant une indéniable intensité. Le spectacle mis en scène par Danièle J. Suissa loge à l'enseigne du statisme, phénomène inévitable. Une lente évolution de paroles, qui provoque des mises à nu psychologiques progressives chez les protagonistes. Pas un n'échappe! Le drame trouve un dénouement mélodramatique, souligné par un clin d'oeil de l'auteur.

Ce jeu périlleux s'avère un virage irréversible pour les personnages dépourvus du sens de l'humour. Robert, qui attente à sa vie, se révèle celui qui veut, à tout prix, faire la lumière sur la mort de son jeune frère, décès qualifié officiellement de suicide, suite à un vulgaire vol de cinq cents lires.

Dès le départ, prenant les commandes, ce Robert fait véritablement office d'animateur sans peur et sans reproches. Jusqu'aux dernières scènes, il restera tel, puis il sombrera. Progressivement on le devine de plus en plus nerveux. Dès qu'il a dévoilé son amour coupable pour sa belle-soeur Betty, il se met à boire. Il est aisé de deviner qu'il n'en reviendra pas. Sa fin est si mélodramatique que je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Alors qu'il aurait fallu en pleurer...

L'univers de ce "Virage dangereux" nous dévoile un monde insatisfait, peuplé d'amours malheureuses. Robert et Freda se détestent depuis les débuts de leur mariage. Freda aimait éperdument le frère mort de Robert, sans être récompensée. Gordon et Betty ne s'aiment pas davantage. Gordon, frère cadet de Freda, entretenait une relation homosexuelle avec le défunt. Lui non plus ne s'en remet pas. Stanton, le célibataire employé, couche avec une Betty insatisfaite.

Dire qu'on se proposait de marier ce Stanton à Olwen! Enfin cette amie de la famille, Olwen, aime en vain Robert qui n'a d'yeux que pour la jeune Betty qu'il croit tendre et pure. ... Bien laid tout cela. "Quelle famille", dira-t-on. L'auteur n'a pas craint la surenchère. Il n'a pas craint non plus de relancer l'intérêt, au cas où il menacerait de tomber, en allant chercher des éléments aussi neufs qu'arbitraires. Le fameux bout d'étoffe que Stanton a trouvé et qui appartenait à Olwen en est un bel exemple. Trouvé chez le mort, il prouvait que cette dernière y était allée le soir du suicide. Agatha Christie n'aurait pas fait mieux. Plusieurs constituantes de ce type apparaissent un peu grosses. On y devine parfois la porte de sortie d'urgence.

Le statisme terrible qu'on retrouve dans tous les psychodrames exige une attention soutenue. Tout repose sur le jeu intériorisé des six personnages. Ce qui m'amène à constater qu'un tel jeu de la vérité trouverait sa pleine mesure au cinéma ou à la télévision, étant donné que ces média utiliseraient constamment des gros plans, augmentant du coup l'expressivité des comédiens.

Malgré tout, la distribution du Rideau-Vert s'avère dans l'ensemble fort expressive.

De ces six comédiens principaux, Olwen (Françoise Faucher), Stanton (Hubert Noel), et Robert (Claude Préfontaine) paraissent les plus convaincants. Le jeu d'Hubert Noël est particulièrement dégagé. Il faut dire que son personnage est l'un des plus sympathiques, probablement parce qu'il se montre capable d'esprit, ce dont les personnages de Gordon, Freda et Betty sont dépourvus. Les autres interprètes se défendent bien, mais les accents du visage laissent à désirer chez Louise Turcot et Yvette Brind'Amour.

Avec et malgré quelques artificialités dans le déroulement des faits, quelques imperfections dans le jeu, le spectacle parvient à toucher.

J'insiste sur l'expressivité, qui importe d'autant plus qu'elle doit faire oublier l'absence totale de mouvement. Les quelques déplacements n'ont aucune pertinence: évolutions de la porte au fauteuil, de la chaise à la fenêtre en passant par le cabinet à boissons. Les gestes, toujours pareils, n'ont pas plus de signification. Ils sont d'ailleurs limités aux nombreuses cigarettes qu'on allume et aux multiples verres qu'on se verse, pour ingurgiter et remplir à nouveau!

Tout ce jeu de la vérité se déroule dans un décor intéressant (toile de fond trouée d'une immense fenêtre), décor signé Danièle J. Suissa, comme la mise en scène.

les THÉATRES

"La Nuit des Rois": une comédie de Shakespeare, mise en scène de façon colorée et agréable par André Brassard. A voir surtout pour le jeu de Gilles Renaud et celui d'André Montmorency. (Au Trident, Québec).

●

"Colette et Pérusse": un texte ennuyeux, désolant, et inutile. Ni la réalisation (signée Jean-Pierre Ronfard), ni le jeu des comédiens talentueux, ne parviennent à sauver le spectacle. (au Quat'ous).

●

"L'école des femmes": un Molière devenu presque a-théâtral à cause des trop nombreux récits. Seul le Arnolphe d'Edgar Fruitier se distingue. (à la NCT).

●

"Charbonneau et le chef": l'infatigable spectacle de la compagnie Jean Duceppe, qui bat tous les records d'assistance. (au Port-Royal, PDA).

●

"Les hauts et les bas dans la vie d'une diva, Sarah Ménard, par eux-mêmes": la vie d'une fille d'en bas d'la côte, "game pis wide-open". En reprise. Nicole Leblanc est formidable. (au Théâtre d'Aujourd'hui).

●

"On the job": clarté et efficacité dans la dramaturgie caractérisent ce premier texte de David Fennario, l'auteur de "Without a parachute". Une réussite fort intéressante. (au Centaur I).

●

"La barrière": le cinéaste Claude Jutra s'y révèle habile metteur en scène. Le contenu n'est pas neuf, mais il demeure valable (au TNM).

●

"Virage dangereux": un psychodrame où l'intensité ne fait pas défaut, malgré quelques faiblesses. Dans le genre. (au Rideau-Vert).

●

"Dis-moi qu'y fait beau Méo": autre reprise à voir. Ce spectacle de Jacqueline Barrette est très drôle, le texte efficace. (au Patriote-en-bas).

A.G.

L'un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma...

La critique est unanime... POUR TOUS

Il est impossible de décrire la densité de la mise en scène, la beauté des sentiments et de l'émotion qu'elle inspire. Le Quotidien de Paris

Un très beau film aux émotions finement dosées, dans la poésie des tragédies familières. Le Figaro

On aimerait que le cinéma produise souvent des ouvrages de cette qualité. Le Monde

La rencontre de Sautet et de Montand est un cadeau des dieux. France-Soir

Le film qu'il faut voir en toute priorité. L'Humanité

Si le film de Sautet nous bouleverse à ce point, c'est que nous sommes tous des Vincent, des François et des Paul. L'Express

Profitons de notre chance! Voici un chef d'oeuvre d'aujourd'hui. Le Journal du Dimanche

Jamais sans doute les acteurs n'ont été si bien servis par ce maître directeur qu'est Sautet. Un film à voir absolument. L'Aurore

Un film vrai, chaleureux, gai, vivant. Près des larmes. Acteurs sensationnels. Montand inoubliable. Un chef d'oeuvre français. Paris-Match

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent

YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU



UN FILM DE CLAUDE SAUTET

avec STEPHANE AUDRAN, MARIE DUBOIS, ANTONELLA LUALDI, UMBERTO ORSINI, CATHERINE ALLEGRET

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

Lun. à Ven.: 7.20 - 9.30
Sam. - Dim.: 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.30

UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU POUR TOUS

"Amin Dada ne nous renvoie qu'une image à peine déformée et grossie des mécanismes du pouvoir..." Télérama

"C'est Ubu au pouvoir: On rit jaune." Paris-Match

"On sourit d'abord, mais le sourire se fige vite. De quoi méditer sur les dangers du pouvoir absolu." Télé 7 Jours

"Voilà pour la première fois un parfait exemple de cinéma politique. Je n'ai jamais rien vu dans le genre d'aussi divertissant, d'aussi prenant." Le Figaro

"Un film très drôle et un film grave." L'Humanité

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS,
PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent

GENERAL IDI AMIN DADA

PRESIDENT DE L'OUGANDA

Un film de BARBET-SCHROEDER



"on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

Lun. à Ven.: 7.30 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Reprise - *en français*
un chef d'oeuvre cinématographique ! POUR TOUS

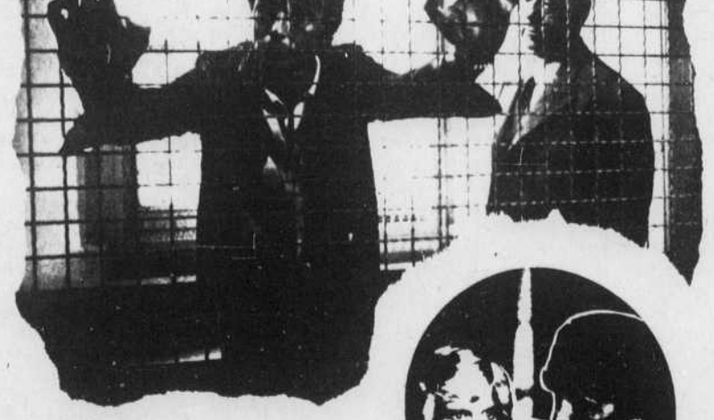


2001: L'Odyssée de l'espace

3e Semaine UN FILM DE Stanley Kubrick Enfants: $1.25

Sem. et Sam. 6.15 - 9h. Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BELANGER Dim. 12.45 - 3.30 - 6.15 - 9h.

UN CONDAMNÉ MARQUÉ PAR SON DESTIN... *UN AMI* QUI FAIT TOUT POUR LE SAUVER... 14 ANS





ALAIN DELON
JEAN GABIN

un film de JOSÉ GIOVANNI

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD PRÉSENTENT

DEUX HOMMES DANS LA VILLE

2e FILM MIREILLE DARC "MADLY"
CHAMPLAIN
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

2 FILMS EN COULEURS

2e FILM "TONNERRE ROUGE"
VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092

la MUSIQUE

OSM 75-76: un contenu musical riche et substantiel

par GILLES POTVIN

Il est incontestable que la saison 1975-76 de l'Orchestre symphonique de Montréal, annoncée cette semaine, ne manque aucunement d'éclat, de panache, et qu'elle soit d'un contenu musical des plus riches et des plus substantiels. Rafael Fruehbeck de Burgos, le chef espagnol qui assurera la direction artistique de l'OSM à compter de septembre, l'a d'ailleurs présentée avec beaucoup de fierté et cela est fort compréhensible. Cette programmation, dont il est en grande partie le responsable, a été de toute évidence préparée avec le plus grand soin, le plus grand souci d'équilibre afin de plaire à tous les publics de l'OSM. Car il y a plus d'un public à l'OSM et cela est maintenant bien connu.

Vu sa situation actuelle, l'OSM ne peut se permettre de prendre de trop grands risques et cette attitude semble avoir été le motif principal, tant dans le choix du répertoire que dans la sélection d'une spectaculaire brochette de solistes et de chefs invités. L'OSM serait-il aujourd'hui dans une situation financière confortable que l'on pourrait, de bon droit, se montrer beaucoup plus difficile sur le choix des oeuvres. Mais l'OSM cherche la sécurité et cela est devenu une question de vie ou de mort pour lui.

La 41ième saison sera donc structurée comme les précédentes: la série dite des "Grands Concerts" (au nombre de 14) présentée à deux reprises, le mardi et le mercredi, et la série des "Concerts gala" (au nombre de six) présentée en alternance, le mardi et le mercredi. A ces deux séries s'ajoutera la saison prochaine une autre, "L'OSM à Notre-Dame", comprenant trois auditions d'oratorio, également le mardi et le mercredi. Dans cette série, les oeuvres choisies sont "Le Messie", la "Missa solemnis" de Beethoven et la "Passion selon Saint-Matthieu" de Bach.

Fruebeck de Burgos s'est réservé la direction de la moitié des "Grands Concerts", soit 7 sur 14, ce qui lui permettra de diriger un éventail assez large d'oeuvres de plusieurs époques. Chose assez étonnante, il ouvrira la saison avec la Messe en do majeur, op.86 de Beethoven, une oeuvre jamais chantée à l'OSM encore, ce qui fait que les deux messes de Beethoven seront au programme de la saison.

Par la suite, le chef espagnol s'en tiendra surtout aux classiques éprouvés: Beethoven, Brahms, Debussy, Ravel et, cela va de soi, un programme entièrement espagnol où il fera entendra la "Sinfonia sevillana" de Turini, et la "Fantasia para un gentilhombre" de Rodrigo, avec le concours du guitariste Narciso Yepes, toutes deux en première audition ici, terminant le programme avec son cheval de bataille, "Le Tricorne" de Manuel de Falla.

Le peu de musique contemporaine que l'on entendra aux "Grands Concerts" sera dirigé par d'autres chefs. Ainsi, Zubin Mehta a inscrit à son programme des 16 et 17 décembre les "Poèmes pour Mi" d'Olivier Messiaen, neuf grands poèmes avec orchestre, que chantera le soprano Felicity Palmer. Cette oeuvre de Messiaen, jamais entendue ici, est importante dans sa production. Composé d'abord pour chant et piano en 1936, ce cycle fut adapté pour voix et grand orchestre l'année suivante. L'oeuvre fut écrite sur les propres poèmes de Messiaen, peu de temps après son mariage avec la poétesse Claire Delbos. Le cycle est un hymne à l'amour conjugal et au mariage et a été conçu pour une grande voix de soprano dramatique soutenu par un orchestre aux proportions wagnériennes. Rien d'étonnant à ce que le compositeur l'air écrit à l'intention de la cantatrice française Marcelle Bunlet, l'une des rares de ce pays à avoir chanté assez fréquemment au festival de Bayreuth.

Le nom Messiaen est assez peu familier aux auditoires de l'OSM. Au Plateau, il y a plusieurs années, Igor Markévitch faisait entendre son "Hymne" pour orchestre, une oeuvre de jeunesse. C'est Roberto Benzi, je crois, qui a ensuite dirigé ici l'une des deux suites pour orchestre, "Les Offrandes oubliées" ou "L'Ascension". Il faudrait bien qu'un jour l'OSM révèle à son public cette oeuvre grandiose qu'est la "Turangalila-Symphonie", que plusieurs considèrent comme le chef-d'oeuvre de Messiaen et que l'orchestre de Toronto a joué et enregistré sous la direction de Seiji Ozawa.

La musique contemporaine à l'OSM la saison prochaine, en plus de Messiaen, ne comprendra que le nom de sir William Walton, dont on entendra la Symphonie no 2. Mais Walton appartient à la génération que l'on pourrait qualifier de postelgarienne. La musique québécoise ne sera pas ignorée par l'OSM, mais de là à dire qu'elle sera choyée, il y a une marge. Gilles Tremblay est cette fois le titulaire de la commande annuelle et son oeuvre est inscrite au dernier programme de la saison, sous la direction de Fruehbeck de Burgos. On peut s'attendre à une oeuvre de qualité avec des éléments originaux et inattendus, si l'on se fie à la production de Tremblay ces dernières années. Quoi qu'il en soit, on peut être assuré que Tremblay n'offrira rien de Banal.

La saison nous vaudra aussi des hommages à Pierre Mercure ("Kaléidoscope", une oeuvre de jeunesse) et à Claude Champagne, son maître. Dans ce dernier cas, l'oeuvre est à déterminer mais on peut prévoir qu'il s'agira de "Symphonie gaspesienne" ou "Altitude". De François Morel, on reprendra un autre fois son "Antiphonie", l'une des pièces au palmarès de la musique canadienne, si l'on se fie au nombre considérable d'exécutions que cette oeuvre reçoit. On annonce également un oeuvre nouvelle de Robert Aitken, l'excellent flûtiste et compositeir torontois, animateur des New Music Concert.

Les abonnés se réjouiront du retour de Zubin Mehta et de Franz-Paul Decker, et ils accueilleront sans doute avec enthousiasme des vétérans comme Ferdinanc Leitner et William Steinberg, le chef de l'orchestre de Pittsburgh. On se demande cependant ce qui peut justifier le retour d'un John Pritchard, chef britannique qui n'avait laissé aucune impression lors de son passage ici il y a quelques années. Aussi, pourquoi avoir recours à un Robert Shaw pour le "Messie" alors que nous avons d'excellents chefs d'oratorio au Canada, notamment Brock McElheran et Elmer Iseler?

Bref, la saison 1975-76 se déroulera sous la signe de la tradition, avec de discrètes incursions dans le répertoire contemporain et la participation, toujours modeste à l'OSM, des chefs, solistes et compositeurs canadiens. Compte tenu des circonstances et à moins de preuves éclatantes du contraire, cette saison représente ce que le public de l'OSM désire et ce que ses dirigeants lui donnent à profusion.



Fruebeck de Burgos: avec fierté.

les CONCERTS

Aujourd'hui, à 17 heures, à la Christ Church Cathedral, angle Sainte-Catherine et Université, Musica camerata Montréal présente son 61ième concert de musique de chambre avec le concours d'instrumentistes montréalais. On entendra des pages de Poulenc (Sonate pour flûte et piano); Beethoven (Trio à cordes en sol majeur); Debussy (Six épigraphes antiques, pour piano quatre mains) et Dvorak (Trio à clavier en si bémol majeur, op. 21). L'entrée est libre.

•

A 11 heures, demain matin, les JMC, Radio-Canada et la Régie de la Place des Arts présentent un autre concert de la série "Sons et brioches", avec le concours de deux jeunes musiciens polonais, le violoniste Andrzej Grabiec et le pianiste Jerzy Marchwinski. Ce dernier jouera des oeuvres de Chopin et, avec son collègue, la Sonate (1911) de Darius Milhaud et le "Chant de Roxane" de Szymanowski.

•

Demain soir à 20h.30, à la salle Claude-Champagne, Elzbieta Dedek, pianiste belge d'origine polonaise, donnera son premier récital ici. Elle jouera des pages de Rameau, Mozart, Chopin, Ravel ainsi que des oeuvres des compositeurs belges Joseph Jongen et Julien Ghyoros.

•

Lundi soir à 20h.30, à la salle Redpath de l'Université de Montréal, le Groupe baroque présente un concert consacré à Jean-Sébastien Bach. On entendra une sonate pour violoncelle et clavecin, une pour violon et clavecin, ainsi qu'une sélection d'airs de diverses cantates que chantera Gaelyne Gabora, soprano. Les autres participants sont Taras Gabora et Claire Segal, violons; Robert Verebes, alto; Walter Joachim, violoncelle et Gerald Wheeler, clavecin.

•

"Erwartung" ("Attente"), le monodrame d'Arnold Schoenberg sur un texte de Marie Pappenheim, sera présenté en création montréalaise par l'Orchestre symphonique de Montréal, mardi et mercredi, à 20h.30, salle Wilfrid-Pelletier. Cette oeuvre assez unique dans le répertoire sera chantée par le soprano Margarita Schack, avec Franz-Paul Decker au pupitre. La Symphonie no 2, en ré majeur, de Brahms et le prélude de "Parsifal" sont également au programme.

•

Au concert-midi, au Piano nobile de la salle Wilfrid-Pelletier, mercredi, le thème sera: "Les cuivres: famille admirable"

•

Jeudi midi, toujours au Piano nobile de la salle Wilfrid-Pelletier, il sera question de "musique synthétique" dans la nouvelle série de rencontres du public avec des artistes de disciplines diverses. L'invité sera le percussionniste Lauréat-Vincent Dionne.

•

A la salle Maisonneuve, jeudi après-midi à 14h.30, l'invité de Ladies' Morning Musical Club sera le pianiste roumain Valentin Gheorghiu.

•

Jeudi, à 20h30, à l'église Saint-Matthias, chemin de la Côte-Saint-Antoine et Metcalfe, on entendra pour la première fois l'ensemble vocal anglais Purcell (Purcell Consort of Voices), qui chantera des oeuvres de Robert Fayrfax, Philippe de Monte, Poulenc, Vincent d'Indy, Daniel-Lesur, Jacques Chailley, Imogen Holst, Geoffrey Burgon, Elizabeth Lutyens et John Gardner.

•

Steven Staryk, le célèbre violoniste canadien, sera le soliste de l'Orchestre de Radio-Canada, salle Claude-Champagne, à 20h.30. Il jouera le Concerto no 2, en ré mineur, de Wieniawski (déjà joué deux fois à l'OSM cette saison, par Pinchas Zukerman et Gilles Lefèvre), l'Adagio en mi, K. 261 et le Rondo, en do majeur, K. 373 de Mozart. Sous la direction de Jean Deslauriers, l'orchestre jouera l'ouverture du "Roi d'Ys" de Lalo, l'Adagio du ballet "Spartacus" de Khatchatourian et trois extraits de "Roméo et Juliette" de Prokofieff.

G.P.

les CINÉMAS

Vincent, François, Paul et les Autres...: La chronique douce et lucide, amusante et pathétique de trois individus d'environ cinquante ans pris au milieu du vertige de l'existence et emportés dans le tourbillon d'un quotidien astreignant. Un film brillant, écrit et réalisé à la fine pointe du coeur. L'un des meilleurs longs-métrages français des dernières années. (Crémazie).

•

Général Idi Amin Dada: Un portrait ambigu du célèbre général de l'Ouganda qui s'empara du pouvoir par les armes en 1971. Le film ne manque pas d'intérêt, mais il est définitivement trop partial et arbitraire. L'honnêteté exigeait que Barbet-Schroeder insère mieux le général dans son contexte social, économique et politique, sans le métamorphoser en dictateur d'opérette. (Villeray).

•

Gina: Le troisième long-métrage de Denis Arcand (**La maudite Galette, Réjeanne Padovani**), évocation attentive et émouvante de la violence dans la société québécoise contemporaine, teintée d'amertume et mêlée aux propres expériences du cinéaste. Arcand n'a pas perdu sa conscience politique, mais il a appris à la subordonner aux exigences de son art, et à faire surgir la réflexion sociale des situations quotidiennes qu'il filme avec talent et précision. Des performances remarquables de Céline Lomez, Claude Blanchard et Donald Lautrec. (Place Ville-Marie; Château; Versailles, Laval; Greenfield Park; Verdun).

•

The Godfather — Part II: L'exceptionnelle réussite d'un artiste-réalisateur parvenu à la maîtrise de ses moyens. Francis Ford Coppola, après avoir renouvelé le genre gangster envers et contre les clichés qui l'empoussiéraient, a pu compléter son premier **Godfather** par une oeuvre encore plus riche de détails, de chaleur dramatique et de sens philosophique. Al Pacino, qui joue le même role que dans le premier film, et surtout Robert De Niro (**Mean Streets**) qui incarne son père à l'âge de vingt ans — au cours d'un magistral flashback — donnent des performances dignes du premier Parrain, Marlon Brando, absent cette fois. La montée sociale des Corleone en Amérique, conçue dans la violence de l'espoir et de l'ambition nue, se termine dans la violence du désespoir, et dans la sécheresse du cynisme (au Loew's).

•

Amacord: "Je me souviens" dans le dialecte natal de Frédérico Fellini. L'expression sensuelle et sentimentale en liberté: le cinéaste nous offre avec une maîtrise éblouissante et une candeur touchante, des scènes de son adolescence à Rimini, petite ville italienne au bord de la mer. Des tableaux sans suite "logique", et des personnages qui ne semblent pas connaître le véritable chagrin, dépeints avec tendresse, mais non sans complaisance. Une féroce parodie de l'Italie fasciste se greffe au magnifique kaléidoscope fellinien. Sans doute la meilleure soirée cinématographique à Montréal en ce moment: espérons que la copie française arrivera bientôt. A voir et revoir. (Élysée).

A.L.

GALERIE D'ART CLAUDE LUCE
Études de textures
de Ronald Arès Bergeron
jusqu'au 1er mars
Mar., Mer., Sam. 12 à 18 h. - Jeu., Ven. 12-21 h.
1637, St-Denis, Montréal 849-8502

OUVERTURE DE LA LE VENDREDI
14 FÉVRIER 1975
DU MARDI AU VENDREDI DE 10 H. À 17.30 H.
SAMEDI DE 10 H. À 17 H.
galerie inc robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565

GALERIE "L'ART FRANÇAIS"
À PARTIR DU VENDREDI 31 JANVIER
APRÈS FEU
IMPORTANTES RÉDUCTIONS SUR LIVRES D'ART DE RENOM ET LITHOGRAPHIES, PEINTURES ET GRAVURES, SCULPTURES
370 OUEST, LAURIER. 277-2179 FERMÉ LE LUNDI

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Le Foyer des arts n'exposera pas du lundi 10 février au samedi 15 mars en raison de la présentation des Jeux olympiques débutant le 17 février
Les expositions régulières reprendront dès le mercredi 19 mars
EATON

...et leur bébé... plongés dans un drame déchirant!
L'ENFANT DE LA SOLITUDE
dès le 14 février dans 8 CINEMAS

de DENYS ARCAND 14 ANS
UNE VIOLENCE DIGNE DE SAM PECKINPAH! – Montreal Matin
gina
CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD
ET LA PARTICIPATION DE DONALD LAUTREC
3e SEMAINE
PIGALLE • CHATEAU 1 • VERSAILLES
GREENFIELD Pk • LAVAL • PARC-VERDUN
COULEUR

PARCOURREZ LE COEUR DE L'EUROPE EN 45 JOURS PAR CINÉ-TRAVELOGUE SPÉCIAL
André de la Varre Présente
POUR TOUS
"VOYAGE SUR LE RHIN-LES ALPES"
en couleur
Voyez...
Les coutumes, les cultures, les sports et les beautés naturelles en HOLLANDE-FRANCE-ALLEMAGNE-AUTRICHE
Un jour seulement À 2.00 & 8.15
GUY DE LA RIVIÈRE votre hôte et votre guide en personne
ÂGE D'OR & ENFANTS MOINS DE 14 ANS - $1.00
MERCREDI! PAPINEAU Papineau & Mt. Royal 527-8635
JEUDI! VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE.
18 ANS Adultes
APRES "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
avec EMMANUELLE RIVA et GEORGE SHANNON
Messe noire et rouge L'EXPRESS
Générateur de joie, qu'on reçoit en pleine figure comme une gifle FRANCE-SOIR
LE film COMBAT
Imagerie fascinante, qui s'impose par sa violence LE MONDE
Des images d'un réalisme insoutenable JOURNAL DU DIMANCHE
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sam. - Dim.: 1.15 - 3.15
5.15 - 7.15 - 9.15
Lun. à Ven.: 7.15 - 9.15

Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Angle des rues Elgin et Albert, Ottawa
(613) 992 - 4636
L'IMAGE EN CHANGEMENT: ESTAMPES DE FRANCISCO GOYA
jusqu'au 16 mars
Cette exposition de plus de 250 oeuvres a été organisée par le Museum of Fine Arts de Boston, seul autre musée qui la présente. C'est sans doute l'exposition la plus vaste et la meilleure jamais assemblée pour cette facette de l'oeuvre de Goya.
Catalogue: $12.00
PEINTURE CANADIENNE DES ANNÉES TRENTE
jusqu'au 2 mars
une exposition importante de 109 peintures comprenant des oeuvres de 36 peintres canadiens. L'exposition présente des oeuvres de Jean-Paul Lemieux, Emily Carr et Paul-Emile Borduas parmi plusieurs autres.
Entrée libre
Heures: dimanche: ..... 14h. à 18h
lundi: ..... jour de fermeture
mardi et jeudi: ..... 10h. à 22h.
mercredi, vendredi et samedi: ..... 10h. à 18h.



Pour secourir quelqu'un tombé à travers la glace, avancez en rampant et tendez une branche ou une perche.



AMARCORD
FELLINI
Gagnant des prix: Meilleur film de l'année. Meilleur réalisateur: Fellini.
Le meilleur film de l'année.
Le film #1 de 1974.
Un des dix meilleurs films de l'année.
SALLE EISENSTEIN
PRIX O.C.I.C. 1974
Prix du Jury: Festival de Dinar
les dernieres fiancailles
DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE
Avec Marthe Nadeau, J.-Léo Gagnon, Marcel Sabourin

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Voir autres
Maisons d'enseignement,
en page 23

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

Membre de l'Association des Collèges du Québec (ACQ)

EXTERNAT MIXTE

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE

1) SCIENCES DE LA SANTÉ
2) SCIENCES PURES
3) SCIENCES HUMAINES
4) SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
5) ARTS ET LETTRES

ADMISSION 1975-76

AVANT LE 1er MARS

S'ADRESSER AU BUREAU DE L'ADMISSION

1001 est, boul. CRÉMAZIE, H2M 1M3 (métro Crémazie)

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 17h00

Tél.: 381-4293

L'OPTION THÉÂTRE DU CEGEP LIONEL-GROULX À STE-THÉRÈSE

avise ceux qui désirent s'inscrire aux sections d'interprétation ou de production qu'ils doivent communiquer immédiatement avec l'option-théâtre et ensuite s'inscrire au SRAM avant le 1er mars.

**OPTION-THÉÂTRE,
CÉGEP LIONEL-GROULX**

100, rue Duquet
Ste-Thérèse
J7E 3G6
(514) 430-3120 poste 74

**Jean Luc Bastien
ou Martine Blain**

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte
  résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :
Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES :

1- Sciences de la santé
2- Sciences pures et appliquées
3- Sciences humaines et sciences de l'administration
4- Arts plastiques
5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975
Date limite : 1er mars 1975

RENSEIGNEMENTS :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél. : 342-1320 poste 255

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

COLLÈGE STANISLAS

780 boul. Dollard - Montréal H2V 3G5 - Qué.

INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1975-1976

- Cet établissement est directement rattaché à l'Enseignement Français par un Protocole signé par les Autorités compétentes et a été déclaré d'Intérêt Public par le Ministère de l'Éducation du Québec au titre de la Coopération Franco-Québécoise, pour le Secondaire et le Collégial. Il est habilité à recevoir les boursiers du Ministère français de l'Éducation Nationale.
- Les demandes d'inscriptions devront être faites dans les plus brefs délais.
- Les élèves sont reçus dès la classe de 12ème : enfants nés avant le 1er octobre 1970. Les classes de 12ème, 11ème, 10ème, 9ème et 8ème sont mixtes (filles et garçons).
- Le Collège a une cafétéria.
- Le Collège dispense son enseignement en vue du Baccalauréat, selon les méthodes et les programmes de France, séries Littéraire, Économique et Scientifique, tout en observant les exigences des Universités québécoises et nord-américaines avec lesquelles il est en liaison constante.
- Les familles sont invitées à demander au Collège l'ouverture d'un dossier dès maintenant.

Classes élémentaires
Secondaire et Collégial **273-9521**

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*

SOUS LA DIRECTION DES

ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.



88 EST- RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)

RENSEIGNEMENTS:
866-1836

Début des cours le 17 février 1975

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Permis de culture personnelle (jour et soir)

LYCÉE DE JEUNES FILLES

Cinq niveaux mixtes à l'élémentaire : section enfantine, cours préparatoire, cours élémentaire 1ère et 2ème année, cours moyen 1ère année

EXTERNAT ET DEMI-PENSION
COURS ÉLÉMENTAIRE
COURS SECONDAIRE ET COLLÉGIAL

(sections littéraires, économiques et scientifiques)

Directement rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale de France, le Collège Marie de France est reconnu d'Intérêt Public par le Ministère de l'Éducation du Québec au titre de la Coopération Franco-Québécoise. Le Collège prépare les élèves au Baccalauréat Français tout en répondant aux exigences de l'entrée dans les différentes Universités Québécoises et Nord-Américaines. Le Collège est habilité à recevoir les boursiers du Ministère Français de l'Éducation Nationale.

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 2 MAI 1975

Admissions sur dossier et par évaluation des connaissances. Reprise possible début septembre.

Collège Marie de France

4635 ch. de La Reine Marie — Montréal — H3W 1W3

Tél.: 737-1177
737-1178

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

ANTHROPOLOGIE

PREMIER CYCLE

B.Sc. spécialisé en anthropologie
B.Sc. avec sujet majeur en anthropologie
B.Sc. avec sujet mineur (orientation ethnologie, archéologie, physique)

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
Mathématiques 101, 103, 307

Le Département d'anthropologie offre aussi un sujet mineur en anthropologie (orientation générale)

CONDITIONS D'ADMISSION:

Le diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

B.Sc. avec sujet mineur (orientation ethnologie, archéologie, physique)

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.
AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

SCIENCES ECONOMIQUES

PREMIER CYCLE

B.Sc. spécialisé en sciences économiques
B.Sc. avec sujet majeur en sciences économiques
B.Sc. avec sujet mineur en sciences économiques

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
Mathématiques 101, 103
ou
Mathématiques 103, 203

Le Département des sciences économiques offre aussi un sujet mineur en sciences économiques (orientation générale).

CONDITIONS D'ADMISSION:

Aucun cours n'est exigé spécifiquement en plus du diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.
AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, Fairmont - Métro Laurier - St-Joseph

— Situé à l'est d'Outremont - une rue au nord de Laurier.
— Déclaré d'INTÉRÊT PUBLIC en 1969.
— Membre de l'A.I.E.S. et de l'A.C.Q.
— Mixte, ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.
— **Pensionnat;** demi-pension, externat.

INSCRIPTIONS

***PRIMAIRE:**
— Rue Fairmount - Tél.: 273-0774.
— Annexe Nord (Cartierville) 332-1383.
— Annexe Rive Sud (Longueuil 670-7660.
Autobus Scolaires: Ville Laval, Montréal; la Rive Sud . . .
— **Pensionnat;** à partir de 6 mars

***SECONDAIRE :** Secondaire I à Secondaire V

(Programmes et examens du ministère - Promotion par matières)

EXAMENS D'ENTRÉE en SECONDAIRE I:
le samedi 22 février de 9 à 12 heures.

COLLÉGIAL: Collégial I et II.
— Préparation au D.E.C. (Diplôme d'Études Collégiales).
— Cours préparant aux structures d'accueil universitaires:
— SCIENCES de la SANTÉ.
— SCIENCES PURES et APPLIQUÉES.
— SCIENCES de l'ADMINISTRATION.
— SCIENCES HUMAINES.
— ARTS.
— LETTRES - LANGUES.

TRANSPORT (Secondaire et Collégial); trajet des autobus scolaires :
— St Hilaire, Beloeil, St Bruno, St Hubert, Mtl (rue Fairmount);
— La Prairie, Brossard, Laflèche, Greenfield Park;
— Longueuil, St Lambert;
— Boucherville, Ville d'Anjou, St Léonard;
— Ste Thérèse-en-Haut, Ville Lorraine, Vimont;
— Ville Laval (Pt-Viau, Laval/Rapides, St François de Sales);
— St Vincent de Paul, Montréal-Nord.

Pour renseignements, inscriptions et prospectus:

Tél.: 272-0754, 272-1455, 272-3848

Voir autres Maisons d'enseignement, en page 22

TOUS LES SAMEDIS LE DEVOIR REGROUPE LES MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

TÉLÉPHONER À LE DEVOIR **LÉON BIGRAS 844-3361**

COLLÈGE PRIVÉ

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)

COURS PRÉPARANT À L'ACCUEIL UNIVERSITAIRE

— ANIMATION THÉÂTRALE
— ART ET LETTRES
— EXPRESSION DRAMATIQUE
— SCIENCES HUMAINES
— SCIENCES DE L'ÉDUCATION

ADMISSION MAINTENANT POUR SCOLARITÉ — 1975-1976

TÉL.: 861-4453

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, ST-DENIS, 8e ÉTAGE
MONTRÉAL H2X 3J7

COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

14800 est, boul. Gouin, Montréal,
Téléphone 648-3821

cours
- collégial (cegep)
- secondaire IV et V
- recyclage pour jeunes et adultes

milieu de vie
- vie d'équipe
- expériences humaines
- créativité
- fraternité

engagement
- animation (loisirs, scouts, liturgie)
- aide aux personnes défavorisées
- théâtre, chorale, etc.

motivation
- pensée chétienne
- respect des cheminements
- connaissance de l'Évangile

promotion des engagements chrétiens

SÉANCES D'INSCRIPTION:
MARDI, 21 JANVIER, 19.30 hres
SAMEDI, 15 FÉVRIER, 13.30 hres

cégep

le 1er mars 1975 est la date limite pour présenter sa demande d'admission à la session «automne 75», dans l'un des collèges suivants:

1 COLLÈGE AHUNTSIC
9155, rue Saint-Hubert
Montréal, Qué. H2M 1Y8
Tél.: (514) 389-5921

2 COLLÈGE ANDRÉ-LAURENDEAU
2439, Saint-Charles, Pointe Saint-Charles
Montréal, Qué. H3K 1E6
Tél.: (514) 935-5205

3 COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal, Qué. H4N 1L3
Tél.: (514) 332-3000

4 COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN
Campus de Drummondville
415, rue des Écoles
Drummondville, J2B 1J3
Tél.: (819) 478-4671

Campus Saint-Hyacinthe
2200, rue Pratte
Saint-Hyacinthe, J2S 5 S3
Tél.: (514) 773-6691

Campus Sorel-Tracy
95, Chemin Sainte-Anne
Sorel, J3P 1J6
Tél.: (514) 742-4557

5 COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
945, chemin de Chambly
Longueuil (Chambly) Qué. J4H 3N6
Tél.: (514) 679-2630

6 COLLÈGE DE JOLIETTE
20 sud, rue Saint-Charles
Joliette, Qué. J6E 3Z3
Tél.: (514) 759-1661

7 COLLÈGE LIONEL-GROULX
100, Duquet
Sainte-Thérèse-de-Blainville
(Terrebonne) Qué. J7E 3G6
Tél.: (514) 430-3120

8 COLLÈGE DE MAISONNEUVE
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H1X 2A2
Tél.: (514) 254-7131

9 COLLÈGE MONTMORENCY
3719, boulevard Lévesque
Chomedey, Ville de Laval, Qué. H7N 1B9
Tél.: (514) 667-5100

10 COLLÈGE DE ROSEMONT
6400, 16e Avenue
Montréal, Qué. H1X 2S9
Tél.: (514) 376-1620

11 COLLÈGE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
30, boulevard du Séminaire
C.P. 310, Saint-Jean, Qué. J3B 5J4
Tél.: (514) 347-5301

12 COLLÈGE DE SAINT-JÉRÔME
455, rue Fournier
Saint-Jérôme, Qué. J7Z 4V2
Tél.: (514) 436-1580

13 COLLÈGE DE SAINT-LAURENT
625, boulevard Sainte-Croix
Montréal, Qué. H4L 3X7
Tél.: (514) 747-6521

14 COLLÈGE DE VALLEYFIELD
169, rue de Champlain
C.P. 308, Salaberry-de-Valleyfield, Qué. J6T 1X6
Tél.: (514) 373-9441

15 COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
200 ouest, rue Sherbrooke
C.P. 1444, Station N, Montréal, Qué. H2X 3M8
Tél.: (514) 842-7161

les conditions d'admission

Pour être admis dans un collège **à titre d'étudiant régulier,** il faut

1) Avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du certificat de fin d'études secondaires.

Pourront aussi être admis :

a) les adultes dont la formation sera jugée adéquate;

b) les étudiants ayant complété des études équivalentes dans une autre province ou un autre pays.

2) Satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi.

3) Répondre aux conditions particulières du collège.

TOUTE DEMANDE D'ADMISSION DEVRA PARVENIR, DÛMENT COMPLÉTÉE ET SUFFISAMMENT AFFRANCHIE AU :

Service Régional d'Admission du Montréal Métropolitain
Case postale 70, succursale Bourassa
Montréal, Québec, H2C 3E7

SRAM

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

INFORMATIQUE

PREMIER CYCLE

B.Sc. spécialisé en informatique
B.Sc. avec sujet majeur en informatique

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

Mathématiques	101, 103, 105, 203
Physique	101, 201, 301
Chimie	101, 201
Biologie	921 ou 301
ou	
Mathématiques	101, 103, 105, 203
Physique	101, 201, 301
un cours parmi:	
Chimie	101, 201
Biologie	921 ou 301
Informatique	900, 901
ou	
Mathématiques	101, 103, 105, 203, 205
Economiques	920, 921
Psychologie	101, 201 ou
Informatique	900, 901

Le Département d'informatique offre aussi un sujet mineur en informatique.

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

Mathématiques	101, 103
Un autre cours de mathématiques ou	
Informatique	901

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.

AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 25 et 26

TRADUCTEUR RÉDACTEUR

Rédacteur technique et traducteur pour préparation de textes éducatifs pour adultes. De préférence, le ou la candidate devrait avoir suivi un cours de traduction et posséder plusieurs années d'expérience comme rédacteur ou traducteur.

Prière de faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2461
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, P.Q.

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES

RECHERCHE

PROFESSEUR

TECHNIQUES INFIRMIÈRES
Enseignement en psychiatrie (cours 180-501-73)
A temps complet pour la session HIVER 1975.

QUALIFICATIONS REQUISES
— Baccalauréat en nursing
— Expérience pertinente requise

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Selon le décret tenant lieu de convention collective.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

MONSIEUR GÉRARD LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
671 SUD BOUL. SMITH
THETFORD MINES QUÉ.
G6G 1N1

La Commission scolaire régionale Salaberry

requiert les services de

cinq (5) professeurs en enfance inadaptée

en vue de la scolarisation maximale des adolescents mésadaptés socio-affectifs qui fréquentent le centre d'accueil Val Séjour situé à Valleyfield.

Qualification:
B.Sc. en orthopédagogie ou en enfance inadaptée.

Entrée en fonction:
Immédiate.

Faire parvenir toute demande accompagnée du curriculum vitae au plus tard le 14 février 1975 à:

M. Jean Faille, Directeur,
Service du personnel,
C.S.R. Salaberry,
115, rue St-Charles,
Valleyfield, Qué.
Tél.: (514) 371-2000

Université du Québec à Montréal

3 POSTES DE PROFESSEUR EN LINGUISTIQUE

Prioritairement dans les domaines suivants:
Didactique générale des langues
Psycholinguistique

Exigences:
Doctorat

Traitement:
Selon les normes de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le **21 février 1975,** à:

Mme Monique Lemieux-Niéger, directeur
Département de Linguistique
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département d'histoire recherche des professeurs dans les domaines suivants:

— **Histoire politique, sociale et idéologique de l'Europe XIXe siècle.**
— **Histoire économique européenne, XVIIIe siècle.**
— **Histoire économique, européenne et américaine, XIXe et XXe siècle.**
— **Histoire du Québec et du Canada.**

Exigence:
Doctorat

Traitement:
Selon l'échelle prévue dans la convention collective.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 15 février 1975, à 17h., à:

Monsieur Michel Grenon, directeur
Département d'Histoire
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

requiert pour le Syndicat de gestion agricole d'Iberville - Missiquoi un

CONSEILLER EN GESTION

Fonctions:
Promouvoir, orienter et appliquer par différentes recherches et analyses un système de gestion approprié pour chacun des membres du syndicat.

Qualifications:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en agronomie avec option en économie rurale ou l'équivalent.
— Quelques années d'expérience serait un atout.

Salaire:
Selon qualifications et expérience.

Lieu de travail:
St-Jean d'Iberville.

Prière defaire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 février 1975 à:

L'Union des producteurs agricoles,
Bureau du personnel,
515, avenue Viger,
Montréal, Qué.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

est à la recherche

D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DE LA PAIE

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES:
— Il planifie, organise, dirige et contrôle les activités et opérations concernant la gestion de la paie et des avantages sociaux sous l'autorité du Responsable de la Comptabilité Générale.

QUALIFICATIONS:
— Diplôme en techniques administratives et/ou C.G.A., R.I.A., ou Expérience équivalente.
— Expérience dans le développement et l'opération d'un système de paie informatisé.
— Une bonne connaissance du milieu des Affaires Sociales serait souhaitable.

SALAIRE:
Selon qualifications.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant le 17 février 1975 au service des:

Ressources Humaines
a/s Gertrude Trottier
800 E. boul. de Maisonneuve
10ième étage
Montréal, Québec H2L 1Y6

Desjardins + Sauriol et Associés

Ingénieurs-Conseils

COMPTABLE

Qualifications:
— Âgé entre 30 et 35 ans.
— C.G.A. ou licencié en commerce.
— Minimum de 5 années d'expérience en comptabilité et supervision de personnel.
— Bilingue.

Lieu de travail:
Laval.

Rénumération:
Selon qualifications.
Travail permanent. Discrétion assurée.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae au:

Service du Personnel
Desjardins, Sauriol et Associés
400, boul. Labelle, Chomedey, Laval.
681-9221

Collège du Vieux Montréal

PSYCHOLOGUE

C-75-2-291

SERVICE AUX ÉTUDIANTS
ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Dans l'éxécution de ses tâches, il sera appelé à faire des consultations individuelles,counseling de groupe, élaboration d'activités nouvelles adaptées à la population étudiante, participation à des comités ou projets de recherches, travail de collaboration avec d'autres psychologues, conseillers en orientation, informateur scolaire et autres instances.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder une maîtrise en psychologie
Etre membre de la Corporation

SALAIRE:
Selon les normes de la convention collective.
(Min. $9,192. Max. $17,116.)

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 21 février 1975, au:

Directeur du Personnel
Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec H2X 3M8

SERVICE RÉGIONAL DES LOISIRS DE MONTRÉAL
(Organisme privé d'intérêt public)

POSTE:
AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR

CHAMP D'ACTION PRIORITAIRE:
Le secteur social et culturel.

LA TÂCHE:
Sous la responsabilité du directeur du Service du Développement la personne devra assumer une présence active auprès des divers organismes sociaux et culturels, élaborer et réaliser des programmes de développement de la culture populaire répondant aux objectifs prioritaires poursuivis par le S.L.M.

EXIGENCES:
- Connaissance générale du loisir et de la région métropolitaine.
- Capacité d'action polyvalente.
- Formation universitaire ou l'équivalent.
- Expérience appropriée au champ d'action prioritaire.
- Âge minimum: 25 ans.

SALAIRE:
Jusqu'à $10,165 selon les qualifications.
(Échelle 1974-75)

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 février 1975 à:

Comité de Sélection,
S.L.M.
445, St-François-Xavier,
Montréal H2Y 2T1.

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES OUTAOUAIS - PAPINEAU

DEMANDE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À PLEIN TEMPS

RESPONSABILITÉS
- Organiser, coordonner et contrôler les activités propres à notre Association et entretenir des relations constantes avec la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec pour assurer la compatibilité et la complémentarité de ces deux organismes sur le plan sectoriel et provincial.
- Mettre en place et assurer le fonctionnement des mécanismes de communication et de consultation requis afin de favoriser des relations harmonieuses et efficaces entre la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et le milieu sectoriel desservi par l'Association.
- Assumer la gestion budgétaire conformément aux directives et procédures en vigueur.
- Assurer la liaison entre le conseil d'administration et les commissions scolaires du territoire d'une part et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et les autres catégories de personnel d'autre part.

QUALIFICATIONS REQUISES
Diplôme universitaire
Expérience pertinente
Connaissance du milieu scolaire sera avantageusement considérée.
Salaire à discuter selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Association des Commissions scolaires
Outaouais-Papineau
190, rue Archambault
Hull, Qué.
J8Y 5E2

Université Laval

Le Service du personnel
est à la recherche
D'UN CONSEILLER EN PÉDAGOGIE
(ÉDUCATION DES ADULTES)
SERVICE DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

Sommaire de la fonction:
En collaboration avec le directeur du Service de pédagogie universitaire et selon les orientation du Service:
— Est responsable de projets pédagogiques touchant divers aspects de l'éducation aux adultes, au niveau des cours ou des programmes à l'Université Laval
— Organise et anime des activités d'ordre pédagogique dans ce domaine.

Qualifications requises:
Diplôme de 2e ou de 3e cycle en science de l'éducation ou l'équivalent avec spécialisation en éducation des adultes.
Quelques années d'expérience dans le milieu universitaire et en éducation des adultes sont aussi jugées nécessaires à l'accomplissement de cette fonction, mais d'autres formes d'expérience équivalentes pourraient aussi être considérées.
Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h, le 20 février 1975, à l'adresse suivante:

Le Service du personnel
Pavillon de la Bibliothèque
Bureau 3445
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEUR EN TRAVAIL SOCIAL

FONCTIONS:

Responsabilité du programme en travail social

Enseignement à temps plein en travail social

Participation à l'organisation des cours et des stages.

EXIGENCES:

Maîtrise en travail social et / ou Sciences sociales

Expérience en travail social et dans l'enseignement au niveau des problèmes sociaux.

LIEU DE TRAVAIL:

Hull

TRAITEMENT

Selon les échelles de salaire en vigueur.

DISPONIBILITÉ:

Dès février 1975

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae avant le 14 février 1975 à:

Roger Guir
Directeur de département
Université du Québec
Centre de Hull
277, boul. Taché
Hull (Québec)
Tél: 770-3360

A-75-003

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DIRECTEUR, SERVICE DE L'INFORMATION ET DE LA RÉFÉRENCE

TRAITEMENT JUSQU'À $28,910

FONCTIONS:
Sous l'autorité du bibliothécaire parlementaire adjoint planifier, diriger et coordonner les activités du service de la référence de la bibliothèque du parlement en vue de fournir aux parlementaires et aux fonctionnaires du parlement des services de consultation, d'information, de diffusion, de bibliographie, d'indexation, d'analyses et autres services de mise au courant. Le candidat choisi doit aussi:
— Participer à l'élaboration des politiques relatives au choix, à la conservation, la circulation et l'élagage des collections.
— Maintenir de bonnes relations entre les autres services de la bibliothèque et avec les autres bibliothèques.
— Se tenir au courant des développements techniques des bibliothèques et de l'automatisation en vue d'applications possibles.

CONDITIONS D'EMPLOI:
Baccalauréat ou maîtrise en bibliothéconomie d'une université reconnue; connaissance approfondie des aspects professionnels et administratifs de la bibliothéconomie acquise par l'étude et l'expérience; aptitude à planifier et à mettre en oeuvre un service efficace de consultation et d'information; aptitude à diriger et conseiller les chefs de divisions du service; aptitude à communiquer avec autrui. La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae et des noms et adresses de trois répondants doivent être adressées au:

DIRECTEUR DE
L'ADMINISTRATION ETDU PERSONNEL,
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, ONTARIO.
K1A 0A9.

et nous parvenir au plus tard le 28 février 1975.

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

AGENT D'INFORMATION

RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE:
Élaborer et appliquer un programme de communications internes et externes pour le Centre des services sociaux de Québec.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES:
— Concevoir, rédiger et diffuser des documents d'information sur les politiques, services et activités du CSSQ.
— Collaborer au maintien de bonnes relations avec les établissements du réseau des affaires sociales et autres organismes du milieu.
— Entretenir des relations constantes avec les mass-médias.
— Voir à la bonne marche des services audio-visuels.
— Publier régulièrement le bulletin de l'établissement.

QUALIFICATIONS:
— Détenir un diplôme universitaire en information ou discipline connexe et une expérience pertinente dans le domaine de la communication.
— Une bonne formation générale et le sens de la communication reliés à une expérience pertinente dans ce domaine pourraient suppléer à l'absence d'un diplôme universitaire.
— Bonne connaissance du français parlé et écrit.
— Connaissance et expérience des techniques audio-visuelles.
— Connaissance du milieu des services sociaux serait un atout.

SALAIRE: Selon les échelles du MAS.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 février 1975 au:

Directeur des ressources humaines,
Centre des services sociaux de Québec,
3, Parc Samuel Holland, suite 185,
Québec G1S 4M6

Collège Régional du Saguenay - Lac St-Jean

Le Collège d'Alma du Collège Régional Saguenay-Lac St-Jean requiert les services d'un

RESPONSABLE D'UN PROJET DE RECHERCHE

THÈME DE LA RECHERCHE:
Études des objectifs, besoins et moyens de réalisation de la phase pratique des programmes d'enseignement en technologie agricole.

NATURE DU TRAVAIL:
La personne devra entreprendre et mener à terme une recherche d'une durée de 4 à 6 mois.
Elle aura la tâche de:
— structurer le travail de recherche;
— animer des ateliers de travail;
— accumuler l'information;
— évaluer l'information;
— rédiger le rapport final.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Temps plein. Salaire selon les échelles des professionnels des CEGEP.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Études universitaires. Expérience en recherche. Formation en agriculture non requise.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 18 février 1975 inclusivement.

Collège d'Alma du Collège Régional
Saguenay-Lac St-Jean
675, boul. Auger ouest
Alma, Qué.
a/s Service du Personnel

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 24 et 26

Société en expansion recherche

TRADUCTEURS - RÉVISEURS

(à temps plein ou à la pige)

Les candidats auront quelques années d'expérience en traduction (anglais - français et vice versa) et possèderont la compétence nécessaire pour travailler dans une grande diversité de domaines et réviser à l'occasion le travail d'autres traducteurs.

Conditions de travail intéressantes.
Salaire à discuter.

Veuillez adresser un curriculum vitae détaillé accompagné d'extraits de traductions et quelques modèles à:

Dossier 2462
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

La Commission scolaire régionale Honoré-Mercier

requiert les services immédiats

d'un enseignant pour classe de mésadaptés socio-affectifs de niveau secondaire

Qualification:
Légalement qualifié.

Les candidats intéressés devront communiquer par téléphone:

(514) 348-4951 poste 215

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

PROFESSEUR D'HISTOIRE AMÉRICAINE

Nomination pour le 1 juillet, 1975. Le rang et le traitement seront déterminés selon la formation et les années d'expérience du (de la) candidat(e). Le doctorat est requis et le (ou la) candidat(e) devra être en mesure d'assurer des cours de premier cycle en français.

Le concours sera terminé lorsque l'engagement sera fait.

Envoyer son curriculum vitae à:

Le Directeur
Département d'Histoire
Université d'Ottawa
147 rue Wilbrod
Ottawa, Ont.
K1N 6N5

AVOCAT

Criminaliste

Expérience requise: 3 ans minimum.
Lieu de travail: Rive sud.

Adresser curriculum vitae au:

Directeur général,
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, Qué.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

DEUX (2) POSTES VACANTS. RANGS À FIXER SELON QUALIFICATIONS. Ph.D. bilingue (ou français) avec connaissance passive de l'anglais).

Enseignement et recherches. Le département s'oriente particulièrement vers l'étude des groupes minoritaires et la sociologie du développement.

Date limite pour la réception des demandes: 21 février 1975.

Candidatures à adresser au:

Directeur
Département de sociologie
Université d'Ottawa
550, Cumberland, pièce 405
Ottawa, Ont.
K1N 6N5

ANALYSTE FINANCIER

Jeune personne douée d'initiative et d'énergie, intéressée à devenir analyste. La formation scolaire et l'expérience de travail importent moins que la curiosité intellectuelle et un vif intérêt pour le domaine du placement. Bilinguisme obligatoire.

Excellentes perspectives d'avenir.

Lieu de travail: Montréal.

Répondre à:

DOSSIER 2458
LE DEVOIR
C.P. 6033, MONTRÉAL

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

est à la recherche d'un

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS EXTERNES

FONCTIONS:
sous la responsabilité de l'adjoint du directeur général aux Communications, le candidat a la RESPONSABILITÉ DES PROGRAMMES D'INFORMATION auprès du PUBLIC en général et des GROUPES SOCIAUX en particulier. Il veille à la préparation du rapport annuel et à l'organisation des scéeances publiques d'information. Il voit à ORGANISER les conférences de presse, à PRÉPARER les communiqués de presse, et à MAINTENIR des contacts avec les divers publics, les groupes sociaux et les média. Enfin, il CONSEILLE les personnes mandatées pour accomplir des communications externes.

QUALIFICATIONS:
le candidat a déjà acquis une EXPÉRIENCE DANS les MÉDIA D'INFORMATION, LES RELATIONS PUBLIQUES et l'INFORMATION EN GÉNÉRAL. De préférence diplômé universitaire, il possède des qualités personnelles de DYNAMISME, d'INITIATIVE, d'ENTREGENT et de MATURITÉ. De plus, il est SENSIBILISÉ à la contribution que peuvent fournir les divers GROUPES SOCIAUX au Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain.

SALAIRE:
à discuter.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae AVANT le 21 février 1975 au:
Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain
Direction des Ressources Humaines
800, boulevard de Maisonneuve est, 10e étage
Montréal.

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
DE LA PETITE NATION

DENTISTE (S)

NOTRE RÉGION:
—Population francophone à 98%: 12,500 en hiver; 26,000 en été.
— Économie basée sur l'agriculture et le tourisme
— Située à 80 milles de Montréal et à 50 milles de Hull.

NOS BESOINS:
Il n'y a qu'un dentiste qui pratique à demi temps dans notre région, c'est pourquoi, par différents moyens qui sont à notre disposition, nous désirons favoriser la venue d'un ou de deux dentistes dans notre région et de préférence dans les locaux mêmes de notre Centre. Dans ce dernier cas nous envisageons plusieurs formules de travail et de collaboration possibles.

Pour de plus amples informations les dentistes intéressés n'ont qu'à communiquer à l'adresse suivante avant le 15 mars 1975.

Gilles Bégin, directeur général
C.L.S.C. de la Petite Nation
76C rue St-André - C.P. 120
St-André Avellin, Cté d'Argenteuil
J0V 1W0
Tél: 983-7341

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

POUR SUDBURY ET NORTH BAY

Tâches:
Le Centre culturel Civitas Christi demande des professeurs de français, langue seconde. Les cours sont destinés aux adultes selon la méthode audio-visuelle.

Exigences:
Détenir préférablement un baccalauréat: posséder une très bonne connaissance du français oral et écrit.
Une connaissance générale des principes de l'enseignement d'une langue seconde et de l'utilisation des techniques modernes dans l'enseignement d'une langue seconde serait souhaitable.

Traitement annuel selon les qualifications et l'expérience:
Salaire minimum de $8,400. jusqu'à un maximum de $15,500.

Prière d'indiquer la date de votre disponibilité tout en faisant parvenir votre curriculum vitae à:

Céline Mayer
Coordonnatrice des cours de langue,
Centre culturel Civitas Christi,
30 nord rue Elgin,
Sudbury, Ontario. P3C 5B4
Téléphone: (705) 673-4171.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX VILLE MARIE

requiert les services d'un travailleur social professionnel pour combler le poste de:

CHEF DES SERVICES SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE

— Sous l'autorité du directeur de la division des services régionaux du milieu, il développe un plan d'intégration des programmes en milieu scolaire.
— Il coordonne les activités de recherche ayant pour objectif d'identifier les besoins de la clientèle.
— Il évalue l'éfficacité des services rendus.
— Il met sur pied des programmes et pratiques propres à satisfaire les besoins identifiés.

EXIGENCES:
— Maîtrise en service social avec un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dont 2 en milieu scolaire.
— Bilingue.

Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 28 février 1975 à:

S. Ornstein
Superviseur - Planification de la main-d'oeuvre et perfectionnement du personnel
Centre de Services Sociaux Ville Marie
855 rue Ste-Catherine est, suite 1000
Montréal H2L 4N4

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA PETITE NATION

CONSEILLER EN ENFANCE INADAPTÉE:

Fonctions:
Le conseiller en enfance inadaptée est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adoptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou en orthopédagogie.
De préférence posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE:

Fonctions:
Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social. Il est également appelé à établir des contacts étroits avec les parents, les enseignants et les autres professionnels impliqués.

Qualifications requises:
Posséder une maîtrise en psychologie.
De préférence, posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

ORTHOPÉDAGOGUE:

Fonctions:
L'orthopédagogue exerce principalement une fonction de dépistage, d'identification, d'évaluation des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Il est également appelé à établir des contacts étroits avec les parents, les enseignants et les autres professionnels impliqués.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en pédagogie des inadaptés ou en orthopédagogie.
De préférence, posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

CONSEILLER D'ORIENTATION:

Fonctions:
Le conseiller d'orientation a pour rôle principal de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail. Il doit constamment entretenir des relations avec le marché du travail, les administrateurs, les enseignants, les parents et avec d'autres institutions impliquées dans l'orientation des élèves.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en orientation.

CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE:

Fonctions:
Le conseiller en information scolaire et professionnelle assume des tâches relatives à la planification, à l'implantation et à la coordination de projets touchant sa spécialisation conformément aux besoins et au développement de la clientèle scolaire. Il assume l'utilisation maximale de l'ensemble des ressources de documentation destinée aux étudiants.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec champ de spécialisation en information scolaire et professionnelle.
De préférence, posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Salaires et bénéfices marginaux selon la politique administratives et salariale du Ministère de l'Education.

MODALITÉS DU CONCOURS:
Les personnes intéressées à ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae au complet avant le 26 février 1975 à l'adresse suivante:

Commission Scolaire Lac Témiscamingue,
Service au personnel,
C.P. 700,
Ville-Marie,
Cté. Témiscamingue, P.Q.

INSTITUT DORÉA INC.
Franklin, Comté Huntingdon

Poste: DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
Sous l'autorité du Conseil d'administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.

Exigences:
Formation universitaire en sciences humaines ou en administration et quelques années d'expérience en direction.

Salaire:
À discuter.

Entrée en fonction:
À déterminer.

Écrire et envoyer curriculum vitae avant le 25 février 1975 au:

Président du Conseil d'administration,
Institut Doréa Inc.,
2901 est, boul. Gouin,
Montréal, Qué.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

(Offre d'emplois permanents)

La COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL est à la recherche de spécialistes dans le domaine du "personnel".

AGENT DE PERSONNEL RELATIONS DE TRAVAIL

(jusqu'à $20,274)

NATURE DE L'EMPLOI: Sous la direction de l'Assistant secrétaire général - personnel, le titulaire sera assigné à diverses tâches relatives à la préparation, à la négociation et à l'administration de la convention collective des fonctionnaires et des employés manuels. Il agira à titre de conseiller auprès des divers services de la Communauté sur des questions ayant trait à l'interprétation de ces conventions collectives.
CONCOURS NO: 75-1008

AGENT DE PERSONNEL - RECHERCHES

(jusqu'à $20,274)

NATURE DE L'EMPLOI: Sous la direction de l'Assistant secrétaire général - personnel, le titulaire aura à effectuer des recherches dans le domaine de l'administration du personnel et des relations industrielles et à formuler des recommandations sur des politiques salariales et les conditions de travail des employés.
CONCOURS NO: 75-1009

ADMISSIBILITÉ AUX CONCOURS:
Instruction: détenir un diplôme universitaire en relations industrielles, en administration ou autre discipline connexe.
Expérience: posséder quelques années d'expérience en relations de travail ou en recherches.
Divers: facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT: Le traitement initial pour ces postes sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.
Avantages sociaux: vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN: Un examen oral sera tenu afin de juger de l'expérience et de la compétence des candidats à remplir l'une ou l'autre de ces fonctions.

DEMANDE D'EMPLOI: Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" que l'on peut se procurer par la poste ou au Bureau du personnel de la Communauté situé au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et le retourner au même endroit le ou avant le 14 février 1975.

TÉLÉPHONE: 872-6951

BUREAU DU PERSONNEL

LE CENTRE HOSPITALIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents
(capacité 700 lits) Affilié à l'Université de Montréal

POSTE À POURVOIR:

Directeur Général

Le poste:
diriger et coordonner l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements.

Le candidat:
1e) posséder un diplôme universitaire en administration ou l'équivalence acquise par une solide expérience dans ce domaine;
2e) avoir fait preuve de succès dans des fonctions administratives complexes;
3e) une expérience en milieu psychiatrique serait souhaitable.

Traitement:
Traitement et avantages sociaux selon les normes reconnues par le Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser offre de services et curriculum vitae avant le 15 mars 1975, à:

Présidente du Conseil d'Administration
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est Boulevard Gouin,
Montréal, Québec.

Université du Québec à Montréal
Service des bibliothèques

BIBLIOTHÉCAIRES DEMANDÉS

1. RESPONSABLE DES PÉRIODIQUES
(Service des acquisitions)

Sous l'autorité du directeur du service,
— est responsable de l'organisation technique, des abonnements et renouvellements, de l'informatisation du système des périodiques, du contrôle de l'inventaire et du cheminement des périodiques. Responsable du personnel de la section.

Exigences:
— Diplôme en bibliothéconomie;
— Connaissance technique des périodiques;
— Expérience pertinente;
— Connaissance de l'informatique sera prise en considération;
— Être membre de la Corporation des Bibliothécaires professionnels.

2. BIBLIOTHÉCAIRE DE RÉFÉRENCE
(Service de la référence, bibliothèque des sciences).

(Horaire irrégulier)

Sous l'autorité du directeur du service,
— assure la référence à la bibliothèque des sciences,
— répond aux demandes des professeurs et des étudiants,
— participe au choix et au développement de la collection,
— compte des bibliographies, joue un rôle-conseil auprès des professeurs et étudiants.

Exigences:
— Diplôme en bibliothéconomie;
— Diplôme en sciences ou connaissances équivalentes dans une discipline scientifique;
— L'expérience dans le domaine sera prise en considération;
— Être membre de la Corporation des Bibliothécaires professionnels).

3. BIBLIOTHÉCAIRE
Centre de documentation économie-administration-mathématiques (Service des collections spéciales)

Sous l'autorité du directeur du service,
— assume la responsabilité du centre;
— répond aux différents besoins et demandes des professeurs et étudiants concernés;
— veille à l'enrichissement, à l'organisation et à la classification de la documentation spécialisée du centre;
— assure les relations régulières avec le comité scientifique du centre de documentation;
— veille à acheminer les demandes d'acquisitions diverses.

Exigences:
— Diplôme en bibliothéconomie;
— Diplôme dans l'une des disciplines concernées ou des connaissances équivalentes dans ces disciplines;
— Être membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels.

Rémunération:
Selon la scolarité et l'expérience.
À l'intérieur de l'échelle des bibliothécaires qui sera revisée en juin 1975.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, doivent parvenir avant le 15 février 1975 au:

Service du Personnel (Concours No 300)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Sainte-Catherine
Suite 6029
Montréal H3C 3P8

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 24 et 25

ENSEIGNANT(E)S

Pour 1e et 2e année élémentaire.
Brevet d'enseignement, option élémentaire.

Envoyer curriculum vitae à:

L'École de Sourp Hagop,
9907, rue Parthenais,
Montréal, Qué.

ou téléphoner à Mlle Vani, Tél.: 387-5378, de 11h à 12h30.

PROFESSEURS

Comment doubler votre salaire en vendant un produit de prestige à temps partiel.

342-2519

Ingénieurs-conseils

requièrent immédiatement

- UN INGÉNIEUR EN GÉNIE MUNICIPAL
- UN INGÉNIEUR EN VOIRIE

Ingénieurs civils ayant minimum 3 ans d'expérience dans les travaux municipaux ou de voirie.

Les fonctions consistent à administrer des projets complets, soit préparation de plans, devis et estimations, surveillance et relations avec le client.

Travail à Québec et dans la région. Salaire suivant compétence. Avantages marginaux.

Pour informations et rendez-vous:

Carrier, Trottier, Aubin
a/s Mme G. Paré
(418) 681-0018
990 Holland
Québec G1S 3T1

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Notre compagnie est à la recherche de professeurs de français pour enseignement du français langue seconde à des adultes à Montréal.

Nos exigences sont les suivantes:

— B.A. (licence ou équivalent).
— Stage V.I.F.
— Connaissances en linguistique.

Faire parvenir un curriculum vitae complet à:

Dossier 2460
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Collège du Vieux Montréal

BIBLIOTHÉCAIRE

(RESPONSABLE DES COLLECTIONS)

CENTRE DES RESSOURCES DIDACTIQUES

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

La personne sera responsable du développement des collections (livres, périodiques, documents audio-visuels, etc.) au Service d'acquisition et de classification, ainsi que du département des acquisitions et de location de film.

Dans l'exécution de ses tâches il sera appelé à travailler en étroite collaboration principalement avec les départements et les professeurs ainsi que les bibliothécaires de référence pour le choix des documents; à faire des analyses du milieu, de la clientèle, des programmes d'enseignement afin de déterminer les besoins; de promouvoir la participation de ceux concernés par la sélections relativement aux besoins de faire l'étalage. Il sera aussi responsable de l'acquisition de ces ressources, des recherches bibliographiques, de la location et du visionnement des documents audio-visuels.

Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire de préférence en bibliothéconomie au niveau de la maîtrise.

Une vaste expérience en documentation dans une bibliothèque ou une librairie.

Connaissance du domaine de l'édition et des marchés en documentation.

Des qualités d'animateur sont un atout important.

SALAIRE:

Selon les normes de la convention collective.
(Min. $8,578. Max. $13,304.)

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 21 février 1975, au:

Directeur du Personnel
Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec H2X 3M8

Poste en Recherche

pour un chimiste, ingénieur chimiste, ingénieur métallurgiste (mines)

ALCAN

Poste à Arvida, Québec

QUALIFICATIONS:

Doctorat ou maîtrise en chimie, génie chimique ou métallurgique (extraction). Au moins trois ans d'expérience dans la recherche et le développement du carbone. Bilingue de préférence.

FONCTIONS:

Recherche et développement des électrodes de carbone pour cuves d'électrolyse. Ceci comporte la préparation et l'exécution de projets de laboratoire ainsi que la participation aux programmes techniques de l'usine d'électrodes.

Adresser curriculum vitae à:

Aluminium du Canada, Ltée
Service du Personnel
C.P. 6090
Montréal, Québec
H3C 3H2

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 36¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à :

LE DEVOIR

211 St-Sacrement
Montréal - Tel.: 844-3361

Compétence :
Bernard Lutz

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES CANTONS DE L'EST

05

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

LA TÂCHE:

Responsable de la confection de dossiers dans le secteur industriel.

- La priorité sera donnée au dossier **transformation de l'amiante.**
  — Sensibilisation du milieu
  — Élaboration d'hypothèse de solutions tenant compte de celles déjà existantes: **Un office de mise en marché de l'amiante.**
- Le secteur de la petite et moyenne entreprise sera considéré éventuellement de même que les dossiers de l'économie rurale.

LES QUALIFICATIONS:

— Aptitude à la recherche-action.
— Contacts faciles.
— Connaissance du milieu.
— Esprit d'équipe.
— Diplôme universitaire en géographie économique, en économie ou en administration.

LE SALAIRE:

Selon l'échelle: $9,200.00 - $14,800.00

Faire parvenir curriculum vitae avant le 19 février 1975 au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
91, rue Carillon
Sherbrooke, Québec.

POSTES D'ADMINISTRATION EN NURSING

POUR

DIVERS PROGRAMMES DE TRAITEMENT

PEDO-PSYCHIATRIE

L'approche multidisciplinaire en pedo-psychiatrie (enfants et adolescents).

GERIATRIE
PROGRAMME DE REHABILITATION

Un programme en voie d'évolution offrant des services à la population Francophone et Anglophone.

HOSPITALIER(ÈRES)

UNITE DE TRAITEMENT À LONG TERME

Aptitude et expérience dans l'établissement d'un programme de soins global.

PAVILLON STEARNS

Traitement pour adolescents en phase aigue.

Prière de s'adresser au:

CENTRE HOSPITALIER DOUGLAS
Mlle Carol Ross
Ass't. Directrice du Personnel - Nursing
6875, LaSalle Blvd.,
Verdun, Québec.
H4H 1R3
Tél.: 761-6131 local 112

ADJOINTE RÉDACTION - DIRECTION

(âgée de 30 à 40 ans)
suppléante éventuelle du

DIRECTEUR GÉNÉRAL

d'une
oeuvre humanitaire importante
Traitement très intéressant

Sous la responsabilité du Directeur Général, elle devra organiser et surveiller le travail du bureau, s'acquitter de la correspondance, promouvoir la propagande, rédiger le bulletin périodique, etc.

Doit aimer son travail plus que le traitement (pas de mercenaire); il faut avoir de l'idéal et du coeur.

Qualités requises:
— Distinction parfaite.
— Français impeccable, parlé et écrit.
— Connaissance convenable de l'anglais.
— Initiative et sens de l'organisation.
— Sens du devoir et intégrité parfaite.

Conditions d'emploi:
— Maturité et expérience, âgée de 30 à 40 ans.
— Célibataire.
— Doit avoir une voiture et accepter de se déplacer, au besoin, pour faire des exposés ou rencontrer des groupes d'animation.
— Lieu de travail: Ville St-Laurent (Montréal)

Faire parvenir sa demande par écrit, en y joignant son curriculum vitae, avant le 20 février 1975, à:

Dossier 2457
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal
(Toute demande sera traitée de façon confidentielle)

L'avenir se planifie chez United Aircraft

United Aircraft du Canada est à l'avant-garde de la technologie des turbines à gaz. Cette réputation internationale, nous la devons à nos succès répétés dans la construction et le perfectionnement des moteurs, à nos capacités en recherche et développement et à notre habileté à recruter les esprits les plus brillants à tous les niveaux et dans tous les secteurs de notre organisation: génie, production, administration et finance.

Aujourd'hui, nous sommes à la recherche de gens doués que le défi stimule. Des gens qui pourront se développer avec nous, tout en nous aidant à garder nôtre position de leader dans le monde excitant de demain.

Si vous êtes de ceux-là, nous sommes prêts à vous donner toutes les chances et tout l'encouragement que vous méritez. Avec un salaire et des bénéfices que peu de compagnies peuvent vous accorder.

DANS LE GROUPE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Représentants assurant le contrôle de la qualité: Sous direction générale, entreprendre des études des systèmes de contrôle de la qualité chez les intermédiaires ou les fournisseurs d'éléments moteurs d'avions.
Les candidats doivent s'être familiarisés ou posséder des connaissances approfondies en ce qui concerne tous les aspects du contrôle de la qualité, y compris les exigences des normes gouvernementales MIL-Q-9858 et DND 1015.

Conseillers en matière de qualité: Ce poste nécessite de vastes connaissances des méthodes et des procédés de fabrication ainsi que des méthodes de contrôle de la qualité. Le candidat doit être en mesure de représenter la compagnie sur des sujets ayant trait à la qualité, amorcer et suivre des requêtes visant à entreprendre des mesures correctives chez les fournisseurs au sujet de matériel d'éléments moteurs ne se conformant pas aux spécifications.

Inspecteurs-vérificateurs: Entreprendre une inspection extensive de pièces de moteurs d'avions machinées et fabriquées, dans le but de vérifier si les méthodes d'inspection antérieures et les instructions s'y rapportant sont exactes et adéquates. Vérifier si on adhère aux procédures et aux systèmes de contrôle de la qualité.

Métallurgistes: Métallurgistes diplômés pour travaux en laboratoire portant sur le contrôle de la qualité, et pour poursuivre des études auprès des intermédiaires afin de s'assurer que les installations sont adéquates et que les méthodes de contrôle de procédés tels que travaux de forge, moulage, traitement thermique, soudure, brasage, etc. permettent d'obtenir des pièces et des matériaux de qualité. Le travail consistera également à analyser les résultats de tests pour s'assurer que tout est conforme aux spécifications, à étudier les matériaux qui s'écartent des spécifications et à faire l'investigation des bris.

Techniciens de laboratoire: Techniciens en chimie et en métallurgie pour travailler dans un laboratoire entièrement équipé.
Les techniciens de laboratoire en chimie sont chargés d'analyser des métaux et alliages de toutes sortes, les solutions servant aux processus et plusieurs genres de matériaux non-métalliques.
Pour leur part, les techniciens de laboratoire en métallurgie doivent entreprendre des tests mécaniques, comprenant des essais sur les bris dus aux contraintes, des essais de traction à hautes températures, de fluage, et des examens métallographiques de métaux et alliages de toutes sortes. Deux années de Cégep ou l'équivalent est le minimum requis. Il est nécessaire d'avoir quelques connaissances en chimie ou en métallurgie. Les candidats recevront une formation pratique sur place.

Toute demande de renseignements recevra une attention spéciale et une réponse rapide et confidentielle. Envoyez votre curriculum vitae à: Carrières d'avenir, United Aircraft du Canada Limitée, 1000, boul. Marie-Victorin, Longueuil, Qué. J4K 4X9



United Aircraft
DU CANADA LIMITÉE

Vous avez un avenir chez nous.

gymnastique

Simard veille à la solidarité de son équipe

par André Tardif

"Dans une discipline sportive aussi exigeante et individualiste que la gymnastique, la solidarité est de mise. Elle est même essentielle, selon André Simard, ancien titulaire canadien aujourd'hui entraineur, entre autres, de l'équipe nationale masculine.

"Un gymnaste est vraiment seul en compétition, dit-il. Et pour combattre cette solitude, il a besoin d'un appui au moins psychologique, non seulement avant mais aussi après avoir complété ses exercices à chacun de ses six appareils".

Selon Simard, cet appui doit venir de l'entraineur qui peut, lors de certains exercices, être aux côtés du gymnaste bien que condamné au silence.

"Mais il doit surtout provenir des cinq autres membres de l'équipe. Car lorsqu'un athlète est bien motivé par son entourage, il peut vraiment fournir le maximum de ses possibilités, et ça inspire les autres".

Simard, qui a abandonné la compétition après les Jeux de Munich en 1972, avoue qu'il s'est parfois senti très seul, surtout parce que la gymnastique était, jusqu'à ces toutes dernières années, un sport peu connu et même sous-développé au Québec. Seuls une poignée de mordus s'y adonnaient.

Et il a aussi travaillé sous plusieurs entraineurs, ce qui n'était pas pour lui faciliter la tâche.

Sa "propre" équipe

"Le fait qu'il y avait alors peu de personnes susceptibles de m'aider à atteindre un niveau supérieur a sans doute affecté mon rendement. C'est peut-être ce qui m'incite aujourd'hui à vouloir donner à d'autres ce que je n'ai moi-même pas connu."

Car Simard consacre maintenant sa vie à enseigner la gymnastique, d'abord comme entraineur au centre Immaculée-Conception où on le retrouve quotidiennement — parfois dans l'atelier de menuiserie où il fabrique ses propres appareils afin d'améliorer les méthodes d'entrainement — et aussi comme responsable des équipes du Québec, en plus évidemment de ses fonctions nationales.

Et il ne cesse lui-même de chercher à se perfectionner, ayant fait un stage prolongé, à l'automne 1973, en URSS, peut-être la nation par excellence en gymnastique mondiale.

C'est naturellement à Simard qu'on a confié la responsabilité de l'équipe masculine junior qui représentera le Québec, dès mardi prochain, aux Jeux d'hiver du Canada à Lethbridge (Alberta). Cela n'a rien de surprenant si l'on considère qu'à la suite des épreuves de sélection, cinq des six élus provenaient de l'Immaculée, où ils s'entrainent sous sa direction depuis bientôt quatre ans.

Ces jeunes, âgés de 16 à 20 ans, ont du pain sur la planche puisqu'on attend d'eux qu'ils répètent les exploits de leurs prédécesseurs aux Jeux de 1971 à Saskatoon: la médaille d'or collective.

Leur entraineur, qui qualifie son équipe de "très, très forte" et pour qui une répétition de 1971 ne fait aucun doute, ne prend toutefois pas les choses à la légère. Il soumet actuellement ses protégés à un entrainement quotidien de 5 à 6 heures, jusqu'à leur départ vers l'ouest canadien dimanche.

Pour l'un d'eux, Jean Choquette, 17 ans, étudiant en droit au cegep Rosemont et peut-être le gymnaste le plus complet de l'équipe pour s'être classé premier aux épreuves de sélection, il n'y a là rien d'odieux.

"Le sport, c'est ma vie, dit-il. Je m'entraine d'ailleurs ici tous les jours après mes cours".

Malgré cet horaire spartiate, Choquette, qui trouve aussi le temps de jouer occasionnellement aux échecs, n'entend pas décrocher immédiatement.

"Pas avant les Jeux de 1980 à Moscou, dit-il. Et si j'avais une toute petite chance d'être de ceux de Montréal l'an prochain, je serais vraiment comblé".

Il n'entend pas non plus solliciter une bourse d'études d'une université américaine, comme l'on fait avant lui quelques gymnastes de l'Immaculée aujourd'hui membres de l'équipe nationale.

"Pourquoi le ferais-je? Nous avons les compétences voulues ici. Et d'ailleurs, les gars aux Etats-Unis sont les premiers à dire que si tout y est parfait sur le plan matériel, il leur manque un bon entraineur".

Pierre Carrier, 18 ans, étudiant en 12e année à la polyvalente Polyno de La Sarre, est le seul "étranger" de l'équipe québécoise. Profitant d'une pause dans ses études, il a décidé de se rapporter à Simard au début de la semaine et ses nouveaux coéquipiers lui ont immédiatement réservé un accueil chaleureux.

Athlète par excellence en Abitibi-ouest l'an dernier (il a devancé sa concitoyenne Denise Lavigne, championne canadienne au golf junior), Carrier consacre une vingtaine d'heures par semaine à la gymnastique parce qu'il "aime ça".

Pour lui, les Jeux d'été à Rouyn-Noranda en 1973, où les prouesses de la délégation Abitibi-Témiscamingue en ont étonné plus d'un, n'ont fait que révéler aux gens de l'extérieur la vocation sportive de cette région périphérique.

Carrier, qui trouve aussi le temps de jouer au badminton (il fut champion scolaire du Québec en 1972), a découvert la gymnastique il y a quatre ans grâce à Lucien Dufour, un jeune éducateur physique qui a fondé le club Polyno et qui y dirige une trentaine de garçons et filles.

"Nous avons tout pour nous bien entraîner là-bas, même si notre club n'est pas municipal ou privé. Nous sommes même allés à Toronto récemment afin de participer à une compétition, et je m'y suis classé premier", dit-il sans fausse modestie.

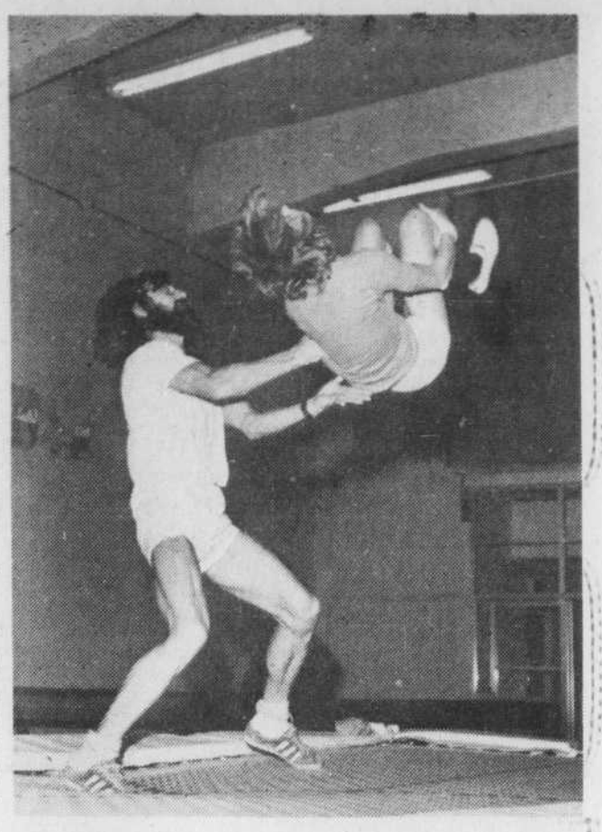
Carrier regrette cependant une chose, c'est l'absence de son coéquipier et grand copain Jacques Giasson au sein de la formation québécoise.

"Il s'est classé 7e aux qualifications, mais s'il n'avait pas été blessé à une main, je suis certain que nous ferions le voyage ensemble".

Carrier, Choquette, ainsi que Gilles Gélineau, 16 ans, Pierre Clavel, 17 ans, Jacques Pannitti, 19 ans, et André Vallerand, 20 ans, auront donc la tâche difficile, la semaine prochaine, de conserver au Québec un titre acquis de haute lutte il y a quatre ans.

Mais s'il faut en juger d'après le sérieux qu'ils mettent à l'entrainement, l'esprit d'entr'aide qu'ils y manifestent sous l'oeil approbateur d'André Simard, la victoire ne saurait leur échapper. D'ailleurs, pour chacun d'eux, ces Jeux ne sont qu'une étape dans une carrière qui n'a rien de prometteur sur le plan monétaire, mais qui ne saurait prendre fin avant une participation olympique, dans la plus pure tradition de l'amateurisme.

Car nous faisons ça pour le plaisir.



André Simard aide une jeune gymnaste à exécuter une pirouette difficile, sur la trampoline du centre Immaculée-Conception.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Boston 3, Minnesota 2
Buffalo 2, Islanders NY 2
Rangers NY 3, Philadelphie 1
Kansas City 3, Toronto 2
Hier soir
Los Angeles à Atlanta
Kansas City à St-Louis
Chicago à Vancouver
Pittsburgh à Californie
Ce soir
Rangers NY à Montréal, 14h
Washington à Islanders NY
Philadelphie à Minnesota
Boston à Detroit
St-Louis à Toronto
Demain
Montréal à Buffalo
Washington à Rangers NY
Islanders NY à Boston
Minnesota à Atlanta
Los Angeles à Chicago
Kansas City à Californie

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Esposito, Bos	48	50	98
Orr, Bos	32	62	94
Lafleur, Mtl	41	48	89
Mahovlich, Mtl	26	52	78
Dionne, Det	29	45	74
Robert, Buf	29	41	70
Gilbert, NYR	29	39	68
Clarke, Pha	14	53	67
Perreault, Buf	27	37	64
Ratelle, NYR	24	40	64

Association Mondiale

Jeudi
Québec 4, Houston 3
Cleveland 4, Baltimore 0
San Diego 2, Minnesota 2
Hier soir
Minnesota à Phoenix
N.-Angleterre à Winnipeg
Cleveland à Toronto
Ce soir
Baltimore à Houston
Winnipeg à Chicago
Québec à Phoenix
Minnesota à San Diego
N.-Angleterre à Vancouver
Demain
N.-Angleterre à Vancouver
Houston à Cleveland
Indianapolis à Toronto
Chicago à Winnipeg
Phoenix à Edmonton

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Hull, Wpg	45	38	83
S. Bernier, Que	38	41	79
Lacroix, SD	24	51	75
Lund, Hou	25	47	72
Nilsson, Wpg	14	51	65
Walton, Minn	32	31	63
Hinse, Hou	29	31	60
G. Howe, Hou	22	36	58
Dillon, Tor	19	38	57
Rivers, SD	33	22	55

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 6, Chicoutimi 3
Hier soir
Chicoutimi à Sherbrooke
T.-Rivières à Laval
Huli à Montréal
Québec à Shawinigan
Demain
Laval à Montréal
Hull à T.-Rivières
Cornwall à Chicoutimi
Shawinigan à Sherbrooke
Québec à Sorel

LIGUE NATIONALE

Section I	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	52	33	12	7	183	111	73
RANGERS NY	53	27	16	10	216	171	64
ISLANDERS NY	52	21	17	14	174	141	56
ATLANTA	53	22	20	11	150	152	55
Section II							
VANCOUVER	52	26	21	5	176	162	57
CHICAGO	53	25	22	6	169	152	56
ST-LOUIS	51	19	23	9	164	184	47
MINNESOTA	51	13	32	6	136	220	32
KANSAS CITY	53	11	34	7	130	221	29
Section III							
MONTREAL	53	31	9	13	248	150	75
LOS ANGELES	52	29	10	13	180	115	71
PITTSBURGH	52	22	19	11	210	194	55
DETROIT	52	13	29	10	154	212	36
WASHINGTON	52	4	43	5	110	270	13
Section IV							
BUFFALO	53	34	11	8	223	160	76
BOSTON	53	28	14	11	238	156	67
TORONTO	53	20	26	7	177	206	47
CALIFORNIE	55	13	33	9	146	215	35

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	50	33	17	0	211	161	66
TORONTO	51	27	22	2	216	194	56
EDMONTON	45	25	18	2	165	149	52
VANCOUVER	48	23	23	2	147	157	48
WINNIPEG	45	20	23	2	176	159	42
Section Est							
N.-ANGLETERRE	48	27	19	2	165	168	56
CLEVELAND	51	23	26	2	147	159	48
CHICAGO	50	18	31	1	168	200	37
INDIANAPOLIS	50	10	37	3	111	203	23
Section Ouest							
HOUSTON	50	33	17	0	230	157	66
PHOENIX	52	26	20	6	188	167	58
MINNESOTA	48	27	20	1	198	158	55
SAN DIEGO	47	24	21	2	168	166	50
BALTIMORE	51	13	35	3	117	209	29

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIERES	52	24	20	8	224	156	56
QUEBEC	49	26	21	2	213	189	54
CHICOUTIMI	50	17	29	4	214	296	38
SOREL	54	13	34	7	169	292	33
SHAWINIGAN	48	11	29	8	206	286	30
Section Ouest							
SHERBROOKE	49	37	9	3	306	166	77
CORNWALL	52	29	14	9	238	200	67
MONTREAL	49	25	19	5	297	238	55
HULL	51	24	23	4	294	257	52
LAVAL	53	20	28	5	243	278	45

Reggie Jackson souhaite passer aux Dodgers

Bob Bailey et Don Carrithers en arbitrage?

La direction des Expos de Montréal a annoncé hier que huit autres joueurs avaient accepté les offres de l'équipe, portant à 23 le nombre de joueurs sous contrat avec la formation montréalaise. Ceux-ci sont le 1er-but Hal Breeden, les joueurs de 3e-but Larry Parrish et Peter Mackanin, le 2e-but Juan Navarrete, le receveur Gary Carter, les lanceurs Balor Moore et Ernie McAnally, et le voltigeur Jerry White.

Un porte-parole des Expos a toutefois refusé de confirmer ou de nier la rumeur selon laquelle le voltigeur Bob Bailey et le lanceur Don Carrithers auraient soumis leurs négociations contractuelles à un comité d'arbitrage.

●

REGGIE JACKSON, vedette offensive des Athletics d'Oakland, dit qu'il s'attend à être échangé à une autre équipe, et il espère que celle-ci sera les Dodgers de Los Angeles. Jackson révèle qu'au cours d'un récent entretien avec le propriétaire Charles Finley, des A's, il a dit à celui-ci que s'il avait l'intention de l'échanger, il ferait mieux de le faire très prochainement, possiblement à une équipe qui serait en mesure de le rémunérer à sa juste mesure.

●

QUELQUE 3,000 athlètes et représentants de missions régionales qui se rendront à Rimouski, du 28 février au 9 mars prochain à l'occasion des Jeux d'hiver du Québec, n'auront pas de problèmes de logement. En effet, plus de 1,650 lits provenant de bases militaires seront installés dans 12 écoles de la ville, qui pourront ainsi loger une ou deux missions chacune. Quelque 2,000 bénévoles de Rimouski, regroupés autour de Niki, la mascotte des Jeux, s'affairent actuellement à assurer le succès de la compétition.

●

HERBERT PLANK a remporté hier la descente des championnats d'Italie de ski alpin, à Courmayeur. Rolando Thoeni s'est classé 2e à plus d'une seconde. La veille, Piero Gros avait remporté les honneurs du slalom géant dans le cadre de cette même compétition.

●

WIMBLEDON a offert hier, mais de façon quelque peu hésitante, une branche d'olivier dans le but d'éviter un boycottage de ses prochains championnats par un groupe de vedettes féminines qui voudraient être rémunérées tout autant que les hommes. Mais aucune réaction n'a été reçue de l'Association des joueuses, présidée par Billie Jean King, cinq fois titulaire de Wimbledon. Des deux côtés, on cherche une solution de compromis.

●

RAYMOND HUOT, de Sorel, a joué 75 hier, à Mbabanene Swasiland), où se déroule un championnat international de golf. Après une ronde initiale de 73, Huot totalise 147, 11 coups de plus que le meneur, le Sud-africain Dale Hayes, qui a réussi 69 en 2e ronde. Un autre Canadien, Leo Bradshaw, de Toronto, est à sept coups du sommet après une ronde de 71 hier.

●

RUSS JACKSON, le nouvel instructeur en chef des Argonauts de Toronto, vient de compléter son équipe d'adjoints pour la saison 1975 de la Ligue Canadienne de football, en embauchant Lamar Leachman. Ce dernier, âgé de 41 ans, était à l'emploi des Stars de New York, de la Ligue mondiale, en 1974. Il sera l'adjoint de Joe Moss, responsable de la stratégie défensive des Argos.

●

GEORGE BEST, joueur-vedette du Manchester United où il a encourru plusieurs suspensions pour conduite répréhensible, n'aurait pas encore décidé de jouer pour les Cosmos de New York, de la Ligue nord-américaine du soccer, cette saison. Les Cosmos, qui ont acheté le contrat de Best pour quelque $240,000, lui auraient offert $100,000 en salaire, mais Best serait réticent à quitter Manchester.

●

LES RESULTATS d'une enquête fédérale démontrent qu'une série d'accusations portées par une jeune femme de St-Louis, à l'effet qu'elle aurait refilé des drogues à plusieurs joueurs de la Ligue nationale de football, seraient sans aucun fondement. Ces accusations ont fait beaucoup de bruit récemment aux Etats-Unis.

●

KEN STABLER, joueur offensif par excellence dans la LNF la saison dernière, a laissé entendre qu'il serait très exigeant à l'endroit des Raiders d'Oakland lors des négociations pour son prochain contrat. Il a déclaré qu'un contrat à long terme pour $1 million ne lui déplairait pas.

●

LE CLUB de golf Essex, en Ontario, sera, pour la première fois de son histoire, le site de l'omnium canadien 1976. C'est en effet ce qu'a annoncé hier le président sortant de l'Association royale de golf du Canada. Glen Abbey, près d'Oakville, deviendra le club hôte permanent de l'omnium du Canada à compter de 1980. "Des difficultés concernant la pousse de gazon en 1974 ne permirent pas la présentation de l'omnium au club Glen Abbey, a expliqué M. Grimm. Nous aurons cependant l'omnium canadien au club Glen Abbey pour la première fois en 1977".

●

JOHN BASSETT, propriétaire des Southmen de Memphis, a déclaré à un quotidien torontois qu'il aimerait bien installer une équipe de son circuit dans la ville-reine et qu'il serait prêt à y faire évoluer Larry Csonka, Paul Warfield et Jim Kiick, les trois ex-étoiles des Dolphins de Miami dont il détient les contrats. Bassett a poursuivi en disant qu'il avait l'impression que le gouvernement fédéral n'était pas prêt à représenter devant le parlement le projet de loi visant à interdire l'accès du Canada à la Ligue mondiale de football. On se souvient que ce projet de loi, soumis par le ministre fédéral de la Santé Marc Lalonde, n'avait pu être mis aux voix à cause de la dissolution du parlement canadien.

●

LA NOUVELLE période d'échanges inter-ligues, qui devait durer du 15 au 31 mars et qui avait été adoptée par les propriétaires du baseball majeur lors de la réunion annuelle d'hiver, en décembre dernier, a été annulée devant l'opposition de l'Association des joueurs.

Les clubs peuvent encore effectuer des transactions à l'intérieur de leur propre ligue et avec une autre ligue quand le joueur n'a pas été réclamé au repêchage par un club de sa propre ligue.

Cette nouvelle période avait été instaurée à la demande des 24 directeurs-gérants des clubs majeurs qui comptaient pouvoir ainsi pallier les lacunes constatées dans leur club après les premiers jours des camps d'entrainement de printemps. L'adoption de cette mesure, en décembre dernier, avait passablement ralenti le rythme habituel des transactions, plusieurs clubs ayant décidé d'attendre le début du mois de mars pour tenter de se renforcer. L'annulation de cette mesure signifie que les échanges inter-ligues continueront à avoir lieu pendant la période commençant cinq jours après la fin des séries mondiales et se terminant le dernier jour de la réunion annuelle d'hiver.

●

ROBBIE JACKSON, du club Royal Montréal, vient d'être proclamé le golfeur amateur par excellence au Québec en 1974, dès sa première année dans les rangs seniors. Jackson, qui bénéficie actuellement d'une bourse d'études à l'Université de l'Indiana, a établi un record en conservant une moyenne de 71.5 coups au cours de ses huit meilleures rondes. Il a devancé Pierre Archambault, du club Laval-sur-le-Lac, et Graham Cooke, du Summerlea, égaux en 2e place à 73.5 coups.

La Chine initie les diplomates étrangers au tai chi chuan

PEKIN (AFP) — Cent cinquante résidents étrangers à Pékin ont commencé hier leur initiation à l'un des plus anciens sports chinois, le tai chi chuan, assez improprement appelé en occident "boxe chinoise". En réalité, il ne s'agit nullement de l'art martial popularisé par les "westerns chinois" fabriqués en série à Hong Kong, cette sorte de super-karaté dénommé kung-fu.

Le tai chi chuan est une gymnastique très lente, aux gestes fluides, que tous les voyageurs ayant traversé la Chine ont pu voir pratiquée, à l'aube, par de nombreux chinois, dans les parcs sur les trottoirs, ou même sur les quais des gares.

Comme l'a expliqué hier un instructeur chinois aux étrangers rassemblés au "club international" de Pékin, qui organise les cours, le tai chi chuan est une discipline mentale avant d'être un exercice physique.

Fait d'une série de mouvements extrêmement précis, qui s'apparentent au ballet et à l'escrime, et qui doivent s'enchainer sans à-coup, le tai chi chuan, a souligné l'instructeur, constitue avant tout un moyen de contrôle du système nerveux. Accessoirement, il améliore la circulation sanguine, "affermit les tendons et les os", donne du tonus et facilite la digestion. Même un cardiaque peut le pratiquer.

La première règle à observer, dans la pratique du tai chi chuan, est "d'oublier tout le reste". Le regard doit suivre le mouvement des mains, mais de façon naturelle et, surtout, "sans regarder fixement". La langue doit s'appuyer légèrement sur le palais, ce qui "stimule la salivation".

La décontraction des yeux, dont l'importance a été soulignée de façon répétée par l'instructeur, doit s'accompagner d'une décontraction similaire de la nuque et du diaphragme. Avec quelques années d'entrainement, les adeptes du tai chi chuan en viennent à adopter un rythme respiratoire particulier qui a, parait-il, des effets étonnants.

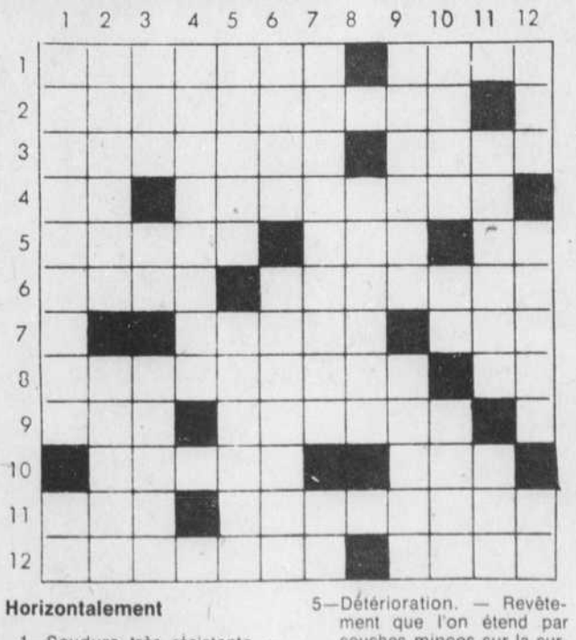
Mais les diplomates rassemblés au "club international" de Pékin n'iront pas jusqu'à ce stade, où le tai chi chuan devient en somme une forme de yoga.

Ce qui leur est proposé, c'est une simple initiation, d'une durée de deux mois, à dix-huit des vingt-quatre gestes de base du tai chi chuan "simplifié", mis au point en Chine pour les masses. Cette méthode simplifiée est enseignée par des brochures et des affiches illustrées, qui sont abondamment diffusées dans tout le pays.

A l'issue de la première séance d'introduction, qui n'a comporté que des explications verbales, sans exercices, les néophytes étrangers ont assisté, dans un silence respectueux, à une démonstration donnée par deux spécialistes.

Ceux-ci, pendant trois minutes, ont exécuté avec une apparente et trompeuse facilité une fascinante série de mouvements, qui faisaient davantage penser à un nageur sous l'eau, qu'à un gymnaste s'entrainant au sol.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Soudure très résistante — Enclos boisé pour la promenade ou les plaisirs de la chasse.
2—Production d'ions dans un gaz.
3—Pellicule dure de certains fruits — Utiliser.
4—New-Hampshire — Sous la tête.
5—Partie du vêtement — Plante parasite — Magnésium.
6—Se trompa. — Elle hait quelqu'un.
7—Joint la jambe à la cuisse. — Enleva.
8—Objet servant aux usages de la vie courante. — Dans
9—Septième lettre grecque. — Qualité de ce qui est dur.
10—Soutien, support. — Petite pomme rouge.
11—Lettre grecque. — D'Italie
12—Otes la rate à — Gaz rare.

Verticalement

1—Heureuse arrivée — Palladium.
2—Grande masse de pierre dure, escarpée — Arrêt ou ralentissement d'un liquide organique qui circule.
3—Recueil de bons mots — Strontium — Il a une courte trompe.
4—Action d'ensiler.
5—Détérioration. — Revêtement que l'on étend par couches minces sur la surface d'un corps.
6—Clairsemé — Après.
7—Sert à éteindre les bougies — Le meilleur en son genre.
8—Tache blanche en forme de croissant, située à la base de l'ongle.
9—Roue portée par un axe, et dont la jante est aménagée pour recevoir un lien flexible — Un des métaux usuels, blanc.
10—Petite baie — Molybdène — Arme ancienne.
11—Personne qui vit seule, loin du monde. — Fille de Cadmus.
12—Durillon — Qui dépasse de beaucoup la taille ordinaire. — Etain.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	A	V	E	T	T	E	■	C	A	G	E
2	O	M	E	T	■	O	L	E	O	L	A	T
3	E	B	R	I	E	T	E	■	L	O	G	E
4	U	L	T	R	A	■	G	D	■	S	E	N
5	D	Y	■	A	U	B	A	I	N	E	■	D
6	■	O	R	B	■	O	N	C	E	■	D	U
7	S	P	O	L	I	A	T	R	I	C	E	■
8	A	I	D	E	R	■	E	O	G	E	N	E
9	N	E	O	■	O	N	■	T	E	N	O	R
10	G	■	I	G	N	O	R	E	■	D	U	R
11	L	A	R	A	I	R	E	■	C	R	E	E
12	E	U	■	P	E	D	A	L	I	E	R	■

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Travail-Québec

Un train de réformes pour améliorer les services aux travailleurs

par Gérald LeBlanc et Gilles Lesage

QUEBEC — Les réformes qui sont sur le point d'être entreprises à la Commission du salaire minimum font partie d'un grand projet auquel le ministre du Travail a donné le nom générique de Travail-Québec.

En fait, le rapport Mineau, Allard et associés sur les structures et procédés administratifs de la CSM s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à améliorer les services fournis aux travailleurs.

M. Jean Cournoyer — qui n'agit nullement comme un homme qui s'apprête à quitter son poste — veut, sur une période de trois ans, regrouper sous un même chapeau les services du ministère lui-même et de ses commissions: salaire minimum, accidents du travail, industrie de la construction.

Déjà, l'an dernier, les conseillers en administration Mineau, Allard et associés avaient remis à la Commission des accidents du travail un rapport suggérant un certain nombre de réformes dont plusieurs sont en voie de réalisation, avec plus ou moins de bonheur, il est vrai.

Quant à celui que la même firme vient de remettre à la Commission du salaire minimum, il a été fort bien accueilli par les principaux intéressés, mais il faudra attendre quelques mois avant que les problèmes fondamentaux ne soient résolus.

En effet, ce n'est que dans quelques semaines que M. Claude Castonguay remettra au ministre du Travail son rapport sur la conception et la philosophie du salaire minimum.

Le mandat confié à l'ex-ministre des Affaires sociales porte sur la politique de salaire et le contenu des ordonnances, tandis que celui de la firme Mineau traite des structures.

A la suite de M. Castonguay, M. Cournoyer devra faire un choix entre deux conceptions du salaire: la conception économique qui veut, notamment, que le temps consacré à un travail soit récompensé exclusivement sur la base de la productivité; la conception sociale, qui veut que les individus soient rémunérés en fonction de leurs besoins. Selon cette dernière conception, les mécanismes de rémunération deviennent, en plus d'un instrument de récompense du travail accompli, un moyen de redistribution de la richesse collective.

Ballotté jusqu'à ce jour entre les deux extrêmes, il semble bien que l'Etat optera finalement pour la seconde, si l'on tient compte des préoccupations sociales de M. Castonguay et de celles qu'a affichées le ministre du Travail lors des dernières hausses du salaire minimum.

Au-delà des réformes de structures, dont personne ne nie l'importance, il y aura donc des décisions proprement politiques à prendre, notamment quant à l'appartenance de la CSM: doit-elle rester autonome ou être intégrée à un ministère? Et dans ce cas, au Travail ou aux Affaires sociales? Quelles sont les étapes à franchir vers un revenu minimum garanti et qui est le mieux placé pour le mettre en oeuvre?

Entre temps, le rapport Mineau a été bien accueilli par la présidente le vice-président de la CSM.

Mme Kirkland-Casgrain se dit "enchantée" des conclusions du rapport, qui recommande notamment que la Commission joue un rôle plus actif et positif, au lieu de se contenter de faire la police, d'ailleurs inefficace.

Madame la présidente note qu'elle demande des amendements à la loi depuis longtemps, notamment en ce qui a trait aux pénalités et aux inspecteurs. Maintenant, l'étude Mineau fournit la base nécessaire pour apporter des améliorations au fonctionnement de la Commission.

Elle admet volontiers que le climat est toujours aussi malsain au sein du personnel, à qui le rapport Mineau est en voie d'être distribué. Les auteurs du document ont entrepris de l'expliquer et d'en discuter avec les dirigeants de la commission.

Mme Kirkland-Casgrain espère que le ministre et le gouvernement consulteront la Commission avant de prendre les décisions politiques qui s'imposent.

De son côté, M. Marcel Deschamps, vice-président de la Commission, estime qu'une CSM réformée peut rapidement devenir "le plus important syndicat au Québec", tenant compte du fait qu'elle est le seul outil de défense de deux tiers des travailleurs québécois.

M. Deschamps, conseiller et ami de M. Cournoyer, partage entièrement les vues du ministre en ce qui a trait aux réformes à long terme.

En plus des deux études en question, le ministre a à sa disposition une autre étude, celle-là de M. Gilles Sainte-Marie, concernant l'information aux travailleurs.

C'est ici que s'insère le grand projet de M. Cournoyer et qui, selon ses proches, pourrait diminuer, sinon faire disparaître, plusieurs des problèmes soulignés dans les rapports Mineau: gestion autoritaire, centralisation à l'extrême, absence de relations humaines, et le reste.

Le ministre veut, en deux mots, que les différents services dispensés aux travailleurs dans les régions soient regroupés sous le parapluie de la main-d'oeuvre: potentielle (travailleurs en voie de recyclage ou en chômage); active (syndiqués et non syndiqués); handicapée. Les agents du ministère au service de tous ces travailleurs ne seraient pas nécessairement des spécialistes — comment en trouver en aussi grand nombre — mais des fonctionnaires rompus aux relations et aux contacts humains, capables de mettre le travailleur en position de recevoir l'aide dont il a besoin, que ce soit auprès du ministère lui-même ou auprès de l'un de ses organismes.

Dans cette optique, M. Cournoyer serait même prêt à laisser la formation de la main-d'oeuvre à un autre ministère ou organisme, pour consacrer toutes les énergies du Travail aux conditions et aux relations de travail.

En chantier depuis longtemps, ce vaste projet devrait voir le jour cette année dans quelques régions, et sa réalisation serait échelonnée sur une période de trois ans. A la condition d'avoir les ressources humaines et financières requises, bien sûr.

Chose certaine, le ministère du Travail veut à tout prix éviter de mettre en branle des réformes qu'il ne pourrait absorber, problème que la Commission des accidents du travail vit présentement.

22% des travailleurs sont en chômage

Un front commun syndical sonne le réveil à Thetford Mines

par Michel Guénard

Le nombre de chômeurs dans la région de Thetford Mines atteint le chiffre de 4,500, soit plus de 22% de la main-d'oeuvre active.

On pourrait croire que ce coup d'assommoir, fruit d'une conjoncture particulièrement désastreuse pour l'économie de la région, ait plongé la population dans un pessimisme langoureux.

Mais à la faveur de la mise sur pied du front commun régional des travailleurs de l'amiante CSN-Métallos, lesquels négocient actuellement une nouvelle convention collective, le Comité d'action populaire de Thetford a convoqué la population à une grande manifestation qui doit réunir 3,000 travailleurs ce dimanche 9 février.

Selon le porte-parole syndical, M. Réal Daoust, cette marche de solidarité vise avant tout à sensibiliser les autorités provinciale et nationale à la pénible situation économique qui prévaut dans la région. Mais il y a plus. Les travailleurs de Thetford Mines exigent de la société Asbestos Corporation la reconstruction de l'usine de traitement de l'amiante incendiée le 8 décembre dernier.

On sait que celle-ci, pour des raisons de rentabilité qui s'inscrivent dans un cadre général de réorganisation de ses fonctions de production, s'est refusée à reconstruire immédiatement un concasseur primaire et une usine d'enrichissement du minerai. Même si la rumeur veut que le conseil d'administration de l'Asbestos Corporation propose aux actionnaires, qui doivent se réunir le 15 mars prochain, la reconstruction du bâtiment du concasseur, ces mêmes voix laissent entendre que la décision de faire naître de ses cendres une usine d'enrichissement du minerai sera renvoyée sine die.

A Thetford Mines on explique qu'une telle stratégie industrielle ne fait plus l'ombre d'un doute depuis que l'Asbestos Corporation a procédé à une vaste réorganisation de son réseau de traitement de la fibre d'amiante. C'est ainsi que le compagnie a réembauché 300 des 800 employés mis à pied à la suite de l'incendie de l'usine King Beaver en accélérant l'exploitation souterraine de son minerai d'amiante.

Le traitement du minerai se fait maintenant à l'usine de la British Canadian, filiale à part entière de l'Asbestos Corporation et située à trois milles du puits de mine. Un incessant cordon de camions alimente l'usine No 2 de la British au point que la compagnie s'apprête à construire un viaduc afin de dégager ses camions de 45 tonnes présentement immobilisés par l'étroitesse des routes d'accès.

La compagnie a tenté de rentabiliser au maximum cette pratique en suggérant au syndicat la mise sur pied de la semaine de sept jours qui aurait créé, selon elle, 450 emplois pour les travailleurs frappés par l'incendie.

Plaidant que la semaine continue entraînait de fâcheuses conséquences pour ceux qui la subissent: destruction de la vie familiale et surmenage nerveux alors que les travailleurs de l'amiante doivent déjà subir le roulement de quart hebdomadaire; le syndicat a opposé un front d'airain à cette proposition de la compagnie d'autant plus que le projet de convention collective prévoit l'abolition du travail le samedi.

Il faut bien comprendre que l'Asbestos Corporation se donne une marge de manoeuvre plus grande face aux demandes syndicales, particulièrement lourdes au niveau du rattrapage salarial, en se montrant peu empressée d'investir quelque $20 millions dans une usine de séchage et d'enrichissement de la fibre. Elle préfère réorganiser sa production à travers ses autres usines... quitte à réduire sa liste de paie.

Entre-temps, près de 500 travailleurs de l'amiante servent indirectement d'otages à cette négociation. Le président de la CSN, M. Marcel Pépin, déclarait que 1974 serait "l'Année des travailleurs de l'amiante": il ne pensait jamais se retrouver avec 500 chômeurs sur les bras alors que la négociation débute à peine.

La grande marche de solidarité du Comité d'action populaire de Thetford Mines prévue pour demain ne suscite pas l'enthousiasme débordant des milieux d'affaires. Même si nous nous sentons pleinement solidaires des milliers de chômeurs en quête d'un gagne-pain, devait nous avouer M. Henri Blanchard, secrétaire exécutif de la Chambre de commerce de Thetford Mines, nous avons la pénible impression que les éléments extérieurs nous ont volé notre marche."

Ce qui au départ s'annonçait comme une marche de solidarité d'une communauté urbaine passablement traumatisée par la vague de chômage qui s'abat sur elle s'est imperceptiblement mué en une marche de protestation syndicale contre une firme-cible: l'Asbestos Corporation.

Réunis jeudi soir à l'hôtel de ville de Thetford Mines, les membres de la Chambre ont décidé de "prendre leur distance à l'égard des tapageurs de l'extérieur qui viennent semer le trouble dans la ville." Cette dissidence ne s'inscrit pas quant au fond du problème (le chômage anormal qui règne dans la région) mais bien sur les objectifs parallèles visés par le front commun syndical.

Les hommes d'affaires de Thetford Mines ont bien d'autres chats à fouetter par les temps qui courent que de mener une guerre en sous-main au mouvement syndical. Selon le commissaire industriel de la région, M. Guy Beaudoin, l'évasion commerciale des consommateurs vers les pôles urbains de Québec et Sherbrooke a atteint des proportions alarmantes. Ainsi les chiffres de 1973 révèlent que $72 millions des $130 millions de la masse salariale de la région ont été dépensés à l'extérieur des limites de Thetford Mines.

Afin de mettre un terme à cette hémorragie commerciale, la Chambre a décidé de former un comité exécutif qui doit garrotter le flux des dépenses et la réorienter à travers le réseau des magasins de la ville. Une intense campagne "d'achat chez-nous" devrait venir endiguer le mal et récupérer ces millions de dollards qui s'envolent vers Sherbrooke et ailleurs.

Quant à la manifestation de dimanche, si les leaders du syndicalisme québécois, MM Laberge et Pepin en tête, sont attendus à Thetford, il appert que la présence du cardinal Roy, archevêque du diocèse, soit plus problématique. Pour l'instant son imminence reste dubitative quant à la pertinence de sa présence à Thetford et son secrétaire nous a avoué que ce n'est qu'aujourd'hui qu'elle prendra une décision ferme quant à parvourir les 58 milles qui séparent le Grand Séminaire de Québec de Thetford Mines.

Quant à la situation économique de la région de Thetford Mines elle demeure critique même si personne n'a encore appuyé sur le bouton de panique. Deux secteurs souffrent sévèrement du ralentissement de l'activité économique: l'industrie du matériel de transport et celle de la construction.

Ainsi la société Sno Jet a fermé ses portes à la mi-décembre, privant de leur gagne-pain quelque 450 personnes. Selon certaines sources proches de l'entreprise, filiale à part entière de Conroy Inc de San Antonio au Texas, il appert que le rapatriement des cadres de l'ingénierie vers Burlington au Vermont témoignerait d'une intention nette de la compagnie de se départir de ses installations québécoises à la faveur de la restructuration de sa base industrielle qui l'éloignerait progressivement du secteur de la motoneige.

Toujours dans le transport récréatif, la société les Produits Bellevue, spécialisée dans la fabrication des roulottes, tentes-roulottes et maisons mobiles, remettra en branle ses lignes de montagne d'ici la mi-février. Le président de cette compagnie, M. Conrad Lessard, vient d'amadouer ses 360 créanciers et sortir du même coup son entreprise de l'impasse financière en promettant de rembourser ses dûs ($8.8 millions) d'ici cinq ans.

A la faveur d'un rétablissement de la situation économique, M. Lessard s'attend à reprendre le gros des quelques 450 personnes congédiées depuis décembre. La reprise des activités se fera d'une façon graduelle et l'étalement de l'embauche courra jusqu'au mois de mars: "Nous allons reprendre la fabrication des véhicules récréatifs, devait nous confier le président de la compagnie, et voir venir à la lumière des réactions du marché".

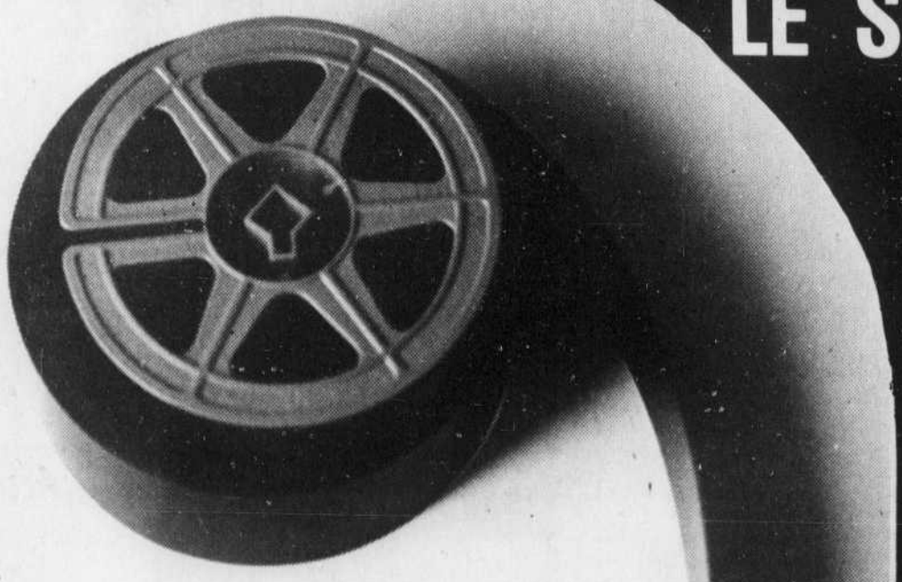
Si dans le secteur manufacturier de Thetford Mines l'espoir renaît, il en va tout autrement dans celui de la construction où le ralentissement frise la paralysie. La CSN-Construction recense 650 chômeurs sur les 700 travailleurs dûment enregistrés à sa centrale. Ici, Michel Bourdon a fait un pied de nez à son vis-à-vis Dédé Desjardins!

Il faut dire qu'à la suite d'un boom dans la construction domiciliaire survenu au tournant des années 70, la Cité de Thetford Mines n'a émis que $4.2 millions en permis de construction, une coupure de $5 millions sur la cadence de 1973.

Carrefour Frontenac, (un mail intérieur abritant une trentaine de magasins) le directeur Lionel Samson nous avoue ne pas avoir ressenti le ressac du manque à dépenser d'une population aux prises avec un chômage chronique. Cependant à la Commission d'assurance-chômage on se dit moins optimiste quant aux retombées commerciales du présent ralentissement économique. "Après un certain délai de réaction, devait nous expliquer le directeur Cyr, le secteur tertiaire subit le contre-coup inévitable du resserrement de la masse salariale et les prestataires affluent alors à notre bureau."

Du côté du Centre de la main-d'oeuvre du Canada, on fait valoir que le centre a dirigé vers l'extérieur de la région près de 60 travailleurs qui ont trouvé de l'embauche tant à Contrecoeur que sur la Côte-Nord. D'ailleurs les grandes sociétés minières du Nouveau-Québec sont très actives dans la région espérant recruter une main-d'oeuvre ouvrière quelque peu désemparée par les calamités économiques qui s'abattent sur elle.

MICROFILM



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust ou

5 moyens de mettre votre impôt au régime.

Au Montréal Trust, on s'en fait beaucoup pour trouver des moyens de vous aider. On a donc mis au point un Régime enregistré d'épargne-retraite qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime.

La section Garantie
constitue un placement stable et sûr qui offre un rendement intéressant. Vous laissez courir l'intérêt sans courir de risque car le Montréal Trust garantit votre placement.

La section Hypothécaire
vous permet d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques, administré par notre équipe d'experts en immeuble.

La section Revenu
s'adresse à vous si vous recherchez une certaine marge de sécurité et un rendement à long terme.

La section Valeur variable
a pour but d'accroître à long terme la valeur de votre capital.

Enfin, vous pouvez choisir...

toute combinaison de ces sections
pour mettre votre impôt au régime. Vous optez pour la formule qui répond le mieux à vos objectifs en plaçant vos épargnes dans l'une ou l'autre des sections ou dans toute combinaison des quatre. Quelle que soit la formule choisie, nous vous enverrons, tous les deux mois, un rapport indiquant le montant total de vos versements ainsi que la valeur actuelle de votre placement.

Des frais minimes
Chaque dollar placé dans le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust travaille pour vous. Seulement 0.75% de la valeur de votre compte est prélevé annuellement sur le revenu de vos épargnes. Si vous optez pour la section Hypothécaire, les honoraires sont de 1.25% parce que la gestion en est plus complexe. Si vous ne pouvez participer à notre Régime faute d'argent, nous irons même jusqu'à vous en prêter. Et l'intérêt que vous payez est déductible de votre revenu aux fins de l'impôt.

Au Montréal Trust, on s'en fait autant que vous pour votre argent. C'est pourquoi on a mis au point un Régime souple qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime. Ça vous intéresse? Écrivez-nous ou passez au bureau du Montréal Trust le plus proche.

Montréal Trust

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

M. René Bélanger
et M. Jean Guy Daniel
1 Place Ville Marie
Montréal, Québec
Tél.: 861-1681

M. André Zenga
Place Versailles
Rue Sherbrooke, est
Montréal, Québec
Tél.: 351-9580

Mme N. Coleman
Centre Commercial Fairview
Pointe Claire, Québec
Tél.: 695-5230

M. Paul Bissonnette
1680 Rue King, ouest
Sherbrooke, Québec
Tél.: 565-1933